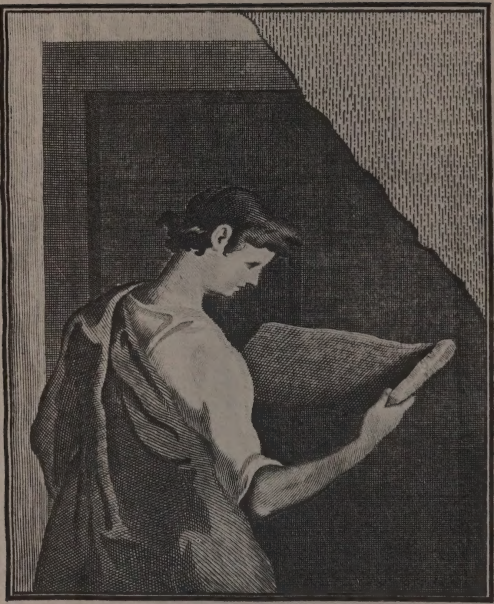

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Juillet, 1763. I. vol.

AVIS.

Le prix de l'abonnement pour les ſeize Volumes de ces Memoires, année 1763, rendus chez les Abonnés, à Paris ou dans la Province, aux adreſſes indiquées, ſera à l'ordinaire de 12 liv. 16 ſ. Les Perſonnes qui ſouhaiteront les recevoir francs de port par la poſte, les payeront 17 l. 12 ſ.

Le Bureau d'adreſſe pour les abonnemens, eſt chez CHAUBERT, Libraire, rue du Hurpoix, à l'entrée du Quai des Auguſtins.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Commencés d'être imprimés l'an 1701. à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

JUILLET, 1763. I. vol.

SE DISTRIBUENT A PARIS;

Chez { CHAUBERT, Quai des Augustins à la Renommée & à la Prudence.
LE BRETON, premier Imprimeur Ordinaire du ROI, rue de la Harpe.

M. DCC. LXIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

CES MÉMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 813 volumes; sçavoir,

ANNÉES.	VOL.	ANNÉES.	VOL.
1701.	9.	1733.	12.
1702.	12.	1734.	12.
1703.	12.	1735.	14.
1704.	13.	1736.	15.
1705.	12.	1737.	13.
1706.	12.	1738.	13.
1707.	12.	1739.	14.
1708.	12.	1740.	13.
1709.	12.	1741.	12.
1710.	12.	1742.	12.
1711.	12.	1743.	12.
1712.	12.	1744.	12.
1713.	12.	1745.	12.
1714.	12.	1746.	15.
1715.	12.	1747.	14.
1716.	12.	1748.	15.
1717.	12.	1749.	14.
1718.	12.	1750.	15.
1719.	12.	1751.	14.
1720.	5.	1752.	15.
1721.	12.	1753.	16.
1722.	12.	1754.	16.
1723.	12.	1755.	16.
1724.	12.	1756.	16.
1725.	12.	1757.	16.
1726.	13.	1758.	16.
1727.	12.	1759.	16.
1728.	12.	1760.	16.
1729.	12.	1761.	16.
1730.	12.	1762.	16.
1731.	12.	1763.	9.
1732.	12.		

Chacun de ces volumes se vend 15 sols en feuilles, & 16 sols broché.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Juillet, 1763. I. vol.

ARTICLE LXVII.

MÉLANGES INTÉRESSANS & curieux, ou Abrégé de l'Hiſtoire Naturelle, Morale, Civile & Politique de l'Aſie, l'Afrique, l'Amérique, & des

Terres Polaires. P. M. R. D. S.*** 2 vol. *in* 12. *A Paris*, *chez Durand*, *Libraire*, *rue du Foin*, 1763.

SI rien n'eſt plus commun que les deſcriptions de Païs, les Hiſtoires de Peuples, & les Relations de Voyageurs, rien auſſi n'eſt moins ordinaire qu'une bonne collection dans ce genre. Entre les Auteurs modernes qui ont publié de ces ſortes de recueils, les uns s'étant bornés aux voyages faits dans une partie de l'Univers, ne nous ont donné que de froides compilations, & des Journaux faſtidieux de la route & des actions controuvées ou réelles des voyageurs. Ceux qui ont embraſſé une étendue plus conſidérable du globe terreſtre, n'ont pas aſſez évité les détails minutieux : malgré les charmes d'un ſtyle brillant, ils laiſſent encore à

desirer une collection moins volumineuse, & qui instruise plus utilement le lecteur en l'occupant agréablement. Ce n'est pas que la plûpart de ces détails n'ayent leur utilité relativement à la Géodésie & au Commerce ; mais l'Histoire naturelle, Civile & Morale semblant n'être dans tous ces ouvrages qu'un hors d'œuvre noyé dans des récits moins intéressans, & presque toujours dénué des circonstances propres à donner une idée nette & exacte de ces objets, le plus grand nombre des lecteurs se trouve privé du principal avantage qu'il devroit retirer de ces Recueils.

L'Auteur des mélanges que l'on vient de publier, & dont il paroîtra successivement deux volumes tous les six mois, n'a point voulu être dans le cas de ces reproches. Il a élagué tout ce qui sent l'itinéraire; il a négligé les détails indifférens,

pour s'attacher à l'hiſtorique des contrées & de leurs productions principales, aux mœurs & au gouvernement. L'Europe n'entre point dans ſes deſcriptions; il s'eſt borné aux pays avec leſquels nous n'avons point de relation directe, ou qui ſont ſi éloignés que nous n'en avons que des connoiſſances aſſez vagues cu éparſes chez divers Voyageurs. La peinture des Arts, des Sciences, du Commerce & des Manufactures des différens peuples fait partie de ſon Plan. Pour répandre un plus vif intérêt ſur le tableau général qu'il offre au Public, il n'emploie que les couleurs les plus vraies & les traits les plus piquans par leur ſingularité. Ce qui lui paroîtra nouveau & remarquable par ſon oppoſition à nos coutumes & à nos loix pourra ſeul trouver place dans la partie politique de ſon recueil.

Quant à la diſpoſition de ſon

plan, voici l'ordre qu'il a adopté. Il ſuit la diviſion des Zones, en commençant par les pays ſitués dans la Zone froide Septentrionale. De-là il paſſera à ceux qui ſe trouvent dans notre Zone tempérée. Enſuite après avoir paſſé en revue la Zone torride, il parcourra ſucceſſivement la tempérée & la froide Antarctique. La deſcription de chaque Zone eſt précédée d'une courte introduction où il indique les noms des principaux Etats qui s'y trouvent ſitués. Telle eſt la marche qu'il ſuit à l'égard de l'ancien Continent & des Iſles qui ſont cenſées y appartenir. Elle ne ſera pas la même pour le nouveau Monde; la date des découvertes faites ſur ce dernier Continent réglera la route de l'Hiſtorien.

Quelle eſt la fin de ces mélanges? L'Auteur s'en explique en ces termes. « Servir la curioſité,

» délasser l'esprit, & instruire » agréablement par une collection » de faits choisis, par des recher- » ches amusantes & curieuses ; » tel est le but que nous nous pro- » posons dans notre travail. »

Pour mettre tous ses lecteurs en état de le suivre dans sa route, sans être arrêtés par les expressions de la Géographie, M. R. D. S. expose, en forme d'Introduction générale, les notions préliminaires du Globe terrestre, de ses divisions & de ses mesures. C'est un Traité abrégé de la Sphère, sur lequel l'Auteur nous permettra de faire quelques observations.

1°. On dit, *pag. XXIV & XXV.* « Il suffit d'ouvrir les yeux » pour se convaincre que la Terre » est ronde d'orient en occident. » Le Soleil conséquemment ne » doit ni se lever ni se coucher au » même endroit pour tous les » peuples du monde. C'est aussi

» aussi ce qui arrive. Toutes les » régions sont *successivement* éclai- » rées & *dans le même moment* » : cette preuve de la sphéricité de la Terre est incompléte ; on en a oublié la moitié. En supposant pour un instant que la Terre soit un exaédre ou tout autre polyédre, le Soleil ne se levera & ne se couchera point pour tous les peuples du monde. Ajouter que toutes les différentes régions sont *successivement* éclairées & *dans le même moment*, n'est-ce pas tomber dans une contradiction manifeste ? On a voulu dire que les différentes parties de la Terre sont éclairées successivement ; mais de façon que toutes les contrées d'un hémisphère entier sont éclairées dans le même moment.

2°. On va juger de la confusion qui regne dans ce petit Traité. » Les Cercles que l'on feint sur la » Terre, sont quatre grands &

» quatre petits. Les grands sont » l'Equateur, le Zodiaque, le » Méridien & l'Horison, qui ont » un centre commun avec le globe. » *Les deux derniers en sont détachés* ». (*pag. XXXI.*) M. R. D. S. considere d'abord les Cercles sur la Terre, & les divise relativement au globe de carton, comme l'indique la réflexion par laquelle il termine. « L'Equateur » terrestre est un grand Cercle » qui répond au Céleste. (*pag. XXXII.*) Les Tropiques sont » deux petits cercles paralleles à » l'Equateur, dont ils sont éloi- « gnés chacun de 23 dégrés & de- » mi. On les nomme Tropiques, » c'est-à-dire, cercles de conver- » sion & de retour; parce que la » Terre étant arrivée à l'un de ces » Cercles, retourne vers l'Equa- teur.» (*p. 39.*) La premiere notion est celle de l'Equateur terrestre; la seconde, celle des Tro-

piques céleſtes. Que peuvent y entendre ceux qui ne ſont pas au fait de la matiere, & pour leſquels on a donné cette Introduction ?

5°. « Chacune des extrémités » du Zodiaque eſt éloignée, comme les Tropiques, *de vingt-trois* » *dégrés trente minutes* des poles » du Monde ». (*pag XXXIII.*) Cette erreur n'eſt-elle pas excuſable ? Elle n'eſt que de 43 dégrés. Ce qui aura cauſé la mépriſe de l'Auteur, eſt ſans doute qu'il aura vu dans le Traité qu'il a analyſé, que les pôles du Zodiaque ſont éloignés de 23 degrés 30 minutes de ceux du Monde.

L'article du Zodiaque offre encore d'autres traits d'exactitude. « Les principaux uſages de ce cer- » cle ſont, dit M. R. D. S., 1°. » De marquer ſous quel ſigne » céleſte eſt placée chaque région » de la Terre. 2°., &c. 3°. Enfin, » de *cauſer*, par ſon obliquité, la

» varieté des saisons, & l'inéga-
» lité des jours & des nuits. (*pag.*
» *XXXIV*) ». Il falloit dire que le Zodiaque sert à indiquer à quel signe répond le Soleil, lorsqu'il est direct à telle ou telle région de la Terre. Dans l'énoncé du troisieme usage, le mot *causer* est tout-à fait impropre.

4°. « L'Horison sensible se mul-
» tiplie à l'infini : chaque pas que
» l'on fait on change d'horison,
» & l'on se trouve toujours au
» centre : *les deux points opposés*
» s'appellent Zenith & Nadir, &
» servent de poles à l'horison ».
(*pag. XXXVI.*) L'Horison rationel ne change-t-il donc pas aussi souvent que le sensible? L'Auteur n'avoit dans la tête que l'horison de carton qui est effectivement fixe. Cette expression, *se multiplie à l'infini*, est bien vague. N'étoit-il pas plus exact de dire que les Horisons changent à

chaque point d'un hémiſphère ? « *Les deux points oppoſés s'ap-* » *pellent Zenith ou Nadir* ». S'il étoit permis de s'exprimer auſſi peu correctement que l'Auteur, on pourroit dire également : les deux points oppoſés ſont les poles, ou les points d'équinoxe, ou l'orient & l'occident, &c.

5°. M. R. D. S. après n'avoir diſtingué que quatre grands Cercles, parle cependant des Colures à la ſuite des quatre premiers, ſans énoncer pourquoi il les a exclus de ſa diviſion : & pour n'avoir plus la reſſource d'alléguer leur inutilité, il en indique l'uſage.

Après cette Introduction génerale, qui eût pu être utile, on en trouve une particuliere abſolument inutile, & qui n'eſt qu'un tiſſu de gentilleſſes. Enſuite vient l'expoſé ou plutôt la nomenclature des pays que l'on va parcourir

dans la Zone glaciale Arctique. Ces pays ſont le Spitzberg, l'Iſle Mayen, le Groënland, l'Iſlande, la nouvelle Zemble, la Samojedie, & la Sibérie en partie. Quoique l'on ait prévenu qu'il ne ſeroit point queſtion des contrées de l'Europe; la Laponie, pour des raiſons particulieres, occupe cependant preſque tout le ſecond volume.

La deſcription topographique du Spitzberg, tirée du Journal de Fréderic Martenz, eſt ſuivie de celle des plantes & des animaux qui ſe trouvent dans cette Iſle ou preſqu'Iſle. Parmi les dix à douze plantes dont nous parle le voyageur Hambourgeois, celle qui offre quelques ſingularités, eſt la Plante de Roche décrite par M. Linnæus dans ſa *Flora Lapponica*, pag. 348 & ſuivantes. Elle eſt de même eſpèce que celle qui eſt appellée par les Hollandois *Wier*, &

dont le nom latin eſt *Fucus*. Dans l'original Allemand, elle eſt nommée Klif-kraut, & paroît être la même que notre Baudrier de Neptune.

Les animaux dans ce climat ne ſont pas auſſi rares que les végétaux : on y en trouve de preſque toutes les eſpèces. Les plus remarquables d'entre les oiſeaux terreſtres, ſont l'Oiſeau de Neige, (*Alaudaa remigibus albis :* FAUNA SUECICA paragr. 194.); l'Oiſeau de Glace (*alca roſtri ſulcis quatuor, oculorum regione temporibuſque albis.* LINNÆUS parag. 118. Entre les oiſeaux aquatiques, ceux qui méritent le plus d'attention, ſont le Ratsher ou Conſeiller, le Lumb, la Mouette ou Kutgchef, le Bourguemaître, le Strundjager (*Sterna rectricibus maximis nigris* : FAUNA SUECICA. § 129, le Perroquet-Plongeon, le Kirmew & le Mallemucke dont

M. Anderſon a donné la deſcription dans l'Hiſtoire Naturelle du Groenland, *pag.* 56 *& ſuiv.*

On ne connoît gueres dans le Spitzberg que trois ſortes de quadrupédes ; les Rhennes, les Renards & les Ours blancs. M. R. D. S. donne ici une deſcription aſſez étendue de ces derniers, & renvoie celle des Rhennes à l'article de la Laponie dans le ſecond volume.

Dans la claſſe des animaux amphibies du Spitzberg, on remarque les Veaux ou Chiens marins, & les Chevaux ou Bœufs marins. La Baleine, le Poiſſon à ſcie ou Xiphias & la Licorne ou Narwal, ſe diſtinguent dans celle des Poiſſons. Celle des inſectes offre le Hanneton marin & l'Entonnoir de mer. On ne nous a laiſſé aucune deſcription des reptiles & des inſectes de terre.

L'énumération de ces animaux

est suivie de l'exposition de la pêche de la Baleine. De là M. R. D. S. passe à l'Isle Mayen, où l'on remarque une montagne d'une hauteur prodigieuse, appellée la montagne des Ours. Elle renferme selon les apparences un Volcan qui ne s'est pas encore fait d'ouvertures bien considérables, quoiqu'il ait offert en 1732 le spectacle effrayant d'un incendie singulier dont parle M. Anderson dans son Histoire Naturelle de l'Islande.

Le Groenland fournit un article bien plus étendu que celui de l'Isle Mayen. L'Histoire Naturelle de ce païs ne présente rien de bien extraordinaire dans les trois regnes : aussi M. R. D. S. s'est-il contenté de faire une description particuliere de la Perdrix ou Gelinote blanche, & des Chiens sauvages du Groenland.

Les Groenlandois sont généra-

lement petits & ramaſſés. Leur taille n'excéde pas quatre pieds: ils ont la peau d'une couleur d'olive foncée. Les femmes, auſſi laides que les hommes, leur reſſemblent ſi fort qu'on a peine à les diſtinguer : ſeulement elles ſont beaucoup plus petites. Ces peuples ſont d'une bonne complexion, & ne connoiſſoient point les maladies contagieuſes avant l'arrivée des Européens dans leur pays. Le ſcorbut eſt la maladie la plus ordinaire chez eux : leur terroir leur fournit du *cochlearia*, & une autre plante antiſcorbutique dont les feuilles ſont très-épaiſſes & d'un goût fort piquant ; ces végétaux ſont leur reméde. Ils ne connoiſſent ni Médecins ni Chirurgiens : mais ils ſont ſouvent dupes de certains charlatans ou ſorciers prétendus qui leur font accroire que leurs ſimagrées & leurs poſtures extravagantes ren-

dent la ſanté. L'éclat éblouiſſant de la neige, & plus encore la fumée qui abonde dans leurs cabannes, les rendent ſujets à l'aveuglement.

Il n'eſt point d'animal auſſi malpropre qu'un Groenlandois. Ils ont l'habitation d'hyver & celle d'été : leurs demeures fort étroites raſſemblent pluſieurs familles qui ne ſont ſéparées que par une peau tendue à la longueur de quatre pieds. Ces familles vivent dans une grande union : un ſeul lit ſuffit à chacune. Des peaux mal-aprêtées font l'habillement Groenlandois. La coquetterie des femmes ſe borne à une recherche aſſez groteſque dans leur parure : l'adultere eſt inconnu dans cette région. Sans loix & ſans principes de religion, ces ſauvages ſont juſtes, ſociables, paiſibles & humains : leurs armes ne ſont même propres qu'à la chaſſe.

L'Iſlande remplit une bonne partie du volume dont nous rendons compte M.R.D S. avoit d'abord copié ſans défiance M. Auderſon ſur ce qui concerne cette Iſle ; mais ayant connu depuis l'ouvrage de M. Horrebows, ſavant Danois, il a cru devoir détromper ſes lecteurs, & rectifier, ſur des obſervations plus récentes, & ſur les dépoſitions authentiques d'un témoin oculaire, les récits qu'il avoit adoptés.

Quoique l'Iſlande, dit M. Horrebows dans ſa Préface, ſoit, après l'Angleterre, la plus grande Iſle de l'Europe, nous n'en avons encore aucune bonne deſcription. On eſt fort incertain ſur l'année où elle a été peuplée. La Chronique d'Iſlande ne donne à ce ſujet que des connoiſſances peu ſûres. Les deſcriptions que l'on a de cette Iſle, telles que celles d'Arngrimus Jonas, de Théodore

Thorlacius, ſont bien écrites, mais pas aſſez détaillées. On a laiſſé ce ſoin à des étrangers qui n'entendoient pas la langue, & qui n'ont jamais connu l'Iſlande que de nom. Quelques-uns, y étant reſtés quelques mois, ſe ſont crus aſſez bien inſtruits pour hazarder une hiſtoire remplie de fauſſetés, & tout-à-fait injurieuſe aux Iſlandois. D'autres, ſans avoir jamais été en Iſlande, ſe ſont fiés aux rapports de quelques Négocians. Bleffkenius eſt un des premiers. Il aborda en Iſlande ſur un vaiſſeau Hollandois, & n'y reſta que peu de tems; d'ailleurs, comme il ignoroit la langue Iſlandoiſe, il n'a pu pénétrer bien avant, ni s'inſtruire à fond. Auſſi a-t-il donné une deſcription qui ne lui fait pas plus d'honneur qu'aux Iſlandois qu'il a groſſiérement calomniés. M. Anderſon doit être mis au rang des ſeconds,

(La Peyrere pourroit aussi trouver ici sa place.) Des Négocians peu connoisseurs en histoire naturelle, ont pu induire M. Anderson en erreur par leurs récits, ou eux-mêmes être trompés par leur mémoire & par le défaut d'exactitude dans leurs observations. »

Après avoir donné l'étendue de l'Islande à peu près telle qu'elle se trouve déterminée sur les Cartes de M. de Vaugondy, M. Horrebows remarque seulement qu'elle est de quatre degrés plus à l'Ouest qu'on ne la croyoit. Il ne convient pas que l'air y soit malsain, ni les froids si excessifs qu'on l'a prétendu : on peut s'en convaincre par les observations météorologiques qu'il y a faites pendant deux ans. Dans la partie du Sud il se trouve quantité de montagnes, d'endroits affreux, & de précipices terribles ; mais du côté du Nord, on rencontre des plai-

nes agréables & de bons pâturages de dix à douze lieues d'étendue.

Le mont Hécla eſt aujourd'hui le moindre des Volcans de l'Iſlande ; depuis ſoixante ans il n'a fait aucune éruption, & l'on en compte quatre à cinq beaucoup plus conſidérables en différentes parties de cette Iſle. Les eaux chaudes qui ſe trouvent aux environs du mont Hécla, ſont un barométre qui annonce la pluie & le beau tems. La vapeur qu'exhalent ces eaux eſt-elle épaiſſe, forte? La pluie n'eſt pas éloignée. Eſt-elle légere & peu ſenſible? C'eſt l'annonce du tems ſerein. Il n'eſt point vrai qu'il exiſte en Iſlande un Lac qui ait la propriété de s'enflammer. Il y a dans cette Iſle quantité de fontaines chaudes; mais une entr'autres ſituée vers le Nord à ſeize ou vingt lieues du mont Kraſle, préſente par ſon ébullition les phénomènes les plus

extraordinaires. M. R. D. S. en donne la description d'après M. Horrebows.

Cet Ecrivain Danois dit qu'il meurt beaucoup d'Islandoises en couches, faute de sages-femmes. Il est si contraire à la vérité que les nouvelles accouchées se bainent dans l'eau glacée aussitôt après leur délivrance, qu'elles sont généralement huit jours sans sortir. Les enfans ont en Islande des berceaux, comme ailleurs, & on ne les met en veste & en culotte qu'à dix semaines. On verra dans les *Mélanges intéressans*, ou plutôt dans l'ouvrage même de M. Horrebows dont on annonce une traduction, les autres points contradictoires aux récits de M. Anderson.

Il nous reste encore à parler de la Nouvelle Zemble qui termine le premier volume. Le peu que l'on sait sur cette Isle, ou peut-

être presqu'Isle, conduit à la faire regarder comme un désert le plus affreux, où les froids sont horribles. Les hommes qu'on a pris pour ses habitans sont probablement des Samojédes qui n'y passent qu'en été pour la chasse & la pêche. Les récits de Barents Navigateur Hollandois, & de Wood Capitaine Anglois, sont à peu près toutes nos connoissances sur ce pays glacial.

ARTICLE LXVIII.

LETTRE AUX AUTEURS du Journal de Trevoux.

MM.

LA bonté, &, je puis dire, la patience que vous avez eues de mettre à la portée de la plûpart de vos Lecteurs un grand nombre de propoſitions, auxquelles je m'étois cru obligé de donner une forme algébrique, m'enhardiſſent à vous demander une nouvelle grace. Voudriez-vous bien, après avoir reçu mes très-ſinceres remercimens, accorder une petite place dans vos Mémoires à un nouveau Théorême, dont la dé-

couverte eſt poſtérieure à la publication de mon Ouvrage ſur les Trigonaux ? Je me diſois ces jours-ci : le produit d'un nombre entier multiplié par lui-même va, au moyen des Trigonaux, juſqu'à quarante mille millions ; mais il n'en eſt pas de même des Rectangles, qui reſtent bien loin en deçà. N'y auroit-il pas moyen d'exprimer leur valeur en nombres quarrés ? Ceux qui cultivent la ſcience des Nombres, par néceſſité ou par goût, pourront m'en ſçavoir gré. J'ai tenté l'entrepriſe, & je penſe avoir réuſſi.

J'ai l'honneur d'être, &c.
E. DE JONCOURT.

A la Haye, ce 7 Juillet 1763.

PROBLÊME.

Les deux Nombres entiers *a* & *b* étant donnés, on demande la valeur du rectangle *a b*.

La somme des Nombres $a+b$, (dont le produit ne doit point excéder quarante mille millions) & la différence $a-b$, ayant été partagées, l'une & l'autre, en deux parties égales, je dis que le quarré de $\frac{a+b}{2}$ *, moins le quarré de $\frac{a-b}{2}$ *, est égal au rectangle *a b*.

** M. de Joncourt avoit oublié le dénominateur en ces deux endroits : c'est une infidélité de la main.

DÉMONSTRATION.

$$\frac{aa+bb+2ab-aa-bb+2ab}{4}=ab.$$

Effaçant, dans le premier membre de l'équation, les grandeurs qui s'entre détruisent, & multipliant ensuite les deux membres par 4, on aura $4ab=4ab$: Théorême général, qui résout le problême proposé.

Ce problême a trois cas. 1°. Les nombres *a* & *b* sont semblables, c'est-à-dire, tous deux pairs, ou tous deux impairs. 2°. L'un d'eux étant pair, & l'autre impair, leur différence est de plusieurs unités : ou bien, 3°. Cette différence est $=1$. Chacun de ces cas admet une solution différente.

Premier Cas.

Si *a* & *b* sont des nombres semblables, leur somme & leur différence sont des nombres pairs, & leurs moitiés des nombres entiers. Nommant donc la demi-somme N, & la demi-différence n, le Théorême donnera, à l'aide des Trigonaux,

$$NN - nn = a\ b.$$

Exemple Premier.

Soit $a = 8$; $b = 2$. Donc N $= 5$ & n $= 3$, c'est-à-d. $25 - 9 = 16$

Exemple II.

Soit $a = 7$; $b = 3$. Donc N $= 5$ & n $= 2$; c'est-à-d. $25 - 4 = 21$.

Second Cas.

Si a & b ſont des nombres diſſemblables, & que leur différence égale pluſieurs unités, la ſomme & la différence ſeront des nombres impairs, & les moitiés, tant de la ſomme que de la différence, conſiſteront dans un nombre entier, avec une fraction adhérente $= \frac{1}{2}$: Que la moitié de la ſomme ſoit $N + \frac{1}{2}$, & la moitié de la différence $n + \frac{1}{2}$; nous aurons $NN + N + \frac{1}{4}$, dont il faudra retrancher $nn + n + \frac{1}{4}$.

Exemple.

Soit $a = 8$, $b = 3$. N ſera $= 5$, & $n = 2$. Donc $NN + N + \frac{1}{4} = 30 + \frac{1}{4}$, & $nn + n + \frac{1}{4} = 6 + \frac{1}{4}$, c'eſt-à-d. $30 - 6 = 24$.

Troisieme Cas.

Que *a* & *b* ne différent que d'une seule unité : donc la demi-somme sera $N+\frac{1}{2}$, & la demi-différence $\frac{1}{2}$, & nous aurons $NN+N+\frac{1}{4}-\frac{1}{4}=NN+N$.

EXEMPLE.

Soit $a=8$, $b=7$. Donc $49+7=56=ab$.

REMARQUE.

Quelque facile que soit cette derniere opération, on peut s'épargner la moitié de la peine, en prenant deux fois le Trigonal, qui répond au nombre *b*.

EXEMPLE.

Soit $a = 7$, $b = 6$. Le Trigonal de b est $= 21$. Donc 2 T. $= 42 = ab$.

ARTICLE LXIX.

DISCOURS SUR L'HISTOIRE Eccléſiaſtique, par M. l'Abbé Fleury; nouvelle Edition augmentée des diſcours ſur la Poëſie des Hébreux, ſur l'Ecriture Sainte, ſur la Prédication, ſur les Libertés de l'Egliſe Gallicane; avec le Diſcours de M. l'Abbé Goujet ſur le renouvellement des Etudes Eccléſiaſtiques. *Paris, Jean-Thomas-Hériſſant, 1763. in 12. d'environ 548 pages.*

LEs *huit Diſcours* de M. Fleury ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique ſont connus. On ſçait qu'il les avoit diſperſés dans les vingt premiers volumes de ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique. Diſons ſeulement un

mot de leur objet & de leur distribution que l'on perd peut-être de vue en les réunissant : car ils tiennent essentiellement à l'histoire dont on les détache.

Le *premier* placé à la tête du 1er volume, y sert de *Préface*, annonce le plan de l'Auteur, & fait sentir l'utilité de cette Histoire. Le *second* à la tête du Tom. VIII. a pour objet l'*Histoire des six premiers siécles de l'Eglise*, intervalle qui se trouve terminé dans ce volume. Le *troisieme* à la tête du Tome XIII., concerne *l'Histoire des cinq siécles suivans*, depuis l'an 600 jusqu'à l'an 1100, où ce volume se termine. Les cinq discours qui suivent ont été placés successivement au commencement de chacun des cinq derniers volumes, c'est-à-dire, au commencement du XVI. & des quatre suivans : en sorte que le *quatrieme* se trouve en quelque

maniere par anticipation à la tête du Tome XVI. : car M. Fleury y considere *les changemens de la Discipline dans les trois siécles qui ont suivi les dix premiers* ; & néanmoins l'histoire du dernier de ces trois siécles ne fait que commencer dans ce volume, & s'étend jusqu'à la fin du XVIII. Le *cinquieme* à la tête du Tome XVII. est à sa place : il a pour objet *l'institution des Universités*, qui, comme le remarque M. Fleury, ne prirent ce nom qu'au commencement du treizieme siécle, quoique quelques-unes fussent déja presque formées sous le nom d'écoles. Le *sixieme* à la tête du Tome XVIII., regarde *les Croisades*, qui sont une partie considérable de l'Histoire de l'Eglise pendant le douzieme & le treizieme siécles, & dont on voit la fin dans ce volume. Le *septieme* à la tête du Tome XIX., concerne *la Juris-*

diction Eccléſiaſtique à l'occaſion des différends qui s'éleverent ſur ce point entre les Eccléſiaſtiques & les Laïcs depuis le douzieme ſiécle juſqu'au milieu du quatorzieme, où ſe termine ce volume. Le *huitieme* à la tête du Tome XX, a pour objet *les Religieux*, c'eſt-à-dire, *l'origine & le progrès de la vie religieuſe* ; & M. Fleury dit lui-même qu'il le place au quatorzieme ſiécle, parce que c'eſt le tems où cette ſainte inſtitution étoit en ſa plus grande décadence.

Ces huit diſcours furent réunis au commencement de ce ſiécle en deux volumes *in*-12; & cette édition fut ſuivie de beaucoup d'autres, tant en deux volumes qu'en un ſeul. Dans l'Avis que M. Fleury mit à la tête de cette collection, il faiſoit eſpérer un *neuvieme* Diſcours touchant *le renouvellement des études depuis le XIV. ſiécle* : mais la mort qui l'enleva le 14

Juillet, 1763. I. vol.

Juillet 1723, l'empêcha d'exécuter ce projet. Il avoit ſeulement formé le plan & tracé les ſommaires de ce Diſcours. M. l'Abbé Goujet remplit ce canevas, & forma ainſi le Diſcours qui ſe trouve à la tête du XXXIII. volume, à l'occaſion du ſoin que prit le Concile de Trente de remédier à l'ignorance cauſé par les mauvaiſes études.

M. Fleury, en promettant ce Diſcours, avoit auſſi annoncé que celui-là pourroit être ſuivi de *quelques autres ſur différens ſujets*, qui ſans doute euſſent été également relatifs à l'Hiſtoire de l'Egliſe. On a cru ici pouvoir rapporter à cet objet, non-ſeulement le *Diſcours ſur les libertés de l'Egliſe Gallicane*, qui ſans doute s'y rapporte en effet; mais encore trois autres compoſés dans le même goût, par M. Fleury, ſavoir, ſur *la Poëſie des Hébreux*, ſur *l'Ecriture Sainte*,

ſur *la Prédication;* diſcours qui n'ont peut-être pas un rapport bien direct à l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, & qui pouvoient bien n'être pas du nombre de ceux que M. Fleury annonçoit; mais qui d'ailleurs ſont aſſez intéreſſans par eux-mêmes & par le mérite de leur Auteur.

Le Diſcours ſur *la Poëſie des Hébreux* fut d'abord inſéré *parmi les Diſſertations du Pere Calmet ſur la Bible*, ſelon l'expreſſion du nouvel Editeur: ou plutôt il parut d'abord parmi les Diſſertations qui ſont à la tête du ſecond volume du Commentaire de Dom Calmet ſur les Pſeaumes; & delà il paſſa dans le Recueil des Diſſertations du même Auteur. Le nouvel Editeur ajoute que ce Diſcours a auſſi été imprimé *dans le Tome XI. Part. I. des Mémoires de Littérature & d'Hiſtoire recueillis par le P. des Molets de l'Oratoire en 1731.* Mais ce qu'il ne dit pas, c'eſt que ce

Discours donné par le P. des Molets est fort différent de celui qui avoit été *donné par Dom Calmet*, qui en le présentant s'exprimoit ainsi : « M. l'Abbé Fleury avoit composé » ce Discours il y a plusieurs an- » nées pour l'insérer dans un » Traité de la Poësie antique, qu'il » avoit dessein de donner ; il a » bien voulu nous le communi- » quer, & nous permettre d'en » faire part au Public. » Ce qui semble supposer assez clairement que D. Calmet le tenoit de la main même de M. Fleury, & conséquemment que cette Edition donnée par D. Calmet représente l'original. Cependant ce n'est point cette édition que l'on a suivie ici. On a cru devoir préférer l'édition du P. des Molets, apparemment comme postérieure & plus ample.

Le même Discours avoit aussi reparu en 1749 dans *l'Abrégé du*

Commentaire de Dom Calmet, *
Tome VI. à la tête du livre des Pseaumes. Là on a suivi l'édition donnée par Dom Calmet : on y a seulement mis des sommaires qui distribuent ce discours en quatorze paragraphes, & en font voir dès le premier coup d'œil tout le plan. On y voit que M. Fleury après un court exorde sur l'origine de la Poësie, & sur celle des Orientaux en général, vient à la Poësie des Hébreux, & fait connoître son objet, ses figures & son style, ses pensées & son dessein : il parle de la versification des Hébreux, de leur chant & de leur danse. Il revient à considérer plus particulierement le caractere de la

* C'est *la sainte Bible en Latin & en François, avec des notes & des Dissertations tirées du Commentaire de D. Calmet.* Paris, 1748 - 1750, *in*-4°. 14 volumes.

Poësie des Hébreux ; il donne quelques exemples de la beauté du dessein, de celle des pensées, de la variété des figures. Il fait observer qu'on ne peut connoître qu'une partie de la beauté de ces Ouvrages. Il examine qu'elle idée on peut avoir des agrémens du chant des Hébreux. Il paroît que la simplicité des traductions obscurcit nécessairement l'énergie des expressions : il observe judicieusement qu'il ne faut ni mépriser les versions, ni négliger le texte. Il finit par quelques Réflexions sur notre Poësie moderne. Voilà le précis du *Discours de M. Fleury sur la Poësie*, selon l'édition de D. Calmet. On sait que les huit Discours de M. Fleury sur l'Histoire Ecclésiastique sont aussi divisés par paragraphes qui ont chacun leur sommaire. Nous pensons que cet avantage n'auroit pas été inutile aux quatre Discours que

l'on nous donne dans cette nouvelle édition.

Il seroit difficile, pour ne pas dire impossible, d'appliquer au *Discours sur la Poësie*, tel qu'on nous le donne ici, les mêmes sommaires qui y ont été mis par l'abréviateur de D. Calmet. Ce n'est plus le même plan. L'Exorde est tout différent; il a pour objet le sentiment des Anciens, & particulierement de Platon, sur la Poësie & la Musique Quant au corps du Discours, les observations de M. Fleury y sont présentées dans un autre ordre & d'une autre maniere, quelquefois plus étendue. Les Réflexions sur notre Poësie moderne sont aussi considérablement augmentées. On y parle de l'extrême licence de nos anciens Jongleurs & Romanciers: « *& de là est venue*, dit-on, la » guerre que les Prédicateurs ont » déclarée aux *Romans* & aux

» *Comédies.* » Il n'y a pas un mot de cela dans l'édition de D. Calmet ; & nous doutons que M. Fleury se fût exprimé ainsi, comme si *la guerre que les Prédicateurs ont déclarée aux Romans & aux Comédies* n'étoit fondée que sur un *excès* qui fût seul répréhensible. Quelque tempérament que l'on y apporte, la religion regardera toujours ces livres comme dangereux pour les mœurs. On ajoute que dans la suite *ces mêmes contes* furent changés de rime en prose, & qu'*on ne voit point que l'on ait fait en ces tems-là de poësies vulgaires pour honorer Dieu, ou pour exciter à la piété*, si ce n'est peut-être des *Noëls* ou autres *chansons très vieilles.* Sur cela se trouve au bas de la page une note qui avertit que *cette remarque n'est pas exacte ;* qu'*il y a des poësies sur les sujets pieux qui sont du 12 & 13e siécles ;* & que *M. l'Abbé le Bœuf en a rap-*

porté des morceaux dans une lettre sur ce sujet insérée dans le tome 2. du Mercure de Décembre 1731, pag. 2969. On auroit pu ajouter que d'ailleurs cette remarque peu exacte ne se trouve point dans l'édition de D. Calmet, selon laquelle M. Fleury ne parle ni de ces *Contes* ni de ces *Romans*.

La fin de ce Discours est la même dans ces deux éditions, avec cette seule différence, que dans celle-ci une virgule mise au lieu d'un point, change tout-à-fait la pensée de M. Fleury. Rétablissons donc ici ce texte. M. Fleury parle de la difficulté de bien traduire les Pseaumes en vers François, & il ajoute : « Peut-être vaudroit-» il mieux les imiter que les tra-» duire ; & comme ces Poëmes » contiennent plusieurs choses qui » ne sont point de notre usage, ni » selon nos mœurs, il faudroit » essayer d'en faire de semblables

» ſur des ſujets qui nous fuſſent » plus familiers, ſur les myſteres » de la loi nouvelle, ſur ſon éta- » bliſſement & ſon progrès ; ſur » les vertus de nos Saints, ſur les » bienfaits que notre nation, notre » païs, notre ville a reçus de Dieu, » & ſur des ſujets généraux de » morale, comme le bonheur des » gens de bien, le mépris des ri- » cheſſes, &c., mais par rapport » à nos mœurs & à nos idées.* Je » ne ſçais pas ſi dans l'exécution » ces ſortes d'ouvrages ne trou- » veroient point de grandes dif- » ficultés : mais on avouera du » moins que le deſſein en eſt beau; » & ſi l'on déſeſpere de le pouvoir » accomplir, il ne faut pas être en- » vieux de ceux qui y ont réuſſi. »

* C'eſt ici que l'on a mal-à-propos mis une virgule qui joint à la phraſe ſuivante le dernier membre de la précédente.

Nos

Nos Lecteurs ne seront peut-être pas fâchés qu'une faute d'impression nous ait donné occasion de leur remettre sous les yeux cette réflexion de M. Fleury.

Le *Discours sur l'Ecriture Sainte* fut inséré comme le précédent, *dans le même tome des Mémoires du Pere des Molets* : fut-ce avec de semblables accroissemens, transpositions, transformations ? Nous ne pouvons pas en juger, parce que nous n'en connoissons pas d'autre édition. Ce Discours a pour objet de combattre le préjugé de ceux qui supposent trop facilement que nos livres sacrés sont mal écrits ; que le style en est bas & grossier, & que le S. Esprit a voulu par-là nous marquer le mépris qu'il faisoit de l'éloquence humaine. M. Fleury après avoir recueilli les observations les plus propres à détruire ce préjugé, conclud ainsi : « Il est donc cer-

» tain que l'Ecriture Sainte est la » parole de Dieu ; les miracles & » l'autorité de l'Eglise ne nous per- » mettent pas d'en douter, & il » est certain aussi qu'elle est bien » écrite, puisque pour le voir il » ne faut que la lire & avoir de la » raison. »

Le *Discours sur la Prédication* fut imprimé séparément en 1733, comme composé *par M. l'Abbé Fleury, Précepteur de M. le Duc de Vermandois*, avec la date du *8 Décembre 1688*, qui semble marquer le tems où M. Fleury fit ce petit ouvrage ; ce qui cependant, comme le remarque le nouvel Editeur, ne s'accorde pas avec la qualité qu'on lui donne dans le titre, ce Prince étant mort dès le 16 Novembre 1683. L'objet de ce Discours est de montrer quelle est la meilleure maniere de prêcher, & quelle doit-être la matiere des sermons. L'Auteur,

(car eſt-il bien certain que ce ſoit M. Fleury?) s'y éleve peut être un peu trop contre les *diviſions* : il prétend que loin de ſoulager la mémoire de l'Auditeur, *elles ne font que l'embrouiller le plus ſouvent, s'il n'a ni étude ni beaucoup d'eſprit.* Mais ſuppoſons que cet Auditeur n'eût pas aſſez d'eſprit pour retenir les diviſions, qui néceſſairement mettent de l'ordre dans un diſcours ; profitera-t-il mieux d'un diſcours ſans ordre, ou du moins ſans diviſions capables d'en faire ſentir l'ordre? Concluons que ſi les diviſions ſont inutiles pour cet Auditeur, elles ſeront du moins utiles pour ceux qui ſauront en profiter. Dans ce Diſcours (p. 393) par une mépriſe de l'Imprimeur, on lit, que la matiere des ſermons, doit être, 1°. Les vérités néceſſaires au ſalut, *c'eſt-à-dire, les meſures* qui ſont la matiere du caté-

chisme. Il faut sans doute lire *mysteres* au lieu de *mesures*.

Nos lecteurs oublient peut-être que nous sommes occupés d'un Recueil de *Discours sur l'Histoire Ecclésiastique* ; mais nous allons revenir à cet objet. Nous y sommes ramenés par le *Discours sur les Libertés de l'Eglise Gallicane*. On prétend que M. Fleury l'avoit composé dès 1690: mais qu'il s'étoit abstenu de le publier, ayant dessein de le retoucher en plusieurs endroits. Il fut imprimé en 1724, & depuis en 1733 & en 1750. Les Editeurs y joignirent des notes, & supposerent que M. Fleury avoit eu dessein de le *placer à la tête* de son XXIe volume. Ils le confondoient apparemment, comme le remarque le nouvel Editeur, avec le *Discours sur le renouvellement des Etudes*, auquel M. Fleury avoit destiné cette place. Le nouvel Editeur (ou si l'on veut, l'Auteur de

l'Avertissement qui est à la tête de cette nouvelle édition,) ajoute: » Mais comme la copie sur laquelle ce Discours avoit été » imprimée jusqu'ici n'étoit pas » fidèle, que le texte avoit » été altéré en plusieurs endroits » importans, & qu'il s'y étoit » glissé plusieurs propositions con- » traires à nos maximes & à nos » libertés, propositions que l'on » ne peut attribuer à M. Fleury, » homme trop judicieux pour » adopter de pareilles opinions, » une personne versée dans ces » matieres, & qui a pris soin de » cette édition ayant eu commu- » nication d'un autre manuscrit » de ce Discours, l'a adopté com- » me étant plus correct, plus con- » forme à nos maximes & aux » vrais sentimens de M. Fleury. » Il s'étoit aussi répandu plusieurs » fautes dans les notes anonymes » sur ce Discours de M. Fleury,

» que l'on a rectifiées dans cette » édition, & l'on y a ajouté quel- » ques notes nouvelles qui ont » paru néceſſaires. »

Comme nous avons auſſi entre les mains une copie manuſcrite de ce même Diſcours, nous l'avons comparée avec cette nouvelle édition, & nous ſommes étonnés des différences que nous y avons trouvées : différences qui retentiſſent preſque toutes à cette parole remarquable qui termine ce diſcours dans la nouvelle édition même. M. Fleury après avoir comparé les maximes des Ultramontains avec celles de la France, conclut ainſi : « Si l'on pouvoit *de* » *part & d'autre* renoncer à *toutes* » *prétentions contraires à l'ancienne* » *diſcipline*, ce ſeroit ſans doute » le moyen le plus ſûr de la » rétablir. Nous oſons à peine » ſouhaiter un ſi grand bien ; mais » du moins *n'y mettons pas de*

» *nouveaux obstacles* » M. Fleury soutient donc qu'en effet chez les Ultramontains il y a des *prétentions contraires à l'ancienne discipline*; il les combat, & sur ce point notre manuscrit s'accorde avec la nouvelle édition. Mais M. Fleury pense qu'il y en a *de part & d'autre*, c'est-à dire, même parmi nous : & dans notre manuscrit il les combat avec la même force; c'est ce que l'on n'apperçoit pas dans la nouvelle édition. Nous n'en citerons qu'un seul exemple; c'est sur les *Conciles Provinciaux*: « les derniers Conciles » avoient ordonné de les tenir » tous les trois ans, ce qui a été » confirmé par les Ordonnances » de nos Rois. » C'est ce que remarque M. Fleury, & ce que porte la nouvelle édition même (pag 442.) Mais auparavant (pag. 416) la nouvelle édition se contente de dire : « On tient à pré-

» ſent qu'aucuns Conciles Provin-
» ciaux ne peuvent être aſſemblés
» dans le Royaume ſans la per-
» miſſion du Roi. » Au lieu de ces mots ſelon notre manuſcrit, M. Fleury dit : « Il ſemble que
» cette défenſe de s'aſſembler ne
» devroit pas s'étendre aux Con-
» ciles Provinciaux dont la tenue
» dans le tems marqué par les Ca-
» nons devroit être auſſi indiſpen-
» ſable que la célébration de la
» Meſſe & des divins Offices. Si
» cinq ou ſix Evêques vouloient
» conſpirer contre l'Etat, ils au-
» roient aſſez d'occaſions de s'aſ-
» ſembler ſecrettement à Paris ou
» ailleurs, & ils n'attendroient pas
» un Concile Provincial de trois
» ans en trois ans. Il n'en eſt pas
» de même des Conciles Natio-
» naux : on ne doit les aſſembler
» que dans des occaſions extraor-
» dinaires, à proportion comme
» les Conciles généraux. Alors

» c'eſt au Roi à les convoquer, par-
» ce qu'il n'y a que lui qui réuniſſe
» ſous ſa puiſſance tous les Evê-
» ques de ſon Royaume. » Et le reſte comme dans la nouvelle édition. Nous laiſſons au lecteur à juger laquelle de ces deux leçons s'accorde mieux avec ce que la nouvelle édition même avoue de ces *prétentions contraires à l'ancienne diſcipline* auxquelles il faudroit renoncer *de part & d'autre.* Paſſons à un autre objet.

La nouvelle édition fait dire à M. Fleury que le livre du Docteur Richer ſur la Puiſſance Eccléſiaſtique & politique fut condamné à Rome & *en France ;* que *le Docteur Duval le combattit & donna dans l'excès contraire, ſoutenant l'infaillibilité du Pape,* & ſur cela l'Editeur fait une note de trois ou quatre pages, *pour faire connoître,* dit-il, *à tout le monde l'injuſtice de cette cenſure*

faite *en France*. Mais ſelon notre manuſcrit, M. Fleury dit ſimplement que ce livre fut condamné *à Rome* : il ne dit rien de ce qui ſe paſſa en France ; ce qui donne à penſer qu'il a cru plus prudent de n'en point parler.

Plus loin M. Fleury obſerve que dans le premier Concile tenu à Jeruſalem, nous y voyons S. Pierre parler le premier, & il ajoute : *Ainſi dans tous les Conciles généraux le Pape préſide en perſonne ou par ſes Légats*. Sur cela l'Editeur fait une note en ces termes : « De ce que S. Pierre a parlé » le premier dans le Concile de » Jeruſalem, on en peut bien con- » clure que c'eſt au Pape à pré- » ſider aux Conciles généraux, » lorſqu'il s'y trouve en perſonne ; » mais il ne s'enſuit pas qu'il ait » droit d'y préſider par ſes Légats » lorſqu'il eſt abſent. Si la pré- » ſence de S. Pierre dans le Con-

» cile de Jerusalem donne ce droit
» au Pape, pourquoi n'en ont-ils
» pas joui dans les premiers Con-
» ciles généraux? Ce fut au Con-
» cile de Calcédoine, qui est le
» quatrieme général, que le Pape
» présida pour la premiere fois par
» ses Légats. S. Léon le demanda à
» l'Empereur Marcien, non com-
» me une chose dûe à sa primauté,
» non en vertu de la coutume ou
» de l'exemple de ses prédécef-
» seurs, mais uniquement parce
» qu'il n'étoit pas convenable que
» les Patriarches d'Orient qui n'a-
» voient pas eu le courage de tenir
« contre l'erreur, se trouvassent
» à la tête du Concile: *Quia verò*
» *quidam de fratribus, quod sine*
» *dolore non dicimus, contra tur-*
» *bines falsitatis, non voluere Ca-*
» *tholicam tenere sententiam, præ-*
» *dictum fratrem & Coëpiscopum*
» *meum vice meâ Synodo convenit*
» *præsidere* S. Léon, Ep. 69. »

M. Fleury vraiſemblablement n'auroit pas ſouſcrit à cette note. Il fait remarquer bien expreſſément dans ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique, que dès le Concile de Nicée, qui eſt le premier des Conciles généraux, Oſius, Evêque de Cordoue, paroît avoir préſidé, puiſque ſon nom ſe trouve à la tête de toutes les ſouſcriptions. » Or on ne voit » pas, dit-il, * comment un ſimple » Evêque de Cordoue auroit pré- » ſidé de ſon chef ſur tous les Evê- » ques du monde, même ceux d'A- » lexandrie & d'Antioche préſens » en perſonne. Gelaze de Cyzique » dit expreſſément qu'Oſius tenoit » la place de Sylveſtre, Evêque de » la grande Rome, avec les Prêtres » Viton & Vincent : & il ne doit » pas être ſuſpect en ce point, étant

* Fleury, Hiſt. Eccl. Tome III. C. xj. n. 5.

» Grec & écrivant sur les actes &
» les mémoires des Grecs. Enfin la
» pratique suivante y est confor-
» me : dans les Conciles œcumé-
» niques dont nous avons les actes,
» nous voyons les Légats du Pape
» à la tête, & c'est d'ordinaire un
» Evêque avec deux Prêtres. » Il
n'y eût point de Légats du Pape
au second Concile tenu à Constantinople, parce que les seuls Evêques Orientaux y avoient été convoqués, en sorte que ce Concile n'est réputé œcuménique que par le consentement que les Occidentaux donnerent depuis à ses décrets. Mais au troisieme Concile tenu à Ephese, M. Fleury fait encore observer que S. Cyrille, Patriarche d'Alexandrie, étoit le premier, *comme tenant la place du Pape S. Célestin, ainsi que portent les actes*, * quoique d'ailleurs il

* Fleury, Hist. Eccl. Tome VI. L. XXV. n. 37.

eût pu présider par la dignité de son Siége. Cela posé, il est aisé de comprendre que ce que S. Léon demandoit à l'Empereur Marcien pour le quatrieme Concile tenu à Chalcedoine, n'étoit pas d'y présider; il en avoit le droit, non-seulement par son titre, mais par ce qui s'étoit pratiqué dans les précédens Conciles: ce qu'il demande donc, c'est d'y présider par l'Evêque Paschasin qu'il y envoyoit: *Prædictum fratrem & Coëpiscopum meum vice meâ Synodo convenit præsidere*. Les troubles de l'Orient lui persuadent qu'il ne convient pas qu'il y soit représenté par aucun des Orientaux, comme S. Célestin fut représenté par S. Cyrille; mais qu'il convient mieux qu'il soit représenté par l'Evêque de Lilybée qu'il envoie, comme S. Sylvestre fut représenté par l'Evêque de Cordoue: *Quia verò quidam de fratribus, quod sine dolore*

non dicimus, contra turbines falſitatis, non voluere Catholicam tenere ſententiam, prædictum fratrem & Coëpiſcopum meum vice meâ Synodo convenit præſidere. Nos lecteurs jugeront de cette interprétation, qui nous paroît du moins ſe concilier mieux avec les textes de M. Fleury.

Diſons encore un mot d'une difficulté qui arrête le nouvel Editeur. Il a trouvé dans ſon manuſcrit ces mots : » Donc ſi le Pape » conſulté par les Evéques a dé- » cidé une queſtion de foi, & que » l'Egliſe reçoive ſa déciſion, » l'affaire eſt terminée comme au- » trefois celle des Pélagiens ; il « ne faut point de Concile. Si » quelques Docteurs ou même » quelques Evêques en petit nom- » bre, murmurent encore, on ne » doit pas les écouter. » L'Editeur a pris ſoin de faire encore là deux notes pour redreſſer M. Fleury.

Mais notre manuſcrit lui eût évité la peine de faire ces deux notes : car on n'y trouve pas un mot de cela. Il a voulu parodier ces mots, *quelques Docteurs ou même quelques Evêques*, en diſant dans l'une de ces notes : « Mais ſi *quelques* » *Docteurs ou même quelques Evê-* » *ques*, quoiqu'en petit nombre, » ont encore des difficultés rai- » ſonnables ſur la déciſion, & re- » fuſent de s'y ſoumettre, on doit » les écouter, l'affaire n'eſt pas » terminée, il faut un Concile. » Il nous ſemble qu'en bon François, ce *même* eût été mieux placé dans cette derniere phraſe, s'il eût dit, *quelques Evêques ou même quelques Docteurs* : car nous croyons que dans ce cas les *Docteurs* ſont d'un dégré inférieur aux *Evêques*.

Cette nouvelle édition dit que le Concile de Bâle finit au 16 Mai 1441 : notre manuſcrit dit 1442 : mais c'eſt 1443. Ailleurs (page

411) la nouvelle édition dit que dès les premiers tems l'Eglise a possédé des immeubles *& des fiefs*: notre manuscrit porte; *& des serfs*. La suite prouve que c'est la vraie leçon : car M. Fleury ajoute qu'on ne voit pas ce qui rend les Ecclésiastiques incapables de gouverner aussi *des hommes libres*.

Le *Discours* de M. l'Abbé Goujet *sur le renouvellement des Etudes, & principalement des Etudes ecclésiastiques, depuis le XIV. siécle*, nous paroît ici tel que ce savant Auteur l'a donné à la tête du XXXIII. Tome de l'Histoire Ecclésiastique de M. Fleury, continuée par le P. Fabre. Il termine très-utilement ce Recueil, où les quatre nouveaux Discours de M. Fleury nous auroient paru plus recommandables, si nous avions été plus assurés de les y trouver tels qu'ils sont sortis des mains de l'Auteur.

ARTICLE LXX.

OBSERVATION SUR LA derniere Edition du Dictionnaire de Moréri, & sur les moyens de perfectionner cet Ouvrage.

CE que nous avons dit de la derniere Edition du Dictionnaire de Moréri, en rendant compte de la *lettre d'un Professeur de Douay*, * nous a attiré une lettre de M. l'Abbé du Mabaret, Curé de S. Léonard en Limousin. Nous savons que depuis long-tems il s'intéresse à la perfection de ce grand Ouvrage. Il regarde le prétendu *Professeur de Douay*, (M. l'Abbé Saas, Chanoine & Biblio-

* Au précédent Journal de Février, pag442 & 443.

thécaire de l'Eglise Métropolitaine de Rouen,) comme *un des plus grands Bibliographes que nous ayons*; il tient pour certain que c'est lui-même qui travaille à cet *Anti-Moréri* que le Professeur de Douay annonce, & que nous avons annoncé d'après lui; il espere beaucoup de cette entreprise de la part *d'un savant aussi laborieux & d'une érudition aussi vaste.*

« Le Dictionnaire de Trevoux mis à part, je ne connois pas, dit-il, d'Ouvrage plus usuel, plus curieux, plus satisfaisant, plus agréable, plus utile, & qui fasse plus d'honneur à la Littérature Françoise, que *le Moréri*; il faudroit être bien insensible pour n'en pas desirer la perfection. » En conséquence il applaudit au travail de ce savant Littérateur: il s'en occupe lui-même.

Recherchant la cause des imperfections que l'on y remarque,

il croit la découvrir dans la précipitation du travail de ceux qui ont été ſucceſſivement chargés de donner les différentes Editions de cet Ouvrage. « A Dieu ne plaiſe, ajoute-t-il, que je veuille déprimer la gloire des *Editeurs du Moréri*. Ce Dictionnaire leur doit ſans doute beaucoup, je le publie avec confiance ; & quand je le tairois, leurs éditions le dépoſent par elles-mêmes. Que ne doit-il pas en particulier au *ſavant Abbé Goujet* ? Quelles richeſſes n'y a-t-il pas verſées à pleines mains ? Ce dont je me plains, c'eſt qu'il n'ait pas fait tout ce qu'il étoit capable de faire. S'il étoit donné à un particulier de porter ce Dictionnaire à la perfection dont il eſt ſuſceptible, il pourroit en avoir la gloire. »

M. l'A. du M. croit ne pas appercevoir autant de ſoin qu'il eût deſiré dans la derniere Edition,

dont il avoue qu'il ne connoît pas l'Editeur, *M. Drouet.* « Ce n'eſt pas, dit-il, qu'elle ne lui ait couté un travail infini, dont aſſurément on doit lui ſavoir gré, ſans parler des articles qui lui ſont propres. 1°. Il a fondu dans le corps du Dictionnaire les quatre volumes *in folio* des deux ſupplémens de M. Goujet: il faudroit avoir eſſayé la tâche, pour apprécier la peine & le dégoût attaché à cette ſorte de travail. 2°. Il y a inſéré un nombre prodigieux d'articles dreſſés depuis par le même Littérateur. 3°. Un très-grand nombre d'autres ſur les Juriſconſultes, fournis par M. Boucher d'Argis. 4°. Quantité d'autres, fruits du travail de M. l'Abbé Beziers. 5°. Un plus grand nombre d'autres, mis entre ſes mains par divers amateurs. Peut on nier que toute cette méchanique ne ſoit très pénible? »

Juillet, 1763. I. vol.

« Son travail va bien plus loin : il s'eſt donné la peine de copier *l'Hiſtoire Littéraire de la France*, par D. Rivet & ſes continuateurs ; le *Dictionnaire hiſtorique portatif* de M. l'Abbé Ladvocat, & d'autres livres connus ; & pour la Géographie, *le Dictionnaire de M. de la Martiniere*. Tout cela a été intercalé dans la nouvelle édition. Voilà pour les *additions*, encore ne compté-je pas les augmentations particulieres faites aux articles préexiſtans. ».

« Les *corrections* que ſon édition préſente ont leur mérite & leur peine. M. l'Abbé Goujet en avoit en 1756 *environ deux mille* : je tiens le fait de lui-même. Ce ſavant ayant fourni à M. Drouet tant de nouveaux articles, je préſume qu'il lui aura donné ces mêmes corrections. Qui pourroit dire celles que le nouvel Éditeur a reçues d'ailleurs ? Ajoutez-y celles

qu'il ne devoit qu'à lui-même. »

« Autre ſorte de travail pour M. Drouet ; il a refait un nombre d'articles, & a ſubſtitué ces nouveaux articles aux anciens. Il eſt clair par cet expoſé que le nouvel Editeur a beaucoup contribué à la perfection de ce Dictionnaire. Mais en a-t-il fait aſſez, & a-t-il rempli l'attente du Public ? » M. l'A. du M. prétend ici que la queſtion ſe décidera par le ſeul *Anti-Moreri* qui nous eſt annoncé : il la croit très-décidée chez lui par les *très-amples Mémoires*, qu'il a lui-même recueillis, & qu'il *offre d'avance* au futur Editeur. Mais en homme judicieux, il convient qu'*un Editeur de Moréri, ſi habile qu'il ſoit, & quelque attention qu'il y apporte, laiſſera toujours matiere à correction à ceux qui viendront après lui*. La queſtion ſemble donc ſe réduire à ſavoir *combien il doit reſter de fautes à corriger dans une*

Edition de Moréri; eſt-il bien facile d'en faire une juſte eſtimation ?

Le Profeſſeur de Douay & M. l'Abbé du M. prétendent avoir trouvé *beaucoup de fautes* dans la derniere édition de ce Dictionnaire : mais dans un Ouvrage auſſi vaſte & auſſi compliqué, eſt-il poſſible qu'il n'en reſte pas toujours beaucoup ? Si M. Drouet en a laiſſé un grand nombre, il en a néanmoins corrigé *beaucoup* : & quel ſera l'Editeur qui n'en laiſſera pas un nombre toujours aſſez grand ? D'ailleurs quel eſt donc ce nombre de fautes ſuffiſant, pour que l'on puiſſe dire qu'il n'y en a *pas* beaucoup ? Nous croyons que pour juger équitablement de l'édition de M. Drouet & de toute autre, il ne s'agit pas ſimplement de calculer & d'apprécier les fautes que l'on croit y trouver ; mais il s'agit de *comparer ces fautes avec celles*

celles de l'édition précédente. Il s'agit de ſavoir, non pas ſi la derniere édition eſt auſſi correcte qu'on le déſireroit, mais ſi elle eſt *plus correcte* que les précédentes : & nous ne voyons pas que le Profeſſeur de Douai, ni M. l'A. du M. ayent ſaiſi ce *parallele*, qui cependant nous paroît ſeul capable de déterminer le jugement que l'on doit porter de la derniere édition.

M. l'A. du M. prétend que les changemens faits par le nouvel Editeur *n'ont pas toujours été en mieux :* mais du moins n'ont-ils point été en mieux *le plus ſouvent* ? C'eſt ce qu'il faudroit examiner. Voici le ſeul exemple qu'il cite dans le Mémoire qu'il nous adreſſe. Sous la lettre *C*, on liſoit précédemment dans ce Dictionnaire : » CANDE ou Candate, *Candæum* & *Candatenſis vicus*, Bourg de France en Touraine, & ſur les

frontieres de l'Anjou ; il est situé sur la riviere de Loire, dans l'endroit où elle reçoit la Vienne. Candate est célébre dans les écrits de Sulpice Sévere & de Grégoire de Tours, lorsqu'ils parlent de S. Martin, qui mourut en ce Bourg. » M. Drouet qui donnoit une attention particuliere aux articles de Géographie, a cru devoir effacer cet article pour y substituer celui-ci : « CANDÉ, ville & Baronie de France en Anjou, au confluent des rivieres de Mandie & de l'Erdre. Elle est célébre, parce que ce fut en ce lieu que S. Martin mourut, &c. »

« La méprise est palpable, dit M. l'Abbé du M., l'article réformé n'étoit pas mauvais : celui que le nouvel Editeur y substitue, confond *Cande* & *Candé*, deux endroits fort différens : le premier à la derniere extrêmité de la Touraine, où elle confine à l'An-

jou, précisément au confluent de la Loire & de la Vienne à quatre lieues au-dessous de Chinon, & à quatre au-dessus de Saumur : le second à l'autre extrémité de l'Anjou, aux confins de la Bretagne, & au confluent de l'Erdre & de la petite riviere de Mandie : & c'est certainement à *Cande* en Touraine, & non à *Candé* en Anjou que S. Martin est mort. » Quand on trouve de semblables méprises, on ne manque pas de crier bien haut. « Le fait est notoire en France, dit M. l'Abbé du M., comment a-t-il pu être ignoré de M. Drouet ? » Nous ne doutons pas que M. Drouet ne soit en état de prouver qu'il a lui-même corrigé plus d'une faute semblable. La question est donc de savoir s'il en a fait plus qu'il n'en a corrigé.

M. l'A. du M. lui-même qui prétend que l'article réformé par le nouvel Editeur *n'était pas mau-*

vais ; est-il bien convaincu que le nom latin de ce Bourg de Cande en Touraine soit *Candæum* ou *Candatensis vicus*, comme on le lisoit dans les précédentes éditions de Moréri ? Nous croyons, & M. Baillet le croit comme nous, que son vrai nom est *Condatum* ou *Condatensis vicus*. M. Baillet, dans sa Topographie des Saints, observe que *Condate* est un mot Celtique qui signifie *Confluent*, & d'où l'on a fait en Latin *Condatum*, en François *Condat*, *Condé*, & enfin *Cande*. Dans la légende de S. Martin, au Bréviaire de Paris, nous lisons *Condatensis vici*.

Les *fautes* échappées aux soins de M. Drouet ne sont pas le seul objet de la critique de M. l'Ab. du M. Ce Littérateur se plaint encore de diverses *omissions* sur des points dont il étoit, selon lui, indispensable de parler. Les exemples qu'il nous en donne se ré-

duiſent aux ſeuls articles des *Potentats qui regnoient dans l'Europe en 1759*, date de la derniere édition.

Il commence par la *Ruſſie* où régnoit depuis la fin de 1741 *Elizabeth Petrowna*. Il ſe plaint de ce que cette Princeſſe n'a point d'article particulier. Il convient qu'il eſt parlé d'elle à l'article *Moſcovie*; qu'on y expoſe la révolution qui la mit ſur le trône, & ſon ſacre *le 13 Mars* (il l'écrit ainſi; nous liſons néanmoins dans le Dictionnaire, *le 13 Mai*) 1742. *Et là*, dit M. l'Ab. du M. *on s'arrête tout court : encore la note vient-elle du ſupplément de 1749 de M. Goujet*. M. Drouet répondra qu'il n'a donc fait qu'imiter M. Goujet, qui écrivant en 1749, n'a pas cru devoir détailler ce qui s'étoit paſſé en Moſcovie depuis 1742, ni être obligé de donner un article particulier à cette Princeſſe qui

avoit déja ſept ou huit années de regne. Il ajoutera qu'il a cru pouvoir en uſer de même à l'égard de ces autres Potentats dont M. l'Ab. du M. lui reproche de n'avoir point parlé dans un aſſez grand détail. M. Goujet dans l'article de *Moſcovie*, conſervé par le nouvel Editeur, dit : « On peut voir dans les Mémoires du tems, Gazettes, Mercures & autres écrits de cette eſpèce, les ſuites de cette révolution & du gouvernement de la nouvelle Czarine. » M. Drouet en dira de même d'*Adolphe-Fréderic, Roi de Suede depuis 1757 ; de Fréderic V, Roi de Danemarc depuis 1746*, & autres, auxquels il n'a point donné d'articles particuliers. M. Goujet lui-même, écrivant en 1749, n'avoit pas cru devoir donner un article particulier à ce dernier Prince, quoiqu'aſſis ſur le Thrône depuis 1746. Il y a même une ſorte

de discrétion à ne point donner d'article particulier aux personnes qui vivent, & surtout aux Princes actuellement regnants.

M. l'Ab. du M. observe que néanmoins quelques-uns de ces Princes ont leurs articles particuliers; mais articles qui sont demeurés imparfaits, tels que celui de *Fréderic-Auguste II. Roi de Pologne*, & celui du *Roi Stanislas*, élu pour le même Thrône; ces deux articles sont tirés du supplément de Basle; l'un est terminé en 1644, l'autre en 1745. M. Goujet les a laissés tels; M. Drouet les laisse de même. Quel reproche peut-on lui faire? Il aura pour défenseur son respectable prédécesseur, qui avoit apparemment de bonnes raisons pour ne pas prendre soin de continuer ces articles. Ces Princes du nom de *Fréderic*, nous donnent occasion de remonter plus haut, & de toucher un

point dont M. l'Ab. du M. ne parle pas. C'eſt que l'article de *Fréderic Roi de Suede*, qui n'eſt mort qu'en 1751, ne va pas plus loin que ſon couronnement en 1720 : quel vuide ! à qui doit-on l'imputer. Le dernier Editeur doit-il ſeul en être reſponſable ?

Mais enfin M. l'Abbé Goujet avoit du moins jugé à propos de continuer ce qui étoit dit de notre auguſte Monarque. Ayant trouvé commencé l'article de *Louis XV.*, il pouſſa cet article *juſqu'en* 1732 ; M. Drouet le reprend, & le termine ſelon M. l'A. du M. *en* 1748 : diſons plus exactement, *à la publication de la paix en* 1749. Pourquoi s'arrêter là, dit M. l'A. du M. ? Mais cette époque eſt des plus glorieuſes pour notre Monarque. D'ailleurs nous ſuppoſons que le fond de cet article vient du ſupplément de 1749, que nous n'avons pas ſous les

yeux ; & il pourroit-être que M. M. Drouet trop modeſte, n'eût pas oſé continuer ſeul de traiter un ſi grand ſujet.

Nous l'invitons très ſincérement à ne ſe point décourager des critiques qu'il eſſuie ; cette ſage retenue que nous remarquons dans ſon Ouvrage, nous aſſure qu'il eſt capable de traiter avec toute la diſcrétion convenable, avec toute la ſageſſe poſſible, les plus grands ſujets, les articles même les plus délicats. Nous l'exhortons donc à donner au Public un ſupplément qui rempliſſe les *vuides* dont on ſe plaint, & qui corrige les *fautes* qui peuvent lui être échappées.

M. l'Abbé Goujet peut avoir eu de très-juſtes motifs pour nous renvoyer aux *Gazettes*, *Mercures & autres Mémoires du tems* pour le regne de la Czarine *Elizabeth Petrowna*. Mais nous ſupplions M. Drouet de nous épargner ces

recherches, de les faire lui-même, & de recueillir tout ce qu'il y a de plus intéressant pour former l'article de cette Princesse & des autres Princes, à remonter jusqu'à *Frédéric* Roi de Suéde, qu'on nous a laissé en 1720. Il trouvera sûrement dans les *Mémoires du tems*, & particulierement dans la *Table du Journal de Verdun*, tout ce qu'il lui faut pour remplir ces articles.

Des *omissions* dont nous venons de parler, & qui regardent les têtes les plus distinguées, M. l'A. du M. conclud qu'il doit y en avoir beaucoup d'autres : & voilà l'un des inconvéniens qu'il y a de parler des personnages actuellement vivans; on en donne ce que l'on en sçait lorsqu'on écrit, & souvent il arrive que l'on manque de Mémoires pour continuer. Nous pensons que par cette raison même, il seroit mieux de ne

donner communément des articles particuliers qu'aux personnes mortes, afin que ce que l'on en dit, fût tout ce qu'on doit en dire. Car le moyen d'achever les articles d'une multitude de *savans* & *d'artistes* dont on parle avant leur mort, & dont les dernieres années ne se trouvent consignées dans aucun monument public ? La même difficulté revient à l'égard des *généalogies* qui sont en si grand-nombre dans ce Dictionnaire : comment veut on qu'un Continuateur puisse les amener toutes jusqu'au moment où il écrit ? Ce Continuateur & les Libraires intéressés dans son travail supplient le Public de leur fournir les secours nécessaires pour continuer ces articles imparfaits ; les uns négligent de répondre à cette invitation ; les autres ignorent même qu'elle ait été faite : les Libraires & le Continuateur demeurent ainsi

privés de la plûpart des ſecours dont ils avoient beſoin. Seroit-il donc équitable de leur reprocher l'imperfection d'une multitude d'articles pour leſquels on ne leur a fourni aucun des ſecours indiſpenſables ? Il y a donc en ce genre un très-grand nombre *d'omiſſions*, d'autant plus excuſables qu'elles étoient inévitables.

On peut donc bien n'être pas obligé de dire tout ; mais eſt-on excuſable de dire ce qui n'eſt pas ? Tout homme eſt ſujet à ſe méprendre ; & ſouvent il n'eſt pas aiſé de reconnoître les *mépriſes*. On dit que M. Drouet en a laiſſé dans ce Dictionnaire ; que lui-même en a fait. On ajoute qu'il eſt impoſſible qu'un ſeul homme puiſſe les découvrir & les corriger toutes. « Quand un Editeur auroit la capacité & le tems convenable, dit M. l'A. du M., il pourroit donner une édition paſſable : mais jamais il n'en donneroit une bonne ;

l'ouvrage eſt trop fort pour *un homme ſeul.* Il faudroit au Moréri un Bureau, *une ſociété de Savans*, qui ſans être diſtraits, vouluſſent s'y employer efficacement. » Nous avons ſouvent entendu répéter cette idée ; mais nous doutons qu'elle ſoit bien réfléchie. Oſerions-nous en dire ici notre penſée ? Nous la ſoumettons au jugement du Public.

Pour un Dictionnaire qui embraſſeroit toutes les ſciences, tel que le *Dictionnaire Encyclopédique*, nous convenons qu'il faut une *ſociété de Savans*, dont chacun puiſſe traiter parfaitement ſon objet : encore faudroit-il qu'*un ſeul homme* préſidât à la combinaiſon pour prévenir les difficultés qui pourroient naître ſur certains points qui confinent à différentes ſciences, afin que ce qui ſeroit dit par différentes perſonnes ſur un même objet *limitrophe* ne diſcordât pas. *Juillet*, 1763. I. vol.

Mais pour un *Dictionnaire Historique* essentiellement rempli de dates qui toutes doivent retentir à un certain *ordre chronologique*; est-il bien certain qu'*une société de Savans* pût y réussir ? Chaque savant suivra son systême chronologique. Qu'on suppose même que ces savans conviennent d'un systême chronologique pour les grandes époques ; quand ils viendront au détail des événemens qui doivent être rangés sous ces grandes époques, ce détail les entraînera nécessairement dans une multitude de discordances inévitables. Si l'on veut bien y prendre garde, on reconnoîtra que la plûpart des discordances qui se trouvent actuellement dans le Dictionnaire de Moréri, viennent précisément de ce que les Auteurs ou Editeurs ont ainsi mis à contribution *une société de Savans*. On a pris indifféremment de toute

main, disons même de toute main savante : delà qu'est il arrivé ? Une confusion épouvantable dont on aura bien de la peine à se tirer. Certainement la cause du mal ne le réparera pas : il n'y a qu'un principe contraire qui puisse y remédier. La réunion des travaux d'*une multitude de savans* de qui on a recueilli les articles qui composent ce Dictionnaire, a produit le désordre qui y regne ; il n'y a que le travail opiniâtre *d'un seul homme* qui puisse nous tirer de ce labyrinthe, où à chaque pas on risque de s'égarer. Les *articles limitrophes* ne peuvent se concilier que dans la tête d'un seul homme : or les *articles* d'un *Dictionnaire Historique* sont presque tous *essentiellement limitrophes* : il n'y a donc qu'*un seul homme* qui puisse les concilier....

Il faudroit seulement que cet *homme unique*, pour réussir dans

une entreprise aussi vaste, fît ce que devroit faire cette *société de Savans*; qu'il partageât son travail comme le partageroit cette société. Qu'il considere d'abord *l'Histoire ancienne* & ensuite *l'Histoire moderne*: que dans l'histoire ancienne, il prenne séparément chaque partie; qu'il remonte jusqu'à l'origine du Monde, & qu'il suive toute *l'Histoire Sainte*, depuis la création jusqu'à J. C.; qu'il passe de-là à *l'Histoire Profane*, & qu'il considere séparément l'histoire de chaque peuple: *l'Histoire des Egyptiens*, des *Assyriens*, des *Babyloniens*, des *Perses*, des *Grecs*, des *Romains*: qu'après avoir suivi ces grands objets, il considere ensuite séparément les *Philosophes*, les *Poëtes*, les *Orateurs*, &c. qu'en un mot il subdivise chacune des parties principales de ce grand Ouvrage, qu'il les discute chacune séparément, en

ne perdant jamais de vue le ſyſtême chronologique qu'il doit avoir pris pour baſe de ſon travail ; & il fera plus lui ſeul que ne pourroit faire une ſociété de Savans ; il réuſſira mieux.

Nous en parlons d'après l'expérience. La *Table générale des matieres de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de M. Fleury & du P. Fabre*, eſt compoſée de maniere qu'elle forme ſeule un *Dictionnaire abrégé pour ce qui concerne l'Hiſtoire Eccléſiaſtique.* Nous ſavons ce qu'il en a couté pour faire ce travail, & toutes les vues que ce travail a fait naître pour ce genre d'Ouvrages : & d'après cette expérience nous croyons pouvoir avancer que le moyen que nous propoſons eſt le plus efficace pour la perfection du Dictionnaire de Moréri. Un *ſeul homme* pourra-t-il ſuffire à une ſi vaſte entre-

priſe ? S'il n'y ſuffit pas, ſon ſucceſſeur la continuera, mais en ſuivant toujours la même méthode qui paroît être ſeule capable d'amener l'Ouvrage à la perfection que l'on peut juſtement deſirer.

ARTICLE LXXI.

LETTRE AUX AUTEURS de ces Mémoires ſur la *Bibliographie inſtructive* de M. DE BURE. (*a*)

EN attendant, Meſſieurs, que des Critiques plus habiles que moi veuillent bien examiner avec une attention particuliere la *Bibliographie* de M. DE BURE, j'ai l'honneur de vous envoyer les obſervations que j'ai faites ſur cet Ouvrage à la premiere lecture que j'en ai priſe. Je n'ai garde de

(*a*) Quoique cette lettre, excéde par ſon étendue, les bornes ordinaires de nos articles, nous l'inſérons ici en entier, dans la penſée que les Lecteurs la verront avec plaiſir dans un ſeul volume.

penſer qu'elles ſoient toutes également importantes ; mais, telles qu'elles ſont, je crois qu'elles ne ſeront pas inutiles à M. *de Bure*, lorſqu'il donnera une ſeconde édition de ſon Livre, & c'eſt l'unique raiſon qui me détermine à vous les faire paſſer. J'aurois peut-être dû, Meſſieurs, réduire toutes mes remarques ſous certains chefs, & les partager en ſections dont les unes auroient traité des fautes d'omiſſion, les autres des erreurs poſitives ; celles-ci des jugements quelquefois ſinguliers que porte M. DE B. des Ouvrages dont il parle, celles-là du ſtyle de ce Bibliographe, de la maniere dont il remplit le ſyſtême bibliographique qu'il embraſſe, &c. ; mais cette méthode auroit demandé trop de tems, j'aurois eu beſoin, pour la remplir convenablement, de pluſieurs livres que je n'ai pas actuellement ſous la main, & ma

lettre eût eu l'air d'une critique dans toutes les regles, au lieu que je ne me suis proposé que de faire quelques Remarques utiles. J'ai donc préféré à tout autre ordre celui des numeros même de la *Bibliographie* de M. DE B., & j'ai pensé que cet arrangement seroit aussi plus commode pour ceux des lecteurs que j'ai principalement en vue. Je vous préviens, avant de commencer, que mon dessein est de ne faire aucune peine à ce Libraire dont on ne peut que louer le zèle, l'application & les connoissances; ainsi, supposé qu'il m'arrive de me servir de quelques expressions un peu fortes, je le prie de les interpréter comme je le désire, & d'être bien persuadé que, plus attaché au fond des choses qu'à la maniere de les dire, j'ai souvent préféré un mot tranchant, parce qu'il étoit plus court, à une circonlocution qui paroîtroit

plus honnête, mais que j'ai évitée pour ne point allonger ma lettre, dont, malgré cette attention, j'appréhende que la longueur ne soit excessive. Je commence sans autre préambule, Messieurs, en vous laissant, comme de droit, les maîtres de faire de cette lettre tel usage que vous voudrez.

Numero 33. Après la Bible imprimée à Naples par Moravus en 1476, que je crois avoir vue à Paris dans une des grandes Bibliothéques qui décorent cette Capitale, M. *de Bure* passe brusquement à celle de 1481. Il auroit dû, ce me semble, ne pas omettre celle de 1477, imprimée par *Bernard Richel*, Citoyen de Bâle, laquelle est très-rare. Elle n'a ni signatures ni chiffres de pages; & après la date qui se trouve aussi bien que l'Ecusson de *Richel* à la fin de l'Apocalypse, on y trouve *Compendiosa librorum Bibliæ no-*

titia adressée par un Moine appellé MÉNARD à *Jacques d'Ysenac*, & les *Interpretationes Hebraïcorum nominum.* Le Pseautier est partagé en 171 Pseaumes, (*) & le dernier par lequel finit le premier volume est marqué par erreur *Ps. CLXXI.* J'ai vû un très-bel Exemplaire de cette Bible chez les Grands Augustins de Paris, à la tête duquel on a écrit que c'est le seul qui soit connu dans cette ville, & que ces Religieux l'ont reçu en présent des Libraires qui

(*) Cette singularité qui consiste en ce que le seul Pseaume 118, *Beati immaculati in via* est divisé en 22. par l'Editeur, est très-remarquable ; M. Schelhorn avoit crû qu'elle ne se trouvoit que dans la seule Bible de 1475, imprimée sans nom de ville ni d'Imprimeur ; Bible, dont pour le dire en passant, M. *de Bure* ne fait pas la plus legere mention. (Voy. Schelhorn. *Diatr. de antiquis. Lat. Bibl. Edition.*)

firent en 1704 dans leur Couvent la vente de la Bibliothéque de M. *Mallebranche*, Conseiller au Parlement.

N°. 39. M. DE B. fait très-bien d'indiquer à ceux qui veulent connoître des détails sur la Bible de 1590, l'histoire de cette Bible par *Prosper Marchand*; mais il n'auroit pas dû se contenter de dire qu'*on trouve des copies manuscrites* de cette histoire, puisque M. *Schelhorn* l'a fait imprimer en entier dans le 4ᵉ Tome de ses *Aménités littéraires*, pag. 433 & suiv. J'ajouterai en passant, que le P. *Henry de Bukentop*, dans un Ouvrage assez peu connu, intitulé *Lux de luce*, & imprimé à Bruxelles en 1710 *in*-4°. donne (pag. 315 & suiv.) toutes les Variantes de la Bible de Sixte V., & de celle de Clement VIII.

N°. 55. Bible de Guyards des Moulins. En plusieurs endroits de

cette

cette Bibliographie, l'on trouve l'indication de plusieurs manuscrits précieux : pourquoi donc M. *de B.* n'a-t-il pas placé ici le beau Ms. de Guyards des Moulins qu'avoit feu M. de Sardiere, & qui fut fait par ordre de Jean Duc de Berry, dont on voit le nom & les qualités à la fin du livre d'Esdras (voy. Catal. de Sardiere, éclairciss. n°. 1.) ? Cette Bible doit se trouver aujourd'hui dans la riche Bibliothéque de M. le Duc de la Valliere.

N°. 64. Il falloit ajouter avec un crochet le nom de *Macho* à celui de *Julian*, l'un des traducteurs de ce Nouveau Testament, & placer le nom de ce Religieux dans la Table au premier mot & non au second. Je n'ai pas vû l'Edition à longues lignes dont on parle, ainsi je crois qu'elle *est in-*4°. ou *petit in-folio*, comme on le dit; mais je me souviens d'avoir vû à Ste Genevieve celle qui

est à deux colonnes; elle est certainement *in-folio* ; & à la fin de la Table, au lieu de *Deo gratias*, on lit *loué soit Dieu*, *amen* ; cette Table est de 20 feuillets comme celle de l'autre Edition, mais on n'y voit ni signatures ni réclames Dans le titre de ce Nouveau Testament, M. *de B.* donne avec raison le nom de l'Imprimeur; quelle peut donc être l'utilité de ces mots qu'il ajoute dans la remarque: *l'Imprimeur est un nommé Buyer*?

N. 80. Cette traduction en langue Basque du Nouveau Testament, me rappelle une version des Evangiles qui auroit bien dû trouver une place dans cette *Bibliographie*. Je veux parler du *Liber Evangeliorum rithmis in linguam Theotiscam versus ab Otfrido Monacho Weissenburgensi* publié avec une version Allemande par le fameux Flaccus Illyricus à Bâle en 1571, *in*-8°. Cette édition qui est la

premiere de la version d'*Otfride*, est de la plus grande rareté, & (quoique l'ouvrage de ce Religieux ait été réimprimé avec beaucoup de soin dans le *Thesaurus antiquit. Teutonic.* du savant *Schilter*) elle mérite d'être recherchée, tant à cause de la réputation de l'Editeur, que parce que la collection de Schilter n'est pas d'un usage commode.

N°. 90. M. *de B.* dit que *l'impression* du *Testamentum XII. Patriarcharum*, *est exécutée en lettres italiques dont le caractere* A BEAUCOUP DE CONFORMITÉ *avec ceux du livre de Servet*, *de Trinitatis erroribus*. Je ne conçois rien à cette assertion ; J'ai actuellement sous les yeux le *Testamentum* de la même édition dont parle *M. de B.*, & qui, pour le reste, est très-conforme à la description qu'il en donne ; je suis très-assuré que cette impression est en caracteres ronds,

très-beaux, & qui, loin d'avoir *beaucoup de conformité* à celle du Servet, n'y ont pas même le rapport le plus éloigné. Dans tout ce volume je ne trouve d'autres caracteres italiques qu'aux deux feuillets signaturés I & I ij, contenant une Epître dédicatoire ; & ces caracteres sont réellement fort ressemblants à ceux du Servet. Mais est-ce là ce qu'a voulu dire M. *de B.* ? En ce cas il s'est bien mal expliqué. La traduction de cet Ouvrage, imprimée à Paris, chez Martin le jeune en 1577, *in*-16, ne méritoit-elle pas d'être citée dans un ouvrage tel que celui-ci ?

Nos 117 & 118. Si l'on ne vouloit pas renvoyer ces deux Ouvrages aux Estampes parmi lesquelles il paroît qu'ils devoient être placés, au moins ne falloit-il pas les ranger sous la subdivision *Histoire & figures de la Bible*,

Qu'ont en effet de commun le *Speculum humanæ salvationis*, & *l'Ars moriendi*, avec *l'Histoire de la Bible*?

N°. 132. Après avoir donné le titre du *Scrutinium scripturarum* de Paul de Burgos, imprimé à Mayence en 1478, M. *de B.* dit que cette édition *est la seule qui soit recherchée, & qui ait quelque mérite dans le Commerce.* M. *Schelhorn* en cite une (*observ. ad Quirini de optim. Script. Edit.* pag. 21) en caracteres mobiles sculptés; Fabricius en indique une autre de Mantoue en 1475. (*Bibl. med. & inf. Lat.* lib. 15.) Je ne vois pas par quelle raison la troisieme édition seroit *la seule recherchée*, tandis que les deux premieres n'auroient aucun mérite. M. de B. fera très-bien d'expliquer cette singularité.

N°. 133. « *Petri Galatini opus* » *de Arcanis Catholicæ veritatis*,

» Ouvrage savant, fort estimé,
» & dont les exemplaires sont peu
» communs ». Il falloit ajouter que cet Ouvrage a été réimprimé en 1603, chez les héritiers de Wechel *in-folio*, & indiquer un autre livre du même genre, & qui n'est pas moins rare; il a pour titre : *Altercatio Sinagogæ & Ecclesiæ in quâ bona omnium fere utriusque Testamenti librorum pars explicatur, interlocutores Gamaliel & Paulus.* Coloniæ Melchior Novesianus, 1537. *in-folio.*

N°. 183. On cite le *Hiero-Lexicon* de Macer, & l'on ne dit pas un mot d'un autre Ouvrage du même genre qui devoit être indiqué dans une Bibliographie de livres rares, ne fût-ce qu'à cause de l'antiquité de l'édition. On sent aisément que je parle de *l'Elucidarius scripturarum*, grand volume *in-folio*, imprimé sur de très-beau papier en 1476. Ce

livre qui est en même-tems un Dictionnaire & une Concordance de l'Ecriture, commence par une Préface, laquelle finit par ces mots singulierement remarquables : « Meritò hic liber Elucidarius » scripturarum intitulatur : *Arte » quam Deus in fine mundi novam » institui voluit*, ut sine calamo » impressorie libri figerentur. Nu- » rembergæ per Frider. Creusner » civem ibidem summa data opera » nec segni diligentia optima littera » accuratè correctus, comportatus » est. » A la fin du volume qui n'a ni chiffres ni signatures, on lit cette souscription : « Opus (elucida- » rius scripturarum) impressum » ad laudem ... feliciter finit, ter- » minatum consummatumque est » in regia civitate Nurembergensi » per Fridericum Creusner ... an- » no incarnationis Dominice M. » CCCC. LXXVi. tertia feria » ante festum Pentecostes die sex-

» ta Juny. Laus Deo clementis-
» ſimo. » La forme du dernier chiffre qui eſt beaucoup plus petit que les autres, a fait croire à quelques Bibliothécaires peu attentifs que ce livre avoit été imprimé en 1475. Voyez ce que dit là-deſſus Maittaire dans ſes *Annales typographiques*, tom. 1. pag. 343.

N°. 187. M. *de B.* aſſure que *l'on ne connoît en France* que deux Exemplaires du Rational de Durand, imprimé en 1459. J'en connois un troiſieme dans l'Abbaye de St. Germain-des-Près où je l'ai vû, & où il ne tenoit qu'à M. *de B.* de *le connoître* ſi il l'eût voulu. Cet Exemplaire imprimé ſur velin eſt d'une très-belle conſervation.

N°. 204. Ces opuſcules recueillis par Pierre-Paul Vergerio ont été réimprimés à Veniſe, chez les Juntes en 1582. *in*-4°. Cet Apoſ-

tat les tira d'un autre ouvrage fort rare, & néanmoins inconnu à M. *de B.*, puiſqu'il n'en dit rien. Il a pour titre : *Rituum Eccleſiaſticorum ſive ſacrarum Cerimoniarum SS. Romanæ Eccleſiæ libri tres non ante impreſſi.* Venetiis, per Gregor. de Gregoriis 1516. *in-folio.* M. Schelhorn a fait avec beaucoup d'exactitude l'hiſtoire de ce livre dans ſes *Aménités littéraires*, tom. 3. pag. 145 & ſuiv. Tous les Bibliographes qui en font mention conviennent de ſa rareté ; *M. Godefroy Hoffman* l'a réimprimé en entier dans *Nova ſcriptorum collectio*, tom. 2. pag. 270 ; & ce Compilateur a même fait une diſſertation (tom. 1. pag. 362) dans laquelle il prouve contre quelques Littérateurs, que *Paris de Craſſis*, Evêque de Pezzaro, n'eſt point l'Editeur de l'ouvrage en queſtion.

N°. 206. Miſſel de Paris im-

primé en 1497, *in-folio.* « La « qualité de cet Exemplaire im- » primé ſur velin, dit le Biblio- » graphe, fait ſon ſeul mérite, & » le fait entrer dans la claſſe des li- » vres recherchés par les curieux. » Si cette raiſon étoit un motif ſuffiſant pour faire entrer ce Miſſel dans la claſſe des livres recherchés, il falloit à plus forte raiſon y placer le Breviaire de Paris imprimé ſans nom de ville en 1479, *in-8°.* J'ai vû un très-bel Exemplaire ſur velin de ce dernier livre dans la Bibliotheque de Ste Geneviève où l'on m'a auſſi montré deux Breviaires Romains (imprimés auſſi ſur velin) l'un en 1474 à Turin, l'autre à Veniſe en 1477, tous deux de format *in-8°.* Je me ſouviens d'avoir encore vû il y a à peu près deux ans dans la Bibliothéque des Jeſuites de S. Antoine un autre Breviaire Romain imprimé à Veniſe en 1478, par Nico-

las Jenſon, Exemplaire magnifique ſur velin, orné de très-belles mignatures, & qui avoit autrefois appartenu à *Martin Spifame* dont le nom ſe trouve au premier feuillet. Pourquoi ne rien dire de ces livres, puiſque l'on parle de l'autre ?

N°. 211. On remarque comme *une ſingularité* dans l'exemplaire du Breviaire Moſarabe qui appartient à M. Gaignat, qu'il ne s'y trouve pas une *Table des Fêtes* qui eſt dans les autres Exemplaires. Il me paroît qu'il ſuffiſoit d'avertir que cette Table n'avoit vraiſemblablement été imprimée qu'après coup ; car cette prétendue *ſingularité* n'eſt au fond qu'un défaut très-réel dans l'exemplaire de M. Gaignat, & loin de le rendre recommandable, elle en doit diminuer le prix, puiſqu'une Table eſt néceſſaire dans un livre tel que celui dont il s'agit.

N°. 214. M. *de B.* s'exprime ainſi ſur la Liturgie Suédoiſe : « La » rareté en eſt devenue conſidé- » rable au point que *tous les* Bi- » bliographes qui en ont parlé ſont » convenus qu'il *n'y avoit point* » de volume auſſi rare, même » dans la Suede. » 1°. *Tous* les Bibliographes n'ont pas dit cela ; il ne faut pour s'en convaincre qu'ouvrir les ouvrages du plus grand nombre d'entr'eux. 2°. Quand *tous* ces Bibliographes l'auroient dit, il ne falloit pas le répéter, parce qu'il eſt certain qu'*il y a* des volumes plus rares que cette Liturgie Suédoiſe ; le *Chriſtianiſmi reſtitutio* de Servet, par exemple, dont l'on ne connoît, ſelon M. *de B.* même, que l'exemplaire de M. de Cotte qui eſt regardé comme unique ; au lieu qu'il eſt inconteſtable que, dans la capitale ſeule, pluſieurs perſonnes poſſédent la Liturgie

Suédoise, ce dont convient encore M. DE B.

Nos 257 258 & 259. On trouve ici les deux collections des PP. Martenne & Durand, aussi bien que celle du P. Pez, tous trois Bénédictins. M *de B.* dit de la premiere, qu'*elle passe pour être mal digérée*; de la seconde, qu'*elle n'est gueres plus recherchée que la premiere*; & de la troisieme, qu'*elle est peu estimée en France.* Je souscris très-volontiers à ce jugement, parce qu'il ne differe presque point de celui des littérateurs qui ont examiné un peu attentivement ces trois recueils. Mais pourquoi, dès qu'il les connoissoit, M. *de B.* leur donne-t'il une place dans sa Bibliographie, qui, selon son projet, ne devoit contenir que des livres rares, ou les meilleures éditions des *Ouvrages généralement estimés pour remplir toutes les di-*

viſions du ſyſtême Bibliographique ? N'eſt-ce pas là une inconſéquence, une ſorte de contradiction ?

N°. 288. J'ai vû un très bel Exemplaire de cette édition de S. Cyprien, & je me ſuis apperçu que M. *de B.* avoit oublié les deux derniers vers de la ſouſcription qui en a huit, au lieu qu'il n'en rapporte que ſix. Voici ce diſtique oublié :

Petrus cum fratre Franciſco maximus ambo.
Huic operi aptatam contribuere domum.

A la tête de cette édition doivent ſe trouver trois feuilles ſéparées, contenant l'Epître dédicatoire d'André d'Alerie au Pape Paul II, & la Table des lettres du S. Docteur. On n'y voit ni chiffres, ni réclames, ni ſignatures, non plus que dans l'édition de Veniſe par

Vendelin de Spire. Je fais cette remarque, parce qu'elle ne se trouve pas dans la Bibliographie instructive.

N°. 298. Ce Recueil des Ecrivains de l'Histoire Ecclésiastique est évidemment déplacé ici ; les Bibliothécaires le placent toujours & avec raison à la tête des Historiens Ecclésiastiques. Pourquoi vouloir s'écarter de l'ordre ordinaire quand il est bon ? Il y a bien d'autres fautes de la même espèce dans cet ouvrage.

N°. 305. « S. Ephrem opera ex » editione *Aug.* Mariæ Cardinalis » Quirini. » Lisez *Angeli* au lieu d'*Augustini.* Cette faute est répétée trois fois dans la table aux mots *Ephrem*, *Maria* & *Quirini*, sous lesquels on appelle mal à propos ce Cardinal *Augustin.*

N°. 312. M. *de B.* indique l'édition de S. Jerôme donnée par

les PP. *Martianay* & *Pouget*, & il oublie celle qu'a publiée M. *Vallarſi* à Verone en 1734, en dix volumes *in folio*, à laquelle le célébre Marquis MAFFÉI a eu tant de part, & qui eſt bien plus eſtimée que celle des Bénédictins. Je n'ignore pas que D. Jacques Martin a eſſayé (*explic. de div. monum. ſingul.* pag. 374-426.) de décrier cette édition; mais, quoiqu'il y ait dans la critique de ce Religieux des remarques très-judicieuſes, on ſçait aſſez que le zéle pour ſon confrere *Martianay* l'a mené beaucoup au-delà des bornes de l'équité, & l'on n'en eſtime pas moins l'édition de M. Vallarſi. Voilà donc une nouvelle omiſſion importante dans la Bibliographie de M. *de B*.

N°. 313. Cette édition des Épitres de S. Jerôme eſt dans la Bibliothéque de Saint Germain-des-Prés.

N°. 315. On cite l'Exemplaire qu'a M. Gaignat des Epîtres de S. Jerôme, édition de 1470. Il semble qu'on auroit dû préferer aux cabinets particuliers les grands dépôts publics. Cette édition, par exemple, se trouve aussi à S. Victor, imprimée sur velin, comme le disent Maittaire dans ses Annales typographiques, & Maîchelius dans son *Histoire des Bibliothéques de Paris*. Cet Exemplaire méritoit d'autant mieux d'être cité, que cette Abbaye l'a reçu de Pierre Schoeffer, de Conrad Henlif & de Jean Fust, pour lesquels on trouve l'anniversaire au trois des Calendes de Novembre dans le Nécrologe de S. Victor, qui remarque que ces Imprimeurs reçurent pourtant *douze écus d'or*. Une anecdote telle que celle-là valoit bien la peine d'être citée, & M. *de B.* devoit d'autant

moins l'ignorer qu'elle se trouve dans l'*essay d'une histoire de la Paroisse de S. Jacques de la Boucherie*, imprimée en 1758, Chap. 9. pag. 63.

N°. 324. Autre Ouvrage fort rare qui se trouve encore à Saint Germain-des-Prés.

N°. 338. M. *de B.* ne donne point de description particuliere de cette édition des Œuvres de S. Léon, publiée à Rome, chez Swenheyn & Pannartz, & il ne cite aucune Bibliothéque où il l'ait vûe; ainsi il y a grande apparence qu'il n'en parle que d'après Maittaire, qui effectivement la dit imprimée en 1470, & qu'il s'en est rapporté aveuglément à cet Annaliste de l'Imprimerie. Or le Cardinal Quirini qui a vû deux Exemplaires de cette édition assure (*de opt. script. edit.* pag. 133. édit. *in*-4°.) qu'il n'a vû dans aucun ni date, ni nom de ville, ni les vers

aſpicis illuſtres, *&c.*, ce qui fait dire à ce docte Prélat qu'il ne ſait ſur quel fondement M. Maittaire aſſigne la date de 1470, & cite les vers en queſtion comme s'ils ſe trouvoient dans cette édition de Rome. M. Quirini ajoute que l'on voit ſeulement à la tête une Epître d'André Evêque d'Alerie au Pape Paul II. (Il la copie en entier, parce que Maittaire n'en avoit pas fait mention,) & il obſerve que le P. Queſnel a parlé avec la plus grande inexactitude, en diſant dans ſon édition de S. Léon, que la premiere des Œuvres de ce S. Docteur avoit été donnée par le même André d'Alerie en 1485. M. *de B.* auroit dû conſulter le ſavant Ouvrage du Cardinal Quirini ; cette lecture lui auroit épargné pluſieurs fautes.

N°. 339 « Depuis la derniere » édition de S. Léon qui vient de

» paroître à Rome en trois volumes
» *in-folio*, celle du P. Quesnel est
» est tombée de prix, & l'on *pré-*
» *fere avec raison la premiere* qui
» est beaucoup plus ample. » l'Edition de S. Léon publiée à Rome par le P. *Cacciari*, fit d'abord du bruit, & on en parla avec éloge ; mais l'examen qu'en firent les Savants, prouva que l'on s'étoit trop pressé de louer cette production qui n'est plus estimée, & qui se se vend aujourd'hui à Rome *au poids*. MM. *Ballarini* en ont publié une autre à Venise aussi en trois volumes *in-folio*, sur le mérite de laquelle les Gens de Lettres s'accordent unanimement ; ces Savants ont trouvé par ordre du feu Pape un accès facile dans les différentes Bibliothéques d'Italie, & ils ont profité de cette faveur en donnant un Ouvrage excellent. C'est celui-là qu'il falloit citer ; & non l'édition de Rome qui,

encore une fois, ne mérite aucun éloge.

N°. 346. Il eſt vrai que cette édition de Gregoire de Tours donnée par D. Ruinart eſt très-eſtimée ; mais elle ne *deviendra* jamais bien *rare*, parce qu'elle a été réimprimée avec des différences aſſez peu importantes dans le *Recueil des Hiſtoriens de France* de D. Bouquet, tom. 2. Ceux qui ont cette derniere collection n'achetent pas le Ruinart qui ſeroit pour eux un livre inutile. Il convenoit d'avertir de cette réimpreſſion.

N°. 349. *Jacques Magni* n'eſt pas un Pere de l'Egliſe ; ce Religieux vivoit dans le XV^e^ ſiécle. Par quelle raiſon place-t-on donc ſon *Sophologe* ſous la diviſion *SS. Peres des ſix premiers ſiecles*? La bévue eſt un peu forte ; en voici pourtant encore une autre : M. *de B.* dit que l'Edition en caracteres

Gothiques du Sophologe *est caractérisée* par l'Epigramme *Istuc clarorum*, &c. Or cela est très-faux, puisque cette même épigramme se trouve à la fin d'une autre édition *in-folio* du *Sophologe* imprimée en très-beaux caractères ronds, sans chiffres ni signatures, & qui est peut-être aussi ancienne que l'autre.

N°. 382. M. *de B.* qui se propose de donner des descriptions exactes des anciennes Editions, ne dit pas tout ce qu'il devoit dire sur celle-ci. En effet pour que les exemplaires de la *Seconde seconde* de S. Thomas, édition de 1467 soient complets, il est nécessaire qu'après la souscription rapportée dans la Bibliographie on trouve une table terminée par ces mots: *Explicit ordo & signatio quæstionum secundi libri, secundæ partis B. Thomæ de Aquino, Benedictus Deo. Amen.* Je ne sais pourquoi

M. *de B.* ne dit rien du tour de la *Prima Secunda* du même S. Docteur imprimée auſſi à Mayence en 1471. Cette édition eſt aſſez rare pour qu'elle dût être citée. Elle eſt du même format que la *Seconde ſeconde*, & n'a pas non plus de ſignatures : la ſouſcription qui eſt après la Table du livre eſt conçue preſque dans les mêmes termes que celle de la *Seconde ſeconde*, & elle eſt terminée par l'Ecuſſon imprimé en rouge des armes de l'Imprimeur, qui ne ſe voit pas dans la *Seconde ſeconde.* Ces deux volumes ſont faits pour ſe trouver enſemble dans les cabinets des curieux ; ſans doute que M. *de B.* ne connoiſſoit pas le ſecond.

N. 386. « Jean Duns a été vul» gairement appellé Scot, *parce* » *qu'il étoit Ecoſſois.* Il fut nom» mé le Docteur ſubtil, & ſes » opinions ſont ſouvent oppoſées à

» celles de S. Thomas. » 1°. Scot n'étoit pas Ecoſſois, comme le diſent les mauvais Dictionnaires qu'a copiés M. *de B* ; il naquit à Donſton en Angleterre. Ainſi il falloit donner une autre raiſon du nom de Scot. 2°. Le reſte de cette remarque eſt inutile ; l'écolier de Philoſophie le plus neuf ſçait tout ce qu'elle contient.

N°. 397. On cite l'édition du *livre des SS. Anges* donnée à Lyon en 1486, & l'on ajoute qu'elle eſt *recherchée*. Celle de Geneve en 1478 citée par Maittaire (*Ann. typogr.* tom. 1. pag. 385.) dont je connois au moins deux exemplaires à Paris, eſt certainement plus prétieuſe, & par conſéquent *plus recherchée* que l'autre. Il me ſemble que M. *de B.* auroit dû parler en cet endroit du livre de George-Benigne Salviatus, intitulé : *Opus de natura Angelica*, & imprimé à Florence en 1499, *in folio*

in-folio, avec de très-beaux caractères ronds. Pour qu'il ſoit complet, il eſt néceſſaire qu'avant la ſignature A, l'on trouve deux feuillets, le premier deſquels contient une Epître dédicatoire, & le ſecond des diſtiques latins, avec une ſeconde Dédicace au Sénat de Raguſe.

N°. 400. « L'on a remarqué *que* » le hazard voulut *que* ce fut dans » le tems de l'impreſſion de ce vo- » lume *qu*'arriva l'époque des mal- » heurs de Wechel. Tel eſt le ſtyle d'un très-grand nombre d'endroits de cette Bibliographie. *Scribimus indocti doctique.*

N°. 421. J'ai plus d'une remarque à faire ſur cet article. 1°. Le titre du livre n'eſt point entier. 2°. On renvoye à ce qu'en dit Maittaire dans ſes Annales typographiques, & l'on ne trouve dans ces Annales que le titre ſeul du livre, avec cette différence qu'il y

est plus entier qu'ici (Voy. Ann. typ. tom. 1. Pars prior. pag. 299. & 330.) 3°. Le sieur *de B* paroît ignorer que cet Ouvrage soit à Paris ; néanmoins il est à la Bibliothéque du Roi des éditions de 1473 & de 1474, comme on le voit dans le Catalogue imprimé (D. Nos 482 & 483,) ce qui n'a pas empêché que, quoique M. *de B.* donne à la fin de son volume un *relevé* des livres dont il parle, & qui sont dans cette Bibliothéque, celui-ci ne se trouve pas mentionné dans ce *Relevé.* J'avertis en finissant que l'on trouve une bonne histoire de l'ouvrage de Xiste IV. *de Sanguine Christi*, dans l'excellent ouvrage du Cardinal *Quirini* que j'ai cité plus haut, pag. 256.

N°. 428. Perez a composé un autre Ouvrage qui n'est pas moins curieux que son *Pentateuque*, & qui auroit bien figuré dans cette

Bibliographie. Il a pour titre : *Laurea Salmantina continens pro parte priori scholastica decem & totidem interjecta certamina expositiva ad Philippum. III. ter Hispaniarum heroem, Regem Dominum. Salmanticæ. Artus Taberniel* 1604. *in-folio.* Au haut du frontispice qui est gravé on voit S. Benoît, de la bouche duquel sort un rouleau de papier qui va tomber à côté de S. Anselme, de Béde, de S. Dominique de Sylos, de S. Bernard & de S. Gregoire, sur lequel on lit: *Ecce ego & pueri mei quos dedit mihi Dominus in portentum.* Le livre est singulierement remarquable par les matieres qui y sont traitées, par les sentimens de l'Auteur, & par un style très élégant. On y agite les questions suivantes : *An irrationalia possint habere sermonem* (pag. 394)? *An peccata omnia lethalia saltem æqualia sint* (pag. 457? *An damnato-*

rum pœnæ perpetuæ ſint (pag. 516)? Cet ouvrage mériteroit d'être plus connu. Pour que les exemplaires ſoient complets, il faut qu'il s'y trouve deux parties; la premiere de 606 pages ſans les *index*, & la ſeconde de 70 pages ſeulement. J'en ai vû un très-complet chez MM. de Ste Genevieve à Paris.

N°. 439. Ce numero devoit précéder le 438e, puiſque *Nicolas Barthelemy* écrivit contre *Deſlions*; il n'eſt pas naturel de mettre une réponſe avant l'ouvrage qui y a donné lieu. On trouve dans cette Bibliographie pluſieurs articles très-déplacés, je n'en indiquerai qu'un ou deux: au n°. 470 on a placé les Œuvres du Jeſuite Suarez ſous la diviſion *Théologie morale*; cette collection eſt ordinairement parmi les *Théologiens ſcholaſtiques*. Aux Nos 495 & 496, on a placé les Homélies de S. Gregoire; or cet ouvrage eſt très-mal en cet

endroit là, tant à cause de la subdivision, *Mêlanges de Théologie morale*, que par rapport aux autres livres à côté desquels il se trouve; savoir, les *Canons pénitentiaux* d'Antoine Augustin, le *Procès de l'humaine Salvation*, &c. Dans le systême ordinaire, on place ensemble les Ouvrages des SS. Peres dogmatiques & moraux, & l'on distingue les Peres Grecs des Peres Latins. M. de Bure juge à propos de mettre parmi les Peres des Ecrivains qui n'ont jamais été honorés de ce titre; il sépare les Ouvrages des mêmes Peres; il confond les Grecs & les Latins, &c. Pourquoi s'écarter de l'usage ordinaire pour en adopter un qui est aussi étrange, aussi bisarre?

N°. 455. Autre déplacement; ce numero devoit se trouver avant le précédent, puisque le titre même de ce dernier porte qu'il a été écrit contre *Burnet*.

N°. 482. Je ferai pluſieurs Remarques ſur cet article. 1°. Le livre eſt très-déplacé en cet endroit, puiſque l'ouvrage eſt dogmatique & point du tout moral. 2°. Ce n'eſt qu'une partie d'un plus grand ouvrage de *Cheſſontaines*, dont quelques autres ont été imprimées, & il convenoit d'en avertir. 3°. M. *de B.* cite l'édition de 1586, tandis qu'il en exiſte une très-belle de 1571. (A Paris, chez l'Huillier, *in*-8°. de 488 feuillets) qui méritoit d'être préferée à l'autre. 4°. Enfin les 38 premiers chapitres de cette ſeconde partie de la *Défenſe de la Foi* furent traduits en Latin par l'Auteur même; & cette Verſion dédiée à Gregoire XIII. a été imprimée à Rome, *apud Hæredes Bladii*, en 1576, *in*-8°. de 289 pages, ſans la Table & & l'Epître dédicatoire (*a*) Tous

(*a*) Je crois que cette ſeconde Partie

ces détails ſont-ils étrangers à une Bibliographie *inſtructive*, ou plutôt n'en ſont-ils pas une partie eſſentielle? On trouve un aſſez bon article de *Cheffontaines* dans le ſupplément de Moréri de 1735.

N°. 497. « La maniere de ſe préparer à la mort, par M. de Chertablon, *n'eſt recherchée* que par » rapport aux figures dont ce livre » eſt orné, & qui ſont aſſez belles. » Si cette raiſon a été ſuffiſante pour placer cet ouvrage parmi les livres recherchés, je ne vois pas

---

a été traduite en entier dans l'édition de Veniſe donnée en 1581 *in*-8° ; mais je ne l'aſſure point, parce que je ne l'ai pas vue ; j'ai ſeulement ſous les yeux l'édition de 1576 qui ne contient certainement que les 38 1ers. chap. de l'ouvrage. M. *de B.* connoît cette Traduction qui étoit dans la Bibliothéque de M. G. D. P. ; mais il a eu tort de placer dans ce Catalogue (pag. 11.) la verſion avant l'original.

pourquoi M. *de B.* a oublié nombre d'autres livres de Théologie, ornés de très-belles figures. Je pourrois en citer plusieurs; je ne nommerai que ceux du P. Jean David Jesuite, dont les ouvrages & son *Veridicus Christianus* en particulier, sont décorés de figures très-élégantes.

N°. 512. L'on cite ici les *Sermons sur les Saints* de Leonard d'Utine, *indicatione anni* 1446. *excusa.* Cette date n'étant point celle de l'impression, je crois qu'il étoit assez inutile de parler de cette édition qui ne mérite gueres d'être citée, & qu'il valoit mieux faire mention de celle de Nuremberg donnée par Coburger en 1478, grand *in-folio*, à la fin de laquelle (avant la date) on trouve la même souscription qui est dans l'autre édition; ce qui prouve évidemment que ce fut en 1446, que Leonard d'Utine recueillit ses ser-

mons. Au reste si M. *de B.* vouloit parler des impressions dont les dates sont légitimement suspectées, il auroit mieux fait d'en citer d'autres telles que celle du *Liber de miseria hominis Lotharii Cardinalis*, dattée de 1448, année qui, comme le remarque avec raison M. Schoepflin (*Vindic. typogr.* pag. 40.) ne peut être celle de la composition de l'ouvrage, puisque l'Auteur étoit mort dès 1216. Ce livre & autres semblables dont les dates sont maintenues pour celles de l'impression par quelques littérateurs, tandis que les autres le nient, fournissent au moins par cette singularité aux curieux un motif très-fondé de les rechercher. Mais quelle raison pourroit engager aujourd'hui à acquérir les sermons de Leonard d'Utine, dont on convient généralement que la date désigne certainement le tems de la compo-

ſition, qui ſont imprimés en caracteres gothiques, & dont on a de plus une édition antérieure?

N°. 538. Je trouve ici l'Imitation de Jeſus-Chriſt, de l'édition Gothique de 1492, *in*-12. Ne valoit-il pas mieux donner la premiere édition de cet ouvrage?

N°. 543. 1°. La premiere édition de ce *livre des Moralités* eſt de 1477. Pourquoi indique-t-on ſeulement celle de 1479, & quelle raiſon pourroit-on alléguer de cette préférence? 2°. On aſſure que cet ouvrage eſt de *Matthieu* (il falloit dire *Matthias*) Farinator. Or ce Carme n'en eſt que l'Editeur, & les *Moralités* exiſtoient long-tems avant lui, comme le prouve très-bien Dom Liron, *Singul. hiſtor. & litter.* tom. 1. pag. 369. Voyez auſſi la *Bibliotheca Carmelitana* du P. Coſme de Villiers, pag. 410. La même faute ſe trouve dans le Catalogue du

Roi (Théologie, tom. 2. pag. 338.) & je remarque que l'on cite dans ce dernier une édition des Moralités données en 1478, laquelle, supposé qu'il n'y ait point de fautes de chiffre dans l'indication, seroit bien rare, puisqu'elle est inconnue à tous les Bibliographes que j'ai consultés.

Nos. 545 & 546. L'édition des Révélations de Ste Brigitte donnée en 1557, est sans doute de quelque prix; mais elle est infiniment moins précieuse que celle de Lubec en 1492 *in folio*, dont M. *de B.* ne dit rien, & dont on trouve une excellente notice dans les *Selecta litteraria* de Von Seelen, pag. 624 & suiv. Ce dernier cite un Ouvrage dans lequel on assure qu'il y a eu 800 exemplaires de cette édition sur papier, & *seize* seulement sur velin; un de ceux-ci seroit un morceau très-précieux. Au reste il y a bien d'autres édi-

tions des Révélations de Ste Brigitte avant 1500, & je ne vois pas la raison pour laquelle M. *de B.* leur a préferé celle de 1557, & surtout pourquoi il donne *comme la plus rare & la plus chere de toutes* celle de 1521, qui, malheureusement pour lui, n'a jamais existé. Voyez les preuves qu'en donne David Clement, Tom. V. pag. 241, où ce Bibliographe exact remarque que l'édition ainsi désignée est du 20 Septembre 1500; mais que, comme les chiffres indicatifs sont ainsi marqués M CCCCC XXI. mensis Septembris, quelques personnes n'ont pas fait attention que les trois derniers chiffres indiquoient le jour du mois : observation judicieuse, puisque les mots *mensis Septembr.* ne signifieroient rien sans les chiffres XXI. Avant de passer à un autre article, je ne dois pas oublier de dire que je me souviens d'avoir

vû à Ste Genevieve une édition des Révélations publiée à Nuremberg, chez Koberger en 1517, le 15 de Novembre. Cette édition en caracteres gothiques eſt remplie d'abrégés, & elle contient après le feuillet 182, une Table alphabétique fort ample qui n'eſt point chiffrée, mais ſignaturée.

N°. 562. Le titre de l'hiſtoire du Quillotiſme n'eſt point entier, il falloit y ajouter *avec une réponſe à l'apologie en forme de requête préſentée à l'Official de Dijon par Claude Quillot, Prêtre de ladite ville.* Cette réponſe forme la ſeconde partie de l'hiſtoire, & elle manque dans pluſieurs exemplaires. Les curieux ont ordinairement ſoin de rapprocher deux ou trois morceaux imprimés concernant la même affaire. *L'hiſtoire du Quillotiſme* qui eſt fort rare, a été imprimée à *Rheims*, *chez Multeau*, quoique le titre porte à

Juin, 1763. I. vol.

Zell, *chez Henriette Hermille*, (& non point simplement *en Hollande*, comme l'écrit M. de Bure); & elle est l'ouvrage de M. Hubert Mauparty, Procureur du Roi du Bailliage & Siége Présidial de Langres.

N°. 572. *Liber vocatus Scala Cæli.* Cet ouvrage sembloit exiger quelques observations de la part de M. *de B.*; mais il a mieux aimé se contenter de dire que l'édition de 1476 est rare, & qu'on l'attribue au même artiste qui a donné le *Rudimentum Novitiorum*. On trouvera de quoi se dédommager très-amplement de cette espèce d'omission dans une dissertation fort curieuse, publiée par *Jean Henry Von Séelen* (Select. litter. pag. 586,), qui remarque avec raison qu'on ne connoît pas bien l'Auteur de la *Scala Cæli*, puisque les uns l'attribuent à un *Jean Junior*, les autres à *Jean*

Gobius, Jacobin. FREYTAG parle aussi fort au long des Ecrivains qui ont fait mention du Livre & de l'Auteur. Voyez l'*Adparatus literarius* de cet excellent Bibliographe, tom. 2. pag. 817 & suiv. M. *de B.* auroit bien fait de puiser dans de pareilles sources ; son ouvrage seroit plus rempli d'observations intéressantes pour ceux qui aiment les livres, non par une manie ridicule d'en avoir, mais pour leur instruction.

N°. 575. M. *de B.* a raison de refuser une très-haute antiquité à cette production qui, comme il le dit très bien, paroît avoir été imprimée tout au plutôt en 1470. Mais n'auroit-il pas dû citer l'autre ouvrage du même Religieux intitulé : *de Lepra morali* ? A la fin de ce dernier qui est imprimé à deux colonnes & sans signatures, de format *in-folio*, on lit ce qui suit : « Religiosi... Johannis Ny-

» der ... tractatus de lepra mo-
» rali ... feliciter finit. Qui com-
» pletus est Parisius per industrio-
» sos impressorie artis Librarios
» atq. Magistros Mich. de Colum-
» baria, Udalr. Gering & Mart.
» Crantz, anno Dominice Nativi-
» tatis millesimo quadringente-
» simo septuagesimo tertio mensis
» Martii die primo. » Il y a certainement dans la *Bibliographie instructive* un très-grand nombre de livres beaucoup moins intéressants que celui-ci, dont j'ai vû un fort bel exemplaire il n'y a pas long-tems à S. Victor ou à Ste Genevieve.

N°. 604. Au lieu de doubler cet article pour annoncer un exemplaire sur velin de l'ouvrage de *Porchettus*, il valoit mieux, à mon avis, en indiquer un autre du même genre qui méritoit une place honorable dans cette nomenclatnre. Je veux parler du livre

intitulé : *Petri Bruti Episc. Catharensis Victoria contra Judæos. Vicentiæ. Simon Papiensis*, 1489, *in-folio.* Ce volume très-bien imprimé en caractères rond sest remarquable, en ce qu'il commence par des vers élégiaques latins en l'honneur de l'Auteur, lesquels sont imprimés sur le *verso* du premier feuillet. A la fin du livre se trouvent les six vers suivants :

Est opus impressum Papiensi Simone clarum
Compositum Petri Præsulis ingenio.
En ego sum Simon Papiensis nomine civis
Bivelaquam nuper fata dedere mihi.
Hunc virtute mea librum magnoque labore
Impressi : nostræ virginis ob meritum.

Vient ensuite la date que j'ai rapportée plus haut, après laquelle se trouvent la Table des premiers

mots de chaque signature (car le volume n'est point chiffré,) & deux pages de vers Latins. Les quatre premiers feuillets du livre ne sont ni chiffrés ni signaturés.

N°. 628. Cet ouvrage de Wiclef a été réimprimé en 1754 à Bareuth en Allemagne, aux dépens de Vierling, *in*-4°. On a ajouté dans cette réimpression une Table des Chapitres, un Catalogue des principaux écrits sur Wiclef, & sa vie écrite en Allemand. (Biblioth. impartiale, Tom. IX. pag. 151.)

N°. 635. On a de *Mélanchton* un ouvrage Latin, dont la premiere édition est très-rare, mais dont la traduction Italienne est beaucoup plus rare encore, savoir, les *Loci communes* traduits sous ce titre : *I principii della Théologia di Ippofilo de terra negra*, sans date ni nom de ville ou d'Imprimeur, *in*-8°. de 87 Feuillets. Il y a une

fort bonne dissertation sur cet ouvrage inconnu à M. *de B.* dans les nouveaux mélanges de Leipsic, tom. 1. pag. 628 & suiv. Fontanini qui nous apprend (*Bibl. dell. Eloq. Ital.*, tom. 1. pag, 17. edit. 1753.) que le fameux Louis Castelvetro est l'Auteur de cette traduction, ajoute que, pour l'avoir faite, il fut condamné par le S. Office à être enfermé dans un Monastere. Tous les Bibliographes qui parlent de cet ouvrage s'accordent sur sa rareté; si donc M. *de B.* n'en dit rien, c'est qu'il n'a pas consulté ces Bibliographes.

N°. 690. Il y a eu plusieurs autres éditions de l'*Antithesis Christi & Antichristi* qui différent beaucoup entr'elles, & sur lesquelles on peut consulter les *Observationes Selectæ* publiées à Bâle, tom. 4. pag. 171. Celle que cite ici M. *de B* a été imprimée en entier dans les *Leçons* de Wolf, Cent. XVI. p.

869 ; & il auroit bien fait d'avertir de cette réimpression ceux de ses lecteurs qui l'ignorent.

N°. 708. Puisque M. *de B.* convient que c'est-là une traduction du livre de Flaccus Illiricus *contra Papatum Romanum* ; pourquoi met-il une distance si grande entre l'un & l'autre ? Il semble qu'une traduction doit être placée dans un Catalogue bien fait à côté de l'original.

N°. 753. M. *de B.* assure que le *Ciel ouvert* de Pierre Cuppé est *rempli de maximes impies* ; ailleurs (au n°. 873) il appelle un livre *infâme* le Platonisme dévoilé de SOUVERAIN. Il faut croire ou que notre Bibliographe n'a jamais lû ces deux ouvrages ou qu'il les a mal jugés. Un livre quelconque peut être rempli d'erreurs & même d'hérésies, sans qu'on puisse strictement le qualifier INFAME ou IMPIE. La premiere dénomination

convient au Toland, à Beverland, à l'Aloyſe Sigée ; aux Princeſſes Malabares, &c. ; la ſeconde à Spinoſa, à Vanini, à l'Auteur du *Theophraſtus redivivus.* Mais ni l'une ni l'autre ne peut être appliquée à SOUVERAIN ni à CUPPÉ. Au reſte M. *de B.* n'y regarde pas de ſi près quand il juge les livres. Au Nº. 615, voulant décrier un ouvrage de Denis Rickel qu'il n'a jamais lû, il prononce très-plaiſamment que c'eſt *un ouvrage de froc.* Au Nº. 420 ; il qualifie de *ſingulier* l'endroit du livre de l'Aretin où cet impie compare (*Horreſco referens*) la Conception de Jeſus-Chriſt dans le ſein de la Vierge Marie à la fable de Jupiter & de Leda.

Nº. 781. Le même *Mutio* compoſa un autre ouvrage contre PP. *Vergerio*, intitulé *le Vergeriane.* M. *de B.* n'en a rien dit non plus que de la lettre qu'adreſſa Ver-

gerio à Jules III., pour se plaindre que ce Pontife eût approuvé *le Vergeriane*. Combien d'autres petits livrets de Vergerio n'a pas oublié notre Bibliographe ? En revanche il s'explique très incorrectement lorsqu'il dit (aux numeros 681 & 683) que cet apostat quitta *le parti* de la Cour de Rome, qu'il avoit autrefois tenu *ce parti*, qu'un de ses livres est méprisé *des deux partis*. Cette expression si souvent répétée est très-déplacée dans la bouche d'un Catholique qui connoît la force des termes.

Je dois dire à cette occasion que *Jerôme Mutio* étoit un bon & zélé Catholique, quoiqu'il ait plû à M *de B.* de placer la *Difesa della Messa*, &c. de cet Auteur, laquelle est une réponse à *Viret*, sous la subdivision *Traités hétérodoxes* au n°. 737.

N°. 789. Dès que l'on convient que cet ouvrage n'est rien autre

qu'une ſatyre contre Simonius, ce qui eſt très-vrai, pourquoi le placer à la Théologie ? Ne ſeroit-il pas infiniment mieux aux Belles-Lettres ? Quoique Simonius & Squarcialupius fuſſent tous deux Sociniens, l'ouvrage de ce dernier eſt auſſi déplacé à la Théologie, que le ſeroit *le Cochon mitré* ou tel autre libelle fait par un Catholique. Je ſais que M. *de B.* n'a fait que ſuivre les Rédacteurs du Catalogue du Roi ; mais c'eſt-là une mépriſe qui a échappé à ces Savants, & il ne falloit pas la faire avec eux.

N°. 797. L'édition *in*-4°. des Præadamites de la Peyrere eſt plus rare que celle qui eſt *in*-12 Pourquoi donc préferer celle-ci à l'autre ? Pourquoi mettre en crochet le nom de l'Auteur, comme s'il ne ſe trouvoit pas à la tête de ſon ouvrage ? Cette derniere faute ſe trouve encore au numero 851,

où le nom de PARISOT eſt en crochet, quoiqu'il ſe trouve au frontiſpice de la *Foi dévoilée.* J'ajouterai encore que ce frontiſpice porte *de Dieu & de la nature*, au lieu que M. *de B.* écrit *de ſa nature*, ce qui fait un ſens tout différent. Ce Bibliographe a pourtant dit dans ce qu'il appelle un diſcours préliminaire : *les titres des livres y ſont pris* (dans ſon ouvrage) *avec* LA DERNIERE EXACTITUDE.

N°. 808. Cet article fourmille de bévues les plus groſſiéres. 1°. Le titre eſt on ne peut pas plus mal conçu. 2°. Ce livre n'eſt pas en entier de Poſtel, qui eſt traducteur d'une partie ſeulement. 3°. Ce n'eſt pas *un des plus impies* de ce fanatique, puiſqu'il ne contient point d'impietés, mais quelques réveries qui ne doivent pas être miſes ſur ſon compte, puiſqu'il n'eſt que traducteur. 4°. Quoique ce livre ne ſoit pas com-

mun,

mun, il n'est pas bien rare. 5°. M. *de B.* qui dit n'avoir pas trouvé ce volume à Paris, n'avoit qu'à ouvrir le Catalogue du Roi (Théologie, tom. I. A. n°. 641) celui de la Bibliothéque de M. le Tellier qui a passé à Ste Genevieve aussi bien que plusieurs autres, & il auroit vû que ce livre existe dans plusieurs Bibliothéques de Paris. 6°. Enfin ce livre que M. *de B.* croit n'avoir pas encore trouvé, il l'a lui-même tenu en ses mains; l'on me mande de Paris qu'il se trouvoit parmi les doubles de la Bibliothéque Mazarine qu'il vient d'acheter; & qu'il a vendu quatre sols ce livre si *rare, & l'un des plus impies de Postel.* M. *de B.* auroit évité toutes ces erreurs s'il avoit daigné jetter les yeux sur le *Codex apocryphus Novi Testamenti* de Fabricius, tom. I. pag. 4066. Il y auroit vû que ce *Protevangelion* est un volume *in*-8°. de 410

pages imprimé à Bâle, chez Jean Oporin en 1552; que Théodore Bibliander qui l'a publié, apprend lui-même comment la Traduction de Postel étoit tombée entre ses mains; que ce volume, outre le Protevangelion, contient l'Evangile de S. Marc, publié sur un ancien manuscrit, une Vie du même Evangéliste & une Table, &c. Il ne falloit, encore une fois, pour se convaincre de tous ces faits, que prendre la peine d'ouvrir Fabricius; mais M. *de B.* aime bien mieux ne consulter que ses lumieres. Que lui importe en effet le jugement de Fabricius & des autres Bibliographes?

N°. 825. Il falloit avertir que cette *Description de la Terre Sainte* par Postel se trouve à la fin du volume intitulé: *la Vie de J. C. Notre Seigneur, composée & extraite des quatre Evangélistes*, &c., par Loys Miré, & qu'elle fait partie

de cet ouvrage, puiſqu'elle eſt annoncée dans le titre & dans le privilége. La Croix du Maine fait mention de cette édition de 1553. Le même ouvrage fut réimprimé ſous ce titre : *la Concordance des quatre Evangéliſtes au diſcours de la vie de N. S. J. C.*, &c. Paris, Guill. Guillard & Ant. Warencore, 1562, *in*-16. (Bibl. de Duverdier, pag. 505.) M. *de B.* n'auroit donc pas dû ſéparer la *Concordance* de la *deſcription de la Terre-Sainte*, & faire deux articles d'un ſeul. S'il avoit ſeulement conſulté CHAUFFEPIÉ ou NICERON, ces Auteurs, quoiqu'ils ne ſoient pas bien exacts ſur ce point, l'auroient au moins mis ſur la voie.

N°. 827. « Les autres ouvrages » de Poſtel *qui n'ont point de rap-* » *port à la Théologie*, ſe trouve- » ront répandus dans les différentes » claſſes qui leur ſeront propres. » Ces paroles porteroient à croire

qu'il ne ſe trouve dans ce volume que ceux des ouvrages de Poſtel *qui ont rapport à* la Théologie ; il en contient néanmoins un ou deux qui n'y ont pas le rapport le plus éloigné, tels que la deſcription de la guerre de Troyes du n°. 826, &c.

N°. 893. Je ferai trois notes ſur cet article qui contient la *Miſchne* donnée par *Surenhuſius*. 1°. Ici comme dans pluſieurs autres endroits M. *de B*. ne nomme point les Libraires ou Imprimeurs des ouvrages, & il ſe contente de donner l'année 1698 pour la date de celui-ci, quoique le dernier volume n'ait été imprimé qu'en 1703. Ces détails appartiennent néanmoins à une Bibliographie & en font partie. 2°. Il fait ſur cette édition la note ſuivante : « *Bon* » ouvrage & *fort eſtimé*, dont les » exemplaires ne ſe trouvent plus » communément. » Le P. Souciet

qui étoit fort en état de juger un ouvrage de cette nature, parloit ainsi de Surenhusius : « Ecrivain » barbare, négligent interprête, » Commentateur peu critique, il » parle mal, il n'a pas pris sou» vent la pensée de son Auteur, » il ne donne communement dans » ses notes *que des bagatelles* qui » n'apprennent rien. » (Mém. de Trevoux, Mars 1710, pag. 526.) Le jugement du P. Souciet est comme l'on voit bien différent de celui de M. *de B* Cette contrarieté rappelle le *quantùm distent æra Lupinis.* 3°. Enfin il me paroît qu'il auroit mieux valu indiquer dans cette Bibliographie la meilleure édition du Talmud que d'y inscrire seulement la Mischne qui n'en fait qu'une partie.

Je pourrois, Messieurs, pousser plus loin ces observations, & remarquer encore dans un très-grand nombre d'articles, ou des

fautes très-considérables, ou des omissions importantes ; mais je m'apperçois que les Notes que je viens de faire m'ont mené plus loin que je ne pensois d'abord ; ainsi je finis par une ou deux remarques sur le style de cette *Bibliographie*, & sur la Table qui la termine.

Je sais, Messieurs, que le principal mérite d'un ouvrage de la nature de celui-ci consiste dans l'exactitude, & que l'on ne doit pas exiger d'un Bibliographe un style élégant ou harmonieux : mais au moins il est nécessaire que tout homme qui se mêle d'écrire sache les premiers principes de sa langue, & qu'il soit en état de la parler de maniere à se faire entendre. Jugez vous même, Messieurs, si M. *de B.* a cette connoissance si essentielle, par les deux morceaux suivants que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux.

N°. 219. « Il eſt d'autant plus » rare de trouver de ces ſortes de » livres dans un degré auſſi par- » fait de beauté, qu'il eſt plus or- » dinaire de les trouver dans la » médiocrité; & comme le nom- » bre *de ces derniers* eſt très-conſi- » dérable, les amateurs ſont très- » difficiles à contenter dans ce » genre. »

N°. 422. Collius dans ſon traité de *Sanguine Chriſti*, s'efforce, ſelon quelques perſonnes, de prouver que la ſueur de ſang de J. C. « n'eut rien de ſurnaturel, & » qu'elle n'a pû être cauſée que » par la ſeule crainte d'une mort » prochaine, ce qui, ſelon ſon » ſyſtême, pouvoit arriver dans » *les différens tempéramens de la* » *conſtitution humaine*, ſans aucun » miracle particulier. Pour ap- » puyer ſon ſyſtême (Collius) » paſſe dans *les parties* de l'anato- » mie, & il prétend que dans un

» corps mort il peut se faire un
» amas d'eau & de sang, causé
» par l'*arrêt de circulation*, qui,
» venant à cesser, occasionna *ce*
» *qui coula* DU CÔTÉ de Notre Sei-
» gneur, lorsqu'on lui ouvrit LE
» CÔTÉ. » M. *de B.* parlant (pag. 425) de la traduction Françoise d'un ouvrage de Calvin, dit qu'elle est plus recherchée que l'original, *à cause de la commodité de la langue.* Je crois sans peine que le François est *plus commode* pour ce Bibliographe que le Latin; mais je n'hésite point à dire que les deux morceaux que je viens de transcrire sont très-peu *commodes* pour les lecteurs les plus indulgens.

J'approuve fort que dans la Table qui est à la fin de son volume, M. *de B.* se soit *écarté du systême ordinaire dont on s'est servi jusqu'à présent*, (*) en donnant à la suite

(*) Pour parler exactement il falloit

des noms des Auteurs la note de ceux de leurs ouvrages qui sont mentionnés dans sa Bibliographie. Mais on ne peut lire qu'avec peine dans une *Table d'Auteurs* les mots *Abbeville*, *Anglicanum*, *Antechrist*, *Armenica*, *Basque*, &c. qui ne désignent pas plus des Ecrivains que les noms de Libraires que l'on y a placés. Jeanne d'Albret, Reine de Navarre, Philippe II. Roi d'Espagne & le Duc de Richelieu, sont tous aussi déplacés dans cette Table, parce que l'on n'est pas *Auteur* d'un livre pour l'avoir fait imprimer à ses dépens. M. *de B.* auroit donc beaucoup mieux fait de donner deux Tables, l'une des

---

dire : *dont les Libraires se sont servi* jusqu'à présent. M. *de B.* n'ignore pas sans doute que dans le Catalogue du Roi, dans celui des Mss. de Turin & dans plusieurs autres on a pratiqué ce qu'il paroît vouloir donner ici pour une nouveauté.

Auteurs, l'autre des ouvrages anonymes, ou de les fondre toutes deux dans une seule qui auroit eu pour titre *Table des Auteurs & des ouvrages anonymes.* Cet index auroit été beaucoup plus commode, & il auroit l'avantage d'être plus court que le lieu dans lequel se trouvent plusieurs mots qui paroissent n'y avoir été mis que pour l'allonger inutilement.

Cette *Bibliographie*, Messieurs, peut, telle qu'elle est, n'être pas inutile à certaines personnes; mais si M. *de B* veut obtenir les suffrages des connoisseurs, il me paroît nécessaire qu'il l'a remanie en entier, qu'il consulte les bonnes sources de l'histoire littéraire, & qu'il ait la plus grande attention à ne pas répéter en différents endroits & sous différentes subdivisions les mêmes livres des mêmes éditions, (ce qu'il a fait pour l'*Evangelium Medici* du n°. 882.

qui se trouve au 176e, aussi bien que pour les articles 866 & 67, qu'il avoit d'abord placés aux numeros 622 & 623.) Enfin il est important pour ce Bibliographe qu'il visite plus exactement qu'il n'a fait les grandes Bibliothéques de Paris, dont les richesses lui sont trop peu connues. Je souhaite que les remarques que je viens de faire puissent lui être de quelque utilité, & je désire très-sincèrement qu'il soit convaincu du plaisir réel que j'aurois à le voir justifier dans les volumes qu'il donnera par la suite, la réputation qu'il s'est acquise d'un des plus habiles Libraires de Paris.

J'ai l'honneur d'être, &c.
le P. D. M.

A Rouen ce 14 Juillet 1763.

P. S. J'oubliois d'avertir que M. *de B.* manque très-souvent à découvrir les Auteurs anonymes, ce qui est pourtant nécessaire dans un ouvrage tel que le sien. Les noms des Auteurs manquent aux numeros 67, 389, 741, 857, 888, 889 & à plusieurs autres. La traduction de la *Théologie Astronomique* de Derham du N° 591, est de l'Abbé *Bellanger*, & l'édition originale est celle de Paris, chez Chaubert en 1729, *in*-8°.

ARTICLE LXXII.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

PRUSSE.

DE BERLIN.

PRIX PROPOSÉ *par l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Prusse, pour l'année 1765.*

Le Prix de la classe de Philosophie spéculative devoit être adjugé le 31 de Mai 1763. Il concernoit la Question suivante :

On demande : *Si les Vérités Métaphysiques en général, & en particulier les premiers principes de la Théologie naturelle & de la Mo-*

rale, sont susceptibles de la même évidence que les Vérités géométriques ; & au cas qu'elles n'en soyent pas susceptibles, quelle est la nature de leur certitude, à quel degré elle peut parvenir, & si ce degré suffit pour la conviction ?

Le savant Juif de Berlin, *Moses*, fils de *Mendel*, a remporté ce Prix; mais l'Académie a déclaré en même tems que le Mémoire Allemand qui avoit pour devise :

Verum animo satis hæc vestigia parva sagaci
Sunt, per quæ possis cognoscere cætera tute,

étoit à l'égard de la Piéce victorieuse dans une proximité qui ne différoit gueres de l'égalité.

La classe de Philosophie Expérimentale avoit renvoyé jusqu'au même jour 31 de Mai 1763, le Prix sur la Question déja propo-

ſée pour l'année 1761, ſavoir,

Si tous les Etres vivans, tant du regne animal que du regne végétal ſortent d'un œuf fécondé par un germe, ou par une matiere prolifique analogue au germe ?

Ces deux années de délai n'ayant produit aucune nouvelle Piéce digne d'être couronnée, l'Académie abandonne cette Queſtion. Mais, comme pendant cet intervalle, M. *Bonnet*, Citoyen de Geneve, Membre de diverſes Académies, & Auteur de pluſieurs excellens Ouvrages, en a publié un intitulé, *Conſidérations ſur les Corps organiſés*, qu'il a envoyé à l'Académie, le ſoumettant à ſon jugement; l'Académie a profité de cette occaſion pour témoigner publiquement que cet Ouvrage lui a paru le fruit des obſervations les plus exactes, & des recherches les plus approfondies; en ſorte que ſi l'Auteur, au lieu de le met-

tre au jour & de ſe faire connoître, l'avoit ſoumis aux loix ordinaires du concours, il auroit infailliblement remporté le Prix.

La Claſſe de Philoſophie Expérimentale propoſe préſentement pour l'année 1765 la Queſtion ſuivante.

On demande *de nouvelles expériences d'après leſquelles on puiſſe expliquer diſtinctement & prouver ſolidement en quoi conſiſte le changement que les alimens tirés tant du regne animal que du regne végétal, éprouvent dans le corps humain, ſoit dans le ventricule, ſoit dans les inteſtins, pendant l'état de ſanté. Le réſultat de ces recherches doit être de faire voir quelle eſt proprement la partie des alimens qui ſe convertit en ſuc nourricier, comment ſe fait cette converſion, & quelles ſont les parties des alimens qui ne peuvent naturellement ſubir aucune*

digeſtion, ni ſervir à nourrir le corps?

On invite les Savans de tous païs, excepté les Membres ordinaires de l'Académie, à travailler ſur cette Queſtion. Le Prix, qui conſiſte en une Médaille d'or du poids de cinquante Ducats, ſera donné à celui qui, au jugement de l'Académie, aura le mieux réuſſi. Les Piéces, écrites d'un caractère liſible, ſeront adreſſées à M. Le Profeſſeur *Formey*, Sécretaire perpétuel de l'Académie.

Le terme pour les recevoir eſt fixé juſqu'au 1er de Janvier 1764, après quoi on n'en recevra abſolument aucune, quelque raiſon de retardement qui puiſſe être alléguée en ſa faveur.

On prie auſſi les Auteurs de ne point ſe nommer, mais de mettre ſimplement une Deviſe, à laquelle ils joindront un billet cacheté,

qui contiendra avec la Devise ; leur nom & leur demeure.

Le Jugement de l'Académie sera déclaré dans l'Assemblée publique du 31 de Mai 1765.

Outre les Questions susdites, la Classe de Mathématique avoit déclaré dans le Programme de l'année passée qu'en quelque tems que ce fût qu'on lui adresfât un Mémoire satisfaisant sur *l'explication de l'ouïe, relativement à la maniere dont la perception du son est produite en vertu de la structure intérieure de l'oreille*, elle lui décerneroit le Prix. Le cas vient d'arriver, & ce Prix a été donné dans la derniere Assemblée publique, à M. *George-Urbain Belz*, Docteur en Médecine, & Médecin de la ville de *Neustadt Eberswalde*.

On a été averti par le Programme de l'année précédente, que le

Prix de la Classe des Belles-Lettres, qui sera adjugé le 31 de Mai 1764, & pour lequel les Piéces seront reçues jusqu'au 1er de Janvier de la même année, concerne la Question suivante.

Quand est-ce que la puissance souveraine des Empereurs Grecs a totalement cessé dans Rome ? Quel gouvernement les Romains eurent-ils alors ? Et dans quel tems la souveraineté des Papes fut-elle établie ?

Le grand Directoire de Guerre & des Finances de S. M. a aussi requis l'Académie d'annoncer dans son Programme, qu'il destinoit un Prix de cinquante écus à un Mémoire sur la meilleure construction des fourneaux, relativement à l'épargne du bois ; les Mémoires seront soumis au jugement de l'Académie, & le Prix sera adjugé en même tems que le Prix de l'Académie en 1764.

FRANCE.

DE PARIS.

Ode sur la Statue du Roi, par M. Desbordes, *Bachelier en Droit. A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, Pont S. Michel, 1763.* On ne la vend que trois sols; bien des gens auront encore la cruauté de la trouver trop chere. En voici le début :

> Quels sont de ce *Colosse* auguste
> Les majestueux attributs ?

Colosse ! l'image est étoffée.

> *Tel* entre deux bruyantes rives,
> *Le Roi de Mayenne vainqueur*,
> Henry, de cent bouches naïves
> Reçoit le doux nom de Sauveur :
> *Tel* Louis, d'un peuple volage
> A fixé les tendres amours,
> Et reçoit un fidèle hommage
> Que nos cœurs lui rendront toujours.

Au premier coup d'œil on a la ſimplicité de chercher qui a pu être *le Roi de Mayenne.*

Tiens, Louis, ces mains triomphantes,
Qui ſemant la mort & l'effroi,
A tes légions chancelantes
Purent aſſurer Fontenoi;
Ces mains, ſi chéres à la France,
Le ſont moins que la *douce ardeur*
Qui vient d'immoler ta vengeance
A l'Arrêt de notre bonheur.

Quel choix de tours & d'expreſſions ? Quelle nobleſſe de ſtyle & de penſées ! Encore un petit trait.

C'eſt à Menin que je l'admire,
Ce Titus, ce mortel divin !
Beaux Arts, *devois-je vous le dire ?*
Volez aux remparts de Menin.

Il paroît que les Beaux Arts ſont rébelles à la voix du Poëte.

Templum Pacis. M. Haüy, pen-
Juillet, 1763. I. vol.

ſionnaire au Collége de Navarre, & Auteur du petit Poëme qui porte ce titre, a trouvé les Muſes plus favorables, quoiqu'il s'énonçât en Langue étrangere.

Eſt in ſeceſſu placido locus; undique circùm
Auratas tellus ſegetes, Cœlumque ſerenam
Oſtentat frontem: nempè his Pax imperat oris.
Illic funeſto conſperſas ſanguine lauros
Arva ſinu renuunt, pacto ſed fœdere vernant
Fraternis nexæ ramis, Cythereia myrtus,
Sacræ Baccho hederæ, fœtus & Pacis olivæ.
Æmula quin etiàm mediis aſſurgere olivis
Lilia dicuntur: rident nàm lilia Paci,
Ex quo Pacis amans Gallorum pectora Princeps
Imperiumque tenet. Procul hinc ſævique tubarum
Clangores, clamorque virûm, gladiique micantes.

Hîc ſtrepitus zephyri, limpharum hîc murmura, ſomnos
Solè cadente leves, feſtas oriente choreas
Invitant. Hîc blanda inter modulamina vocum
Fama eſt Harmoniam concordes ducere cantus.

Ce n'eſt qu'une partie du Tableau; mais ce ſeul coup de pinceau eſt de main de maître. Paſſons à la deſcription de la Statue Equeſtre : M. Desbordes verra qu'il n'y eſt point queſtion de Coloſſe. Le jeune Poëte, après avoir dépeint en traits heureux la Paix éplorée à la vue des déſordres de la guerre, la repréſente cherchant ſa conſolation dans la gloire de notre Monarque, & s'occupant à tracer ſon image :

. . . Lacrimis quærens ſolatia, Regi
Dilecto antè alios monumentum ex ære perenni
Fingebat, dulcique levabat imagine curas.
Fecerat Hunc ſublimis equi generoſa ſiniſtrâ
Fræna coercentem, dextrâque aurata tenentem
Sceptra manu, blandumque ſuis, hoſtique tremendum.
At ſenſus animi eximios, per labra genaſque,
Per frontem atque oculos tantâ deprompſerat arte
Divinus labor, ut toto ſpectabilis ore
Regem Majeſtas, Pacis pia cura Parentem
Argueret populi. Regis nec nomina quæras;
Hæc ſibi quiſque ſuo cælavit pectore Gallus.

Ces vers ſont pittoreſques, & la derniere penſée eſt auſſi heureuſement exprimée qu'elle eſt juſte.

Recueil

Recueil de piéces de Médecine & de Physique, traduites de l'Italien de M. Cocchi, *& autres Auteurs* vivans. *A Paris, chez d'Houry, Imprimeur-Libraire de* Mgr. le Duc d'Orléans, *rue Vieille Bouclerie, 1763, vol. in* 12. *de 371 pages, en y comprenant la Table* Cette collection est du nombre de celles que la République des Lettres & des Sciences adopte toujours avec plaisir; les parties qui la composent ont toutes le mérite qu'elles peuvent avoir : les unes sont vraiment utiles, les autres intéressent la curiosité. Le Traducteur a réduit en un les deux volumes que forme ce Recueil publié en Langue Italienne à Florence en 1749 : les piéces qu'il offre au Public sont le *Régime Pithagoricien* de feu M. Cocchi, qui a emporté dans le tombeau les regrets des Gens de Lettres, un Discours *sur l'Hif-*

toire Naturelle du même Auteur, une *Description du Corps humain*, un Discours académique *sur les influences des Corps célestes*, une Dissertation *sur les forces de l'imagination*, une Lettre *sur la superfétation & sur les différens systêmes concernant la Génération*, une autre Lettre *sur la mesure & le calcul des Douleurs & des Plaisirs*, enfin un Discours philosophique *sur la Sympathie.* La Collection se continue à Florence, & il en paroît déja quelques autres volumes dont on se propose d'enrichir la littérature Françoise : nous oserions presque annoncer que ce présent sera favorablement accueilli.

Discours sur l'Education. Par M. Vicaire, *Ancien Recteur de l'Université de Paris, Professeur d'Eloquence au Collége Royal de Navarre. A Paris, chez J. Barbou, rue St. Jacques, aux Cigognes,*

1763, *in* 8°. de 236 pages. Il ne s'agit point ici de projets systématiques : l'Orateur expose avec élégance & noblesse des principes pratiques dont l'utilité s'étend à tous les lieux, à tous les tems ; les regles de conduite qu'il développe réunissent l'instruction des Maîtres & celle des jeunes gens confiés à leurs soins. Nous reviendrons à ce discours, & nous nous bornons pour l'instant à présenter quelques vers d'un petit Poëme que l'on trouve à la fin de cet ouvrage, & qui fut adressé au Parlement le 14 Août 1749, à l'occasion de la distribution des prix de l'Université : l'objet de ce Poëme est analogue à celui du Discours. On jugeroit aisément du mérite du Poëte par ce seul tableau digne des grands Maîtres.

Cernitis, dit-il aux Magistrats Agonothètes, en leur faisant remarquer les dispositions diffé-

rentes des Athletes qui aſpirent à la récompenſe :

Cernitis ut pulcher juvenilibus ignis ocellis
Emicat, ut varios variâ pro mente colores
Vultus habet? Spes hinc hilares, timor indè fatigat
Sollicitosq; tanta eſt vobis placuiſſe voluptas!
Hos animis ignes, hæc tanta incendia laudum
Subjicitis; per vos Phæbeo impreſſa ſigillo,
Præmia certa manent, fâmæ monumenta perennis.
Mentibus hinc teneris quàm fervidus æſtuat ardor!
Ut ſacrum ſtudio Pindum certante juventus
Læta petit! Saxis extantia ſaxa tenaci
Prenſans ille manu, tendit ſuperare cacumen;
Hic roſeum tollens vultum & rutilantia Flammis

Lumina, quà via nulla, viam ſecat,
& levis altum
Evolat in culmen : ſi cui maleſida prementi
Sub pede Saxa ruunt, ſi cujus fracta ſequuntur
Captantes virgulta manus, non deficit; ipſo
Acrior è caſu, renovatiſque impiger haurit
Intervallum animis : invictum in pectore robur
Suſcitat ambitio vincendi atque Æmula virtus.

Ecoutons encore le Poëte ; il nous dira ce que peut ſur l'eſprit de la jeuneſſe un Maître qui ſait rendre le travail agréable.

Mollibus auſterum ſolers condire laborem
Illecebris, quid non juvenilia pectora cogat,
Cùm ſemel imbuerit? Repetito plurima ab ictu

Scintilla excutitur, quæ, ni ſua pabula circùm
Suppeditent lenique aſpiret flamine ventus,
Emicat incaſſum; at foliis excepta, ſuoque
Circùm paſta cibo & ventis animoſa ſecundis,
Dat ſtrepitum, ſubitoque ingentem efferver in ignem.

Au plaiſir de lire un bon ouvrage ſe joindra la ſatisfaction du coup d'œil : le ſieur Barbou n'a rien négligé dans la partie typographique.

Eſſai ſur le Beau, nouvelle édition, revue, corrigée par l'Auteur, & augmentée de ſix Diſcours. Deux parties *in* 12. A Paris, chez Ganeau, Libraire, rue St. Severin, aux Armes de Dombes.

Cet eſſai ſi bien accueilli des

Gens de Lettres au tems de la premiere édition, est devenu un Traité complet du Beau par les discours dont il se trouve augmenté dans celle-ci. Ce sont d'abord quatre discours, dont les sujets sont : *le modus dans le Beau*, le *Decorum*, les *Graces*, le *pouvoir de l'amour du Beau sur le cœur humain.* Ils sont suivis de deux discours sur *l'amour désintéressé.* Nous devons à la célébrité de l'Auteur, au mérite déja connu de cet ouvrage de rendre un compte plus détaillé de cette nouvelle édition qui ne peut manquer d'être intéressante. Ce sera la matiere d'un de nos prochains Extraits.

Instructions & Prieres à l'usage des Officiers de maison, des Domestiques & des personnes qui travaillent en ville. Par M. COLLET, *Prêtre de la Congr. de la Mission.* Paris, de Bure l'aîné, Quai des *Juillet*, 1763. I. vol. C 4 iv

Auguſtins; Hériſſant, rue S. Jacques, &c. 1763 *in* 12. « Les Domeſtiques, dit l'Auteur eſtimable de cet ouvrage, forment dans ce Royaume, & ſurtout dans la capitale, un corps ſi nombreux & ſi intéreſſant, qu'il mérite une attention particuliere. La fortune, la réputation, la vie des Maîtres, ſont en quelque ſorte entre leurs mains. Ce ſont eux qui donnent la premiere éducation aux enfans. . . . . Il eſt donc d'une extrême importance qu'ils ſoient ſages, fidèles, vigilans, circonſpects. Mais, quoi qu'en penſe le monde, ils ne réuniront jamais ces qualités, & même ils n'en poſſéderont aucune, s'ils ne ſont ſincérement Chrétiens. Un vrai Chrétien peut être trompé; mais il ne trompe point, & il ne ſouffre pas que ſes maîtres ſoient trompés ſous ſes yeux. Il ne favoriſe point le libertinage d'un fils qui tend à

la débauche, &c. » Tels sont les louables motifs qui ont déterminé M. *Collet* à entreprendre ce petit ouvrage dont l'exécution répond pleinement à la droiture & à la pureté des intentions de l'Auteur. Ce Livre qui est proprement un Manuel des Domestiques, contient, 1°. Des Avis pour passer saintement la journée, & des Prieres pour le matin & le soir, pour la sainte Messe, pour la Confession & la Communion. 2°. Des Instructions & Prieres à l'usage des Domestiques, Ouvriers, &c. Les *Instructions* sont claires & méthodiques, & les *Prieres* pleines de cette onction sainte qui caractérise la vraie piété. 3°. Des régles pour les Domestiques des grands Seigneurs, tirées d'un ouvrage du célébre M. Fleury, & augmentées de quelques Réflexions. 4°. Enfin l'Office du Dimanche pour Nones, Vêpres & complies selon les Rits

Parisien & Romain, celui du S. Sacrement, & les *Litanies des Pénitens*. Toute cette composition nous a paru excellente & très-propre à réveiller dans le cœur des Domestiques les sentimens de Christianisme qu'il est si important pour la sureté de leurs maîtres d'entretenir. Nous désirerions que l'Auteur eût bien voulu joindre une Traduction Françoise aux Offices qu'il a inserés à la fin de son Ouvrage, dont le prix modique (1 liv. 10 s. relié,) doit contribuer beaucoup à le répandre dans le Public.

Traité des devoirs des gens du monde, & surtout des Chefs de famille, par M. COLLET. *Paris, de Bure l'aîné & Jean Thomas Hérissant, rue S. Jacques, 1763, in-*12. *de 439 pag.* (prix relié 2 liv. 10 s.) Cet Ouvrage nous fournira la matiere d'un Extrait.

De Pace Oratio gratulatoria, habita Universitatis nomine in majoribus Sorbonæ scholis die 4a Julii, anno 1763. A JOANNE-LUDOVICO LE BEAU, *Rhetorices in Grassinæo Professore, & in regia Numismatum & Litterarum Academia socio.* Parisiis vidua Thibouft, 1763, *in*-4°. de 30 pages. Cet excellent morceau d'éloquence nous occupera incessamment.

En annonçant dans le dernier volume de nos Mémoires la nouvelle édition *de l'Education des Filles*, par M. DE FENELON, nous avons oublié d'avertir que cet excellent Livre se trouve chez H. L. Guerin & L. F. de Latour, vis-à-vis la rue des Mathurins, ainsi que chez J.-Th. Hérissant, au coin de la rue de la Parcheminerie. Prix 1 liv. 16 s. relié.

Tactique navale, ou Traité des Evolutions & des Signaux, avec figures en taille douce, par M. le Vicomte de Morogues. *Paris, Guerin & de Latour, 1763. in-4°.* Nous ferons connoître cet Ouvrage utile.

De l'utilité des Voyages, relativement aux Sciences & aux Mœurs; Diſcours prononcé par M. l'Abbé Gros de Beſplas, *de la Maiſon & Société de Sorbonne, Vicaire Général du Diocèſe de Beſançon, à ſa Réception en qualité d'aſſocié à l'Académie de Béſiers, au mois d'Août 1762, avec des Réflexions ſur les Voyages. Brochure* 8°. *de 58 pag.* A Paris, chez Berthier, Libraire, ſous la porte des Grands Auguſtins. 1763. Les Diſcours de Réception aux Académies commencent à être tout autre choſe qu'un tiſſu ennuyeux de fades compli-

mens : celui-ci a, comme on voit, un objet utile ; nous verrons incessamment de quelle maniere il a été traité.

Clovis, Poëme héroï-comique, avec des Remarques historiques & critiques. 3 vol. in-12. La Haye : Paris, chez Fournier, Libraire, Quai des Augustins. 1763. « Ce » sujet est malheureux, » dit fort bien l'Auteur au début de sa Préface : nous verrons s'il est à la fin hors de ses infortunes.

On trouve *chez Merigot Pere, Quai des Augustins*, des exemplaires des Livres suivans.

Nouveau Commentaire sur l'Ordonnance de la Marine, du mois d'Août 1681, par René-Josué Vallin, 2 vol. *in*-4°. Prix 24 liv.

Traité des Prises ou Principes de la Jurisprudence Françoise, concernant les Prises qui se font sur

mer, par le même, 2. vol. *in*-8°. Prix 6 liv.

Traité du Contrat de Constitution de Rente.... Traité du contrat de change, des billets de change, & autres billets de commerce. A Paris, chez de Bure l'aîné, Quai des Augustins à l'Image S. Paul: & à Orléans, chez J. Rouzeau-Montaut, Imprimeur du Roi, de la Ville & de l'Université. C'est à M. Pothier, Conseiller au Présidial d'Orléans, & Professeur en Droit dans l'Université de la même ville, si avantageusement connu par son Traité des Obligations, & autres nouveaux & excellens Ouvrages sur les différentes espèces de contrats de vente; que le Public est encore redevable de ces deux Ouvrages, qui reliés ensemble forment un volume de plus de 530 pages, & se vend 2 liv. 10 sols relié.

Dictionnaire Médecinal, portatif, contenant une méthode sure pour connoître & guérir les Maladies Critiques & Chroniques par des remédes simples & proportionnés à la connoissance de tout le monde: & plusieurs remédes particuliers. On y a joint *un Dictionnaire abrégé des Plantes usuelles. Par* M.*** *Docteur en Médecine, vol. in-*12. *1763. A Paris, chez d'Houry, Imprimeur-Libraire de Mgr. le Duc d'Orléans, rue de la Vieille Bouclerie.* Prix 3 liv. relié. On trouve de plus dans ce volume des Remédes pour les Chevaux & les Bestiaux, rangés par ordre alphabétique, qui ne sont point annoncés dans le titre général.

Second Discours sur l'Education, dans lequel on expose tout le vicieux de l'Institution Scholas-

tique, & le moyen d'y remédier. Par M. Vaniere *Auteur du Cours de Latinité. A Paris, chez Butard, rue S. Jacques, à la Vérité; & chez Dessain junior, Quai des Augustins, à la Bonne Foi. Brochure in-8°. de 120 pages environ.* 1763. Que l'on demande à M. Vaniere quel plan il veut substituer à l'Education Scholastique dont il releve les défectuosités, il répondra : « Connoître Dieu, & le » connoître dans ses ouvrages, » l'aimer, le servir par la pratique » de ses devoirs, & mériter par » ce service une éternelle félicité; » le voilà ce Plan. » Nous en suivrons le développement.

L'Intérêt d'un Ouvrage. Discours prononcé par M*** *le jour de sa réception à l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Nancy, le 8 Mai 1763. A Paris,*

chez Vallat-la-Chapelle, *Libraire*, *au Palais.* Un court Extrait fera connoître ce Discours.

Le Conservateur de la Santé, *ou Avis sur les dangers qu'il importe à chacun d'éviter pour se conserver en bonne santé*, *& prolonger sa vie. On y a joint des objets de Reglemens de Police relatifs à la Santé. 1. vol. in-12. Par* M. le Begue de Presle, Docteur Régent de la Faculté de Médecine de Paris, & Censeur Royal. *A Paris*, *chez P. F. Didot le jeune*, *Libraire*, *Quai des Augustins*, *près du Pont S. Michel*, *à S. Augustin.* Le titre seul expose assez distinctement le but général de cet Ouvrage, dont l'analyse trouvera place dans nos prochains Mémoires.

*Eſſai de Poëſies diverſes. Par M***. A Geneve : Et ſe vend à Paris, chez Charpentier, Libraire, Quai des Auguſtins, à l'entrée de la rue du Hurepoix. Brochure in-8°. de 90 pages environ* Il nous a paru à la premiere inſpection que cette petite Collection renferme quelques piéces qui méritent d'être connues.

Défenſe des Droits des Evêques dans l'Egliſe contre le Livre intitulé: des Pouvoirs légitimes du premier & du ſecond Ordre, dans l'adminiſtration des Sacremens & le gouvernement de l'Egliſe. *Par* M. Corgne, Prêtre, ci-devant Chanoine de l'Egliſe de Soiſſons. *A Paris, chez Deſprez, 1762. in-4°. 2 vol.*

TABLE

DES ARTICLES

Du mois de Juillet, 1er vol. 1763.

ARTICLE LXVII. *Mélanges intéressans, ou abrégé de l'Histoire Naturelle, Morale, Civile & Politique de l'Asie, l'Affrique, l'Amérique, &c.,* pag. 1531

ART. LXVIII. *Lettre de M. de* JONCOURT *aux Auteurs de ces Mémoires, avec un nouveau Théorême servant de suite à son Ouvrage sur les Trigonaux,* 1554

ART. LXIX. *Discours sur l'Histoire Ecclésiastique, par* M. l'Abbé Fleury. *Nouvelle Edition,* 1562

ART. LXX. *Observations sur la*

derniere Edition de Moréry, &c. 1592

Art. LXXI. *Lettre aux Auteurs de ces Mémoires sur* la Bibliographie instructive de M. *de Bure*, 1617

Art. LXXII. Nouvelles Littéraires. 1683.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 20 Juin 1763.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Imprimerie de D'HOURY.

MÉMOIRES

POUR

L'HISTOIRE

DES

SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Juillet, 1763. II. vol.

AVIS.

Le prix de l'abonnement pour les ſeize Volumes de ces Memoires, année 1763, rendus chez les Abonnés, à Paris ou dans la Province, aux adreſſes indiquées, ſera à l'ordinaire de 12 liv. 16 ſ. Les Perſonnes qui ſouhaiteront les recevoir francs de port par la poſte, les payeront 17 l. 12 ſ.

Le Bureau d'adreſſe pour les abonnemens, eſt chez CHAUBERT, Libraire, rue du Hurpoix, à l'entrée du Quai des Auguſtins.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Commencés d'être imprimés l'an 1701. à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

JUILLET, 1763. II. vol.

SE DISTRIBUENT A PARIS,

Chez { CHAUBERT, Quai des Augustins à la Renommée & à la Prudence.
LE BRETON, premier Imprimeur Ordinaire du Roi, rue de la Harpe. }

M DCC. LXIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

CES MÉMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui ci) 814 volumes : Sçavoir,

ANNÉES.	VOL.	ANNÉES.	VOL.
1701.	9.	1733.	12.
1702.	12.	1734.	12.
1703.	12.	1735.	14.
1704.	13.	1736.	15.
1705.	12.	1737.	13.
1706.	12.	1738.	13.
1707.	12.	1739.	14.
1708.	12.	1740.	13.
1709.	12.	1741.	12.
1710.	12.	1742.	12.
1711.	12.	1743.	12.
1712.	12.	1744.	12.
1713.	12.	1745.	12.
1714.	12.	1746.	15.
1715.	12.	1747.	14.
1716.	12.	1748.	15.
1717.	12.	1749.	14.
1718.	12.	1750.	15.
1719.	12.	1751.	14.
1720.	5.	1752.	15.
1721.	12.	1753.	16.
1722.	12.	1754.	16.
1723.	12.	1755.	16.
1724.	12.	1756.	16.
1725.	12.	1757.	16.
1726.	13.	1758.	16.
1727.	12.	1759.	16.
1728.	12.	1760.	16.
1729.	12.	1761.	16.
1730.	12.	1762.	16.
1731.	12.	1763.	10.
1732.	12.		

Chacun des ces volumes se vend 15 sols en feuilles, & 16 sols broché.

MÉMOIRES POUR L'HISTOIRE DES SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Juillet, *1763*. II. vol.

ARTICLE LXXIII.

DÉFENSE DES DROITS des Evêques dans l'Eglise, contre le Livre intitulé : *Des Pouvoirs légitimes du premier & du second Ordre*, *dans l'ad-*

ministration des Sacremens & le gouvernement de l'Eglise : par M. Corgne, Prêtre, ci-devant Chanoine de l'Eglise de Soissons. *Paris, Desprez, 1762. in-4°. 2 vol. dont le premier contient 750 pages, & le second 740.*

LE titre de cet Ouvrage en fait connoître en même-tems l'objet & l'importance : c'est ici une controverse délicate qui intéresse un corps très-respectable, & des maximes si essentielles, que selon l'expression de M. Bossuet dans son Discours adressé à l'Assemblée de 1681, *soutenir l'Episcopat, c'est soutenir la discipline & la foi.*

L'Auteur anonyme que M. Corgne entreprend de réfuter, est accusé de poser des principes qui conduisent à *établir le pur Presbytéranisme sur les débris de l'Episcopat* : il s'agit donc ici de bien

diſtinguer *les Pouvoirs légitimes du premier & du ſecond Ordre*, & de défendre *les droits des Evêques* ſans bleſſer néanmoins *les prérogatives des Curés & autres Prêtres.* Ici plus que jamais notre fonction doit être d'expoſer ſimplement la doctrine de l'Auteur, ſans prétendre nous rendre juges dans une controverſe ſi épineuſe, où nous craindrions également de bleſſer les intérêts de l'un des deux Ordres.

Le plan de l'Auteur eſt de ſuivre l'Anonyme dans les différentes *Queſtions* qu'il traite, de les diſcuter les unes après les autres, & de répondre aux *difficultés* que ſon Adverſaire pourroit lui propoſer. Il examine ici *quarante & une Queſtions.* Les onze premieres traitées avec plus d'étendue forment ſeules le premier volume : le ſecond contient les trente dernieres.

1°. *Les Evêques ſont-ils de droit di-*

vin supérieurs aux Prêtres ? Pour répondre à cette question, M. Corgne entreprend de montrer que le dogme de la supériorité des Evêques sur les Prêtres a toujours été reconnu & enseigné depuis les Apôtres, & que les raisons qu'on oppose à cette vérité n'ont aucune solidité. La premiere preuve fondée sur une tradition suivie depuis Hermas, disciple des Apôtres, jusqu'à Hugues de S. Victor, Docteur du douzieme siécle, consiste à établir en général que les Evêques ont toujours été regardés comme étant de droit divin supérieurs aux Prêtres. L'Auteur entreprend ensuite de distinguer & confirmer par de nouvelles autorités les raisons que les Conciles & les écrits des Peres nous fournissent pour assurer qu'ils ont regardé l'Ordre Episcopal comme distingué de droit divin de celui de la Prêtrise. Sa seconde preuve consiste

donc à montrer plus particulierement que les Prêtres choisis pour être Evêques ont toujours été ordonnés par un Rit particulier, & spécialement par une seconde imposition des mains. Sa troisieme preuve est que l'institution des Evêques est toute divine ; que c'est J. C. même qui en créant ses Apôtres a ordonné les premiers Evêques de son Eglise. Quatrieme preuve, c'est que l'Eglise a toujours été gouvernée par des Evêques, d'où il résulte que cette forme de gouvernement a été réglée par Jesus Christ.

2°. *Les Evêques ont-ils seuls le pouvoir de conférer les Ordres du Diaconat, de la Prêtrise & de l'Episcopat ?* L'affirmative est ici établie sur deux sortes de preuves ; les unes tirées du témoignage des Peres & des Conciles ; les autres fondées sur l'ancienne discipline de l'Eglise.

3°. *Les Corévêques*, [ou plus correctement, *Chorévêques*, car on écrit en Latin *Chorepiſcopi*, & il vient du Grec χωρεπίσκοποι :] *recevoient-ils l'ordination épiſcopale, ou n'avoient-ils que l'ordre de la Prêtriſe?* L'Auteur avoue que ſur cette queſtion il y a du partage : mais il croit devoir ſuivre le ſentiment de ceux qui tiennent que les Chorévêqnes étoient pour l'ordinaire de vrais Evêques ; ce ſentiment lui paroît plus conforme au témoignage des anciens Conciles, & à l'idée que les Peres nous donnent des Chorévêques : il en conclut que l'on ne peut point attribuer au pouvoir de l'ordre Sacerdotal les ordinations que pouvoient faire les Chorévêques participans à l'ordre Epiſcopal.

4°. *Les Evêques reçoivent-ils leur juriſdiction immédiatement de Jeſus-Chriſt?* Le Défenſeur des Droits des Evêques commence

par ſoutenir contre les Ultramontains que les Evêques ne reçoivent point du Pape leur juriſdiction : contre eux & contre ſon adverſaire, il ſoutient que les Evêques reçoivent leur juriſdiction de J. C. même, d'où il conclut contre ſon adverſaire, qu'ils ne la reçoivent ni du Peuple ni du ſecond ordre du Clergé. A cette occaſion il s'éleve ſpécialement contre le Docteur Richer & contre le P. Queſnel, ſuppoſant qu'ils favoriſent l'un & l'autre les faux principes de ſon Adverſaire ſur l'origine de la Juriſdiction des Evêques.

5°. *L'Epiſcopat eſt-il un Ordre particulier & un Sacrement ?* M. Corgne avoue que ſur ce point les Scholaſtiques ſont partagés, & que même ceux qui ſoutiennent la négative ont à leur tête le Maître des Sentences & S. Thomas ; mais il regarde ce ſentiment com-

me contraire à l'enseignement commun de tous les Peres & autres Auteurs Ecclésiastiques antérieurs au douzieme siécle où commencent les Scholastiques qui ont soutenu l'affirmative, & compte entr'eux parmi les anciens, Guillaume d'Auxerre, Scot, Durand, &c. & parmi les Théologiens les plus éclairés des derniers siécles, Pierre Soto, Bellarmin, Estius, Thomassin, Pétau, Tournely, Saint-Cyran, &c.

6°. *Les Evêques ont-ils une Jurisdiction immédiate de Droit commun & divin sur tout le Clergé & les fidèles de leurs Diocèses?* L'Auteur entreprend d'établir par l'Ecriture, par la tradition & par la discipline constante de tous les siécles, premierement, que les Evêques ont de tout tems exercé une jurisdiction immédiate sur tous les fidèles de leurs Diocèses; secondement, que de droit com-

mun tous les Membres du Clergé ont été soumis immédiatement à leur Évêque, & n'ont connu d'autre supérieur proprement dit dans leurs Diocèses; troisiémement; que les Moines & leurs Monastères ont été soumis immédiatement aux Evêques dès leur origine; quatriemement, que les Monastères de Religieuses dès leur premier établissement ont toujours reconnu les seuls Evêques pour leurs supérieurs immédiats & ordinaires. Cette jurisdiction immédiate des Evêques sur tous les fidèles de leurs Diocèses, est un point très-important pour la décision des questions qui suivront.

7°. *Les Prêtres ont-ils quelquefois administré la Pénitence sans le consentement & la permission de leurs Evêques?* Le Défenseur du Corps Episcopal se propose de montrer que selon les témoignages formels des Peres & des Conciles,

les Miniſtres du ſecond Ordre dépendent néceſſairement des Evêques, en ce qui concerne le Sacrement de Pénitence, & que cette loi a toujours été obſervée dans toute l'Egliſe. Il entreprend donc de faire voir, 1°. Que dans tous les ſiécles juſqu'au Concile de Trente, les Evêques ont toujours donné la miſſion aux Prêtres pour entendre les Confeſſions des fidèles, & les abſoudre de leurs péchés; d'où il conclut que ce n'eſt point le Concile de Trente qui a introduit cet uſage. A cette premiere preuve qui eſt la plus étendue, il ajoute, 2°., que les Evêques ont exercé le même pouvoir dans les Monaſteres mêmes, avant les priviléges qui y ont donné atteinte; 3°., que ſuivant une diſcipline auſſi ancienne que l'Egliſe, il n'étoit pas permis aux Prêtres de ſe charger d'une Egliſe, & particulierement d'une Paroiſſe, ſans

le consentement de l'Evêque, ni sans avoir reçu de lui la charge des ames; 4°., que de tout tems les premiers Pasteurs ayant choisi & approuvé les Prédicateurs, ont eu le même pouvoir pour déléguer les Confesseurs; 5°., que les Evêques ayant été de tout tems regardés, non-seulement comme les principaux Ministres de la Pénitence, mais comme les guides & les conducteurs de ceux qui travailloient sous eux dans le même ministere, ils devoient être les maîtres de les approuver pour cette fonction, comme ils l'étoient de les diriger pour la maniere de s'en acquitter; 6°., que les plus anciens Canons ordonnent que l'Evêque aura soin du temporel des Eglises, & en sera chargé par la raison qu'il est juste de lui laisser, pour la distribution des biens de l'Eglise, une autorité pareille à celle

qu'il avoit pour la conduite ſpirituelle des ames.

8°. *Les Curés ont ils délégué des Prêtres pour confeſſer les fidèles? Quand a-t-on commencé à enſeigner qu'ils pouvoient par eux-mêmes & comme Paſteurs ordinaires, commettre d'autres Prêtres pour entendre les Confeſſions?* L'Adverſaire prétendant que généralement les Prêtres n'ont pas beſoin de délégation, & que ce n'eſt qu'à la fin du onzieme ſiécle ou au commencement du douzieme, qu'ils ont commencé d'être aſſujettis à recevoir délégation de la part des Curés; le Réfutateur diſcute d'abord ce fait, & ſoutient qu'en ſuppoſant même cette délégation, elle ſeroit toujours ſubordonnée à la délégation néceſſaire de la part de l'Evêque. Enſuite il examine ce qui s'eſt paſſé dans l'Egliſe touchant la délégation des Prêtres pour entendre les Confeſ-

ſions dans le treizieme ſiécle &
dans les ſuivans juſqu'au Concile
de Trente : il ſoutient que dans
les ſiécles mêmes, où par la con-
deſcendance des Evêques, les
Curés ont fait plus d'uſage de la
permiſſion de déléguer, l'Egliſe a
toujours enſeigné que les Evêques
avoient ſeuls, en vertu de leur ti-
tre & du droit commun, le pou-
voir de donner des Confeſſeurs,
des Prédicateurs aux fidèles, &
que le principe de S. Thomas tou-
chant le Pouvoir des Curés pour
déléguer, n'a point prévalu parmi
les Scholaſtiques ni parmi les Ca-
noniſtes.

9°. *Les Curés peuvent ils, en
vertu de leur titre ſeul, confeſſer
tous les fidèles qui s'adreſſent à eux
avec la ſeule permiſſion de leurs pro-
pres Curés?* M. Corgne entreprend
ici de réfuter non-ſeulement l'Au-
teur du livre intitulé *des Pouvoirs
légitimes*, mais encore particulie-

rement l'Auteur d'une *Consultation nouvelle signée par neuf Avocats pour les Curés du Diocèse de Séez.* Il se propose de prouver contre eux que l'Eglise a cru, dans ces derniers siécles comme dans les premiers, que les Evêques seuls ont le droit de déléguer les Curés pour confesser ceux qui ne sont pas de leurs Paroisses. Il tire ses preuves du Concile de Trente; de plusieurs Conciles & autres Monumens antérieurs à ce Concile; de l'autorité de S. Charles Borromée, & de celle de ses successeurs; de l'usage de la Province de Milan, & de la discipline des principales Métropoles d'Italie, de divers Rituels & Statuts Synodaux publiés en France, & des Auteurs les moins suspects, tels que M. de Sainte Beuve, l'Auteur de la Morale de Grenoble, Van-Espen, &c.

10°. *Les Evêques sont ils autorisés à donner des approbations aux*

Prêtres pour entendre les Confessions, à l'exclusion des Curés, en vertu de quelque loi générale de l'Eglise? L'Auteur, après avoir rappellé que conséquemment à ce qu'il a d'abord établi, quand il n'y auroit aucune loi de l'Eglise, qui obligeât les Prêtres à se faire approuver par les Evêques, ils y seroient obligés par la loi divine, & que l'Eglise en effet les y a toujours obligés, en sorte que le Concile de Trente n'a fait que renouveller cette loi; l'Auteur, disons-nous, entreprend de montrer, 1°. que le decret du Concile de Trente touchant les approbations est clair & sans équivoque; 2°. qu'il a été suffisamment publié, reçu & observé dans toute l'Eglise, sans la moindre contradiction. Sur ce dernier point il recueille ses preuves dans l'Italie, dans l'Etat de Venise, dans les Royaumes de Sardaigne & de

Corse, dans les Eglises de Pologne, d'Allemagne, des Pays-Bas, de Hollande, d'Espagne, enfin dans l'Eglise Gallicane ; il tire des Bulles des Papes sa derniere preuve.

11°. *Le pouvoir d'approuver des Confesseurs, dont les Evêques de France sont en possession, comme tous les Evêques du monde, leur a-t-il été donné par nos Rois ?* Le Défenseur des Droits des Evêques avoue que cette Question doit sembler inutile après tout ce qu'il vient de dire ; mais il ne veut pas laisser sans réplique ce que son Adversaire avance sur ce point : il se réduit à combattre sommairement les preuves de l'adversaire, & termine par-là ce volume. * Passons au second.

---

* Il est singulier que dans la Table des matieres de ce volume, on ait mis

12°. *L'approbation que l'Evêque donne aux Prêtres pour confesser, & qui a été ordonnée par le Concile de Trente, n'est-elle qu'un témoignage juridique de capacité pour exercer le ministere?* L'Auteur reçonnoît que l'affirmative a été enseignée par plusieurs Scholastiques : il examine ce qui a pu les y induire ; & comme il prétend que c'est principalement l'opinion où ils étoient que les Réguliers reçoivent du Pape immédiatement leur jurisdiction pour confesser, il entreprend de discuter à fond cette opinion, & de prouver par les Conciles, par les Rituels, par les Statuts Synodaux, par les suffrages des meil-

---

comme une des preuves de M. Corgne, un *aveu de Louis XIV.* qui est au contraire une des preuves alléguées par son Adversaire. Elle est même mal citée : on l'indique à la page 726, elle ne se trouve qu'à la page 727.

leurs Théologiens que par l'approbation les Evêques donnent la jurifdiction.

13°. *Les Evêques font ils obligés de mettre dans les approbations qu'ils donnent aux Prêtres pour entendre les Confeffions, que ceux-ci n'exerceront cette fonction que* du confentement des Curés ou des Supérieurs des lieux? *Où cette formule n'eft elle qu'un effet d'une condefcendance fage de la part des premiers Pafteurs?* M. Corgne prétend montrer par l'autorité des Papes & des Conciles, par les Statuts Synodaux, par les décifions des Facultés de Paris & de Nantes, par le témoignage des Théologiens ayant à leur tête S. Thomas, enfin par le propre aveu de tous les Curés du Diocèfe de Bologne en Italie, que les Evêques peuvent approuver des Prêtres pour confeiler dans toutes les Paroiffes fans le confentement & même malgré

l'oppoſition des Curés. Il convient & il prouve que le Pape n'a pas de droit divin une juriſdiction immédiate dans toute l'Egliſe ; mais il ſoutient qu'il n'en eſt pas de même des Evêques dans leurs Diocèſes.

14°. *Les Prêtres peuvent-ils confeſſer avec la ſeule permiſſion des Curés, ſous prétexte que les Evêques leur refuſeroient injuſtement l'approbation ?* L'Auteur ſoutient que l'approbation des Curés eſt par elle-même inſuffiſante ; que rien ne peut diſpenſer de l'approbation de l'Evêque ; que l'injuſtice même notoire de ſon refus ne diſpenſe point de cette approbation.

15°. *Peut-on dire que le Decret du Concile de Trente, qui donne aux Evêques le droit d'approuver, à l'excluſion des Curés, renferme un abus, parce que ceux-ci n'ont point été appellés, ni ouis par le Concile pour le dreſſer?* L'Auteur

s'attache à montrer les inconvéniens qui résulteroient de l'affirmative.

16°. *Les Chapitres exempts peuvent-ils se choisir pour eux & pour ceux qui sont soumis à leur jurisdiction, des Confesseurs de leur Corps qui ne soient pas approuvés de l'Evêque ?* Le Défenseur du Corps Episcopal entreprend ici de combattre en peu de mots les priviléges que certains Chapitres prétendroient alléguer pour s'attribuer le droit d'approuver des Confesseurs qui pussent absoudre les membres de leurs Corps.

17°. *L'approbation des Evêques est-elle nécessaire aux Prêtres qui confessent dans les Territoires qui sont soumis aux Abbés & autres Prélats qui ont une jurisdiction comme Episcopale ?* L'Auteur soutient que les Prêtres qui sont dans ces territoires doivent être approuvés

prouvés par l'Evêque comme les autres.

18°. *Les Réguliers peuvent-ils se confesser à des Prêtres séculiers ou réguliers de différens Ordres non approuvés des Evêques ?* L'Auteur assure que plusieurs Scholastiques ont cru que le Concile de Trente par son silence avoit laissé cette liberté aux Réguliers : mais il soutient que ce sentiment est contraire aux vrais principes.

19°. *Les Réguliers peuvent-ils, sans l'approbation des Evêques, confesser les Religieuses de leur Ordre soumises à leur jurisdiction & exemptes de celle de l'Evêque ?* M. Corgne soutient que cette prétention est un abus, & qu'en conséquence les deux Ordres de Cîteaux & de Fontevrault qui paroissent montrer quelque attachement à cette prérogative, ne peuvent se dispenser de recourir à l'approbation des Evêques, sans beaucoup risquer

le salut des ames confiées à des Confesseurs qui n'ont pas cette approbation.

20°. *Le droit d'examiner les Réguliers qui se présentent pour entendre les Confessions, a-t-il été donné aux Evêques par le Concile de Trente, comme un droit nouveau dont ils ne jouissoient pas auparavant?* L'Auteur avoue que des Théologiens judicieux d'ailleurs, surtout parmi les Religieux, (il cite à la marge, Suarez & Vasquez,) ont soutenu l'affirmative avant son adversaire; mais il entreprend de montrer que le Concile de Trente n'a point prétendu attribuer aux Evêques un droit nouveau sur ce point, & que les Réguliers ont toujours été soumis à l'examen des Evêques avant comme après ce Concile.

21°. *Les Evêques peuvent-ils limiter les approbations qu'ils donnent aux Confesseurs soit séculiers,*

ſoit Réguliers, & après les avoir données, peuvent-ils les retirer ſelon leur prudence? L'Auteur apporte en preuves de cette liberté le témoignage de S. Charles, les decrets de divers Conciles, les déciſions de quelques Papes, quelques reglemens du Clergé de France.

22°. *Tout Prêtre, ſans être approuvé, peut il abſoudre un pécheur qui eſt en danger de mort, lors même qu'il y a des Prêtres approuvés diſpoſés à faire cette fonction?* Le Défenſeur des Droits des Evêques ſe propoſe de prouver, 1°. Que pluſieurs Conciles & Rituels ont défendu aux Prêtres de confeſſer les fidèles malades ſans la permiſſion de l'Evêque. 2°. Que d'autres Conciles & Rituels ont ordonné aux malades de ſe confeſſer à leur Curé, ou à quelqu'autre Prêtre avec ſa permiſſion. 3°. Qu'un très-grand nombre de Rituels & de Statuts Synodaux

déclarent expreſſément qu'il n'eſt point permis aux Prêtres non approuvés de confeſſer les malades, hors les ſeuls cas où il ne ſe trouve aucun Prêtre approuvé. 4°. Enfin que, ſelon la doctrine & la diſcipline du Concile de Trente, il n'eſt pas permis aux Prêtres non approuvés de confeſſer ceux qui ſont en péril de mort, dans les circonſtances où les malades peuvent recevoir des ſecours des Prêtres approuvés.

23°. *Les abſolutions données par des Prêtres qui ne ſont point approuvés, ſont-elles nulles? L'Egliſe peut-elle les déclarer telles? Les a-t-elle en effet déclaré nulles?* L'Auteur ſur ces trois points entreprend d'établir l'affirmative par l'autorité du Concile de Latran, du Concile de Trente, de beaucoup d'autres Conciles & de Statuts Synodaux; il cite ici particulierement le dernier Concile d'Embrun, aſ-

ſemblé en 1728, (apparemment 1727) il rapporte les déciſions de pluſieurs Papes, quelques témoignages du Clergé de France, de la Faculté de Théologie de Paris, de pluſieurs Docteurs Scholaſtiques anciens & modernes.

24°. *Le refus d'approuver des Prêtres pour entendre les Confeſſions des fidèles, eſt-il ſujet à l'appel comme d'abus?* L'Auteur prétend montrer qu'en ce cas l'appel ſimple n'eſt ni légitime, ni permis, & que conſéquemment l'appel comme d'abus ne peut avoir lieu: il s'appuie principalement de l'Edit de 1695.

25°. *En vertu du droit commun, qui n'a jamais varié, les Evêques ont-ils toujours eu le pouvoir d'adminiſtrer le ſacrement de Pénitence à tous les Réguliers de leurs Diocèſes ſans exception, & aux Chanoines des Chapitres exempts, & d'approuver des Confeſſeurs dont*

ils puſſent recevoir l'abſolution. M. Corgne ſoutient qu'à la vérité quelques Chapitres ont prétendu avoir droit d'approuver les Confeſſeurs de leurs membres, mais qu'aucun n'a prétendu dépouiller de ce même droit l'Evêque; qu'à la vérité pluſieurs Théologiens parmi les Réguliers, ont prétendu que les Réguliers, pour l'ordinaire, ne peuvent être abſous ni par les Evêques, ni par aucun Prêtre, ſans la permiſſion & la miſſion des Supérieurs de leurs Corps; mais que cette prétention eſt mal fondée.

26°. *En quoi conſiſte la juriſdiction que les Prêtres doivent recevoir des Evêques pour entendre les Confeſſions? Eſt elle ſimplement légale, politique & extérieure? Eſt-elle eſſentielle?* L'Auteur ſoutient que les Conciles & les Docteurs Scholaſtiques ſont d'accord ſur la néceſſité d'une juriſdiction

réelle & intérieure pour absoudre les pécheurs, quoi qu'il y ait en effet quelque diversité dans la maniere dont les Scholastiques expliquent en quoi consiste cette jurisdiction

27°. *Quelle est le fondement du pouvoir des Grands Vicaires pour approuver les Confesseurs?* L'Auteur entreprend d'établir, 1°. Que les Prêtres ne devenoient point Archiprêtres par leur âge seul, mais par le choix & l'institution de l'Evêque. 2°. Que les Archiprêtres n'étoient pas des Grands Vicaires nés, & qu'ils n'exerçoient aucune autorité que celle que l'Evêque vouloit bien leur déléguer. 3°. Que les Evêques, dés les premiers siécles & dans le moyen âge, ont eu des Grands-Vicaires auxquels ils communiquoient une portion de leur autorité plus ou moins considérable selon leur prudence & selon qu'ils

le jugeoient plus ou moins utile au bien de leurs Diocèſes & au ſalut des ames. 4°. Que les Evêques peuvent, par un droit attaché à leur caractere & à leur place, donner à leurs Grands Vicaires le pouvoir d'approuver les Prêtres pour la Confeſſion.

28°. *Les Evêques peuvent-ils ſe réſerver l'abſolution de certains péchés ſans le conſentement des Curés de leurs Diocèſes?* Le Défenſeur des Droits des Evêques ſoutient que la doctrine de l'Adverſaire qui conteſte aux Evêques ce pouvoir, n'a aucun fondement; que l'Egliſe a toujours dû l'abhorrer, & qu'en effet elle l'a toujours combattue par ſa pratique & par ſes loix.

29°. *Les Evêques peuvent-ils ſe réſerver l'abſolution de certains péchés conſidérables, quoiqu'ils ne ſoient pas publics?* L'Auteur réunit les raiſons & les autorités qui

lui paroiſſent les plus propres à établir l'affirmative.

30°. *La réſerve appartient elle aux Evêques ſur les Curés, & ceux-ci peuvent-ils abſoudre validement des pechés réſervés?* L'auteur obſerve qu'avant la publication du Livre qu'il réfute, il étoit univerſellement reconnu que les Curés, non plus que les autres Confeſſeurs ne pouvoient remettre par eux-mêmes les Cas réſervés: & quoiqu'il penſe qu'il ne faudroit pas d'autre motif pour faire regarder cette doctrine comme indubitable, il eſſaie de la fortifier par de nouvelles preuves tirées de divers Conciles généraux & particuliers, & de pluſieurs Statuts Synodaux.

31°. *Les pécheurs ſont-ils obligés de ſe préſenter au Supérieur, lorſque dans le danger de mort ils ont reçu l'abſolution des cenſures & des péchés réſervés?* M. Corgne ſoutient

que l'affirmative eſt décidée par le Concile de Trente & par la pratique de toute l'antiquité.

32°. *A qui appartient le choix & l'approbation des Vicaires?* L'Auteur avoue que Van-Eſpen attribue aux Curés le droit de choiſir leurs Vicaires ; que M. Gibert adopte ce ſentiment dans ſes Notes ſur Van-Eſpen, & que M. Goart dans ſon Traité des Bénéfices publié en 1734, s'eſt auſſi déclaré pour la même opinion : pour empêcher le progrès de cette doctrine, il entreprend de montrer que le droit de placer les Vicaires appartient aux Evêques, à l'excluſion des Curés, & que ceux-ci doivent recevoir pour cet emploi ceux que les premiers Paſteurs leur envoient.

33°. *L'Evêque a-t-il droit de défendre à tout Prêtre particulier de ſon Diocèſe, l'exercice habituel du miniſtere qui a rapport au ſalut des*

ames, tel qu'eſt l'adminiſtration du Baptême, du Viatique & de l'Extrême-Onction aux malades, hors le cas de néceſſité? Et peut-il empêcher que les Curés confient ces mêmes fonctions à d'autres Prêtres qu'à ceux qu'il commet, ou qu'il approuve au moins tacitement? L'Auteur entreprend de prouver que les Curés ne peuvent confier aucune partie de leur miniſtere à des Prêtres que du conſentement, ou formel, ou au moins tacite, des Evêques : & par-là il prétend confirmer de plus en plus ce qu'il vient d'établir, que l'inſtitution des Vicaires appartient à l'Evêque ſeul de droit commun, puiſque ſi l'Evêque peut empêcher les Curés de députer pour quelques fonctions, il a droit, à plus forte raiſon de s'oppoſer à ce qu'ils conſtituent des Vicaires.

34°. *Les Evêques peuvent-ils légitimement empêcher les Prêtres*

de faire des Catéchismes & d'autres instructions familieres dans les Paroisses sans leur permission? Est ce à l'Evêque à instituer les Catéchistes & à les destituer selon sa prudence. Le Défenseur du Corps Episcopal prétend appliquer à ce point particulier tout ce qu'il vient de dire en général sur la délégation des fonctions curiales ; mais pour mieux approfondir cette question, il entreprend d'exposer plus en en détail les raisons & les autorités qui lui paroissent les plus décisives pour montrer le droit des Evêques sur cette partie des fonctions curiales, & jusques sur la conduite des Ecoles Chrétiennes de l'un & de l'autre sexe.

35°. *Les Evêques peuvent-ils célébrer les Mariages des fidèles de leurs Diocèses, & députer des Prêtres pour faire cette fonction.* L'Auteur prétend montrer que son Adversaire interprète mal le decret

du Concile de Trente fur ce point, & que ce Concile, loin d'enlever aux Evêques ce droit, le leur confirme.

36°. *L'Evêque eſt-il ſupérieur en autorité, de droit divin, au Corps du Clergé de ſon Diocèſe?* L'Auteur entreprend de démontrer que ſelon la doctrine de toute l'antiquité, l'Evêque, par ſon état & en vertu du droit divin, eſt ſupérieur en autorité au Corps du Clergé de ſon Diocèſe, & que tout le Clergé lui doit l'obéiſſance & la ſoumiſſion, comme à ſon légitime Supérieur qui a droit de lui commander, ſans que jamais le Corps du Clergé d'un Diocèſe puiſſe s'attribuer aucune autorité ſur ſon Evêque.

37°. *Les Curés & le Clergé du Diocèſe doivent-ils ſe ſoumetttre aux Mandemens des Evêques qui concernent la foi, la morale & la diſcipline, lors même qu'ils n'ont pas*

été consultés, ou qu'on n'a pas suivi leur avis pour la publication de ces Mandemens. M. Corgne commence par renvoyer à un Ouvrage qu'il a publié, il y a plusieurs années, sous ce titre, *Mémoire Dogmatique & Historique sur les Juges de la foi*, dans lequel il a prétendu montrer que les Evêques sont de droit divin les seuls Juges de la doctrine; qu'ainsi la validité de leurs jugemens ne dépend en aucune maniere du concours des Prêtres, que les Evêques sont les seuls dans la Hiérarchie qui puissent faire des loix sur la morale & sur la discipline, & que la force des reglemens qu'ils publient sur ces matieres ne dépend point du suffrage du second Ordre, ni de l'acceptation de leur Clergé. Il s'applique ensuite à donner de nouvelles raisons pour appuyer cette doctrine, *& pour la faire paroître*

plus inconteſtable s'il eſt poſſible : ce ſont ſes termes.

38°. *L'Evêque peut-il placer des Prêtres dans les Paroiſſes pour confeſſer malgré les Curés, lorſqu'il juge que cela eſt néceſſaire ou utile pour le bien des fidèles ?* L'Auteur produit ſur ce point les raiſons qui peuvent montrer le droit des Evêques, inſiſtant particulierement ſur la permiſſion que M. le Cardinal de Noailles donna à deux Prêtres de faire toutes les fonctions ſacerdotales dans l'Egliſe de S. Roch à Paris, même ſans le conſentement du Curé.

39°. *L'Evêque peut-il, de droit commun, ſans le conſentement de ſon Chapître, juger un Prêtre coupable, & le ſuſpendre de ſes fonctions ?* L'Auteur ſe propoſe de montrer que jamais on n'a cru *que*, de droit commun, les Prêtres *ne pouvoient* être jugés par leurs Evêques, *que* de concert avec leur

Chapitre. Nous employons ici ses propres expressions.

40°. *Est-il vrai que les Evêques ne peuvent plus porter des Censures par eux-mêmes, & qu'ils n'en portent aucune que par leurs Officiaux?* Le Défenseur des Droits des Evêques soutient, 1°. Que les Loix canoniques ont toujours autorisé les Evêques à porter des Censures par eux-mêmes, conformément à l'ancienne discipline observée dès l'origine du Christianisme. 2°. Que les loix politiques publiées par nos Rois, autorisent également les Evêques à décerner par eux-mêmes des Censures ; qu'à la vérité, selon l'usage observé dans le ressort de la plûpart des Parlemens du Royaume, les Evêques ne peuvent point présider à leur Officialité, où l'on traite des matieres contentieuses, mais que cet usage n'empêche pas les Evêques de pu-

blier des Mandemens dans lesquels ils décernennt la peine d'excommunication, ou celle de suspense encourue par le seul fait, & que cette pratique est reçue *en France comme dans tous les Etats Catholiques.* Ce sont encore les expressions de l'Auteur : il a sans doute voulu dire, *comme dans tous les autres Etats Catholiqnes.*

41°. *Enfin, les fidèles qui se confessent à leur Evêque, ou à quelque Prêtre approuvé de lui, sans aucune sorte de restriction, satisfont-ils au précepte de la Confession annuelle ordonnée par le quatrieme Concile de Latran?* L'Auteur soutient que le Canon du Concile de Latran n'à point préjudicié au droit des Evêques, ni diminué la liberté qu'ils avoient toujours eue depuis la naissance du Christianisme, d'exercer la jurisdiction la plus immédiate dans leurs Diocèses, & particu-

lierement le pouvoir d'adminiſtrer à tous les fidèles qui les compoſent, tous les Sacremens dans tous les tems, ſans aucune exception.

Cet Ouvrage eſt terminé par une *Diſſertation ſur l'inſtitution des Curés, & ſur l'origine de leur juriſdiction.* M. Corgne entreprend d'examiner ſi les Curés reçoivent leur juriſdiction immédiatement de Jeſus-Chriſt, comme tenant la place des ſoixante & douze Diſciples, ou s'ils la reçoivent des Evêques immédiatement; il commence par produire les témoignages de S. Thomas, de S. Bonaventure, du P. Petau, de M. de S. Cyran, de M. Nicole, du P. Thomaſſin, de M. Gibert, de Contenſon, &c. qui reconnoiſſent que les Curés reçoivent des Evêques leur juriſdiction. Enſuite il ſe propoſe de montrer par la tradition que l'opinion qui at-

tribue aux Curés une inſtitution divine, eſt oppoſée à l'ancienne doctrine : il apporte en preuve, 1°. La dépendance où étoient originairement tous les Prêtres à l'égard des Evêques pour le ſaint Miniſtere. 2°. La maniere dont les Curés ont acquis leurs droits. 3°. L'égalité parfaite qu'il y avoit entre les Prêtres. 4°. La maniere dont toutes les Communautés d'hommes & de filles ont été ſoumiſes aux Evêques dans les premiers ſiécles, ſans qu'il fût néceſſaire de les exempter de la juriſdiction des Curés 5°. La maniere dont les Paroiſſes ont été d'abord deſſervies. Il répond enfin aux difficultés, & croit avoir détruit tous les argumens de ceux qui ſoutiennent l'inſtitution divine des Curés.

Voilà donc un Ouvrage qui intéreſſe reſpectivement les Droits des *Evêques* & de leurs *Grands*

Vicaires, des *Curés*, *Vicaires* & autres *Prêtres*, des *Chapitres* & des *Archiprêtres*; les priviléges des *Religieux* & *Religieuses*; enfin l'autorité des *Métropolitains* quant aux appels simples, & des *Magistrats* quant aux appels comme d'abus. Nous laissons aux parties intéressées le soin d'examiner cette Controverse.

ARTICLE LXXIV.

LE CONSERVATEUR DE LA Santé, ou Avis ſur les dangers qu'il importe à chacun d'éviter, pour ſe conſerver en bonne ſanté, & prolonger ſa vie. On y a joint des objets de Reglement de Police relatifs à la Santé. 1. vol. *in*-12. de 550 pages environ. Par M. le Begue de Preſle, Docteur-Régent de la Faculté de Médeçine de Paris, & Cenſeur Royal. *A Paris, chez P.-Fr. Didot le jeune, Libraire, Quai des Auguſtins, près du Pont S. Michel, à St. Auguſtin. 1763.*

BIen des gens, à l'inſpection de ce Frontiſpice, dans lequel l'Auteur annonce des moyens de

prolonger la vie, se rappelleront le bon mot d'Horace :

> Promittunt Medici, tractant fabrilia fabri.

Peut-être même s'autoriseront-ils des raisonnemens d'un bel-esprit de notre siécle, Ecrivain amphibie qui se repaît avec une égale complaisance du faux & du vrai. Mais outre que nous aurons recours au Médecin tant que nous craindrons de mourir, & que ces mêmes plaisans, par une contradiction de conduite qui n'est pas rare, sont souvent les plus empressés à le consulter ; la Médedecine ne peut guères avoir pour adversaires que ceux qui confondent le possible avec l'impossible, l'art avec le mauvais artiste, les fautes du Médecin avec celles des malades, l'abus des choses avec leur inutilité. Telle étant la façon

de juger de quantité de gens, la Médecine ſera toujours expoſée aux railleries ; & cela d'autant plus, que d'être mauvais Médecin eſt la choſe du monde la plus facile, & que rien n'eſt ſi aiſé que de réduire la Médecine au Charlataniſme.

Paſſons de ces réflexions à l'analyſe de l'Ouvrage qui les a fait naître. M le Bégue de Preſle ayant jetté les yeux ſur la multitude des dangers qui nous environnent, a cru ne pouvoir mieux mériter du genre humain, qu'en expoſant ceux qui menacent notre ſanté. Non content d'indiquer les moyens de nous y ſouſtraire, il nous apprend encore à prévenir les ſuites funeſtes de ceux que nous n'avons pas évités.

Le *Conſervateur de la Santé* a diſtribué ſes Avis en treize Chapitres, ſuivis d'un ſupplément & de quelques objets de Reglemens

de Police relatifs à la conſervation des Citoyens. Les dangers qui naiſſent des différens états de l'air, fourniſſent la matiere du premier Chapitre. L'économie animale ſera bientôt dérangée ſi nous ne prenons de ſages précautions contre les impreſſions exceſſives que peut faire ſur nos corps l'air froid & ſec, froid & humide, chaud & ſec, chaud & humide, trop péſant ou trop léger. Il faut être en garde & conſulter la marche de la nature dans les variations de l'atmoſphère, & dans les changemens de ſaiſons; chaque altération de l'air a ſes effets particuliers qui peuvent nous nuire ſi nous négligeons de tempérer leur action relativement à notre conſtitution. Les vents, les brouillards, les orages & les différentes exhalaiſons ont leur façon propre de nuire dépendante de la ſituation

tion des lieux, & de la disposition de nos individus.

On sait, & M. le B. D. P. ne prétend que nous rappeller que l'air des chambres trop échauffé par le feu ou par la transpiration animale & par les vapeurs de chandelle, d'huile, de tourbe, &c., ne peuvent qu'altérer le méchanisme du corps humain. On n'ignore pas encore qu'il ne faut attendre que de funestes effets des poëles neufs, ou qui ont été trop long-tems dans des lieux humides; que les poumons ne peuvent s'accommoder de la vapeur de la braise & du charbon allumés dans un lieu fermé; que la fumée des bois peints en verd ou en blanc est pernicieuse. Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous entendons parler du danger de respirer l'air des puits, cloaques ou sépultures, fermés depuis long-tems; l'inhumation dans les Eglises a souvent aussi

donné matiere à des réflexions ſemées. Evitez, nous a-t-on déja dit cent fois, les habitations expoſées aux grands vents, celles qui ſont ſituées dans des lieux bas, qui n'ont pas aſſez d'air, qui ſont trop enfoncées ou appuyées contre un terrein élevé : fuyez celles que les fumiers, les mares & marais, la mauvaiſe diſpoſition des lieux d'aiſance, & les enduits récens en huile ou en vernis rendent mal ſaines.

En conſidérant l'eau relativement aux uſages de la vie, l'Auteur dans ſon ſecond Chapitre, détaille les dangers de l'eau du Ciel, des eaux de citernes, de celles de neige, de grêle & de glace, de l'eau de puits, des eaux de ſources ou de fontaines, de celles qui repoſent ſur des coquillages foſſiles, ou qui en traverſent les amas. Après avoir expoſé les inconvéniens que peut avoir

l'usage des eaux de mares, d'étang, de marais, des petites rivieres & de la Seine même, il indique le moyen de corriger les eaux troubles, corrompues, dures & séléniteuses. On trouve aussi dans le *Conservateur de la Santé* le détail des mauvais effets que produisent les eaux où on lave le linge, celles où l'on fait rouir le chanvre, le lin & les écorces de quelques autres végétaux, celles de rivieres pendant & après de longues sécheresses, enfin l'eau qui coule ou séjourne dans des vaisseaux de plomb.

Les boissons artificielles sont l'objet du troisieme Chapitre. C'est en cet endroit que M. L. B. D. P. passe en revue le moût ou vin muté, celui que l'on appelle rapé, ceux où il entre de la chaux, du souffre, des coquilles, du plomb, de l'arsenic, de la litharge, du sublimé corrosif ou toute autre ma-

tiere pareille. Les vins & les cidres acerbes & astringens, les comptoirs & la cuvette de plomb des Marchands de Vin, la bierre forte trop nouvelle, celle où le houblon n'a fait qu'infuser, la bierre altérée par le mélange de diverses matieres, ou préparée avec de mauvaises eaux, le cidre fait avec de mauvais fruits, mal préparé ou vicié par les mélanges, les ratafiats, les liqueurs spiritueuses, le thé, le caffé & le chocolat, fournissent différens paragraphes.

Le quatrieme Chapitre est destiné à l'examen des inconvéniens qui accompagnent constamment ou par accident l'usage de certains alimens. Dans la classe de ceux qui sont ou qui peuvent être nuisibles se trouvent les grains gâtés sur pied ou dans les magasins, le pain qui n'a pas fermenté & levé suffisamment, celui qui est fait

avec l'eau des puits de Paris, le pain trop récent, & celui qui est moisi, la chair gâtée, celle des animaux malades ou empoisonnés, les œufs de quelques poissons dont l'Auteur conseille de s'abstenir, quoiqu'il n'ait encore sur ce point que l'observation des Anciens à proposer, les testacées dans les grandes chaleurs & en particulier les moules, les fruits qui ne sont pas mûrs, ceux qui doivent leur maturité à la piquure des insectes, les champignons, le laitage pour quelques tempéramens & dans certaines circonstances, enfin le lait altéré par la farine que la fraude des Laitieres y mêle pour lui rendre en apparence la subs-tance qu'elles lui ont enlevée en y versant de l'eau.

Dans le cinquieme Chapitre l'Auteur s'occupe de la quantité des alimens, de leur qualité, & du tems des repas, toujours re-

lativement aux mauvais effets qui peuvent en réſulter. Si la réplétion juſqu'à ſatiété a des ſuites manifeſtement contraires à l'économie du corps humain, il y a auſſi de l'inconvénient à ne pas manger aſſez. La trop grande diverſité des alimens & l'habitude conſtante d'uſer des mêmes eſpèces, ont leurs dangers particuliers. Les acides, les alkalis, les alimens gras & huileux, la viande noire, les aſſaiſonnemens font une partie de la nourriture qui n'eſt pas toujours indifférente à la conſervation de la ſanté. Manger trop vîte & avec voracité, faire de longs repas, être trop long-tems ſans boire & ſans manger, ne pas mettre aſſez d'intervalle entre les repas, s'obſtiner par fantaiſie à n'en faire qu'un par jour, s'habituer aux grands ſoupers, ſe familiariſer avec l'yvreſſe, boire avec trop de précipitation;

avaler les alimens ſolides ou fluides trop chauds, boire à la glace ou trop froid, ne pas regler ſur le beſoin la quantité de la boiſſon, préparer ou conſerver les alimens acides ou faciles à s'aigrir dans des vaiſſeaux de cuivre, de plomb, & d'étain même, enfin les faire cuire à un feu de bois enduit de peinture où il entre de la céruſe ou du verd-de-gris, ſont autant d'imprudences ou d'excès qui peuvent couter cher.

Les dangers des chauſſures trop larges ou trop étroites, des talons très-hauts, des corps durs de baleine, des cols, collets, jarretieres, ceintures & autres ligamens, lorſqu'ils ſerrent trop, ſont la matiere des premiers paragraphes du ſixieme Chapitre. Négliger de ſe couvrir la tête ſuffiſamment, ne pas uſer de précautions dans l'uſage des perruques, les porter trop peu étoffées, les pren-

dre, ôter ou changer à contre-tems, avoir la poitrine découverte, expoſer le ventre, l'eſtomac ou les pieds au froid pendant & peu après le repas, changer fréquemment d'habit ſans conſulter la température de l'atmoſphère ni la qualité du vêtement, porter des habillemens trop chauds & trop péſans, ſe coëffer en cheveux de la maniere que le pratiquent quantité de femmes & de jeunes gens, garder ſur ſon corps des habits mouillés, ſont encore des fautes dont on a ſouvent lieu de ſe repentir.

Que la longueur du ſommeil ſoit meſurée ſur le beſoin, dit M. de Preſſe dans le ſeptieme Chapitre : n'en changeons point les heures naturelles, évitons en dormant quelques ſituations qui ne ſont pas ſans danger. On oublie rarement d'éviter les lits trop durs ; la faute la plus ordinaire eſt

d'en rechercher de trop mollets. Que l'on ſe garde de coucher dans une chambre trop chaude & trop exactement fermée, d'être trop ou trop peu couvert dans le lit, de dormir la nuit à l'air, de ſe charger de couvertures peſantes, & de coucher ſans néceſſité pluſieurs dans le même lit, ſurtout lorſqu'il y a diſproportion d'âge & quelques émanations mal ſaines à redouter.

Les attitudes, les travaux & les exercices du corps & de l'eſprit, l'inaction de l'un & de l'autre, ont leurs dangers que l'Auteur détaille dans le huitieme Chapitre. Il eſt dangereux de ſe tenir long-tems debout ou long-tems aſſis, d'avoir conſtamment le corps courbé. Le travail & l'exercice tant du corps que de l'eſprit, s'ils ſont exceſſifs ou continués trop long-tems, nuiſent ſurtout aux perſonnes foibles. Les courſes à pied,

la lecture, la déclamation, l'équitation, la chasse, la danse, les sauts, les jeux de balançoire, ceux où l'on tourne, le chant, les cris, l'exercice de nager tout utile qu'il peut être en plusieurs rencontres de la vie, tous ces mouvemens tant généraux que particuliers des organes n'ont-ils pas des bornes au-delà desquelles commencent les excès pernicieux ? On sait que les instrumens à vent ne sont point amis des poumons ; mais peu de gens imaginent que le dessus de viole & la harpe ayent leurs dangers.

Le commerce étroit du corps & de l'esprit n'étant autre chose que l'action réciproque de l'un sur l'autre, il n'est pas étonnant que les sensations & les passions influent sur la santé. On sait donc, & c'est ce que l'Auteur rappelle dans le neuvieme Chapitre, que les sensations très-vives, les im-

preſſions médiocres continuées long-tems, les odeurs fortes, le chatouillement, la douleur, l'amour des ſexes, la colere, la frayeur, la ſimple crainte, la joye, le chagrin, la haine, la jalouſie, les paſſions étouffées, les répugnances & antipathies imprudemment combattues, la rupture ſubite des anciennes habitudes, & l'annonce bruſque de nouvelles frappantes, peuvent cauſer du déſordre dans l'organiſme de nos corps.

Pour peu qu'on ait l'idée du méchaniſme de l'animation, on a bientôt jugé que l'état des excrétions a une influence notable ſur notre ſanté; & ce n'eſt pas ſans raiſon que M. le Begue de Preſle dans ſon dixieme Chapitre, inſiſte ſur les dangers qui réſultent du dérangement en ce point de l'économie animale. L'excès & la ſuppreſſion de la tranſpiration in-

ſenſible & des ſueurs, la trop grande effuſion de ſalive, la diarrhée accidentelle ou habituelle, la conſtipation, la rétention de l'urine, des vents & des matieres fécales, la dépenſe exceſſive ou prématurée du fluide progénérateur, cauſent du déſordre dans les reſſorts de la machine humaine.

Pluſieurs articles du onzieme Chapitre ſont comme des corollaires du dixieme. Il y eſt queſtion de la négligence ſur la propreté, des ſoins mal entendus, & de certains moyens de parure. Il y a du danger à négliger le ſoin des dents, à employer certaines pratiques pour les conſerver, à ne faire ſervir d'habitude qu'une partie des dents à la maſtication, à rompre des corps durs ou tirer violemment avec les dents. Que l'on ſoit inattentif ſur le ſoin des différentes parties de la tête, que

l'on se lave les mains trop rarement ou trop souvent, qu'on les lave dans de l'eau très chaude ou très-froide, que l'on ne veille pas sur la propreté de toutes les parties où s'amassent les humeurs excrémentitielles, que l'on prenne les bains sans précaution, que l'on commette certaines imprudences à la garderobe, que l'on employe indiscrétement les dépilatoires, que l'on bouche les pores de la peau avec les poudres, les pommades, le rouge, le fard, les mouches & certaines eaux pour le teint, le méchanisme alors ne peut que souffrir.

Les dangers exposés dans le douzieme Chapitre, ont pour la plûpart des suites très-promptes & très-funestes. Combien de gens portent la peine de leur commerce impur avec les filles publiques, que M. de Presle place avec raison à côté des animaux veni-

meux ? La vapeur des fourmis, la tranſpiration des animaux malades, & la morſure de ceux qui ſont en colere ont des ſuites facheuſes. Croit-on pouvoir ſans danger avaler des corps durs, pointus, irritans, faire des efforts imprudens pour porter, traîner, ſoulever ? Peut-on regarder comme indifférens les coups, les ébranlemens, les commotions & les ſecouſſes d'une certaine force ? On redoute aſſez peu l'embonpoint ; cependant, s'il va juſqu'à l'obéſité athlétique, il empêche preſque toutes les fonctions du corps de ſe faire auſſi bien qu'il ſeroit à deſirer, & diſpoſe aux maladies de Pléthore.

Dans ce même Chapitre l'Auteur détaille les dangers que court la voix, lorſqu'on l'exerce imprudemment. « La voix peut s'altérer » ou diminuet, & ſe perdre en» tierement par les cauſes ſui-

» vantes, l'air froid, les boiſſons
» froides & à la glace, la ſuppreſ-
» ſion de la tranſpiration par quel-
» que cauſe que ce ſoit au col, à
» la tête, à la poitrine, aux pieds,
» les alimens, fluides ou ſolides,
» très-acides, aigres, aſtringens
» ou acerbes & âpres, comme les
» citrons, oranges, bigarades,
» verjus, groſeilles, grenades,
» & tous les fruits qui ne ſont pas
» mûrs, les alimens âcres, épicés,
» de haut goût, trop chauds, les
» vins très-ſpiritueux, les li-
» queurs fortes, la fumée d'une
» lampe mal éteinte, parler long-
» tems, chanter, crier trop haut,
» & ſur tout en plein air, & au
» vent froid & humide. » Nous
rapportons cette énumération de
cauſes qui peuvent nuire à la voix,
pour donner un exemple de l'at-
tention de l'Auteur à ne rien
omettre dans les détails.

Le treizieme & dernier Cha-

pitre traite des remédes de précautions, des maladies imaginaires, & de l'abus des Livres de Médecine. Il est suivi d'un supplément dans lequel on fait sentir le risque de l'usage des champignons, & plusieurs autres dangers dont nous avons rapporté les objets aux Chapitres qui leur conviennent. On fait aussi observer dans ce supplément qu'il est dangereux de toucher & de goûter toutes les plantes dans les jardins botaniques.

Nous recueillerons avec plaisir une réflexion qui se trouve à l'article des maladies imaginaires: elle apprend au Lecteur à se garantir de la pusillanimité que pourroit inspirer l'énumération des dangers détaillés dans l'ouvrage de M. de Presle. Cette reflexion n'est pas rendue avec toute la justesse, la précision & la correction de style dont elle étoit susceptible;

mais elle eſt utile & vraie quant au fonds. « *L'homme étoit telle-* » *ment deſtiné à être malheureux*, » que la nature même l'a organiſé » de façon que celui, qui par une » prudence & une retenue rare, » ſe garantit du plus grand nombre » des maux qui affectent les autres » hommes, portant à l'excès cette » crainte du danger & l'horreur » des maladies, il s'imagine ſen- « tir tous les maux poſſibles, & » s'en donne bientôt un ou plu- » ſieurs qui lui font mener une » vie miſérable, & voir à chaque » inſtant la mort ſur ſes pas. »

Enfin le *Conſervateur de la Santé* finit par quelques objets de Reglemens de Police relatifs à la ſanté des Citoyens. Ces Reglemens ſont autant de conſéquences de tout l'ouvrage, & ne peuvent être que très-ſalutaires. Les uns regardent les Villes, & plus ſpécialement Paris; les autres ſont faits

pour la campagne. Ils roulent en grande partie sur la propreté des rues & des habitations, & sur les précautions que l'on peut prendre pour éloigner tout ce qui peut vitier l'air & altérer la santé des Citoyens.

On voit que l'Ouvrage de M. de Presle est la production d'un ami de l'humanité qui apprend à ses freres à éviter les dangers qui menacent leur vie ou au moins leur santé, & à réparer même autant qu'il est possible le désordre occasionné par leurs imprudences. La seconde Partie que l'on annonce dans celle ci ne peut être qu'utile, excepté pour les gens que la lecture de ces livres rendroit par accident vaporeux & pusillanimes.

ARTICLE LXXV.

ORAISON FUNEBRE DE très-haute & très-puissante Dame REINE DE MADAILLAN DE LESPARRE, *Marquise* DE LASSAI, *prononcée dans l'Eglise de l'Hôpital Royal de la Charité à Paris, le Jeudi 21 Avril 1763. Par M. l'Abbé* FRESNEAU, *Prédicateur ordinaire du Roi, & premier Vicaire de l'Eglise de S. Eustache. A Paris, chez Augustin-Martin Lottin l'aîné, Libraire & Imprimeur de Monseigneur le Duc de Berri, rue S. Jacques, près S. Yves, à l'enseigne du Coq, in-4°.*

L'Oraison funébre est de tous les genres qui peuvent exercer les talens d'un Orateur, celui

dont le ſuccès eſt le plus incertain. Combien d'habiles gens dont le nom très bien établi, ſembloit ne devoir jamais périr, ont été néanmoins ſe briſer contre cet écueil dangereux & ſi fécond en naufrages. Le diſcours que nous annonçons, loin de faire craindre pour ſon Autenr une pareille diſgrace, ne peut que mettre le ſceau à la réputation méritée dont il jouit depuis long-tems : quoique cet Orateur n'ait pas eu à louer ces vertus qui portent avec elles un éclat éblouiſſant, qui, même ſans ſecours étrangers ſemblent ravir l'admiration ; ſon éloquence, indépendante des ſujets a triomphé, pour ainſi dire, de celui-ci. M. FRESNEAU avoit à faire l'éloge de ces qualités qui, obſcures aux yeux du monde, ne lui laiſſent entrevoir que baſſeſſes & inutilités ; cet habile Orateur ne l'ignoroit pas : « Monde in-

juste, dit-il, je vous intéresserois, je le sens, davantage, si maître de choisir ou de flatter mon sujet, je vous retraçois ici des exploits éclatans, de grandes passions, d'heureuses hardiesses. Un cœur ambitieux ne connoît point de borne à ses desirs, & parvient à leur but; à force d'intrigues adroitement conduites, il se fraye une route à l'élévation la plus brillante. Un conquérant inquiet, un politique habile remue, bouleverse, asservit à son gré la nation. Voilà vos héros. Tout vous frappe dans leur éloge, parce que tout vous y paroît marqué au coin de cet amour de la gloire, seul germe, à vous entendre, du véritable héroisme. Et dans la femme chrétienne, parlons d'avance le langage de l'Eglise, & dans la sainte que je loue, parce que, maîtresse de jouer sur la scene du monde un grand rôle,

elle aima mieux ſe conſacrer à la retraite, à la pénitence, vous ne voyez que de l'inutilité, que des petiteſſes. »

Le texte du diſcours, *Beatus dives qui inventus eſt ſine maculâ . . . . ſtabilita ſunt bona illius in Domino ; & eleemoſinas illius enarrabit omnis Eccleſia ſanctorum*, fournit cette diviſion ſimple & naturelle : au ſein des grandeurs Mde DE LASSAI n'eut un cœur que pour Dieu. Au comble de l'opulence elle n'eut des yeux que pour les pauvres. Des ſacrifices continuels ; voilà l'héroiſme de ſa piété ; des aumônes immenſes, voilà le prodige de ſa charité. Ces deux parties nous ont paru très bien remplies ; la vérité y regne par tout, par tout elle a des agrémens ; &, ce qui fait en même-tems l'éloge de l'orateur & de la perſonne qu'il a louée, la vérité n'a point à rougir des fleurs

dont elle se voit ornée. Ecoutons l'Auteur lui-même s'en applaudir avec son éloquence ordinaire. « Chargé d'acquitter seul le tribut de la reconnoissance universelle, j'autai du moins la satisfaction flatteuse de n'en faire hommage qu'à la vertu. Dans les circonstances où je me trouve, l'avantage est peut-être unique. Ces Divinités de la terre, ces colosses de grandeur que le monde, encore ébloui de leur éclat, adore, célébre même après leur chûte : ces grands hommes, ces héros souvent tout profanes, dont la religion ne souffre qu'à regret l'apothéose dans ses chaires, hélas! ne sont pas des grands hommes, des héros de tous les instans. Leur cours si brillant aux yeux de la politique mondaine, n'a que trop, aux yeux de la vérité plus équitable, d'éclipses dont il seroit indiscret de rappeller les époques. Pour

quelques exploits paſſagers, pour quelques vertus hypocrites; que de penchans honteux, que de vices réels réclament en ſecret l'adreſſe de l'Orateur pour les excuſer, les affoiblir, les dénaturer, ſouvent leur ſubſtituer un mérite tout imaginaire!

Dans la femme Chrétienne que je loue, rien à diſſimuler, à inventer, nul autre embarras qu'à choiſir. »

Vivre au milieu du monde comme n'y vivant pas; ne tenir à rien ſur la terre; mourir à ſoi-même, c'eſt la premiere leçon du Chriſtianiſme; c'en eſt la preuve la moins équivoque, dit S. Paul, auſſi toute la vie de M^de DE LASSAI eſt « une vie de ſacrifices, une » mort continuelle. Sacrifices du » monde & de ſes plaiſirs; ſa» crifices de ſes attachemens les » plus légitimes; ſacrifices d'elle» même. » Voilà les trois points de

de vuë ſous leſquels on la conſidére dans la premiere Partie. Parcourons-les rapidement, & autant que peuvent nous le permettre les bornes qui nous ſont preſcrites.

La premiere ſous-diviſion fournit à notre Orateur un tableau bien touché des différens avantages dont jouiſſoit Mde de Laſſai. Avantage du côté de la naiſſance : du côté des graces de la phiſionomie : du côté de l'eſprit, « qui pour ſe développer n'attend que *le développement* de ſes organes ; ne connoît point d'enfance ; penſe, réflechit, raiſonne dès qu'il parle : eſprit vif & facile, à qui rien n'eſt étranger, qui ſaiſit, qui pénétre tout ; mais eſprit mur & ſolide : le bon ſeul a des droits ſur ſa curioſité ; ſes connoiſſances ne ſe reglent que ſur ce qu'elles ont d'utile : eſprit fin & délicat, unique dans ſa maniere de s'exprimer comme de concevoir : tout prend dans

ſa bouche la teinte du ſentiment ; tout dans ſa converſation intéreſſe, perſuade : c'eſt la raiſon, non pas froide & chagrine, mais polie, animée, toujours riante, qui parle au cœur. »

Enfin avantages du côté du cœur & de l'éducation. « THERESE DE RABUTIN, vraiement mere & citoyenne, ſe conſacre toute entiere à l'éducation de la jeune de Laſſai. Que de ſuccès pouvoit-elle ne pas s'en promettre ! quelle mere, quelle fille ! quelle gouvernante, quelle éleve ! que de germes précieux dans l'une ! que de talens dans l'autre pour les faire éclore ! la fille n'en exigeoit pas tant. Semblable à ces terres fortunées, qui riches de leur propre fonds, ne laiſſent aux mains du laboureur que le travail de la récolte, avec elle il ne falloit qu'un talent, & la mere, moins jalouſe de gloire que de ſuccès, eut le mérite modeſte de s'y fixer, celui

d'étudier, d'attendre, tout au plus de ſeconder la plus belle nature. »

On verra encore avec plaiſir dans cette premiere ſous diviſion le tableau de cette Cour, où « la plus haute nobleſſe rendoit des hommages aſſidus moins au ſang réuni de Louis le Grand & du Grand Condé qu'à leurs vertus renaiſſantes dans leur poſtérité commune, où les beaux génies accueillis avec une diſtinction flateuſe, venoient dans un commerce délicat perfectionner leurs talens, & mériter, pour leurs productions, un ſuffrage qui décidoit de leur réputation; où la grandeur s'annonçoit avec tant d'affabilité, l'inégalité des rangs ſe confondoit dans une familiarité ſi douce, l'eſprit & le cœur, toujours à l'aiſe, s'exprimoient avec tant de fineſſe & de feu; ou du ſein de l'enjouement naiſſoient en foule ces ſail-

lies heureuſes, qui depuis tant d'années n'ont rien perdu de leur ſel ; où d'abord écartés & comme anéantis par la mort du chef, rappellés enſuite par la magnificence, animés par le concours nombreux de ſa brillante famille, les jeux, les ris, les plaiſirs faiſoient de tous les jours des jours de fête, tantôt dans ces campagnes délicieuſes où la nature parée de ſes ſeules graces, n'offre aux yeux de l'art même que des beautés, & n'en doit aucune à ſon induſtrie ; tantôt dans ce palais enchanté que la Seine borde avec une eſpèce d'orgueil de ſes rives, & dont le Tibre envieux ne voit rien d'approchant ſur les ſiennes, où l'utilité enfin donnoit un nouveau prix à l'agrément, où les dignités, les honneurs ſembloient ſe préſenter naturellement aux hommages, où l'ambition croyoit acquérir le droit de prétendre à tout ſous un

nouveau Bourbon, dépositaire absolu de la puissance Royale.»

Parmi les morceaux saillans qui, dans la seconde sous-division, ne partent que d'une éloquence mâle & nerveuse, on admirera certainement le bel endroit où notre Orateur rappelle ses ravages que fit la mort dans la famille de Mde de Lassai. « Fille, mere, sœur, épouse de douleurs, il étoit décidé qu'elle survivroit à tous ceux à qui l'unissoient ces titres. O spectacle! ô martyre! elle voit l'Ange exterminateur promener ses regards effrayans sur ces têtes si cheres, les frapper, les abbattre tour à tour; la mort avide de son sang s'y choisir chaque année de nouvelles victimes, envelopper dans ses ravages & le temperament le plus robuste & l'âge le plus tendre; ne se reposer enfin que sur le tombeau du dernier de son nom; insulter, ce semble, à

ſes propres larmes ; plus induſ-gente en apparence, & réellement plus cruelle pour elle-même, la flatter tantôt & tantôt la fruſtrer de la triſte conſolation de les re-joindre ; lever ſur elle ſon glaive, le ſuſpendre, l'approcher mille fois ; & d'une famille ſi floriſ-ſante, ne l'épargner enfin que pour la laiſſer languir dans une ſo-litude plus affreuſe. Semblable à un arbre qui ſeul échappé par une eſpèce de prodige à un incendie univerſel, ne rappelleroit le ſou-venir de la vaſte forêt dont il fai-ſoit partie, que par les cendres & le vuide immenſe qui l'envi-ronnent. »

La Seconde Partie de cette Oraiſon Funebre eſt conſacrée toute entiere à l'éloge de la chari-té induſtrieuſe de Mde de Lassai. Ses aumônes immenſes ne ſe fi-xerent pas ſur les malheureux

qu'elle connut ; elle les continue même après sa mort.

« Providence visible, fut-il un malheureux qu'elle connut, & sur lequel elle n'étendit son attention maternelle ? Astre bienfaisant, ne perça-t-elle pas de ses regards les derniers retranchemens de la honte & jusques sous ces murs épais, ces espèces de tombeaux que le soleil n'éclaire jamais de ses rayons, sa charité plus active ne ramena-t-elle pas la lumiere, la chaleur, la vie ? Enfin quand pleine de jours & de mérites elle succombe sous les traits de la mort ; car hélas ! ils meurent comme les autres ces cœurs généreux, qui pour la gloire & l'avantage de l'humanité ne devroient mourir jamais ; n'avoit-elle point, par les établissemens les plus solides, assuré, perpétué le cours de ses pieuses libéralités ; & les pauvres, toujours redevables de leur soulagement à ses secours,

ſe feroient-ils apperçus qu'elle n'étoit plus, ſi le tribut de prieres qu'on exigea de leur reconnoiſſance ne leur eût appris qu'elle avoit ceſſé de vivre? »

Pour empêcher que la ſource qui fourniſſoit tant de ſecours aux indigens ne vînt à tarir, M^de DE LASSAI mit un grand ordre dans ſa maiſon, & réforma la plus grande partie de ſon train. « Plus de ces tables ſomptueuſes où ce qui ſe prodigue, ce qui ſe perd dans un ſeul repas, ſerviroit à raſſaſier tant de Lazares affamés, où la ſenſualité ne ſe croit ſatiſfaite qu'autant que le prix des mets les plus rares en fait l'aſſaiſonnement principal. Plus de ces équipages brillans où la vanité ſe faiſant porter comme en triomphe, frappe avec la rapidité d'un éclair les regards éblouis de la populace rampante; où la ſeule magnificence du cortege qui les accom-

pagne, ſouvent des courſiers qui les traînent, inſulte ſi inhumainement à la nudité de l'indigence. Plus de ces mercenaires inutiles, que l'oiſiveté attache, multiplie au ſervice des grands, & qui ſouvent n'y ont d'autre emploi que de travailler par des diſſipations impunies à leur ruine. Ces excès, ces folies, malgré les malheurs du tems ſi communes dans les maiſons même les moins opulentes; plus opulente que jamais, ah! loin de ſe les permettre, Mde DE LASSAI ne ſe permet qu'à peine ce dont elle ne peut abſolument ſe paſſer. Réduite à un domeſtique peu nombreux, dont ſes infirmités lui rendent le ſecours indiſpenſable, elle dédommage les pauvres par les retranchemens de toute eſpèce auxquels elle ſe condamne d'ailleurs. Devenue, ſi j'oſe ainſi parler, avare pour leur

être plus libérale, elle diſpute, elle refuſe, elle arrache ſouvent à ſes propres beſoins, injuſte, inhumaine pour elle ſeule, un ſoulagement, que des beſoins étrangers toujours ſurs de l'emporter au tribunal de ſon cœur, lui paroiſſent mériter davantage. »

Les bienfaits de Mde DE LASSAI, les utiles fondations qu'elle a faites fourniſſent à l'Orateur des détails qui en intéreſſant vivement les cœurs ſenſibles & les ames honnêtes, frapperont peut-être autant par la maniere noble & pleine de dignité avec laquelle ils ſont préſentés. Nous voudrions pouvoir les ſuivre ; mais il vaut mieux renvoyer les Lecteurs à l'Ouvrage même de M. FRESNEAU ; nous pouvons aſſurer qu'ils y trouveront beaucoup d'ordre, & qu'ils y admireront comme nous cette éloquence douce, inſinuante & toute pittoreſque qui

justifie pleinement la réputation très distinguée de cet Orateur, aussi connu par ses talens qu'il est estimable par la douceur de ses mœurs.

ARTICLE LXXVI.

DE L'UTILITÉ DES VOYAGES, relativement aux Sciences & aux Mœurs; Discours prononcé par M. l'Abbé Gros de Besplas, de la Maison & Société de Sorbonne, Vicaire Général du Diocèse de Besançon. A sa Réception en qualité d'Associé, à l'Académie de Béziers, au mois d'Août 1762. Avec des Réflexions sur les Voyages. *A Paris, chez Berthier, Libraire, Quai & sous la porte des Grands Augustins.* 1763.

LEs Voyages étendent la sphère des connoissances humaines, & forment les mœurs : ce sont les deux réflexions qui fournissent la

matiere de ce discours. Piganiol de la Force avoit déja dit ce que l'Orateur répéte à la tête de la premiere Partie : « les Voyages ont été les premieres Ecoles du monde, & les voyageurs les premiers Savans ; c'est à eux qu'on est redevable de la circulation & du progrès des Sciences & des Arts. »

Le Voyageur peut seul nous instruire sur cette portion du genre humain qui n'écrit point son histoire. S'il ne lui est pas possible de recueillir chez les Nations Sauvages des Annales dont elles n'offrent communément nulles traces, au moins peut-il, par le tableau de leurs mœurs, nous faire connoître ces vertus qui tiennent de si près à notre constitution primitive ; « vertus mâles, pleines de ce goût de nature que les nôtres n'ont pas, sans mélange d'ambition & de rivalité, de cabale & de noire intrigue ; vertus sans

faſte, ſans oſtentation, ſans orgueil »; vertus originelles, dont l'innocente candeur ſe retrouve dans la morale du Chriſtianiſme bien entendue.

Une nouvelle utilité des Voyages eſt de garantir la fidélité de l'hiſtoire des Empires. « Les Na» tions, comme chaque homme, » ont beſoin de ſurveillans; & les » Voyageurs en font auprès d'elles » les fonctions. Placés ſur les » lieux, ils vérifient les faits, » examinent avec ſoin ſur quels » fondemens ils repoſent. » Le premier des Hiſtoriens Grecs, Hérodote n'a écrit qu'après avoir voyagé dans l'Egypte, dans l'Italie, dans la Gréce, & parcouru les plus beaux Royaumes. Diodore de Sicile ne compoſa ſon grand corps d'ouvrage qu'après avoir vû toute l'Egypte & l'Aſie. On voit par les écrits de Strabon qu'il avoit jetté des regards atten-

tifs sur la plus grande partie du monde connu.

C'eſt en allant s'inſtruire dans des écoles étrangeres que ſe formerent à la ſageſſe les plus célébres des anciens Auteurs & Philoſophes. On citeroit Théocrite, Solon, Cléobule, Pythagore, Platon & Thalès qui, ſelon le témoignage de Diogene Laërce, n'eurent d'autres maîtres que les Voyages. La Grèce avoit puiſé en Egypte; l'Italie mit à ſon tour la Grèce à contribution; c'eſt à Paris qu'aujourd'hui on abonde de toutes les contrées. Dans les différens tems il y a eu des villes qui étoient pour l'Univers comme le magaſin des Sciences: c'eſt à l'aide des Voyages que de ces ſanctuaires la lumiere s'eſt répandue ſur le reſte de la Terre.

Si l'on entre dans le détail de la communication des Sciences, on verra d'abord que celle de la Re-

ligion a beaucoup gagné par les Voyages. Les plus fameux Apologiſtes de la Religion Chrétienne & pluſieurs ſaints Docteurs les plus éclairés avoient parcouru diverſes Contrées. Tels furent le célébre Anthenus, Clement d'Alexandrie, Tertullien, Origène & S. Jerôme.

Quels avantages n'ont pas retiré des Voyages les Sçiences profanes les plus relevées, & en même-tems les plus utiles au genre humain ? De ce nombre ſont ſurtout l'Aſtronomie, la Géographie, les Mathématiques, l'Hiſtoire Naturelle, la Poëſie même, la Sçience du Gouvernement & l'Art militaire. Les ſecours que ces ſciences ont tirés des Voyages ont rejailli ſur preſque tous les Arts.

L'influence des Voyages ſur les connoiſſances humaines n'étoit pas difficile à démontrer ; l'Orateur a eu beſoin de raſſembler plus de

preuves pour la ſeconde Partie de ſon Diſcours, dans laquelle il établit que les Voyages forment le caractere & les bonnes mœurs, & qu'ils agrandiſſent l'ame.

» Comme chaque nation a ſes vertus, elle a ſes défauts; le Citoyen ne réformera pas dans ſa patrie ceux qu'elle fait contracter. Il ne voit autour de lui rien qui l'en détourne ou l'en diſſuade; comment même les devineroit-il? Le Voyageur voit dans les hommes des autres Etats les qualités oppoſées; ſon ame ſe réveille: auſſi-tôt il ſe hâte, & tient à honneur de ſortir de ſon préjugé. Un François corrigera, chez les fiers Inſulaires nos voiſins, cette molleſſe qu'il mêle à ſes vertus, & dont il ſe fait gloire: ceux-ci adouciront parmi nous la rudeſſe de leur humeur. » Le caractere perſonnel trouvera auſſi dans les

voyages une multitude d'occasions de se rectifier, ainsi que le national.

Mais l'objet qui fait le plus de difficulté, est que les Voyages soient profitables aux bonnes mœurs; & c'est aussi celui sur lequel M. de Besplas a senti qu'il convenoit de rassembler plus de preuves : en voici l'esprit. Le Voyageur sera souvent dans le cas de prendre des mœurs chez les gens simples des campagnes qu'il sera sans cesse obligé de voir. « Un jeune enfant qui, pendant une lieue de chemin, conduit un voyageur égaré; un laboureur qui retient sur son dos vigoureux le *char* de son voisin, qui se renversoit, lui inspirent de plus solides sentimens de vrai zèle, que toutes nos pompeuses démonstrations. »

Les Voyages donnent une force d'esprit qui influe sur les mouvemens du cœur, & les fatigues qu'ils

entraînent moderent l'activité des passions. « Semblable à cet impétueux coursier qu'on lasse dans l'arène, l'homme moral est dompté par le soleil brûlant ; par les sables profonds qu'il traverse, par les rochers escarpés qu'il gravit. Dans les Cités l'homme s'énerve ; ici il devient vigoureux & robuste, & le cœur suit les mêmes progrès. »

Il y a des vices auxquels on n'échappe que par la fuite ; & le Voyageur fuit toujours. » On pourroit dire qu'il porte ses penchans avec lui : *Patria quis exul se quoque fugit* ? Mais, répondra M. de Besplas, outre que les occasions d'exercer les penchans vicieux seront plus rares & moins à notre disposition, surtout si nous sommes occupés dans nos voyages comme il convient de l'être ; leurs impressions s'amortiront successivement par la seule distraction sur les objets qui avoient cou-

tume de les produire. « Homme énervé par la molleſſe des villes ... vois-tu Hercule dans ſes courſes ? tous ſes pas ſont marqués par des prodiges ; il dompte les élémens & les monſtres les plus féroces : à la Cour d'Œchalie, une timide amante le ſubjugue, & ſera cauſe de ſa mort. »

Les Voyages, comme le remarque judicieuſement l'Orateur, ne conviennent pas à toutes ſortes de perſonnes, ou plutôt toutes y ſeroient propres, ſi elles y portoient une ame bien préparée. Il n'y a que des dangers à courir pour ceux qui ſe mettent en route avec un projet formé de chercher les précipices. Un Anglois, par exemple, qui accourt à Paris la tête pleine des plaiſirs qu'il y va goûter, qui dans la traverſée du Pas de Calais, s'occupe déja des moyens de répandre ſon argent avec oſtentation, & de s'emparer

du Palais impur de quelque Circé; un voyageur de cette trempe ne retournera certainement pas plus vertueux à Londres; il n'y emportera que des manieres estropiées, au lieu de l'air & du ton vraiment élégant & poli dont il comptoit se décorer aux yeux de ses compatriotes. En pareil cas on n'a point voyagé, on a erré. Un jeune homme se plaignoit à Socrate d'avoir mal voyagé; *c'est*, dit le Philosophe, *que vous avez voyagé avec vous-même* : c'est-à-dire, vous avez porté avec vous tous vos anciens vices, & peut-être encore la disposition à en prendre de nouveaux : vous n'avez point cherché à connoître des gens plus sages, plus vertueux & plus instruits que vous. Les Voyages offrent des ressources pour devenir meilleur; mais ils ne forcent pas tous les obstacles qu'on

peut oppoſer : rien n'eſt même ſi ordinaire que d'en abuſer.

Les Voyages donnent à l'ame une ſorte d'accroiſſement ; ils l'étendent & la font exiſter avec toute l'humanité. « Mortel, ce globe n'eſt qu'un point dans la nature ; veux-tu n'y être toi-même qu'un foible atôme? Oui, l'homme dont l'ame n'eſt pas élevée par l'objet qu'il remplit en voyageant, eſt né peu ſenſible. Les Rois députent aux Rois ; le voyageur eſt l'Ambaſſadeur de ſa Patrie auprès des autres Peuples, pour leur montrer un riche tableau des mœurs de ſa nation, & apporter réciproquement à ſa Patrie les belles mœurs étrangeres. Quel précieux dépôt! Germanicus, au rapport de Tacite, voyagea dans l'Egypte, dans l'Aſie, pour ſe former un eſprit vaſte, & revenir plus homme parmi les ſiens. Les Voyageurs ſont comme ces belles rivieres qui s'agrandiſ-

ſent à meſure qu'elles s'éloignent de leur ſource. »

Le Diſcours dont nous venons d'expoſer le ſujet, eſt terminé par l'éloge du Roi, par ceux de M. de Saint Florentin, de M. de Bauſſet Evêque de Béſiers, de M. de Meiran fondateur de l'Académie de cette ville, enfin de Madame le Paute connue par ſes ſuccès dans l'Aſtronomie, & aſſociée à l'Académie dont M. l'Abbé de Beſplas s'applaudit avec raiſon d'être membre. Cette piéce oratoire eſt pleine d'eſprit, de feu & d'aménité; on y découvre par tout l'empreinte d'une imagination riante & féconde. Bien des gens pourront deſirer qu'il y eût eu moins d'enthouſiaſme & de génie poëtique, plus de liaiſon dans les tranſitions, moins de ces éclats bruyans, de ces métaphores trop hardies pour le ſtyle oratoire, moins enfin de ces excla-

mations qu'un Orateur ſtérile ſubſtitue à la ſolidité des raiſonnemens, & qui ne prouvent cependant pas chez M. de Beſplas la diſette des idées. Il eſt d'heureux défauts qui promettent des ſuccès; ceux que nous avons remarqués dans ce diſcours ſont de ce genre.

Nous ne nous arrêterons qu'un inſtant aux Réflexions détachées ſur les Voyages, qui ſe trouvent raſſemblées après le Diſcours, & nous en ſoumettrons quelques-unes au jugement de nos Lecteurs.

« La méfiance eſt un vice dans » le commerce de la ſociété; dans » les Voyages elle eſt indiſpenſa- » ble, elle eſt une vertu. » Diſons cependant que la méfiance devient auſſi un défaut dans les Voyages, lorſqu'elle excéde les bornes d'une juſte prudence, & qu'elle ne fait jamais fortune quand elle laiſſe tranſpirer des ſoupçons injurieux.

« En

« En Allemagne, la table d'hôte porte avec juſtice ce nom; l'hôte & l'hôteſſe y mangent avec les étrangers. Cet uſage me paroît utilement établi : les Voyageurs peuvent s'inſtruire, & ſont traités avec plus de ſoin. Une pareille coutume ne ſçauroit s'accréditer parmi nous. Un François ne voit dans une cuiſine que des valets. »

« J'ai entendu parler ainſi ſur nous, en Allemagne : un François conduit ſon cheval à nos écuries ſans nous demander s'il y a de la place : il entre dans notre cuiſine en chantant. Ce trait eſt ſimple, mais il ſemble qu'il nous caractériſe. »

« On dit qu'il faut être riche pour entreprendre des voyages : c'eſt peut-être le plus ſûr moyen de les faire mal. Il en eſt du Voyageur comme de l'homme de Lettres : la médiocrité doit être ſon appanage, lui ſervir en même-

tems d'aiguillon & de frein : le fameux Scaliger avoit donc tort de se plaindre, qu'il n'étoit pas assez riche pour voyager. » N'est-il pas possible que Scaliger ait eu raison, & qu'il soit cependant ridicule de répandre follement son argent sur les grands chemins ?

« En France, Voyageur & Coureur sont encore un peu synonimes. C'est moins la faute de la Nation que des Voyageurs. » Pour suivre l'objet de M. de Besplas, nous eussions dit : C'est moins la faute des Voyages que des Voyageurs. Cette réflexion n'en auroit été que plus liée à celle qui suit. « On oppose que les Voyages corrompent le Voyageur ; on diroit mieux que celui-ci corrompt les Voyages. »

» En France, on voyage pour venir à Paris, en Allemagne, pour aller à Rome ; en Hollande, on fait voile aux Indes ; les Espagnols vont au Pérou ; les Anglois font

le voyage du monde. Ces graves Insulaires se contentent aussi très-souvent du voyage des spectacles & des ruelles.

ARTICLE LXXVII.

TRAITÉ DES DEVOIRS des gens du monde, & ſurtout des chefs de famille. Par M. COLLET, *Prêtre de la Congrégation de la Miſſion, & Docteur en Théologie.* Paris, Jean de Bure l'aîné, Quai des Auguſtins; Jean-Thomas Hériſſant, rue S. Jacques, &c. 1763. *in*-12.

CE Traité eſt diviſé en trois Parties. Dans la premiere, après avoir prouvé l'importance du Salut, M. COLLET fait une expoſition méthodique & exacte des Devoirs que doit remplir un Chrétien; dans la ſeconde il s'occupe à développer les obſtacles qu'il faut ſurmonter pour parvenir à la vé-

ritable route; enfin il présente dans la troisieme les moyens de persévérer dans la justice, & les remedes les plus efficaces pour la guérison du Pécheur. Arrêtons-nous quelques instans sur chacun de ces points importants; mais avant d'aller plus loin, ne négligeons pas un avant-propos de l'Ouvrage, qui mérite une attention singuliere: l'Auteur qui l'a intitulé *Motifs pour affermir un Chrétien dans sa Religion*, se propose seulement de préserver ses concitoyens de la coupe empoisonnée que l'incrédulité ne cesse tous les jours de leur offrir; il ne détaille pas toutes les preuves sur lesquelles est solidement appuyée la Religion Chrétienne, il leur présente seulement deux motifs qui suffisent seuls pour raffermir dans la bonne voye ceux qui avec un cœur droit, auroient eu le malheur d'hésiter entre le Christ

& Belial, entre notre Religion sainte & cette masse informe de systêmes impies aussi mal conçus qu'ils sont dangereux & téméraires. Ces deux motifs sont la Résurrection de Jesus-Christ, & le miracle éclatant qui fit échouer l'entreprise de la réconstruction du temple. Nous ne nous arrêterons pas à développer avec l'Auteur les preuves du premier fait, elles sont consignées dans tous les livres, & leur solidité est & sera toujours la même quels que soient les efforts des incrédules. Mais le second événement est si frappant, si merveilleux, l'exposition en est d'ailleurs si courte, qu'on ne peut trouver mauvais que nous la retraçions ici, ne fût-ce que pour ressembler au moins en ce point aux ennemis de la Religion qui ne cessent de répéter avec la même confiance des objections mises tant de fois en poudre avant

qu'ils osassent les reproduire.

L'empereur Julien, instruit que Daniel & Jesus-Christ avoient prédit la destruction totale & la ruine entiere du Temple de Jérusalem, se proposa de démentir une Prophétie aussi claire; frappé de l'effet que devoit produire son entreprise si elle réussissoit, ce Prince artificieux fait part de son dessein aux Juifs dispersés, il leur déclare qu'il veut faire lui-même les frais de cette réconstruction, fait venir les ouvriers les plus habiles, & donne la direction de tout l'ouvrage à Alypius son intime ami, & qui étoit bien digne de l'être par l'aversion qu'il avoit pour les Chrétiens. Les Juifs accoururent donc de toutes parts, rien n'est épargné pour jetter les fondements du nouveau Temple, tout le monde s'empresse à concourir au succès de l'entreprise; mais, chose étonnante,

tandis qu'Alipe pressoit fortement l'ouvrage, des feux épouvantables qui sortent des fondements, repoussent les travailleurs, & les flames poursuivant avec une sorte de fureur ces mains sacriléges, forcent l'Empereur & son Intendant à abandonner un projet aussi vain qu'audacieux.

Cet événement appuyé sur le témoignage du très grand nombre des Ecrivains Ecclésiastiques, acquiert un degré de force invincible par le suffrage d'Ammien Marcellin qui, en qualité de Payen, n'avoit aucune raison de raconter un fait aussi défavorable à la Religion de ses Peres, si de son tems la vérité n'en eût pas été généralement reconnue. Il faut voir toutes les autorités sur lesquelles il est appuyé dans le livre même de M. *Collet* qui cite avec raison l'excellente dissertation sur ce sujet de M. *Warburthon*, laquelle a été

traduite en François. Mais revenons au *Traité des Devoirs*.

PREMIERE PARTIE. Parmi les devoirs de l'homme les uns regardent Dieu, les autres ont rapport à lui-même; enfin il en est qui concernent le prochain. Qui peut douter que l'homme n'ait des devoirs à remplir envers Dieu? Cette obligation est si claire & si palpable qu'il semble d'abord inutile de s'occuper à en prouver la réalité : mais telle est la force des passions, ou si l'on veut, telle est la foiblesse humaine que la plûpart des Chrétiens semblent par leur conduite ignorer absolument leurs devoirs envers le Créateur, & qu'ils vivent dans une honteuse mollesse, dans une insensibilité criminelle sur cet article le plus important de tous. Il est donc nécessaire de fixer leur attention sur cet objet, & rien n'est plus propre à produire cet effet que la pein-

ture fidelle des mœurs du très-grand nombre des hommes qui se croyent à l'abri du péché, parce qu'ils sont exempts des crimes grossiers & des excès condamnables qu'ont eu soin d'éviter les Payens éclairés. « Qu'avez-vous donc été jusqu'ici par rapport à Dieu, leur dit M.C. (pag. 20, 21 & 22)? Pour en juger, permettez-moi de vous suivre du matin au soir pendant une de ces journées que vous regardez comme les plus innocentes .. Je suppose que la paix est dans votre ménage; que vos enfans ne sont point mal élevés; que sagement attentif aux démarches de vos domestiques, vous n'en souffrez point qui soient corrompus; que votre table & vos ameublemens n'ont rien qui passe la décence de votre état, &c.... Le matin vous vous levez assez tard, & ce n'est guères que l'intérêt qui vous ar-

tache aux bras du ſommeil : ainſi votre premier moment eſt preſque toujours donné au démon de la pareſſe ou de la cupidité. Après bien des allées & des venues fort propres à vous diſſiper l'eſprit, vous commencez votre priere : mais vous la faites dans une attitude dont le Roi, qui n'eſt qu'un homme, ne s'accommoderoit pas, ſi vous aviez une grace à lui demander. Vous la faites avec ſi peu de recueillement & tant de rapidité, que vous avez peine à vous entendre. Vous la faites ſi courte, qu'un quart d'heure tout au plus la voit commencer & finir. C'eſt à la toilette, dont elle eſt ſuivie, que vous ne diſputez ni le temps, ni la plus ſérieuſe attention.

Un moment donné à votre ame vous paroît d'une longueur exceſſive : une heure conſacrée à l'envie de plaire, ne vous paroît qu'un moment. Voilà néanmoins aſſez

souvent tout ce que vous faites pour Dieu dans la matinée. Il est vrai que quelquefois vous entendez la Messe, lors même que l'Eglise n'en fait pas une loi à ses enfans : mais n'est-il pas vrai aussi que vous préferez à toute autre ces messes que l'abus a changées en spectacles ; ces messes où l'on ne va gueres que pour voir & pour être vû ... Cependant le reste de la journée ne va pas mieux. Après un repas où la sensualité ne se refuse que ce qu'elle ne peut s'accorder, on médit ou l'on s'entretient de bagatelles : on fait ou on rend des visites, & celles des personnes solidement vertueuses sont d'ordinaire celles qui ennuient davantage : on joue, on se promene : on dit & on apprend des nouvelles. Si l'on a assez de religion pour s'abstenir des spectacles, l'on se dédommage de cette privation par des lectures, rarement de

piété, quelquefois indifférentes, ſouvent propres à réveiller dans un cœur foible des paſſions mal éteintes. La journée finit comme elle a commencé. Une priere auſſi peu religieuſe que celle du matin la termine. On examine ſa conſcience, & on ſe croit juſte, parce qu'on n'y trouve aucun de ces excès qui deshonorent. La perte du tems, c'eſt-à-dire, de ce bien précieux, qui ſelon l'expreſſion d'un Pere, vaut autant que Dieu même, parce qu'il peut nous mériter ſa gloire; cette perte énorme n'y eſt comptée pour rien, &c. »

Les devoirs de l'homme par rapport à lui-même ne ſont pas moins obligatoires; mais il faut bien ſe garder de confondre ceux qui ſont indiſpenſables avec ceux qui ne paſſent pour l'être qu'au jugement de la chair ou de la cupidité; l'homme doit aimer ſon corps & tout ce qui peut contri-

buer à sa conservation ; mais il s'abuse de la maniere la plus étrange, lorsque sous le prétexte de nourriture, il ne songe qu'à flatter sa sensualité, & qu'il tombe dans des écarts encore plus grossiers.

Cet article, comme on le sent aisément, est traité dans l'Ouvrage de M. C. avec des dévelopements qu'il nous est impossible de suivre; ainsi les lecteurs jaloux de leur sanctification doivent le lire & faire une attention très-particuliere à ce que dit M. C. des devoirs de l'homme par rapport à ses semblables. Cet habile Théologien traite d'abord des obligations générales des hommes les uns envers les autres, puis de leurs devoirs selon les différens rapports qu'ils ont dans la société ; ainsi un homme isolé est tenu à moins d'obligations qu'un chef de famille ; ce dernier a une compagne, des

enfans, des domestiques, des vassaux, &c. qui forment autant de branches d'obligations qu'il doit connoître & remplir. Ce morceau du Traité des Devoirs nous a paru fait avec beaucoup de soin, & il suppose dans l'Auteur une profonde connoissance dans toutes les parties de la Morale Chrétienne, & des intentions très-pures & très-louables.

II. Partie. Elle est, comme nous l'avons déja dit, consacrée à l'exposition des obstacles qui empêchent un Chrétien de remplir ses devoirs. Or quels sont ces obstacles ? Il y en a malheureusement une infinité, tandis qu'une seule voye conduit au terme; les principaux sont le peu de foi de la plûpart des hommes, l'oubli de Dieu dans lequel ils vivent, la perte du tems qu'ils devroient employer à la grande affaire de leur salut, l'orgueil,

cette ſource ſi féconde de leurs déſordres, de leurs crimes .... M. C. s'attache à ces cinq branches, parce que c'eût été un travail immenſe de découvrir les autres, il montre avec beaucoup d'habileté qu'en renverſant ces murs de diviſion qui ſéparent les Chrétiens de leur chef, il eſt poſſible de parvenir à la véritable route du ſalut. Encore une fois il eſt néceſſaire de lire dans l'ouvrage même tous les détails qu'il contient, & nous n'avons rien de mieux à faire que de tranſcrire le morceau ſuivant ſur le mauvais emploi du tems. « Pour peu, dit M. C. pag. 341, que nous examinions notre conduite & nos allures, il nous ſera aiſé d'appercevoir avec un ancien Philoſophe (Seneque) que nous avons employé une grande partie de notre vie à ne rien faire, toute ou preſque toute à faire autre choſe que

ce qui devoit nous occuper. Pour vous en convaincre, faites une revue auſſi exacte d'une de vos journées, que vous la feriez de celle d'un voiſin qui ne ſeroit pas de vos amis. Tout bien peſé, qu'y trouveriez-vous ? Une vie qui n'a d'autre regle que le caprice, la paſſion, l'inquiétude : une vie dont les momens les plus innocens ſont ceux que vous avez donnés à l'oiſiveté, à la bagatelle, aux plus ridicules amuſemens : une vie où le temps que la bienſéance vous forçoit quelquefois de conſacrer à Dieu, eſt celui où vous l'avez plus cruellement inſulté : une vie dont la bonne chere, les compagnies dangereuſes, des liaiſons plus que ſuſpectes, beaucoup de retour ſur les actions du Prochain, point ou très-peu ſur les vôtres, ſont le grand & le principal excercice : une vie enfin dont toute l'occupation eſt de ne s'oc-

cuper à rien, ou de ne s'occuper qu'au mal. Tel est l'emploi que la plûpart des Chrétiens font du tems; & de ceux même qui ne sont pas encore confirmés dans le mal, il y en aura peu qui n'apperçoivent d'abord que j'ai beaucoup moins dit que je n'aurois pu dire. Cependant tout le tems de cette vie, toutes ses heures, tous ses instans vous étoient donnés pour l'éternité. Et c'étoit l'acheter bien peu, que de l'acheter par un travail qui dure & qui coute si peu; ou plutôt qui ne coûte rien à ceux qui aiment véritablement Dieu, parce que l'amour de ce grand Maître bannit la peine, ou qu'il la rend délicieuse. »

III^e^ Partie. Après avoir mis sous les yeux de ses lecteurs leurs devoirs & les principaux obstacles qui les empêchent de les remplir, M. C. finit par leur fournir les moyens les plus propres à les ren-

dre Chrétiens véritablement dignes de ce nom ; ces moyens, notre Auteur les a réduits à six, qui consistent dans le choix (si difficile à faire) d'un Directeur éclairé, dans la pratique des Exercices de Religion & dans la fréquentation des Sacremens, dans la défiance de soi-même, dans la fuite de l'oisiveté, &c. On voit que cette partie de l'Ouvrage de M. C. est toute entiere de pratique, & qu'elle est moins susceptible encore que les deux autres d'une analyse : le seul parti que nous aurions donc à prendre seroit de transcrire encore quelques morceaux du *Traité des Devoirs* ; mais, outre que ceux que nous avons déja présentés suffisent pour faire juger de la maniere de l'Anteur, nous aimons mieux renvoyer nos lecteurs au livre même, & les inviter à le lire, à le méditer avec

attention, & surtout à s'efforcer de mériter la grace de suivre dans la pratique les préceptes excellens qu'il renferme. Nous n'ignorons pas que dans ce siécle prétendu Philosophique, les ouvrages qui traitent des devoirs de la vie Chrétienne sont regardés par ceux qui ne connoissent point de devoirs comme autant de productions d'hommes atrabilaires & incapables de rien donner d'utile; nous savons que tout ce qui respire le langage de la Piésé est aujourd'hui suranné, nous dirions presque méprisé: mais ces étranges idées, loin de nous détourner de la lecture du Livre que nous venons d'annoncer, n'ont fait que nous fournir un motif de plus pour faire connoître le *Traité des Devoirs* de M. Collet, savant déja connu par plusieurs Ouvrages justement estimés; & nous nous flattons que le grand nombre de nos Lecteurs

nous ſaura gré d'avoir inſiſté ſur une matiere qui de toutes celles dont on peut s'occuper eſt la plus importante pour le bonheur de la Société.

ARTICLE LXXVIII.

MÉLANGES DE PHILOSOPHIE & de Mathématique, de la Société Royale de Turin, pour les années 1760-1661. *A Turin, de l'Imprimerie Royale: On les trouve à Paris, chez Briasson, Libraire rue S. Jacques.*

I. ENtre les Mémoires qui nous restent encore à analyser, le premier qui se présente, est celui de M. le Chevalier Daviet de Foncenex, *sur les principes fondamentaux de la Méchanique.* Le but qu'il s'y propose est de démontrer ces principes d'une maniere vigoureuse, & de conclure de l'exactitude de ses démonstrations que *les loix de la Méchanique sont de vérité nécessaire & non con-*

tingente. M. Dalembert & d'autres Philosophes pensent que l'action du Créateur sur les corps rend hypothétique l'exécution des loix de la Méchanique dans l'Univers: toutes les raisons de M. de Foncenex ne peuvent nous empêcher de souscrire à ce sentiment. « Il nous sera, dit-il, toujours permis de regarder cette action de Dieu comme une nouvelle force qui agit sur les corps; quels que soient alors les mouvemens qui en résultent, il ne seront jamais contraires aux principes de la Méchanique qui doivent être immuables par eux-mêmes. » A cette réflexion nous opposons celle-ci qui nous paroît mieux fondée : Il n'est pas besoin que Dieu agisse pour que la gravitation n'ait pas lieu; il ne faut au contraire pour cela qu'une simple cessation d'action, puisque la gravité est tout-à-fait accidentelle aux corps : cepen-

dant dans l'hypothèse de cette non action de la part du Moteur universel, presque toutes les propositions de la Dynamique seroient fausses; & le fait contrediroit ouvertement les raisonnemens du Géométre. Que l'on suppose deux corps de matiere homogène, d'un volume égal sous la même forme; qu'on les attache à un levier, l'un à quatre pouces & l'autre à trois du point d'appui : que l'on demande alors au Méchanicien ce qui doit arriver, il répondra conséquemment à ses principes qu'il doit y avoir du mouvement. Il se trompera cependant si ces corps ne sont pas pesans : la nécessité des démonstrations de dynamique n'est donc qu'hypothétique. Ne seroit-ce pas abuser évidemment des termes, que de dire que cette cessation de gravité peut être regardée comme une force équipondérante

pondérante dans le corps le plus voiſin du point d'appui?

« Les objets des différentes parties des Mathématiques pures, ajoute M. de Foncenex, ſont également abſtraits, & par conſéquent ſuſceptibles d'un même degré d'évidence : car pendant qu'on ne conſidere les corps dans l'algébre que comme capables de former des nombres, & que la Géométrie ne s'occupe que de leur étendue; on ne leur conſerve dans la Méchanique que l'impénétrabilité.... Il eſt toujours viſible que les notions (de ces ſciences) étant également ſimples & abſtraites, les concluſions qu'on en peut déduire devront toujours être marquées au ſceau de la certitude & de l'évidence.... Comme il eſt indubitable qu'un Cercle aura toujours les propriétés que la Géométrie lui aſſigne, ſi réellement il eſt tel qu'on l'a ſuppoſé; de

même quand deux ou plusieurs corps agiront les uns sur les autres d'une maniere quelconque, il en résultera nécessairement l'effet qui appartient à cette maniere d'agir, & que la Méchanique nous enseigne. ... L'Etre suprême peut sans doute altérer à son gré la configuration des corps, comme leur mouvement : mais les loix qu'ils suivront dans leurs nouveaux mouvemens, & les propriétés de leurs nouvelles figures, pourront se déduire de la quantité de ces changemens, conformément aux principes immuables de la Méchanique & de la Géométrie. »

Ce passage qui développe, surtout à la fin, les idées de M. de Foncenex sur la nature des vérités de la Dynamique, fournit matiere à plus d'une réflexion. 1°. La certitude des notions ne dépend point de l'abstraction des idées. Que l'on fasse cette proposition;

le quarré de l'hypoténuſe eſt égal à la ſomme des cubes des deux autres côtés : elle eſt bien aſſurément générale & abſtraite ; cependant elle eſt fauſſe. L'abſtraction ne garantit pas d'un faux calcul algébrique, d'un principe avancé ſans fondement, d'un théorême mal prouvé, d'une ſolution défectueuſe.

2°. Quelque égard que nous devions avoir pour un Géométre, on nous diſpenſera de lui accorder que dans la Méchanique on ne conſerve aux corps que leur impénétrabilité. Cette propriété eſt bien une condition eſſentielle pour l'exécution des mouvemens ; mais on doit regarder l'action phyſique des puiſſances comme le véritable objet de la Dynamique.

3°. Nous avions cru juſqu'à préſent que l'on ne devoit mettre au rang des Mathématiques pures que celles qui conſiderent les gran-

deurs ſous les ſeuls rapports de numérabilité & d'étendue, faiſant abſtraction de toute autre qualité phyſique & ſenſible. La Méchanique, qui envifage les corps comme mobiles, peſans & agiſſans au moins occaſionnellement, ne doit donc pas plus entrer dans cette claſſe que l'optique, &c.

4°. Quelle différence entre le caractere de certitude des principes fondamentaux de la Géométrie, & des vérités de la Méchanique! Les trois angles d'un triangle ſont égaux à deux droits, de façon qu'aucune hypothéſe poſſible ne peut altérer l'évidence de cette propoſition. Mais ſi deux corps dont les mouvemens & les directions ſont exprimés par les côtés d'un parallélogramme viennent en frapper un troiſieme placé au ſommet de l'angle, que doit-il arriver? Le corps prendra la direction de la diagonale, &c, dira le

Méchanicien. Oui ; répondrons-nous, si Dieu a établi qu'il n'y auroit point de collision sans communication du mouvement suivant certaines loix. Que cet ordre ne soit pas supposé, le corps restera immobile malgré la collision qui n'a qu'une liaison hypothétique avec la transmission de la force motrice. Les vérités de la Dynamique dépendent donc de la supposition d'un decret libre : le preuves algébriques ou géométriques qui les appuyent, ont une nécessité de conséquence ; mais toujours *positis ponendis*.

5°. Enfin l'observation qui couronne le passage que nous avons cité, fait voir clairement que M. de Foncenex, peut être sans s'en appercevoir, a réduit la question à une dispute de mots. Il convient que l'Etre suprême peut changer les mouvemens tant pour la quantité que pour la direction, & n'en

regarde pas moins les principes de la Méchanique comme immuables, parce que les corps dans le cas d'un autre ordre établi n'en ſuivront pas moins, dit-il, des loix qui pourront ſe déduire de la quantité de ces changemens, conformément aux principes de la Méchanique & de la Géométrie. Mais cette nouvelle Dynamique ne ſera plus la premiere; les loix en ſeront toutes différentes. Il y a donc ici de l'équivoque dans le mot *Méchanique*, & l'on n'a pàs aſſez réfléchi, ce ſemble, que le Méchaniſme étant changé, la ſcience qni en développeroit les reſſorts & en déduiroit les effets, ne ſeroit plus la même : il pourroit n'être pas vrai alors que deux corps de poids inégal ne fuſſent en équilibre que lorſque leurs diſtances au point d'appui ſeroient en raiſon inverſe de leurs gravités reſpectives.

Nous nous abstiendrons de faire nos observations sur ce que pense M. de Foncenex de la force ou loi d'inertie ; & après avoir reconnu qu'il donne des démonstrations rigoureuses de différens théorêmes & problêmes généraux de Méchanique, nous passerons à un autre de ses Mémoires.

II. Celui-ci renferme quelques éclaircissemens sur les quantités imaginaires dont le même Académicien a traité dans le volume précédent. La conclusion déduite ici est que les logarithmes tels que MM. Leibnitz & Euler les ont considérés sont imaginaires pour les nombres négatifs ; que d'un autre côté cependant la logarithmique a deux branches, comme l'ont soutenu MM. Bernoulli & Dalembert.

III. Dans le Mémoire qui suit, le P. Gerdil Barnabite considére l'infini absolu dans la grandeur.

Il s'efforce de prouver que l'infini actuel répugne tant en nombre qu'en étendue : les ſept preuves qu'il adminiſtre ſont tirées de la formation de la ſuite naturelle des nombres, des notions élémentaires de la Géométrie, d'une propriété de la logarithmique, des aſymptotes de l'hyperbole, des progreſſions tant croiſſantes que décroiſſantes infinies, enfin des méthodes d'approximation. On ne peut nier que le P. Gerdil ne montre une grande pénétration d'eſprit dans cette diſſertation, comme dans pluſieurs autres qu'il a déja publiées : mais nous ne pouvons diſſimuler ici que les preuves pour & contre l'exiſtence de cet infini ſont bien loin de la conviction, & qu'on peut y oppoſer quelque choſe de plus que de ſimples chicanes. Quelque opinion que l'on choiſiſſe, on voit de part & d'autres des difficultés

dont on ne peut appercevoir clairement le nœud, parce que l'infini passe les bornes de notre intelligence. C'est à tort, ce semble, que le P. Gerdil, regardant ses preuves comme des démonstrations rigoureuses crut bien procéder en déduisant, il y a quelque tems, l'existence de Dieu de l'impossibilité d'un nombre infini de révolutions des corps célestes. N'étoit-ce pas conduire à la lumiere par la voie des ténébres ?

IV. Nous en sommes à une espèce de tableau combinatoire des idées, qui se présente sous le titre de *Algebræ Philosophicæ in usum artis inveniendi specimen primum Ludovici Richeri.* C'est effectivement une algebre dans laquelle on substitue un signe de convention à la place d'un mot : par exemple, ⌒ signifie *aliquid, res*, un être en général ; ◡, *nihil, negatio strictè dicta*, le rien, la pure

négation. Ces ſignes & d'autres moins ſimples que ceux-ci ſont combinés enſemble de façon à remplacer des propoſitions. De cette combinaiſon que s'enſuit-il? *Barbara celarent*, &c. Quoi, rien du tout? Rien autre choſe, à notre avis, ſinon que tous les ſignes convenus ſont indifférens à la penſée, & qu'un François, pour raiſonner avec juſteſſe & méthode, n'a pas beſoin de parler Hébreu.

V. Il s'enſuit encore que les *obſervations* de M. Carena *ſur le cours du Pô*, ſont plus intéreſſantes & plus inſtructives. On y voit les changemens ſucceſſifs de ce fleuve, cauſés tantôt par l'art, tantôt par la nature; & le Géographe Phiſicien ne trouve qu'à profiter dans ces recherches.

Les anciens Auteurs parlent de deux Iſles ſous le nom d'*Electrides* qu'ils plaçoient à l'embouchure de l'*Eridan*. Strabon & Pline

cherchoient en vain de leur tems ces Isles & l'*electrum* ou ambre qui leur avoit donné leur nom. Entre plusieurs Géographes, Historiens & Poëtes qui en ont fait mention, Apollonius de Rhodes, Bibliothécaire de Ptolomée Philadelphe, dit dans son Poëme des Argonautes, que l'Isle *Electride* étoit la derniere de celles qui se trouvoient dans le Golfe Adriatique, & qu'elle étoit située proche de l'*Eridan.* Dédale y fit deux Statues, l'une d'étain, & l'autre d'airain, dont il paroît qu'on a conservé le souvenir jusqu'aux premiers siécles de l'Ere vulgaire. Agnellus qui écrivoit les vies des Archevêques de Ravenne dans le 9e. siécle, parle d'un endroit dans le territoire de *Comacchio*, acquis par l'Evêque Aurélien, vers l'an 520, qu'on nommoit le Champ *des Idoles*, près de l'Eglise de S Marie de *Pado veteri*, où l'on

bâtit depuis le Monaſtere de *Pomposa*.

Les Pélaſges-Theſſaliens ayant chaſſé Dédale de ces Iſles, y fonderent la ville de *Spine* qui a donné ſon nom à l'embouchure *Spinétique*. La dénomination de cette ville, dérivée d'un mot Grec qui ſignifie étincelle, déſigne la nature du ſole de ces Iſles qui étoit chargé de pyrites, au rapport d'Ariſtote. Celle des deux Electrides dans laquelle *Spine* fut bâtie, feroit-elle ſortie de la mer, comme tant d'autres Iſles, par l'effort d'un Volcan. Plutarque rapporte que dans le pays habité jadis par les Celtes, un globe de matiere enflammée, lancé en l'air dans une éruption, tomba dans l'Eridan & s'y éteignit. Valerius Flaccus (Argon. L. 5. v. 430) nous apprend la même choſe par ce vers :

Acer & Eridani trepidum globus ibat in amnem.

Voilà en même tems l'explication d'une partie de la fameuse fable de Phaëton, & un nouvel exemple de ces éruptions qui en différens tems ont introduit des changemens sur la surface du globe terrestre.

Scylax, qui écrivoit vers l'an 500 avant l'Ere vulgaire, dit que la ville de *Spine* étoit située près du fleuve de même nom (*Spinus* ou l'*Eridan*) qu'on remontoit pour y parvenir l'espace de 20 stades ou de 2 ½ milles. Du tems de Strabon, au commencement du premier siécle de l'Ere vulgaire, la ville de *Spine*, que cet Auteur reconnoît avoir été maritime, étoit située dans le continent à 90 stades (11 ¼ milles) environ de la Mer. Dans les six siécles qui s'écoulerent entre le tems des Mémoires suivis par Scylax & celui de Strabon, le fleuve avoit donc

porté à ſon embouchure aſſez de limon pour prolonger le continent de 9 milles ; ce qui donneroit un mille d'accroiſſement tous les 66 ans, s'il s'en fait proportionnellement. En ſuivant la progreſſion, on ſeroit tenté de placer à un mille au-deſſus de *Codrea* le rivage de la mer Adriatique après le Déluge. Quant à ce qui concerne la ſituation préciſe de *Spine*, ſi l'on conſulte les témoignages de Spréti & d'Alberti, on pourra la rapporter à un endroit du marais de Comacchio, voiſin de l'emplacement que donne la Carte de Magin à *Porto di Primaro* & à la *Punta-di-Humana.*

Au tems de Strabon le Pô étoit diviſé en ſept branches ; il ne commença à couler par le *Pô grande* qu'au 12^e^ ſiécle. Dans l'intervalle de ces deux époques & dans les ſiécles poſtérieurs, ſon courant a été ſubdiviſé en divers canaux,

dont quelques-uns ne reçoivent plus ſes eaux. Auguſte avoit fait creuſer un canal qui partoit de la branche *Spinétique*, au deſſus de Ravenne. Cette ville alors étoit encore baignée par la mer; mais ſur la fin du 16^{e} ſiécle elle en étoit déja éloignée de quatre milles, diſtance qu'on trouve auſſi ſur la Carte des PP. Boſcovich & le Maire. Le Roi Odoacre fit creuſer un autre canal qui joignoit celui d'Auguſte à une branche du Pô, ſur laquelle on navigeoit encore dans le XIV ſiécle : quelques Auteurs du moyen âge nomment cette branche *Baderinus*; d'autres, *Fluvius Padena* : ſon vrai nom étoit *Paderenus*. Priſcien Pellegrin, cité par Alberti, décrit un ancien canal, appellé *Foſſa Boſia*; qui depuis le village de *Conſandolo* portoit une partie des eaux du *Primaro* dans le Pô *di Volana*

à *Médélane* ; c'étoit l'ancien lit du *Sandalus*, qui prit ce nom d'un certain *Bosius* qui le fit nétoyer.

La premiere division du Pô se faisoit à *Codrea* ; la branche droite étoit l'*Eridan* ; l'autre étoit appellée *Sagis*. Pline dit que la *Olane* étoit la premiere des branches suivantes que l'art avoit creusées. L'eau ayant abondé dans cette derniere, & presque manqué dans la *Sagis*, le nom d'*Olane* fut donné à la premiere partie de cette branche, & celui de *Sagis* ne lui resta que du lieu de sa division d'avec l'*Olane* jusqu'à la mer. Polybe ne fait mention que de *Padusa* ou *Eridan* & de l'*Olane*, parce qu'elles étoient les plus considérables de son tems. Au commencement du 8e siécle, les habitans de Ravenne creuserent un canal qu'ils appellerent *Fossa* ou *Padus Fossæ* : on le nomme aujourd'hui *Pô di*

Ferrara, ou *Pô morto*, à cauſe du peu d'eau qui y coule.

De la gauche de l'*Eridan* ſortit auſſi dans la ſuite une branche appellée autrefois *Vergens Fluvius*, aujourd'hui le *Vergeneſe*, preſque deſtitué d'eau, & qui ſe perd dans les marais de *Comacchio* : ſon embouchure que Pline appelle *Capraſiæ oſtium* eſt le *Porto di Magnavacca*.

Toutes ces branches ou canaux, ceux que les Tyrrhéniens creuſerent pour détourner le gros des eaux du fleuve dans les marais d'*Adria* appellés *Septem Maria*, les différentes rivieres qui avoient leurs embouchures dans la mer, lorſque le rivage étoit au-deſſus de *Codrea*, & qui dans la ſuite confluerent avec le Pô ; toutes ces cauſes réunies ont roulé vers le Golfe une quantité prodigieuſe de limon dont l'amas a reculé le

rivage aux lieux où on le voit aujourd'hui.

Après avoir détaillé les changemens les plus considérables du Pô au-dessus & au-dessous de sa division à Codrea, M. Carena expose quelques observations sur sa source, & sur quelques-unes des rivieres qu'il reçoit : il indique enfin les effets du prolongement du continent à l'embonchure des fleuves. Sur ce dernier objèt il pense que le limon traîné par les rivieres rehaussant le fond de la mer & la ressertant par le prolongement de la terre ferme à leurs embouchures, les eaux de la mer doivent s'élever & submerger de tems à autre quelque plages maritimes qui se trouvent à la fin au-dessus de leur niveau. « La surface de la Terre, dit-il, doit enfin plus perdre que gagner ; & si la révélation ne nous enseignoit qu'elle ne doit plus éprouver un

déluge, mais un embrasement, & on en devroit conclure que dans la suite d'un grand nombre de siécles elle seroit toute couverte par les eaux.

ARTICLE LXXIX.

TACTIQUE NAVALE, ou Traité des Évolutions & des Signaux ; avec figures en taille douce ; par M. le Vicomte de Morogues, Capitaine des Vaisseaux du Roi, Chef de Brigade du Corps Royal de l'Artillerie, Membre de l'Académie de Marine, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences. *Paris, Guerin & de Latour, 1763, in-4°. de 846 pages, avec 49 Planches en taille douce pour les Evolutions, quatre Tables pour les Signaux, & une Table générale des matieres contenues dans les Livres des Evolutions & des Signaux, & relatives aux Figures.*

L'Art de ranger les Armées se nomme *Tactique*, mot qui

vient du Grec, & qui ſignifie, *Ars ordinandi*, l'Art de ranger : la *Tactique navale* eſt donc proprement l'art de ranger les armées navales ; ou plus généralement, ſelon la définition qu'en donne ici M. de Morogues, *l'art de ranger les armées de mer dans l'ordre qui convient, & de regler leurs mouvemens.*

Les *Evolutions* ſont l'exécution des mouvemens qu'exigent les différens ordres de bataille ou de marche & la diſpoſition des Eſcadres : & c'eſt par des *ſignaux* que l'on fait connoître à l'armée les mouvemens qu'elle doit exécuter. Les *Evolutions* & les *Signaux* ſont donc les deux objets qui partagent ce Traité.

Les *Regles des Evolutions* (comme le remarquent dans leur rapport MM. les Commiſſaires nommés par l'Académie Royale des Sciences pour l'examen de cet Ou-

vrage) sont sans contredit l'objet d'étude par lequel les Officiers de la Marine les plus habiles doivent couronner leurs connoissances, puisqu'ils ne peuvent espérer d'être vraiement utiles à l'Etat qu'autant qu'ils sont supérieurs dans cette partie. Il étoit donc bien essentiel pour les jeunes Officiers de ce Corps, qui se proposent de mériter d'avoir part au commandement des armées, & d'acquérir de la gloire en soutenant l'honneur de la nation, d'avoir entre les mains un livre qui donnât des Regles précises de la Tactique, afin de pouvoir les approfondir chaque jour, & se les rendre familieres. »

Il est étonnant & singulier que jusqu'ici nous n'eussions de Traités de Tactique navale que *les Evolutions du P. Hoste*, & les *Livres d'ordres & de Signaux* de nos Généraux. Paul Hoste, né au

Diocèse de Lyon en 1652, étoit entré chez les Jésuites en 1669, & environ vingt ans après il fut fait Professeur Royal pour les Mathématiques à Toulon, où il mourut le 23 Février 1700. Il avoit fait plusieurs voyages sur mer avec MM. les Maréchaux d'Etrées & de Tourville, & avec Mr. le Duc de Mortemart : il les accompagna durant douze ans dans toutes leurs expéditions navales. On prétend que Mr. le Maréchal de Tourville, surtout, le goûtoit beaucoup, & que ce fut en conséquence de quelques conversations qu'il eut avec ce Maréchal, qu'il composa son Ouvrage *sur la construction des vaisseaux.* Il donna aussi un *Recueil des Traités de Mathématiques les plus necessaires à un Officier*. Enfin, il composa *l'état des Armées navales*, ou *Traité des évolutions navales*, Ouvrage également historique & dogmatique,

Juillet, 1763. II. vol.

où il rapporte quantité d'exemples de ce qui s'est passé de plus considérable sur mer pendant l'espace de cinquante ans, avant le tems où il écrivoit, & ces faits sont mis sous les yeux par plus de 400 Planches en taille douce.

Cet Ouvrage est devenu rare, & quoique excellent dans plusieurs parties, disent MM. les Commissaires de l'Académie, il renferme aussi beaucoup de manœuvres inutiles : *il falloit être Marin*, & de plus, *Officier d'Armée*, pour bien traiter de la *Tactique navale.* Les Majors de nos Escadres, & notamment le Chevalier de Fabry, nous en ont donné des modeles excellens dans cette derniere guerre ; & Mr. de Morogues, par l'étendue de ses connoissances, étoit très-capable de réussir à rassembler dans un seul corps d'Ouvrage, & de mettre, dans l'Ordre le plus avantageux,

les

les meilleures évolutions & les ſignaux les plus étendus, afin qu'on eût ſous les yeux tout ce qui pouvoit avoir été dit ſur cette matiére ».

Auſſi jouiſſoit-il, même avant la publication de ſon travail, de l'aſſurance flatteuſe de ſon utilité, non-ſeulement dans l'avantage qu'en ont retiré MM. les Gardes de la Marine de Breſt, qui, depuis pluſieurs années, étudioient ce livre manuſcrit dans leurs ſales, mais encore dans l'empreſſement avec lequel les Officiers les plus intelligens s'en procuroient des copies : c'eſt le témoignage que lui rendent MM. les Commiſſaires de l'Académie.

Le rapport de ces ſavans Académiciens, qui ſont MM. Chabert, Clairaut & Duhamel du Monceau, eſt fort étendu : on le trouve imprimé à la tête de l'Ouvrage ; il renferme la meilleure

analyſe que nous puiſſions donner de ce Traité : nous ne croyons donc pouvoir mieux inſtruire le public, qu'en empruntant les propres expreſſions dont ils ſe ſont eux mêmes ſervis ; nous ne ferons, pour ainſi dire, qu'expoſer ici leur rapport, & le mettre à la portée de nos lecteurs, que nous ſuppoſons n'être pas tous Académiciens ni Marins.

M. de M. diviſe ſon Ouvrage en deux Parties, conformément à l'indication du titre : » dans la premiere, *que nous avons lue*, diſent MM. les Commiſſaires, *avec la plus grande ſatisfaction*, il traite *des évolutions* ; il nous a paru qu'il n'en a oublié aucune dont l'exécution pût être utile ou praticable ; & lorſqu'une même évolution peut être exécutée de pluſieurs manieres différentes & également utiles, il les rapporte toutes, en expliquant les occa-

ſions de préférence à donner à chacune. »

Pour cela, après avoir enſeigné tout ce qui concerne *la chaſſe*, c'eſt-à-dire, la courſe ou la pourſuite d'un vaiſſeau, il en applique les regles à la formation d'une *ligne de vaiſſeaux*; on ſait que pour y prendre ſon poſte, il faut que chaque vaiſſeau *donne chaſſe à* celui qui doit le précéder dans la ligne, c'eſt-à dire, qu'il faut qu'il le pourſuive. M. de M. parcourt enſuite & explique auſſi méthodiquement, & dans le plus grand détail, tous les *mouvements généraux & particuliers des Eſcadres* d'une Armée, *ſoit en ordre de bataille ou de marche*; les divers *changements d'ordre*; les *mouvemens particuliers relatifs au combat*; comme, diſputer le vent à l'ennemi, éviter le combat, arriver ſur l'ennemi & le forcer au combat, au vent ou ſous le vent;

doubler ſon ennemi, traverſer ſon Armée & l'empêcher de le faire.

» Les *manœuvres* que M. de Morogues indique pour tous ces mouvemens, continuent MM. les Commiſſaires, paroiſſent les meilleures : mais il ne diſſimule pas, que ſi leur exécution n'eſt pas parfaite, il en eſt qui peuvent être ſuſceptibles de grands inconvéniens, & occaſionner du déſordre dans la ligne, dont l'ennemi ne manqueroit pas de profiter ; c'eſt ce qui l'oblige à faire ſentir le danger de ſe déterminer à certaines manœuvres difficiles devant l'ennemi, à moins que quelque faute de ſa part n'offre un ſuccès preſque aſſuré, ou qu'on n'y ſoit forcé par la néceſſité de tout riſquer pour ſe tirer d'une poſition fâcheuſe. »

Cependant, cette *perfection* ſi néceſſaire *dans l'exécution des mouvemens*, à laquelle un Général

craint, avec tant de raison, que son Armée n'atteigne pas, dépend en tout du bon ordre & de la discipline. Aussi M. de M. fait consister, en grande partie, *la force d'une Armée navale* dans cet *ordre* & cette *discipline* qui y sont établis, & dans son *exercice réel aux évolutions*. Il regarde cette force comme équivalente à celle de plusieurs vaisseaux que l'ennemi auroit de plus: » & nous en sommes persuadés comme lui, disent MM. les Commissaires, si l'on peut se flatter d'avoir sur l'ennemi cette supériorité d'exactitude dans l'exécution des évolutions, qui peut, en effet, lui rendre inutiles plusieurs vaisseaux.

Elle dépend, comme l'on sait, d'une grande & égale habileté du général & de chacun des Capitaines dans la théorie de la Tactique, & de leur longue expérience dans l'exercice des évolutions. » Car,

il ne ſuffit pas, ajoutent MM. les Commiſſaires, que chaque Capitaine ſoit *Manœuvrier*, comme on l'entend communément de ceux qui, dans la navigation ordinaire, ſavent aſſez régler les mouvemens particuliers de leur vaiſſeau, pour le conduire ſûrement d'un port à l'autre; c'eſt-là, ſans doute, un grand avantage, mais qu'on peut à peine regarder comme un premier élément de ce haut dégré de perfection & de fineſſe avec lequel chaque Capitaine d'une Armée doit poſſéder la manœuvre, pour bien connoître & régler la marche de ſon vaiſſeau dans tous les mouvemens d'une ligne bien ſerrée; en un mot, pour y garder ſon poſte ſans craindre des abordages, qui ne doivent jamais arriver, quand, avec du vent, la mer eſt un peu maniable. »

M. de M. examine & fait prévoir, dans tous les cas, les déran-

gemens que ne peut manquer de causer dans une ligne le changement du vent, par l'impossibilité presque physique que, dans cette circonstance, les vaisseaux se tiennent toujours exactement à leur poste. Il fait sentir toutes les difficultés du *rétablissement de l'ordre*, en indiquant cependant les meilleurs moyens & les plus prompts pour y parvenir.

Enfin, *les Planches* qui accompagnent ce Traité, & qui sont rassemblées à la fin du volume, au nombre de quarante-neuf, contenant 133 figures, représentent les mouvemens de chaque évolution d'une maniere si simple, si claire, & si sensible, selon le jugement même de MM. les Commissaires, qu'elles en font deviner les détails, indépendamment des explications du Traité. Observez aussi, que pour la plus grande intelligence de l'Ouvrage,

on a marqué à la marge des évolutions l'article des Signaux, & le le numéro de la figure qui s'y rapportent, de même qu'on a marqué, en marge du livre des Signaux, l'article des évolutions & le numéro de la figure qui y ont rapport, & que l'on a également marqué sur les Planches des figures, l'article des évolutions & l'article des signaux dont elles sont l'objet : ensorte que si l'on veut savoir ce que signifie une figure, par exemple, la trente-unieme, on voit qu'il en est question à l'article 34 des évolutions, & à l'article 114 des signaux. » Je ne crois pas, dit M. de M. que malgré la commodité de ces derniers renvois, on en ait fait encore usage dans aucun livre. » Voilà, en effet, une pratique nouvelle qui pourroit être fort utile.

Après avoir ainsi donné, dans la premiere partie de son Ou-

vrage, les regles des évolutions, M. de M. en enſeigne l'application & l'uſage dans la ſeconde, en traitant des *Signaux*, par leſquels on fait connoître à une Armée navale tous les mouvemens qu'elle doit exécuter.

M. de M. obſerve, qu'entre *les livres d'ordres & de ſignaux* que les Généraux donnent à une Eſcadre en commençant la campagne, *les ſignaux du Maréchal de Tourville*, ſont regardés comme un premier & très-bon modèle; mais que ces Traités étant abſolument indépendants, & relatifs, chacun en particulier, au ſeul objet de la campagne pour laquelle ils ont été faits; il a penſé qu'il ſeroit utile à la Marine du Roi, de lui donner, pour l'inſtruction de ſes jeunes Eléves, un Ouvrage général, qui comprît en même-tems *toutes les évolutions* utiles & néceſſaires dans les différentes cir-

constances, *& les signaux que leur exécution demande.*

» Le projet de l'Auteur, à cet égard, a donc été de représenter *un modele complet de signaux pour une grande Armée*, dans lequel aucun ordre ou détail utile ne fût oublié : en conséquence il a rassemblé *tous les différens moyens de faire des signaux de jour, de nuit ou de brume*, * qui avoient été employés jusqu'aujourd'hui dans les livres d'ordres généraux de nos Armées ou Escadres : il en a même étendu & varié l'usage, de maniere qu'il est parvenu, non-seulement à *donner des signaux pour un plus grand nombre d'ordres*, mais encore à *fournir*, pour ainsi dire, *dans le même plan de signaux, deux ou trois plans différens*, c'est-à-dire, deux ou trois

* On sait que les Marins appellent *Brume* les brouillards épais qui s'élevent sur la mer.

manieres d'exprimer chacun des ordres de ſon plan par des ſignaux de différente eſpéce, afin que le Général ſoit à portée de choiſir à propos l'eſpéce qui convient le mieux à chaque circonſtance. »

D'après ce que nous venons de dire, toujours avec MM. les Commiſſaires, on conçoit aiſément l'étendue du travail de M. de M. en voulant remplir cette double ou triple combinaiſon, ſans oublier la ſimplicité & la diſtinction qu'il établit pour baſe de la bonté de tous les ſignaux. » Nous devons obſerver, à ce dernier égard, continuent ces MM. que cette partie de l'Ouvrage de M. de M. compoſée, comme nous l'avons déja dit, pour ſervir dans l'occaſion rare des évolutions d'une grande Armée, peut même, en conſervant bien des détails intéreſſans, être beaucoup ſimplifiée dans les occaſions les plus fréquen-

tes de s'en servir pour former des *signaux à une forte Escadre.*

» Nous ajouterons, poursuivent MM. les Commissaires, que *ce livre de signaux ne peut manquer d'être utile*, & qu'il est *traité d'une maniere fort avantageuse*, non-seulement *pour l'uniformité d'exécution des manœuvres générales*, si nécessaire au maintien de l'ordre dans une ligne, mais encore *pour l'instruction particuliere de chacun des membres du corps de l'Armée*, relativement à leurs fonctions & aux régles des évolutions. C'est ce que nous ferons voir dans l'idée succinte que nous donnerons de la forme de ces signaux, après que nous aurons rendu compte de *quelques espèces ingénieuses de signaux* [inventées] pour multiplier & varier les expressions, & dont l'usage n'est point encore généralement reçu, où dont certaines particularités appartiennent à M. de M. »

Dans *les ſignaux de manœuvre*, l'Auteur a deſtiné *un mât particulier à chaque corps de l'Armée*, pour y placer les pavillons ou flammes néceſſaires pour faire évoluer ce Corps, & *la vergue d'Artimon à l'Armée entiere* : de ſorte que le Général peut faire exécuter, à toutes les Eſcadres en même-tems, des mouvemens différens, ſans craindre aucune mépriſe. Il conſerve la même deſtination des mâts dans les ſignaux de nuit, pour y placer les fanaux qui remplacent les pavillons.

Il préſente encore *pour la nuit un double plan de ſignaux* pour remplacer les pavillons ; il trouve cet avantage dans les *fuſées* qu'il met en état de ſubſtituer entiérement aux *fanaux*, pour faire les mêmes ſignaux que par eux, moyennant la différente compoſition de la garniture de ces fuſées en *étoiles*, en *ſerpentaux* ou en

pluie; c'eſt par-là qu'il leur donne la ſignification des fanaux placés aux *Aubans de tel ou tel mât*; obſervant de plus, que les fanaux aux aubans d'un mât, ou l'eſpéce de fuſée qui y répond, regardent toujours la même diviſion de l'Armée. On voit que le choix, ou même la réunion de ces deux ſortes de ſignaux permanents ou inſtantanés, peut être très-utile à un Général dans diverſes occaſions importantes.

Les *ſignaux numéraires* que M. de M. fait entrer dans ſon Ouvrage, ſont ceux qui contribuent le plus à la variété & à l'augmentation des détails qu'on y trouve dans tout ce qui peut être exprimé par des nombres. Ils conſiſtent, comme l'on ſait, à faire ſignifier à certains *pavillons* des *unités*, des *dixaines* & des *centaines*, ſuivant les endroits où ils ſont placés; & l'on peut, par exemple, s'en ſer-

vir pour indiquer les *aires de vent* dans l'ordre de fausse route, dans l'ordre de mouillage en ligne, &c. les *dégrés & minutes* de latitude ou de longitude; le *nombre de brasses d'eau* quand on a sondé, &c. Ils fournissent d'ailleurs un double moyen, & en même-tems un moyen fort simple d'exprimer tous les signaux, en désignant, par ces pavillons numéraires, *l'article des signaux* que le Général veut faire exécuter.

Il donne aussi des *signaux numeraires pour la nuit*, & encore, dans ce double plan, des *fanaux* à certains mâts, ou des *fusées* correspondantes, qui signifient alors des *unités*, des *dixaines* ou des *centaines*: il désigne ainsi, non-seulement les aires de vent, les dégrés & minutes, les brasses, &c, comme nous l'avons dit des signaux de jour; mais encore il se sert des signaux de nuit, soit *pour*

faire reconnoître ou signaler chaque vaisseau de la ligne, en affectant à chacun le nombre qui répond au rang que le Capitaine occupe dans la ligne, soit *pour désigner un nombre de vaisseaux ou un vaisseau auquel on veut parler*, suivant que le signal d'avertissement indique que le Général va se servir des signaux numéraires, & celui de ces différens usages au quel les signaux numéraires seront employés. Il donne enfin, comme pour le jour, le double moyen d'exprimer généralement tous les signaux, en indiquant l'article du Livre qu'on veut faire exécuter, & avec moins de feux ou de fusées que par les signaux ordinaires.

M. de M. étend de même *l'usage des signaux numéraires*, jusques *dans le tems de brume*, par le *canon*, & toujours après avoir donné les autres signaux généraux pour le même-tems, qui consistent

en coups de canon, accompagnés principalement de différentes batteries de la caiſſe, affectées à chaque mouvement, & qui ont lieu pendant tout le tems de l'exécution du mouvement indiqué par le ſignal.

Nous n'avons encore parlé des *coups de canon* dans les ſignaux, qu'à l'occaſion de ceux de brume: il y en a de même *dans les ſignaux de jour & de nuit*, & M. de M. les a employés de maniere qu'ils ſervent à *confirmer* ou à *doubler l'expreſſion des fanaux* ou *des fuſées*, ou à *exprimer* tous *ſeuls les ſignaux*. Il fait obſerver qu'on peut ſe paſſer abſolument d'en tirer, ſi, étant au voiſinage de l'ennemi, on avoit lieu de craindre que le bruit ne découvrît la marche de l'Armée, ou dans telle autre circonſtance.

M. de M. établit de plus *divers intervalles de tems à obſerver en ti-*

rant les coups de canon; & au moyen de leurs combinaiſons, il a extrêmement généraliſé cette eſpéce de ſignal pour les occaſions de jour, de nuit & de brume, où il pourroit être avantageux de s'en ſervir.

Quant à la *forme de cette partie de l'Ouvrage*, M. de M. explique dans *chaque article* la maniere d'exécuter le ſignal, conſéquemment à l'énoncé. Cette explication, pour les *ſignaux* qui ſont *relatifs au bon ordre & à la police d'une Armée ou Eſcadre*, eſt inſtructive ſur les fonctions des Capitaines & autres Officiers, conformément aux ordonnances & aux uſages reçus: & pour les *ſignaux de manœuvre & de mouvemens*, M. de M. rappelle les regles dans tout le détail néceſſaire. C'eſt, à la vérité, une répétition en termes différens de ce qui eſt déja dit dans la premiere Partie: mais cette ré-

pétition des regles eſt toujours bien avantageuſe, l'application en devient plus aiſée. M. de M. fait plus encore : il a conſtruit ſon Ouvrage de maniere que les Chapitres IV. & ſuivans du livre des ſignaux juſqu'au XIII. incluſivement, ont chacun le même titre & le même objet que les Chapitres reſpectifs du livre précédent, parce qu'il a appliqué dans le ſecond livre les ſignaux à toutes les évolutions dont il a traité dans le premier, & il y a ſuivi le même ordre ; il y a peu d'Ouvrages dont les différentes parties ſoient mieux liées.

M. de M. fixe *pour chaque colonne* ou *pour chaque vaiſſeau*, la maniere dont ils doivent manœuvrer dans tous les mouvemens généraux ou particuliers, ce qui aſſure l'ordre & l'uniformité ſi eſſentielle au ſuccès d'une évolution.

A chaque article ſe trouve, ſur

là marge, un *renvoi aux quatre tables des ſignaux* qui ſont à la fin du livre, pour y trouver la place & la couleur des pavillons, la place & le nombre des fanaux ou des fuſées, &c. M. de M. fait voir pluſieurs avantages dans cette *ſéparation* qu'il a faite *de cette partie des ſignaux* d'avec leur explication ; & entr'autres, celui de *pouvoir aiſément changer la ſignification de tous les ſignaux* après chaque campagne, & même toutes les fois que le Général voudra dans une même campagne, & cela ſeulement en reculant ou en avançant dans ces tables les numéros des caſes où ils ſont écrits.

La *premiere* de ces *Tables* eſt celle des *ſignaux de jour par pavillons & flammes*. On y trouve la ſignification de chaque ſignal, relativement à ſa place dans la mâture & au numéro des couleurs.

La *seconde* comprend tous les *signaux de canon pour le jour*, *la nuit & le tems de brume*. Outre le nombre des coups pour chaque signal, on y voit marqué distinctement les divers intervalles de tems à observer d'un coup à l'autre.

La *troisieme* est la Table des *signaux de nuit*, où sont, pour chaque signal, le nombre & la place des fanaux, ou le nombre & l'espéce des fusées.

La *quatrieme* contient les *signaux pour le tems de brume*. On y trouve, par conséquent, ceux qui s'exécutent par les cloches, fusils & diverses batteries de la caisse : & comme les signaux de brume sont essentiellement composés de coups de canon, cette Table renvoie presque de chaque article à celle des signaux de canon.

Toutes ces *Tables* renvoyent toujours aux articles du *livre des signaux* pour l'explication des or-

dres ou des mouvemens, comme le *livre des ſignaux* renvoie aux articles de ces *Tables.*

Avant ces quatre Tables ſe trouve une *Table générale des matieres* contenues dans les deux parties de ce Traité, & rélative aux articles du livre des évolutions, à celui des ſignaux & aux figures: elle eſt *fort utile & même néceſſaire* pour trouver promptement l'évolution, & ſurtout le ſignal dont on a beſoin : tel eſt ſur ce point le jugement de MM. les Commiſſaires, qui terminent leur rapport en diſant, que d'après l'idée qu'ils ont priſe de cet Ouvrage, & qu'ils viennent d'en donner, ils le croyent *digne du ſuffrage de l'Académie*, digne *de l'impreſſion.*

Nous ne pouvons mieux finir cette analyſe, qu'en faiſant connoître la modeſtie avec laquelle M. de M. préſente ſon Ouvrage. » Je ſuis très-éloigné, dit-il, de

vouloir donner des leçons à des Officiers, dont plusieurs ont plus de service que moi & seroient mes Maîtres; mais j'ai cru que la Marine manquant d'un Traité complet d'évolutions & de signaux, je pouvois exposer mes idées en écrivant sur cette matiere d'une maniere générale, & qui ne peut astreindre personne. *J'offre donc un canevas sur lequel chacun peut broder suivant son goût .... les signaux sont une langue véritable* qui a sa difficulté, & si l'on trouve que je ne l'ai point parlée avec toute l'élégance, la précision & la simplicité d'expression dont elle est susceptible, *du moins si je suis intelligible, je puis être traduit.* »

Il seroit à souhaiter que tous ceux qui traitent des Sciences nous offrissent des *canevas* aussi riches, & parlassent leur langue avec cette simplicité d'expression, cette pré-

cision, cette élégance, qui facilite infiniment l'intelligence des objets les plus compliqués. La beauté de l'impression répond à la perfec-de l'Ouvrage.

ARTICLE

ARTICLE LXXX.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

FRANCE.

DE LYON.

PRIX proposé par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts DE LYON, *pour l'Année* 1765.

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, Belles-Lettres & Arts de Lyon, propose pour le prix des Arts fondé par M. CHRISTIN, qui sera distribué à la fête de Saint Louis 1765, le Sujet suivant : *Trouver le moyen de durcir le Cuir, & de lui donner une sorte de trempe qui le*

rende impénétrable aux bales de Mouſquet, & aux atteintes du fer le plus tranchant & le plus affilé.

Quelques Auteurs rapportent que les Soldats Romains s'armoient de larges bandes de cuir pour ſe mettre à l'abri des traits: On prétend auſſi que les Péruviens avoient le ſecret de préparer le Cuir, pour lui donner cette impénétrabilité. Quoiqu'il en ſoit de ces faits hiſtoriques, l'Académie ſachant que les Cuirs de France ſont très-inférieurs à ceux de quelques pays étrangers, demande qu'on eſſaye d'apprêter les cuirs pour les rendre propres à faire des armures, & à ſervir à pluſieurs autres uſages.

Toutes perſonnes pourront aſpirer à ce Prix. Il n'y aura d'exception que pour les Membres de l'Académie, tels que les Académiciens ordinaires, & les Vété-

rans. Les Aſſociés réſidans hors de Lyon, auront la liberté d'y concourir.

Ceux qui enverront des Mémoires, ſont priés de les écrire en François ou en Latin, & d'une maniere liſible.

Les Auteurs mettront une deviſe à la tête de leurs Ouvrages. Ils joindront un billet cacheté, qui contiendra la même deviſe, avec leurs nom, demeure & qualités. La Piece qui aura remporté le Prix, ſera la ſeule dont le Billet ſera ouvert.

On n'admettra point au concours les Mémoires dont les Auteurs ſe ſeront fait connoître, directement ou indirectement, avant la déciſion.

Les Ouvrages ſeront addreſſés francs de port à Lyon.

Chez M. Bollioud Mermet, Secrétaire perpétuel de l'Académie

pour la Claſſe des Sciences, rue du Plat:

Ou chez Mr. le Préſident de Fleurieu, Secrétaire perpétuel pour la Claſſe des Belles-Lettres, rue Boiſſac:

Ou chez Aimé de la Roche, Imprimeur de l'Académie, aux Halles de la Grenette.

Aucun Ouvrage ne ſera reçu après le premier Avril 1765. L'Académie dans ſon Aſſemblée publique, qui ſuivra immédiatement la fête de S. Louis, proclamera la Piece qui aura métité les ſuffrages.

Le prix eſt une *Médaille d'or*, de là valeur de 300 liv. Elle ſera donnée à celui qui, au Jugement de l'Académie, aura fait le meilleur Mémoire ſur le ſujet propoſé.

Cette *Médaille* ſera délivrée à l'Auteur même, qui ſe fera connoître, ou au porteur d'une pro-

curation de ſa part, dreſſée en bonne forme.

De Rouen.

PROGRAMME du Prix de l'Académie Royale des Sciences, des Belles-Lettres & des Arts DE ROUEN.

LE ſujet du Prix de la Claſſe des ſciences & des Arts qui en dépendent, propoſé deux fois par l'Académie, & la derniere fois avec un prix double, étoit..... *la meilleure maniere d'amender les Terres.* Ce ſujet important a été enfin traité cette année, par les Concurrens, d'une maniere plus ſatisfaiſante. Deux, entr'autres, ont mérité particuliérement l'attention & les lauriers de l'Académie, & lui ont paru aſſez bien remplir ſes intentions en les réuniſſant; c'eſt pourquoi elle a crû

devoir également partager ce Prix double entre deux Mémoires.... L'un est le N°. 3, dont la devise est. *O fortunatos nimiùm, sua si bona norint.* Sa théorie a été trouvée très-lumineuse; son Auteur est Mr. Barberet, ancien premier Médecin des Armées, & Médecin pensionné de la Ville de Bourg en Bresse. L'autre Mémoire couronné, est le N°. 2, dont la devise est.... *In omnibus ferè minùs valent præcepta quàm experimenta.* L'Auteur de celui-ci, conformément à sa devise, s'attache peu à la théorie; mais il paroît un Praticien consommé & très-versé dans les expériences; l'Auteur est M. Caro, Curé de Charmentré, Doyen rural, près Meaux en Brie.

On a donné un Accessit au N°. 1er. dont la devise est... *In sudore vultûs tui vesceris.* Les bonnes choses qu'on a trouvées dans cet

Ouvrage, ont porté l'Académie à décider qu'on en imprimeroit un Extrait à la suite des deux autres; car elle pense qu'il ne faut rien négliger, rien laisser perdre, quand il s'agit des progrès d'un Art aussi précieux que l'Agriculture.

L'Auteur de ce dernier Mémoire est Mr. Saché, Chanoine de Priiillé, à l'Eguille, près le Mans.

C'est à la Classe des Sciences à donner le sujet du Prix pour l'année prochaine 1764. L'Académie a choisi celui-ci....

Le *Mécanisme & les usages de la respiration*, dans lesquels elle souhaite particuliérement qu'on fasse entrer la solution des questions suivantes....

Les côtes sont-elles plus écartées ou plus rapprochées les unes des

autres dans l'inſpiration que dans l'expiration ?

Le ſang eſt-il condenſé ou raréfié par l'air inſpiré ?

Cet air paſſe-t'il dans le ſang ou non ?

D'où vient la couleur vermeille qu'il y reçoit ?

Y eſt-il en plus grande quantité & mû plus librement & plus rapidement dans le tems de l'inſpiration, que dans celui de l'expiration ?

Y a t'il dans ces deux tems quelque changement dans la quantité & le mouvement des gros vaiſſeaux qui ſe rendent aux oreillettes, ou qui partent du cœur ; & s'il y en a, quels ſont-ils ?

L'Académie exige des Auteurs, que leurs preuves ſoient principalement fondées en expériences, & ſur-tout en expériences nouvelles.

On adreſſera les Mémoires,

francs de port, à M. le Cat, Secrétaire perpétuel des Sciences. Ils seront reçus jusqu'au 1er. Juin 1764. Les Auteurs y mettront en tête une devise, & à la fin, leur nom cacheté, selon l'usage ordinaire.

C'est à la même classe des Sciences à donner le Prix de 1766. L'Académie en a choisi le sujet ; & vu son importance & les longues recherches qui seront nécessaires aux Auteurs, elle le propose dès-à-présent : le voici.....

Quelles sont les Mines de Normandie, tant métalliques que demi Métalliques, salines & bitumineuses, & les avantages qu'on pourroit tirer de leur exploitation ?

Ce prix sera double, c'est-à-dire, de deux cents écus, à cause des frais indispensables de voyages, de recherches & d'expériences.

Les Correspondans & Associés Regnicoles de l'Académie, peuvent composer pour ce Prix ; on n'excepte du concours, que les Membres de l'Académie, qui en sont les Juges.

PROGRAME du Prix de Poësie de la même Académie.

L'Académie n'a point encore reçu, cette année, d'Ouvrage qui mérite la couronne qu'elle avoit destinée au Poëte qui célébreroit le mieux la délivrance de Salerne. Le Poëme qui a pour devise, *credite Posteri*, le meilleur de ceux qui lui ont été adressés, n'est qu'une esquisse très-imparfaite, dont il paroît cependant que l'Auteur a du génie & du talent ; mais il n'a pas travaillé son sujet avec tout le soin qu'il méritoit, & il ne lui a pas donné,

à beaucoup près, toute l'étendue qu'il sembloit exiger.

L'Académie s'est portée à remettre encore ce Prix, dans l'espérance que la constance avec laquelle elle s'attache à un si beau sujet, lui attirera enfin un Ouvrage qui en sera digne. Depuis qu'elle a pris cette résolution, elle a appris, par des Lettres anonymes, que des Auteurs qui avoient eu dessein de concourir, n'avoient pu terminer leurs Ouvrages pour le tems marqué : elle les avertit qu'ils ont actuellement jusqu'au 1er. Juillet de l'année prochaine pour les revoir & y faire les corrections qu'ils jugeront convenables.

Le prix sera toujours double ou de 600 liv. Les conditions les mêmes que les années précédentes.

Les Auteurs les adresseront, francs de port, à M. Maillet

du Boullay, Maître des Comptes, Secrétaire perpétuel de l'Académies des Belles-Lettres, à Rouen.

De Lille.

Réflexions du Voyageur éloigné de sa chere Patrie, & touché des dangers qu'il coure de n'y arriver jamais; où l'on expose les véritables idées qu'un Chrétien doit se faire sur les objets qui entrent dans la conduite de sa vie, pour assurer son salut. par feu M. l'Abbé de Coninck, Chanoine, Archidiacre, Vicaire-Général & Official de Tournai, vol. in-8°. de 296 pages avec cette Epigraphe: » Enfans des hommes, jusques à » quand aurez vous le cœur appésanti? Pourquoi aimez-vous la » vanité, & cherchez-vous le » mensonge?

A Lille, chez L. Danel, Imprimeur ordinaire de son Excellence

Monſeigneur l'Evéque de Tournay, ſur la grande Place, 1763, & ſe trouve à Paris, Rue St. Jacques, chez Deſpilly.

De Paris.

Il paroît un petit Ecrit au ſujet de la *Défenſe des droits des Evêques*. C'eſt un cahier de 23 pages in-12, ſous ce titre, *la Défenſe des droits des Evêques, propoſée à l'examen de MM. les Curés*, ou *Diſſertation ſur l'établiſſement & l'inſtitution, de droit divin, des Curés*. Cette Diſſertation eſt précédée d'une Lettre *à MM. les Curés de l'Egliſe Gallicane*. Le ſtile badin & ſatyrique qui regne dans cette Lettre, ne prévient pas en faveur de la Diſſertation qu'elle annonce : nous croyons que la Cauſe de MM. les Curés mérite d'être traitée d'un ton plus grave. Le but de cette Diſſertation, comme

l'Auteur lui-même le déclare, eſt de *démontrer aux Evêques*, dont M. Corgne s'eſt chargé de défendre les droits, *que ce défenſeur entend bien mal leurs intérêts*, parce qu'*en renverſant l'inſtitution divine des Curés, il détruit, du même coup, leur propre inſtitution*, & qu'*en ne faiſant des Curés que leurs Délégués, il déclare, par la même raiſon, qu'ils ne ſont eux-mêmes que les Délégués du Saint Siege* : voici, en deux mots, le raiſonnement de cet Auteur. *Les Curés* ont auſſi réellement ſuccédé aux ſoixante & douze Diſciples qui ont reçu leur Miſſion immédiatement de Jeſus-Chriſt, que *les Evêques* ont ſuccédé aux Apôtres, qui ont de même reçu leur miſſion immédiatement de J. C.; donc combattre *l'inſtitution divine des Curés*, c'eſt combattre celle *des Evêques*. Donc établir que *les Curés* ne ſont que les ſimples *Dé-*

légués des Evêques, c'eſt établir que *les Evêques* ne ſont que les *Délégués* du Saint Siege. *Les preuves*, dit-il, *ſont les mêmes pour les uns & pour les autres.* Ainſi toute cette Diſſertation tend principalement à établir, *que MM. les Curés ſont les ſucceſſeurs des ſoixante & douze Diſciples.*; & c'eſt ce que nie le Défenſeur des droits des Evêques.

Barbou, Libraire, Rue ſaint Jacques, aux Cigognes, vient de donner différentes Editions nouvelles, *Ciceronis Orator, & Dialogi de Oratore, in-12.* 2 liv. Cæſaris *Commentaria cum notis Gallicis, in-24.* 1 liv. 4 ſ. *Novum J. C. Teſtamentum, avec une Carte de la Terre ſainte* in-24. 1 liv. 16 ſ. *Avantures de Télémaque, avec Figures*, 2 vol. in-12. 5 liv. *Oraiſons de Cicéron*, Traduction nouvelle, *avec le Latin à*

côté, ſur l'Edition de Gravius & *avec des Notes*, 3 vol. in-12. 7 l. 10 ſ. *Le Socrate ruſtique*, ou *la Deſcription de la conduite œconomique & morale d'un Payſan Philoſophe*, in-8°. broché, 1 liv. 10 ſ.

Le même Libraire vient d'acquérir auſſi les livres ſuivans. *Dictionarium univerſale*, connu ſous le nom de *Dictionnaire Latin-François de Boudot*, in-8° derniere Edition 5 liv. 10 ſ. *Hiſtoire de Saladin, Sultan d'Egypte*, par Mr. Marin, 2 vol. in-12. 5 liv *Rhetorica juxta Ariſtotelis Doctrinam Dialogis explanata* Autore Gibert, *Eloquentiæ Profeſſore* in-4°. broch. 1. liv. 4 ſ. *Dictionnaire Italien-François, & François-Italien*. par l'Abbé Antonini, *nouv. Edit. très augmentée*, in-4°. 1761. 30 l. *Bibliotheca Rhetorum, præcepta & exempla complectens, quæ tam ad Oratoriam Facultatem*,

quam ad Poëticam pertinent, Discipulis pariter ac Magistris perutilis, à P. le Jay, 2 vol. in-4°. 24 l.
Journal des Saints, par Groses, 3 vol. in 12. Fig. 7 liv. 10. f.

LETTRE qui nous a été adressée du Château de Beaujeu, au sujet de l'Analyse que nous avons donnée d'un Ouvrage intitulé, l'Art de s'enrichir promptement par l'Agriculture, &c.

Ayant lu, MM. dans un de vos Journaux, l'Analyse que vous avez faite de la brochure de M. des Pommiers, qui a pour titre, *l'Art de s'enrichir par l'Agriculture, prouvé par des expériences* : j'ai été curieux de lire l'original.

Le secret de l'Auteur, comme vous dites fort bien, consiste à semer ses Terres, quelconques, en sain-foin, non toutes ensem-

ble, ni avec des préparations dispendieuses, mais piece à piece, d'année en année, & par la méthode toute unie d'un labourage ordinaire.

A ce sujet j'ai consulté la nouvelle Maison Rustique, 6^e. Ed. 1749. imprimée à Paris, tom. 1. *in-quarto*, seconde Partie. l. 3. ch. 3. touchant les Prés de culture, pag. 761 & suiv. où il est parlé du sain-foin, *Onobrichis*, ou *Medica minor*.

J'ai observé que suivant cette Maison Rustique, ou Economie générale des biens de campagne, premiérement, le sain-foin échauffe le bétail, produit beaucoup de sang, gonfle l'estomac, & que les Bêtes qui en mangeroient beaucoup, seroient en danger d'être suffoquées.

Secondement, on ne doit pas donner du sain-foin verd aux Bestiaux; on ne peut même les laiſ-

ſer pâturer dans ces Prés de ſain-foin, que pendant deux mois après la derniere récolte, & pourvu qu'on ait pris la précaution, l'Hiver précédent, de couvrir, pendant les gelées, le champ avec du fumier long.

Troiſiémement, pour peu que le ſain-foin ait été brouté tandis qu'il eſt en ſeve, il languit & meurt en peu de tems.

Vous m'avouerez, MM. que voilà de grands inconvéniens. Il paroît qu'on ne peut remédier à ceux de ma ſeconde & de ma troiſieme Obſervation, que par des enclos, ou une vigilance néceſſairement très à charge, & à ceux de la premiere, que par le mélange du ſain foin, en petite quantité avec d'autres foins moins nourriſſans & plus rafraichiſſans, ce qui reviendra à-peu-près à la nourriture ordinaire que fourniſ-

sent les prairies flotantes, & fera que si chaque Domaine est pourvu de quelque étendue de Terre un peu considérable, cultivée en sainfoin, il y aura de ce fourage un superflu prodigieux, & que cette culture aura été nuisible à la fortune des Maîtres dont les fonds auroient pu rapporter une autre denrée. La fortune particuliere que les expériences de M. des Pommiers lui ont acquise, ne prouve pas en faveur de l'universalité de ceux qui les entreprendroient.

Il est donc à souhaiter que M. des Pommiers veuille bien dire si ces difficultés sont fondées; &, si elles le sont, nous indiquer d'autres remédes, s'il en a connoissance. Il est invité à se servir pour cela, si vous l'agréez, MM. de la voye de vos Mémoires. S'il peut donner des solutions

ſuffiſantes, ſon zèle, pour le bien être de ſes Compatriotes, ne lui permettra pas de les refuſer.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Le reſte des Nouvelles au prochain volume de nos Mémoires

Errata pour le mois de Juillet, premier volume, *page* 1663, *ligne* 22; publiées à Bâle, *liſez*, publiées à Hale.

TABLE

DES ARTICLES

Du mois de Juillet, 2^e^. vol. 1763.

ART. LXXIII. *Défense des Droits des Evêques dans l'Eglise*, contre le Livre Intitulé, *des Pouvoirs légitimes du premier & du second Ordre dans l'administration des Sacremens & le Gouvernement de l'Eglise.* 1720

ART. LXXIV. *Le Conservateur de la santé, &c.* 1759

ART. LXXV. *Oraison funebre de Madame la Marquise de Lassay.* 1781

ART. LXXVI. *De l'utilité des Voyages, &c.* 1798

ART. LXXVII. *Traité des devoirs des Gens du Monde, & sur-tout des PP. de famille.* 1814

ART. LXXVIII. *Mélange de Philosophie & de Mathématique de la Société Royale de Turin, &c.* 1832
ART. LXXIX. *Tactique Navale, ou Traité des Evolutions & des Signaux, &c.* 1854
ART. LXXX. Nouvelles Littéraires. 1883

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 20 Juillet 1763.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Imprimerie de D'HOURY.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

AOUST, *1763*.

AVIS.

Le prix de l'abonnement pour les ſeize Volumes de ces Memoires, année 1763, rendus chez les Abonnés, à Paris ou dans la Province, aux adreſſes indiquées, ſera à l'ordinaire de 12 liv. 16 ſ. Les Perſonnes qui ſouhaiteront les recevoir francs de port par la poſte, les payeront 17 l. 12 ſ.

Le Bureau d'adreſſe pour les abonnemens, eſt chez CHAUBERT, Libraire, rue du Hurpoix, à l'entrée du Quai des Auguſtins.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
CIENCES ET BEAUX-ARTS.

ommencés d'être imprimés l'an 1701. *à Trévoux, & dédiés à ſon Alteſſe Sèréniſſime Monſeigneur* LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

AOUST, 1763.

SE DISTRIBUENT A PARIS,

hez { CHAUBERT, Quai des Auguſtins a la Renommée & a la Prudence.
LE BRETON, premier Imprimeur Ordinaire du Roi, rue de la Harpe. }

M DCC. LXIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

CES MÉMOIRES COMMENCÉS

en Janvier 1701, forment (compris celui ci) 815 volumes : Sçavoir,

Années.	Vol.	Années.	Vol.
1701.	9.	1733.	12.
1702.	12.	1734.	12.
1703.	12.	1735.	14.
1704.	13.	1736.	15.
1705.	12.	1737.	13.
1706.	12.	1738.	13.
1707.	12.	1739.	14.
1708.	12.	1740.	13.
1709.	12.	1741.	12.
1710.	12.	1742.	12.
1711.	12.	1743.	12.
1712.	12.	1744.	12.
1713.	12.	1745.	12.
1714.	12.	1746.	15.
1715.	12.	1747.	14.
1716.	12.	1748.	15.
1717.	12.	1749.	14.
1718.	12.	1750.	15.
1719.	12.	1751.	14.
1720.	5.	1752.	15.
1721.	12.	1753.	16.
1722.	12.	1754.	16.
1723.	12.	1755.	16.
1724.	12.	1756.	16.
1725.	12.	1757.	16.
1726.	13.	1758.	16.
1727.	12.	1759.	16.
1728.	12.	1760.	16.
1729.	12.	1761.	16.
1730.	12.	1762.	16.
1731.	12.	1763.	11.
1732.	12.		

Chacun de ces volumes se vend 15 sols en feuilles, & 16 sols broché.

MÉMOIRES POUR L'HISTOIRE DES SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Aoust, 1763.

ARTICLE LXXXI.

ESSAI SUR LE BEAU, nouvelle Edition, revue, corrigée par l'Auteur, & augmentée de ſix Diſcours; deux parties

in-12. *A Paris, chez Ganeau, Libraire, rue St. Severin, aux Armes de Dombes.* Ier. Extrait.

UN Auteur qui trace, en fait de goût, les regles les plus ſaines, qui en obſerve avec préciſion les nuances les plus délicates, a droit d'attacher ſes Lecteurs, quand toute ſa compoſition n'eſt elle même que l'ouvrage du goût le plus ſain, comme le plus délicat. En liſant, dans l'Eſſai ſur le beau, le *Diſcours ſur le beau dans les Pièces d'eſprit*, nous avons été frappés de la ſévérité des conditions que l'Auteur impoſe à tout homme qui veut écrire, mais beaucoup plus de les lui voir remplir avec la plus grande fidélité. C'eſt donner à la fois la regle & le modele. Peu de Compoſitions modernes ſoutiendroient l'analyſe que nous allons donner de *l'Eſſai ſur le Beau*, d'après ſes propres re-

gles ; aussi ne craignons-nous pas d'avancer que cet Ouvrage tient de près, par l'époque de sa composition, & plus encore par son merite, au siecle de la bonne Littérature.

Une chaîne d'idées nettes & agréables, de raisonnemens justes & approfondis, de sentimens nobles & bien développés, qui embrasse les merveilles de la Nature & les productions de l'Art, les Ouvrages d'esprit & le résultat des mœurs ; qui offre à l'homme dans un tableau unique, mais varié, la surface de toutes les plus belles parties de ce monde ; le méchanisme qui les lie & l'ordre qui les symmétrise ; qui présente l'homme à lui-même en suivant la marche de son esprit la plus réguliere comme ses écarts, en sondant les mouvemens de son cœur les plus louables comme ses égaremens, en analysant des sentimens qui se

confondent dans l'homme, & lui apprenant à se rendre compte des impressions que le plus souvent il ne peut démêler lui-même. Tel est le fonds de l'Ouvrage solide & agréable qui nous occupe.

Rapprochons le des regles que donne l'Auteur, & cherchons à découvrir le vrai Beau dans la manière même dont on nous le présente.

» Il ne suffit pas, dit l'Auteur, » pour qu'un Ouvrage d'Eloquen- » ce ou de Poësie soit véritable- » ment beau, qu'il y ait de beaux » traits; il faut qu'on y découvre » une vérité qui en fasse un tout » bien assorti. Unité de rapports » entre toutes les parties qui le » composent: unité de bienséance » entre la personne qui parle, les » choses qu'elle dit, & le ton » qu'elle prend pour les dire. C'est » le fameux précepte d'Horace, » ou plutôt de la Nature.

Denique sit quodvis, simpl[ex dumtax]at & unum.

L'Auteur, fidèle à ce précepte, façonne sa matiére en grand Maître qui en a saisi toutes les proportions & tous les rapports.

» Il existe certainement un » Beau qui rend tel tout ce qui » l'est dans le Physique, dans le » Moral, dans les Ouvrages de » la Nature, dans les productions » de l'Art, en quelque genre de » beauté que ce puisse être..... » Il y a dans tous les esprits une » idée du Beau. Cette idée dit » excellence, agrément, perfec- » tion : elle nous représente le » Beau comme une qualité avan- » tageuse, que nous estimerions » dans les autres & que nous ai- » merions dans nous-mêmes. La » question est de la développer. » Dans cette théorie peu commune

d'une qualité ſur laquelle le commun des hommes ſe croit en droit de prononcer, on diſtingue » un Beau eſſentiel & indépendant de » toute inſtitution, même divine; » un Beau naturel & indépendant » de l'opinion des hommes; enfin, un beau d'inſtitution humaine, & qui eſt arbitraire juſqu'à un certain point. » C'eſt à ces trois claſſes que l'Auteur rapporte le Beau ſenſible & le beau intellectuel, qui ſont l'objet des quatre premiers Diſcours. Le premier Diſcours traite du beau en général, & en particulier du beau viſible; le ſecond, du beau dans les mœurs; le troiſieme, du beau dans les pieces d'eſprit; le quatrieme, du beau muſical.

Cette Métaphyſique ſi ſimple & ſi néceſſaire pour détacher ces différentes branches, effaroucha

un célebre Critique (*a*) au tems de la premiere Edition de cet Ouvrage. Il n'y vit, au premier coup d'œil, qu'un cahos d'idées Platoniques ou *Mallebranchiennes*, renouvellé des chimères de l'ancienne Philosophie. Le Public Littéraire y trouva un ordre, un goût, une délicatesse qui pouvoient servir de modele à nos Ecrivains modernes. Son suffrage plus réfléchi, annulla la Sentence de l'Aristarque, qui, s'il ne rétracta pas en forme son premier jugement, sçut au moins se ranger du côté du Public dans un second Extrait qu'il donna du Beau musical. (*b*)

Nous parlerons peu de ces qua-

(*a*) Observ. sur les Ecrits modernes, Lettre 396.

(*b*) *Ibid.* Lett. 397.

tres premiers Discours, dont le mérite est décidé depuis long-tems. Nous observerons seulement qu'en comparant les deux éditions, nous avons trouvé les changemens que l'Editeur annonce. Les plus considérables sont dans le troisieme discours. La plûpart ajoutent à la bonté & à la correction de l'ouvrage.

Le morceau de la Musique est le seul des quatre premiers discours qui perde à la réimpression. Cet art a fait parmi nous depuis vingt-cinq années des progrès si rapides, qu'il semble que l'Auteur qui écrivoit ce discours en 1739, nous parle aujourd'hui un langage suranné. Ses principes & ses exemples n'excitent plus le même intérêt, depuis que notre Musique Françoise a produit tant de chef-d'œuvres. L'Auteur eût sans doute ajouté à son Ouvrage une nuance de beau, si dans la

révifion de ce difcours, il eût mis plus de rapport entre fes principes, fes exemples & le goût des lecteurs auxquels il deftinoit cette nouvelle édition.

Les regles & les effets du Beau occupent la plus grande partie du fecond volume. Les regles en caractérifent plus particulierement la nature, & les effets mettent l'Auteur à portée d'en analyfer le fentiment.

Peut-il y avoir rien de trop beau ? Ce n'eft point l'idée de notre Auteur. Mais dans ce qu'il appelle le *modus* dans le Beau (*a*), il prétend avec raifon qu'il eft dans le beau une mefure, un point fixe, également éloigné de l'excès comme du défaut, en deça & au-delà duquel le beau dégénere. Cependant tout ce qui eft

---

(*a*) V. Difcours.

beau n'a pas également à craindre cet écueil. Le Beau essentiel n'en est point susceptible. Il est des regles éternelles, indépendantes de nos goûts qui mesurent ce beau absolu. Et l'une de ces regles est pour ainsi dire, de ne lui assigner aucune mesure. « On ne peut être dans une pièce d'esprit, ni trop vrai, ni trop honnête, ni trop décent. Dans la morale, on ne peut trop aimer l'ordre, la vérité, la justice envers Dieu & les hommes, l'honneur intime de sa conscience ou la pureté du cœur; surtout l'Auteur de notre être, qu'il est évident que nous n'aimerons jamais assez si nous ne l'aimons sans mesure. »

Nous souscrivons à ces regles aussi respectables que les vertus qu'elles établissent. Mais nous ne pensons pas, comme l'Auteur, que la symmétrie dans un ouvrage d'architecture, l'harmonie

qui reglent les nombres ſonores de la muſique, ſoient d'un beau auſſi eſſentiel & auſſi invariable. Dans la notion du beau eſſentiel que l'Auteur donne d'après S. Auguſtin & dans le dialogue de ce Pere ſur l'effet d'une belle architecture, nous voyons bien que l'unité eſt la forme du beau en tout genre; mais nous n'en conclurons pas qu'un bâtiment ne puiſſe jamais être trop ſymmétriſé, ni une pièce de muſique trop régulierement harmonieuſe. L'Auteur lui-même blame dans la ſuite cette ſcrupuleuſe régularité.

La meſure d'embelliſſement ne peut convenir qu'au beau naturel & au beau artificiel. Ici l'Auteur paſſe en revue les quatre ſortes de Beau qu'il a traitées dans les premiers diſcours, & détermine pour chacune cette meſure de beauté que leur ont donnée la na-

ture ou l'opinion reçue. Entendons le s'expliquer lui-même : « On convient que c'est une beauté dans un tableau d'avoir une *colorisation* vive & animée ; mais en même-tems tous les connoisseurs ne conviennent-ils pas que cette colorisation peut avoir trop d'éclat & de vivacité ; que les couleurs trop claires divariquent le coup d'œil en nous éblouissant ; qu'elles nous cachent par leur trop grand lustre des beautés plus solides, l'ordonnance & la distribution des parties du tableau, la justesse des attitudes, la dégradation des nuances, &c. ; qu'enfin c'est la raison pour quoi les peintures nouvelles n'ont jamais cette douceur touchante, ces graces tempérées, ce clair obscur précieux que l'éponge du tems a donné aux anciennes. »

Cette intempérance n'offusque pas moins dans les pièces d'esprit.

Voici la maxime appliquée par l'Auteur à l'éloquence. « On y veut plaire comme dans la Musique, à l'oreille, à l'imagination & au cœur. Mais à force de leur vouloir plaire, combien de fois s'y rend-on inſupportable, en leur préſentant ſans meſure les beautés mêmes qui naturellement les charment le plus ? A l'oreille, en lui offrant ſans ceſſe un ſtyle trop nombreux & trop ſonore, des phraſes trop meſurées, des cadences trop marquées, ... en un mot un ſtyle qui ſent plus la modulation d'un chant, qu'une ſimple compoſition de paroles. A l'imagination, en lui étalant des images trop grandes ou trop hardies, des figures pouſſées à outrance ou trop entaſſées les unes ſur les autres, métaphores ſur métaphores, ... brillans ſur brillans, qui la tiennent comme des éclairs dans un éblouiſſement per-

pétuel. Au cœur, en lui préſentant, au lieu de ſentimens de la nature, des ſentimens hyperboliques, ou du moins ſophiſtiqués par l'eſprit, lorſqu'on y entaſſe un ſublime de Roman qui le guinde au lieu de l'élever, ou un pathétique de théatre qui l'étourdit au lieu de le remuer. »

Le Beau moral n'eſt point exempt de cet écueil. L'Auteur l'aſſure & croit pouvoir le dire, ſans rien ôter à l'empire de la vertu. C'eſt qu'il diſtingue ici cette vertu qui a pour objet le beau eſſentiel d'avec la pratique même des devoirs, ſoit dans les mouvemens du cœur auxquels les hommes ſe livrent, ſoit dans les vues qu'ils ſe propoſent, ſoit dans les actions extérieures qui en réſultent. C'eſt à cet égard, pourſuit l'Auteur, « qu'il eſt un ſens où l'on peut dire que le trop défigure ſouvent le beau dans les

mœurs, qu'il en altere le fonds par la maniere, qu'il en corrompt même quelquefois toute la nature jusqu'à le transformer en son contraire, en laideur, en difformité morale. C'est le sens où l'on dit en effet tous les jours que la plûpart de nos vertus dégénerent en vices par les excès où elles se portent : la prudence en artifice, la constance en entêtement, la justice en dureté, l'honneur en orgueil, la religion en superstition, le zele en fureur & en emportement. »

Le Beau étant susceptible du trop, comme du trop peu, l'Auteur se demande lequel des deux, en cas d'option, seroit préférable à l'autre ; &, d'après Ciceron, il se décide à trouver le défaut plus supportable que l'excès. Du préjugé il appelle au sentiment. « N'est-on pas plus choqué, dit-il, d'une constance opiniâtre,

que d'une fermeté commune, qui ſe laiſſe quelquefois ébranler trop aiſément : plus choqué d'une juſtice inexorable, qui ne ſait jamais faire grace, que d'une équité trop humaine qui ſe contente de ne point faire d'injuſtice ? Plus choqué d'une ſincérité miſantrope qui ne peut rien taire, que d'une ſincérité un peu trop diſcrete, qui ne dit pas tout ce qu'elle pourroit dire, &c. »

Il ne s'agit plus que de lever une ſorte de ſcrupule qui doit inquieter tout amateur du Beau, qui ſe trouve placé entre le trop & le trop peu. L'Auteur l'a prévu & le décide en établiſſant une meſure dans la recherche même du *modus* dans le Beau. Nous craignons que l'eſpèce de géométrie que l'Auteur appelle ici à ſon ſecours, ne fatigue un peu ſes lecteurs. Mais ils en ſeront bien dédommagés par un riche détail de

mœurs qui termine ce diſcours, où ils ſeront également frappés de la juſteſſe des réflexions & de la beauté des ſentimens.

Nous aurions deſiré ne point interrompre cette chaîne de matieres liées avec autant d'agrément que de méthode; mais nous ſommes forcés de réſerver les cinq autres diſcours pour un autre Extrait.

ARTICLE LXXXII.

MÉMOIRES DE LITTÉRATURE, tirés des Regiſtres de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, depuis l'année 1755, juſques & compris l'année 1757. Tome 28^e^. *A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1761.*

I. L'Apologie des Abrégés chronologiques ne pouvoit être mieux placée que dans la bouche de M. le Préſident Hénault : le premier mouvement des auditeurs ou des lecteurs en pareil cas eſt de juger de la nature de l'ouvrage par les ſuccès de l'exécution. Dans le Mémoire que nous avons ſous les yeux, l'illuſtre Académicien répond aux objections propoſées contre l'utilité de ces

Abrégés, & fait retomber les reproches qu'ils ont éprouvés, sur ceux qui ayant manqué leur objet, ont décrié un genre si utile, par leur ignorance, par leur paresse, mais surtout, dit il par leur témérité à choisir une forme d'ouvrage qu'ils ont cru trop aisée, & où ils ont pensé qu'il suffisoit de ramasser des dates & de copier des titres de chapitres.

M. le Président Hénault remplit son dessein, en nommant d'une part les Ecrivains qui ont échoué dans cette carriere, & en expliquant la cause de leur peu de succès, en même-tems qu'il fait connoître combien d'autres y ont réussi, & combien l'antiquité a estimé ce genre d'écrire, « où l'espace est si court, où la moindre négligence est un crime, où rien d'essentiel ne doit échapper, où ce qui n'est pas nécessaire est un vice, & où il faut encore essayer

de plaire au milieu de la févérité du laconifme & des entraves de la précifion. »

Le reproche le plus fondé contre les Abrégés Chronologiques, eft qu'ils achevent de détruire le goût prefque éteint du travail; qu'ils favorifent la pareffe, en même-tems qu'ils fervent la vanité; & qu'en difpenfant de recourir aux fources, ils font méprifer la fcience que l'on croit avoir déja acquife à fi peu de frais. On reproche encore aux Abrégés d'autres inconvéniens que M. le Préfident Hénault parcourt dans l'énumération des Abréviateurs, en même-tems qu'il en fait connoître les avantages, & qu'il affigne à chaque Ecrivain les dégrés d'honneur qui lui font dûs.

Juftin nous a laiffé un Abrégé de Trogue Pompée, dont l'Ouvrage en 44 volumes, fi eftimé des Anciens & fi juftement re-

gretté,

gretté, contenoit l'Hiſtoire univerſelle de ce qui s'étoit paſſé dans le monde depuis ſon commencement juſqu'à Auguſte. L'Abréviateur, quoique ſon ſtyle d'ailleurs ſoit aſſez élégant & fleuri, » n'eſt, à le bien apprécier, qu'un » copiſte qui a réduit un original, » & qui n'a ſuivi que ſon modele.» Ce n'eſt pas de ces ſortes d'abréviations que M. L. P. H. entreprend la défenſe. « Quand je parle » d'un Abrégé, dit-il, je parle » d'un Auteur qui écrit d'après » lui-même, d'un Hiſtorien qui » ſait tirer de toutes ſes lectures un » précis qui lui rend propre l'hiſ- » toire qu'il compoſe, en un mot » d'un écrivain original. »

Florus, bien différent de Juſtin, s'eſt approprié en quelque façon le fonds où il a puiſé. Ce n'eſt point le ſervile Abréviateur de Tite-Live, comme l'a prétendu Juſte-Lipſe; outre qu'il con-

tredit ſouvent cet hiſtorien, on ſent partout l'Auteur original. On pourroit lui reprocher ſon ſtyle poëtique & trop fleuri ; mais il n'en ſuffiroit pas moins lui ſeul à l'apologie des Abrégés. Auſſi a-t-il obtenu les honneurs décernés aux grands Hiſtoriens : il a été imprimé *in*-4° & *in-folio* : il a eu des Commentateurs ſans nombre. Edmond Bolton, ſavant Antiquaire au commencement du 17e ſiécle, & traducteur de Florus, traite la queſtion des Abrégés dans ſon paralléle de Polybe & de cet Ecrivain. « Florus, dit-il, n'eſt pas » moins excellent dans ſon genre » que Polybe dans le ſien : chacun » d'eux a ſon mérite, & ils ſont » tous deux excellens, quoique » d'une maniere différente. Florus » exprime ſi heureuſement & avec » tant de graces ſes ſommaires, » qu'on ſouffriroit moins par la » perte de quantité de gros vo-

» lumes, que par celle de son
» Abrégé. »

Favorin, Auteur du second siécle, a joui d'une réputation dont l'éclat rejaillit sur la classe des Abréviateurs. Etienne de Bysance fait mention d'un de ses ouvrages, intitulé : *Recueil de toutes sortes d'Histoires*, dont cet Ecrivain & Diogene Laërce nous ont conservé plusieurs morceaux. Il ne nous reste rien de son *Histoire abrégée de la Pamphylie.*

Le petit ouvrage d'Eutrope fait encore l'éloge des Abrégés. « Le
» choix qu'il fit de ce genre d'é-
» crire n'étoit pas la ressource d'un
» homme qui n'eût que du talent
» & de l'esprit ; c'étoit le produit
» de son savoir qui étoit éminent,
» & de l'art avec lequel il savoit
» réduire les objets, & peindre
» les caractéres des personnages
» qu'il fait agir. »

Après avoir dit un mot des *Cé-*

ſars d'Auſone, M. L. P. H. paſſe au 5ᵉ ſiecle qui fut dans nos Gaules celui de l'ignorance & des Abrégés. Du nombre de ceux qui ne méritent pas d'être nommés, il excepte Sulpice Sévére que l'on a nommé le Salluſte Chrétien. Enſuite il rappelle l'Abrégé de Caſſien, par St. Eucher, que nous avons perdu, ſuivant M. de Tillemont. Enfin il rétrogade pour revenir à l'Ecrivain qu'il regarde comme un modéle inimitable des Abrégés. « C'eſt Velléius Paterculus, cet Ecrivain trop peu vanté par des raiſons étrangeres à ſon talent, cet Ecrivain, dit il, que je ne me laſſe point de lire, que par preſſentiment j'ai admiré toute ma vie, qui réunit tous les genres, qui eſt hiſtorien quoiqu'abréviateur; qui, dans le plus petit eſpace, nous a conſervé un grand nombre d'anecdotes qu'on ne trouve point ailleurs, *quædam ha-*

bet, dit Voſſius, *quæ haud alibi invenias* ; qui défend ſon lecteur de l'ennui d'un abrégé, par des réflexions courtes & qui ſont comme le corollaire de chaque événement ; dont les portraits néceſſaires pour l'intelligence des faits, ſont tous en ornement ; enfin l'Ecrivain le plus agréable que l'on puiſſe lire, & pour tout dire, le grand admirateur d'Homère, mais ſurtout de Ciceron, quoique Ciceron fût Républicain, & que Velléïus fût paſſionné pour le parti monarchique. Il a écrit l'hiſtoire Grecque & Romaine juſqu'à Tibère, ſous lequel il vivoit, & qu'il auroit mieux fait de louer moins ; c'eſt peut être ce qui a nui à ſa grande réputation, tant étoit forte la haine que l'on portoit à Tibère & à Séjan ; & c'eſt ce qui a fait ſans doute que Quintilien, dans le fameux Chapitre des *Inſtitutions Oratoires*, où il parle de

tous les Ecrivains célébres, ne daigne pas nommer Velléius, dont la place ſe trouveroit naturellement entre Tite-Live qu'il nomme, & Tacite qu'il ſe contente de déſigner. »

M. Le Préſident Hénault cite encore Aurelius Victor, Sextus Rufus, Photius & l'Abréviateur du Léxique d'Heſychius, auquel il reproche d'avoir maladroitement mutilé ſon original. Delà il vient aux modernes dont il fait deux claſſes; les uns ont donné des Abrégés de l'Hiſtoire Univerſelle; les autres n'ont donné que des Abrégés d'hiſtoires particulieres. Parmi les premiers il nomme Sleidan, Scaliger, le P. Pétau, le P. Labbe, Turſelin, M. Boſſuet dans ſon diſcours ſur l'Hiſtoire Univerſelle, Jean le Clerc, Elie Dupin & Nicolas Vignier.

Entre ceux qui ont abrégé les hiſtoires nationales, il cite ſpé-

cialement les meilleurs Abréviateurs de l'Hiſtoire de France : il nomme donc le P. Labbe, le P. Bertaut, Brianville, Bonair, le Ragois, le P. Châlons, le P. Buffier, le P. du Londel, le P. d'Avrigny, Jean du Tillet, & Marcel qui doit être mis au rang des Annaliſtes.

Les dernieres réflexions de M. L. P. H. ont pour objet les Abrégés Chronologiques qu'il avoit principalement en vuë ; & voici la réponſe qu'il oppoſe aux objections. « Il y a deux ſortes de perſonnes dans le monde ; ceux qui ne ſont curieux que par vanité, & ceux qui le ſont pour s'inſtruire véritablement : on doit quelques égards aux premiers, parce qu'ils ont au-deſſous d'eux la claſſe des ignorans volontaires. Et quel inconvénient y a-t-il de profiter de leur vanité, pour leur donner au moins des idées générales de ce

qui exiſte ? Peut être s'y laiſſeront-ils ſurprendre : peut-être qu'ayant commencé à lire pour leur ſimple amuſement, ils ſeront tout étonnés de ſe trouver engagés à aller plus loin qu'ils n'avoient compté. Pour ceux qui réellement veulent apprendre, c'eſt bien à eux que les divers Abrégés Chronologiques ſont adreſſés. Le tableau de la nation leur eſt offert, ils n'ont qu'à choiſir entre tous les objets : ſi l'un, par état, eſt deſtiné à l'étude des loix de ſon pays, un Abrégé Chronologique lui en donne l'indication : l'homme d'Egliſe y trouve les principes, les dogmes, le code de la Religion : le Politique y apperçoit les traités, & ainſi des autres ; & tous reçonnoiſſent l'harmonie qui doit regner entre tous les genres de connoiſſances, & les liens par où elles tiennent les unes aux autres : bien loin qu'ils ſe croyent diſ-

pensés de remonter aux sources, ils y sont appellés, parce qu'ils en voyent assez pour sentir qu'ils ne voyent pas tout; assez pour appercevoir l'importance des objets, & point assez pour s'en tenir là. Enfin les Abrégés Chronologiques amusent ceux qui n'auroient rien lû sans cela; ils mettent la science à la mode: & n'est-ce donc rien pour elle? Ils lui ôtent cette majesté vaste qui effraye ceux qui veulent commencer à s'instruire. . . . Les Savans ne seront pas fâchés de retrouver ce qui a pû échapper à leur mémoire, & peut-être à leurs recherches. »

Indocti discant, & ament meminisse periti.

II. Nous avons fait jusqu'ici peu de progrès dans le genre historique, dit M. le Marquis d'Argenson dans ses *Réflexions sur les*

Historiens François, & sur les qualités nécessaires pour composer l'Histoire. Les Lettres, lorsqu'on les cultivoit dans la Grece, ou qu'elles étoient florissantes à Rome sous Auguste & sous ses successeurs, trouvoient des esprits autrement disposés que les nôtres; & delà vient sans doute, continue-t-il, la supériorité que les Grecs & les Romains ont sur nous dans la maniere d'écrire l'Histoire. Quatre qualités principales sont nécessaires aux Historiens. 1°. Une critique exacte & savante, fondée sur des recherches laborieuses, pour la collection des faits. 2°. Une grande profondeur en morale & en politique. 3°. Une imagination sage & fleurie, qui peigne les actions, qui déduise les causes, & qui présente les réflexions avec clarté & simplicité; quelquefois avec feu, mais toujours avec goût & élégance.

4°. Il faut de plus la constance dans le travail, un style égal & soutenu, & une exactitude infatigable, qui ne montre jamais l'impatience d'avancer, ni de lassitude pendant le cours d'une longue carriere.

Qu'on sépare ces qualités, poursuit M. le Marquis d'Argenson, on trouvera des chefs d'œuvres parmi nous, des Critiques, des Moralistes, des Politiques, des Peintres & des Littérateurs laborieux, dont le produit nous surprend. Mais qu'on cherche ces qualités rassemblées, on manquera d'exemples à citer entre nos Auteurs. Nous avons beaucoup d'Annalistes peu d'Historiens

Après avoir exposé son jugement sur les grands Historiens Grecs & Latins, M le Marquis d'Argenson passe aux plus connus d'entre ceux qui ont écrit l'Histoire de France. A la tête de sa Liste

paroissent *Grégoire de Tours* qui a écrit sans ordre, sans plan & en style peu correct; *Aimoin de Fleury* qui avoit de la facilité, mais beaucoup de crédulité; *Joinville* dont le style est noble & naturel, Ecrivain fort ignorant, & plutôt l'Historiographe du Roi que du regne; *Jean Froissard* plein de bon sens, de discernement & de goût, extrêmement diffus, mais dont le style est clair & d'un si bon François pour le tems, qu'on l'a soupçonné d'avoir été retouché depuis l'invention de l'Imprimerie; *Robert Gaguin* qui donnoit pour constantes les Fables de nos vieux Auteurs.

« Philippe de Comines peut » passer pour le meilleur de nos » Historiens; il écrit avec une » agréable simplicité; on démêle » le caractere de l'Auteur dans » l'ouvrage, sans qu'il ait été trop » occupé de parler de lui; c'est

» la bonne foi & la probité Fla-
» mande. On l'a nommé mal-à-
» propos le *Tacite François* ; il
» n'entend finesse à rien, & voit
» clair à tout ; il ne montre jamais
» d'amertume contre les vicieux ;
» pour tout sentiment, il plaint
» ceux qu'il blâme ; il expose
» naïvement ce qu'il a vû, il en
» laisse l'opinion & le jugement
» à ses lecteurs. Peut-être la dif-
» férence de ces deux Historiens
» Philosophes consiste-t-elle prin-
» cipalement dans celle de la Re-
» ligion & du gouvernement où
» ils vivoient. Tous deux étoient
» de bons & vertueux Citoyens :
» mais Comines, comme Chré-
» tien, attribue tout à la Provi-
» dence, sans rien ôter au mérite
» & à la sagesse humaine. Il res-
» pecte par devoir l'Autorité Mo-
» narchique en toutes choses ; &
» Tacite pouvoit encore parler de
» République sous les Empereurs.

Août, 1763.

» Comines donne les meilleurs » conseils aux Grands, & surtout » aux Princes sur la conduite qu'ils » doivent tenir dans la prospérité » comme dans les revers de la » fortune. »

Le Catalogue des Historiens François offre encore *Jean de Serres*, Hugnenot furieux & déclamateur peu véridique; *Jean du Tillet*, peu curieux de l'élégance du style, mais solide Critique & Compilateur exact; *Belleforest*, homme de grande lecture & de peu de discernement; *Papire Masson*, sec Annaliste; *Etienne Pasquier* dont les recherches sont fort curieuses, mais se prévenant aisément contre les hommes & les choses qui lui déplaisent; *Daubigné*, Ecrivain peu élégant & sujet aux préjugés, immodéré quand il parle des Catholiques; *Fauchet*, franc Gaulois dans ses manieres & dans son langage, bon critique,

mais peu méthodique ; M. *de Thou* que l'on devroit qualifier *Auteur de l'Histoire Universelle de son tems*, approchant des Anciens par sa belle Latinité, mais s'en écartant par son excessive prolixité, habile à peindre les hommes & à décrire leurs actions, ami de la vérité, bien informé de ce qui se passoit dans le Royaume, mais beaucoup moins sûr pour les événemens étrangers à la France ; *Du Pleix* qui est tombé dans un oubli presque général ; *Varillas* dont l'ouvrage est un mélange singulier de travail, de critique & de fictions ; *Mezeray*, plus exact dans son Abrégé que dans sa grande Histoire, satyrique, donnant dans les présages, les apparitions & les pluyes de feu ; l'Abbé *le Gendre* dont les connoissances sont foibles, mais abréviateur sage & qui pourroit être sans injustice plus estimé. Enfin l'illustre Aca-

démicien termine par *M le Préſident Hénault* auquel il donne avec ſatisfaction des éloges bien mérités.

Nous détachons ici le jugement critique porté par M. le Marquis d'Argenſon ſur le *P. Daniel.* « C'eſt peut-être, dit-il, celui de » nos Hiſtoriens généraux qui a » le moins de défauts; il eſt iné- » gal, mais il écrit bien ordinai- » rement. Il a travaillé ſon Hiſ- » toire autant que lui a pu le per- » mettre la briéveté du tems qu'il » y a mis; il avoit déja de l'âge » quand il fut choiſi pour l'entre- » prendre..... Rien ne prouve » mieux que cette Hiſtoire com- » bien il eſt impoſſible à un hom- » me ſeul d'y réuſſir, qu'il lui fau- » droit des adjoints, de la dé- » penſe, &, plus que tout cela, » de la liberté, ne s'aſſujettiſſant » qu'aux ſeuls devoirs de ſujet & » & de Citoyen: il devoit à plus

» forte raison, être dégagé des » liens extraordinaires de *société* » & de l'esprit de partialité qui est » le plus grand ennemi de l'Histoire. »

L'énumération des Historiens François est suivie du développement des réflexions de M. le Marquis d'Argenson sur les quatre qualités qu'il a d'abord demandées comme essentielles pour réussir dans le genre historique. Il s'arrête spécialement à ce qui concerne la Politique. Cet endroit présente les observations les plus sages sur un objet très délicat.

III. Enfin le vingt huitieme volume des Mémoires de l'Académie des Inscriptions est terminé par deux Dissertations & par un supplément concernant les Monnoies. Dans la premiere Dissertation, M. Dupuy recherche l'état de la Monnoie Romaine, principalement sous Constantin le Grand

& quelques-uns de ses successeurs. Il a divisé cet écrit en deux parties: 1°. Il expose l'état & les variations de la monnoie Romaine, depuis sa naissance jusqu'à la fin du troisieme siécle. 2°. Il développe les changemens que Constantin le Grand y iutroduisit, & qui furent adoptés par ses successeurs. Six tables placées à la fin exposent aux yeux le rapport envisagé par M. Dupuy entre la monnoie Romaine & la nôtre.

La seconde Dissertation a pour objet la valeur du denier d'argent du tems de Charlemagne: M. Dupuy ne s'accorde pas en cet endroit avec l'Auteur très-connu de l'*Essai sur les Monnoies*, qui a donné dernierement un second volume sur la même matiere, intitulé: *Recherches sur la valeur des Monnoies*. En rendant compte de ce dernier Ouvrage, nous avions en quelque façon promis de mettre

en paralléle le ſentiment de M. Dupuy & celui de M. D. D. S. M., ſans nous engager cependant à prendre parti. L'étendue de notre Extrait fait bien juger à nos Lecteurs qu'il ne nous eſt pas poſſible de tenir notre engagement.

ARTICLE LXXXIII.

RECUEIL DE PIÉCES DE Médecine & de Physique, traduites de l'Italien de M. Cocchi, & autres Auteurs vivans. 1. vol. *in*-12. de près de 380 pages. *A Paris, chez d'Houry, Imprimeur Libraire de Mgr. le Duc d'Orléans, rue de la Vieille Boucherie*, 1763.

I. AYant déja fait connoître *le Régime Pythagoricien* de M. Cocchi *, que l'on trouve à la tête de ce Recueil, nous passons à un *Discours sur l'Histoire Naturelle*, prononcé le 2 Septembre 1754, dans une assemblée d'Aca-

* Décembre 1762. pag. 2931.

cadémie, à l'occaſion du rétabliſſement de la Société Botanique de Florence. Le même M Cocchi, Auteur de ce Diſcours, y expoſe les avantages qui réſultent de l'étude de l'Hiſtoire Naturelle, & parcourt les différentes découvertes des Phyſiciens, dont les unes ſont dûes à l'obſervation, les autres ſont le fruit d'un heureux hazard.

Qui eût jamais cru, dit-il, que faute d'obſerver un phénomène très facile à ſaiſir, c'eſt-à dire, la propriété ſimple & conſtante qu'a la matiere magnétique d'indiquer les pôles du Monde, les Anciens qui connoiſſoient quelques autres qualités de l'aimant commun en quantité d'endroits, duſſent être privés de commercer ſûrement avec les Nations éloignées, & de connoître par leur propre expérience la grandeur, la figure, les parties & les habitans de la Terre?

D'où il eſt arrivé que leurs écrits ſont remplis de tant de relations fauſſes & ridicules, & de ſuppoſitions fabuleuſes.

Les découvertes ſont toujours le germe des nouvelles connoiſſances ſur leſquelles elles répandent plus ou moins de jour. Les Obſervateurs attentifs ont très-ſouvent le plaiſir & la gloire d'appercevoir ces nouveaux objets, parce qu'ils s'attachent à ſuivre le fil qui enchaîne les conſéquences aux principes. Les effets de la poudre à canon enfin connus tiennent à l'expérience qu'avoit faite deux cents ans auparavant, ſur les propriétés du nitre, le grand Naturaliſte des ſiécles barbares, François Baron, lorſqu'il voulut imiter la fulguration & la détonnation de la foudre, & allumant en plein air un mélange dont il ne ſoupçonnoit pas alors les puiſſantes qualités.

Peut-on envisager sans satisfaction l'utile & importante observation de la circulation du sang ? Il semble qu'Empédocle & Hypocrate ayent eu quelque idée de ce mouvement de circulation : c'est au moins ce qu'on peut recueillir du fameux morceau qu'Aristote nous a conservé du Poëme Philosophique du premier ; les Ouvrages du Pere de la Médecine en fournissent quelques indices. Quelques Physiciens postérieurs, à l'aide du seul raisonnement, ont entrevû plus clairement le phénomène : mais tous en ont parlé sans succès jusqu'à ce qu'Harvey, suivant la marche de la nature dans les replis des vaisseaux qui arrosent les corps animés, en a donné au monde une certitude entiere. Entre autres avantages, cette découverte nous a fait distinguer ce qui se trouve de vrai ou d'imaginaire dans les ouvrages de Mé-

decine depuis plus de mille ans : elle nous a appris à rejetter ce que ces écrits contiennent de relatif à l'explication des Phénomènes de physiologie, tandis que nous recueillons à côté de ces erreurs des observations historiques sur le cours des maladies & l'effet des remédes; matieres sur lesquelles l'antiquité la plus reculée nous fournit d'utiles remarques.

C'est à force d'étudier la nature que le célébre Redi a dévoilé la véritable origine de cette multitude d'animalcules dont avant lui la formation étoit regardée comme le fruit de la seule putréfaction. Dans ce même livre, ouvert aux yeux de tous les hommes sans être également intelligible pour tous, de sages Observateurs ont apperçu que la gravité de l'air étoit la vraie cause des phénomènes, que l'ignorance accoutumée à se reposer sur des mots dénués de sens,

ſens, avoit juſqu'alors attribués à l'honneur du vuide. Tant d'autres vérités, qui ſont partie de l'Hiſtoire Naturelle, n'étant dûes pour la plûpart qu'aux recherches ſuivies des Phyſiciens, M. Cocchi en prend occaſion d'applaudir au rétabliſſement de la Société Botanique de Florence, du ſein de laquelle il eſpere que ſortiront des découvertes intéreſſantes pour le progrès des ſciences & pour le bien de l'humanité.

Après avoir fait ſentir les rapports de l'Hiſtoire Naturelle avec les connoiſſances les plus utiles aux hommes, l'Orateur fait voir que les progrès dans cette ſcience influent auſſi ſur le cœur, & qu'elle n'a pas peu contribué à diſſiper les préjugés & la barbarie des mœurs. Il termine ſon Diſcours par quelques avis & par des moyens d'encouragement qu'il met ſous les yeux de la Société Botanique.

II. La *Description du Corps humain*, par M. Pontonoo, Académicien de la *Colonia Alfea*, n'offre rien d'extraordinaire pour le fond des choses; mais le tableau racourci qu'elle forme, a le mérite de la précision, de l'exactitude, & de la netteté dont il étoit susceptible.

III. Après cette description vient un *Discours Académique sur les influences des Corps Célestes*, prononcé dans l'Assemblée de la Colonie Alféenne, par P. A. P. Académicien Arcade. L'action du Soleil sur les corps sublunaires y est développée avec assez d'étendue, & c'est le seul Astre dont on y reconnoisse l'influence sur les mouvemens des corps terrestres, si l'on en excepte cependant le flux & reflux de la Mer, & les phénomènes de la gravitation réciproque de la Lune & de la Terre. L'Orateur, qui embrasse & suppose établi le

ſyſtême de Newton, prouve avec eſprit & ſolidité que les effets de gravitation réciproque de la Terre & de la Lune, quoiqu'ils ſoient très-apparens ſur les Mers, & vraiſemblablement aſſez conſidérables ſur le total de l'atmoſphère, ne doivent cependant pas être ſenſibles ſur un fluide de peu d'étendue, tel que celui des Barométres, & par les mêmes raiſons ne ſe font point ſentir ſur les liqueurs qui circulent dans les animaux & dans les plantes. Il renvoye donc avec raiſon à la claſſe des préjugés & des rêveries de l'antiquité les prétendues influences de la Lune ſur la végétation.

IV. Nous en ſommes à une Diſſertation curieuſe, lue à l'Académie de Florence, par M. D. G. P., dans laquelle on examine ſi les forces de l'imagination peuvent quelquefois influer ſur les maladies, & nous rendre la ſanté que

nous avons perdue. L'Académicien adopte l'affirmation & répand par ses preuves un très-grand jour sur cette question intéressante pour la Médecine & la Métaphysique. Sa Dissertation renferme d'excellentes choses sur la marche & le pouvoir des opérations de l'ame, & particulierement sur les forces de l'imagination : mais nous nous bornerons à celles de ses preuves qu'il a le mieux développées, & dont tous nos Lecteurs appercevront aisément la justesse & les conséquences.

Les Suisses sont sujets à une maladie que les uns nomment *Nostalgie* ; les autres *Nostomanie* ; quelques-uns enfin *Philopatridomanie* : c'est, comme on le voit par l'étymologie de tous ces noms, la maladie du pays, ou le desir violent du retour dans sa patrie. Les Suisses se sentant éloignés de leur famille, commencent par être

accablés d'une triſteſſe aſſommante & continuelle : d'abord le ſommeil eſt court & interrompu ; peu à peu les inſomnies deviennent habituelles ; les forces les abandonnent ; ils ont du dégoût pour le boire & le manger ; ils deviennent ſtupides & taciturnes, ne donnant preſque point d'autres ſignes de vie que de profonds & fréquens ſoupirs ; enſuite ils ſont en proye à des fiévres continues ou intermittentes de longue durée.

Scheuchzer, qui a décrit cette maladie, en explique ainſi la cauſe. Les Suiſſes, dit-il, reſpirent ſur les montagnes Helvétiques un air plus pur & moins denſe que par tout ailleurs : dans quelqu'autre pays qu'ils ſe tranſportent, ils trouvent un air plus péſant & moins élaſtique ; l'équilibre étant détruit entre l'air intérieur & l'extérieur, il ſe raſ-

ſemble chez eux des humeurs groſſiéres & viſqueuſes qui cauſent enfin la ſcéne tragique dont on vient de préſenter le tableau : cet accident eſt plus familier aux jeunes ſujets qu'aux vieux ; parce que la peau de ces derniers étant plus dure, elle réſiſte davantage aux altérations de l'air environnant.

Ce raiſonnement, comme le remarque judicieuſement M. D. G. P., auroit quelque apparence de vérité, ſi ces accidens ſurvenoient auſſitôt que les Suiſſes ont quitté leurs hautes montagnes. Mais loin que Scheuchzer faſſe mention de cette circonſtance, il énonce même que ce mal ne leur arrive qu'après qu'ils ont longtems demeuré dans des régions éloignées de leur patrie. Or qui ne voit que dans cet intervalle de tems l'équilibre a dû ſe rétablir entre l'air intérieur & l'extérieur ?

C'eſt à la force de l'imagination qu'il faut attribuer la *Noſtalgie* des Suiſſes : la vive douleur, cauſée par la repréſentation d'objets chéris dont ils ſont privés, eſt la ſeule choſe qui les plonge dans cette ſombre mélancholie dont ils ſont accablés. On demandera pourquoi cette maladie eſt plus ordinaire & plus violente chez eux que chez les autres Peuples : la réponſe ſe préſente auſſitôt. Le génie national varie plus encore que les climats : l'éducation, la nourriture, la façon de vivre y apportent des différences notables. Il n'eſt pas doûteux que l'air ne contribue auſſi à diverſifier les génies; mais l'effet qu'il produit chez les Suiſſes exiſte avant qu'ils s'éloignent de leurs montagnes, & perſévere après qu'ils s'en ſont ſéparés. Ce peuple, quelqu'en ſoit la cauſe, eſt apparemment plus conſtant dans ſes premiers goûts ; ce

qui l'a d'abord affecté, se retrace vivement & fréquemment dans son ame; l'imagination travaille, & les regrets douloureux & persévérans qu'entretient le souvenir des objets chéris jettent dans l'abattement, & produisent du désordre dans le méchanisme du corps en troublant spécialement les fonctions du cœur & du cerveau par le relâchement & l'atonie du systême nerveux.

Cette théorie devient quelque chose de mieux qu'une simple conjecture, lorsqu'on réflechit à la façon dont les Suisses sont communément délivrés de cette mélancholie accablante. S'ils en sont attaqués, à peine reçoivent-ils l'agréable nouvelle de leur retour dans les lieux qu'ils regrettent, que l'imagination leur représentant le plaisir qu'ils vont goûter en revoyant leurs amis, leurs parens, leurs maisons & leurs champs,

ils ſentent la force & le courage circuler dans leurs veines ; la joie les ranime & les délivre de leurs maux. « Il arrive très ſouvent, » comme le dit Scheuchzer lui-» même, que la ſeule force de » l'imagination rétablie, ſans au-» cun changement de lieu ni d'air, » ſuffit pour rendre la ſanté à ces » malades : ſouvent ils ont fait à » peine quelques milles pour s'en » retourner, qu'ils reprennent leur » gayeté, & ſe trouvent guéris de » leur cruel délire, comme un » mort à qui on rendroit la vie « par un miracle. » Scheuchzer amoureux de ſa patrie fait l'apothéoſe de la Suiſſe, au lieu de faire celle de l'imagination : il ajoute ; « comme ſi la Suiſſe étoit » une Déeſſe qui pût opérer des » merveilles en Médecine quand » on l'invoque » Ces expreſſions ne ſont qu'une plaiſanterie : mais il a propoſé très-ſérieuſement un

traitement méthodique pour cette maladie ; & dans la multiplicité des remédes qu'il indique pour dilater l'air intérieur, il s'en trouve qui n'auroient pas cet effet quand même il faudroit le produire ; de ce nombre eſt la poudre à canon.

V. La pièce qui ſuit eſt une lettre de M. Chriſtophe Mantellaſſi, Apothicaire & Infirmier de l'Hôpital de Piſe, *ſur la probabilité de la ſuperfétation* : on y traite par occaſion de différens ſyſtêmes concernant la Génération. Nous nous attacherons à l'objet principal de la lettre, & nous rapporterons les preuves de fait qui ont déterminé M. Mantellaſſi à reconnoître la poſſibilité de la ſuperfétation qu'il avoit d'abord combattue avec la plûpart des Modernes.

Une femme de Piſe s'apperçut au mois de Juin 1743 qu'elle étoit enceinte : les ſignes communs &

les ſymptômes particuliers qu'elle avoit conſtamment éprouvés dans les groſſeſſes précédentes, l'en avertirent. Son mari qui étoit abſent depuis quelque tems, étant revenu vers la fin d'Octobre, ils ſe livrerent aux mouvemens de leur tendreſſe, & le fruit de leurs embraſſemens fut une ſeconde conception. Cette femme n'en put douter, lorſqu'elle vit reparoître les ſymptômes pathognomoniques de toutes ſes groſſeſſes dans les premiers mois. Le 20 Novembre, après une hémorragie abondante, elle accoucha de deux fœtus avortés, dont chacun étoit enveloppé d'une membrane particuliere, proportionnée à leur groſſeur reſpective. M. Mantelaſſi ayant été appellé, les aveux ingénus de la femme & la proportion des fœtus s'accorderent à lui démontrer que le plus fort avoit quatre mois environ; & le

foible une vingtaine de jours. L'accord de ce fait avec celui dont Kerkingius fait mention dans ſes Obſervations Anatomiques ne lui laiſſerent plus lieu de douter que ce ne fût un nouvel exemple de ſuperfétation.

Pour ſurcroît de preuve en faveur de la ſuperfétation, M. Mantellaſſi rappelle le récit de M. le Gentil dans ſon *Nouveau Voyage autour du Monde*, *Lettre 3. pag. 64.* Il s'agit d'une femme Eſpagnole qui étant accouchée à terme d'un enfant mâle, ſix ſemaines après en mit un autre au monde, qui étoit noir comme les eſclaves que l'on tire de Guinée. Frappée de cet événement, elle confeſſa ſans peine que s'étant reconnue enceinte du fait de ſon mari, elle s'étoit abandonnée à un de ſes eſclaves Négres, qui ſans doute étoit le pere de ce ſecond enfant.

Si l'on ajoute à ces faits & à

d'autres pareils, que les difficultés de ſimple raiſonnement, oppoſées à la poſſibilité de la ſuperfétation ne prouvent pas ſuffiſamment qu'elle ne puiſſe point avoir lieu, on ne trouvera pas extraordinaire que nous admettions la ſuperconception, & que nous ſoyons perſuadés qu'en ſuivant de près les accouchemens on découvriroit plus fréquemment de ces exemples, ſi les yeux des Sages-femmes étoient ceux d'un Obſervateur attentif & inſtruit.

VI. La Lettre de M. Mantellaſſi eſt ſuivie d'une autre *ſur la meſure & le calcul des douleurs & des plaiſirs.* A l'inſpection du titre nous avions cru que l'Auteur de la Lettre nous apprendroit ou chercheroit au moins à nous apprendre ſi l'homme eſt plus heureux que malheureux : nous avons été trompés dans notre attente ; &

voici à quoi ſe réduiſent les réflexions que nous venons de recueillir dans cette courte diſſertation.

Pluſieurs Philoſophes, y dit-on, ſuppoſent qu'on peut meſurer les plaiſirs avec les douleurs, & la ſomme des uns avec la ſomme des autres, c'eſt-à dire le bonheur avec la miſere ; ce qui eſt faux. Une quantité quelconque ne peut ſe comparer, & par conſéquent ſe meſurer qu'avec une quantité homogène : or le plaiſir & la douleur ſont tout-à-fait hétérogènes, & ne peuvent par conſéquent entrer en comparaiſon quant à l'intenſité de leurs qualités ſpécifiques. On peut cependant calculer les effets du plaiſir, & les meſurer avec ceux de la douleur.

A ces réflexions auxquelles nous nous ſommes arrêtés, comme tenant ſeules immédiatement

au point de la queſtion, nous oppoſerons celles-ci. L'Auteur de cette Lettre a du ſentir qu'un homme ſenſé n'a jamais cherché ſi le plaiſir ſurpaſſoit la douleur dans ce ſens que le plaiſir fût plaiſir plus que la douleur n'étoit douleur; comme on n'a jamais demandé ſi la ſaveur d'un vin ſpiritueux ſurpaſſe le coloris du Corrége. On a demandé ſi tel plaiſir en particulier contribuoit plus au bien être & à la ſatisfaction de l'homme que telle douleur ne s'y oppoſoit; s'il étoit des douleurs auxquelles on conſentît volontiers à s'expoſer pour obtenir un plaiſir; ſi la vie de l'homme étoit plus heureuſe que malheureuſe? &c... L'Auteur ne dit rien qui puiſſe ſervir de regle pour ces ſortes d'évaluations; ce ſont cependant ces objets qni auroient intéreſſé les Lecteurs.

Août, 1763.

VII. Enfin le Recueil dont nous rendons compte, est terminé par un *Discours Philosophique sur la Sympathie.* Cette pièce, prononcée par M. P. P. A, dans les jours de Carnaval, devant toute l'Assemblée de la Colonie Alféenne, est pleine d'esprit & d'amenité. On y distingue la sympathie des corps, & celle de personne à personne. La premiere, qui n'est autre chose que le concert & la coordination réciproque de toutes les parties qui composent l'Univers matériel, est un lieu si étroit que si la rose vermeille naissoit sans épines, en supposant les circonstances dans lesquelles elle croît sous nos yeux, il faudroit que l'Auteur de la nature dérogeât aux loix générales qui font mouvoir le Soleil, & qui ont transporté Colomb en Amérique. La Sympathie de personne à personne est

fondée ſur la beauté extérieure ou intérieure de celle pour qui l'on éprouve ce ſentiment d'affection qui nous lie & nous porte l'un vers l'autre.

ARTICLE LXXXIV.

RECUEIL DE MÉDAILLES de Peuples & de Villes, qui n'ont point encore été publiées, ou qui sont peu connues. Tom. 1. (vol. *in*-4°. pag. 207, avec 47 Planches.) *A Paris, chez Guerin & Delatour, rue S. Jacques. 1763.* Troisieme Extrait.

PLusieurs motifs nous ont engagé à entrer dans quelque détail par rapport à ce qui est renfermé dans ce premier volume. Outre la rareté, l'abondance & la varieté d'un si grand nombre de Médailles présentées pour la premiere fois au Public, il étoit naturel de ne point passer trop légérement sur celles de la Gaule, à

laquelle tout François ne peut que prendre un intérêt particulier. La proximité de l'Efpague & nos liaifons avec elle ne nous permettent pas, ce femble, d'être abfolument indifférens à ce qui regarde un païs fi voifin du nôtre. A l'égard de l'Italie, on n'aura pas de peine à convenir, que tout ce qui peut contribuer à nous la faire connoître de plus en plus, doit être favorablement accueilli par les perfonnes qui ont quelque goût pour l'Antiquité. Enfin rien n'eft plus capable de flatter la curiofité & de fixer l'attention des Savans mêmes que la vue de quelques Monumens de l'ancienne Grece. Ils augmentent leurs lumieres, ils éclairciffent leurs doutes; ils aident leurs recherches; ils abrégent même leur travail.

Après ces réflexions, qui ferviront de réponfe aux reproches qu'on pourroit nous faire pour le

paſſé ; nous allons reprendre notre Extrait.

ATTIQUE.

Entre les villes de cette partie de la Grece, Athénes eſt preſque la ſeule qui ait fait frapper des Monnoies. Elles ſont très-connues & en grand nombre. Il en faut excepter celles que donne ici M. Pel. La premiere de la Planche XXII.e a ſur un de ſes côtés une chouette, qui étoit le ſymbole particulier d'Athènes, ce qui a déterminé l'Auteur à la regarder comme étant de cette ville. Cette Médaille d'or ſans légende eſt remarquable, tant par ſa haute antiquité, que par ſa matiere. En effet on n'en avoit point encore vû de ce métal parmi celles de la ville d'Athenes. Il eſt vrai qu'on en trouve pluſieurs de même module & de même poids que celle-

ci. Mais la plûpart ſans légende, n'ont que des têtes d'hommes, de femmes, ou de Divinités & au revers différens types des villes qui les ont fait frapper : enſorte qu'il n'eſt pas poſſible de diſtinguer à quelles villes on doit les rapporter.

Le revers du n°. 4 eſt peut-être le ſeul Monument antique, qui repréſente l'Acropole ou Citadelle d'Athenes. Un long eſcalier s'éleve juſqu'au haut de cette fortereſſe. La Statue de Minerve, qui tient une haſte de la main droite, & un bouclier de la gauche, eſt placée en dedans aſſez près de la porte. Derriere la Déeſſe, on voit le Temple qui lui étoit conſacré. M. le Comte de Caylus à qui l'Auteur avoit communiqué cette Médaille, auſſi bien que les trois ſuivantes, les a citées avec ſes remarques dans le III^e^ & IV^e^ Volume des Antiqui-

tés. Dans le compte qui a été rendu * du Tome 3 de M. le Comte de Caylus nous avons fait une mention particuliere du combat de Thèsée contre le Minotaure que M. Pel. nous donne ici aux n. 6 & 7., ainsi nous y renvoyons le Lecteur. Les deux Caryatides adossées n. 5, avec une espèce d'Architrave qu'elles portent ensemble sur la tête, étoient apparemment destinées à perpétuer la mémoire de l'entiere destruction de la ville de Carie, dont les femmes devinrent les esclaves de leurs vainqueurs. Suïdas parle d'*Eradæ*, comme d'un Bourg d'Attique. On en trouve pour la premiere fois une Monnoie au n. 22. pl. 23.

---

* Mars 1763. art. 29. p. 610.

Bœotie.

Ses limites étoient au levant, l'Isle Euboée; au couchant la Phocide, au nord les Opuntiens, & au midi le païs de Mégare & l'Attique.

Les Médailles des Bœotiens nous apprennent que ce Peuple honoroit particulierement Neptune & Bacchus, & que ses types particuliers étoient un Bouclier échancré & un Vase à deux anses. Les Monnoies communes à toute la Bœotie sont celles qui en portent le nom, ou en tout ou en partie.

On voit dans les trois premieres Pl. XXV. le nom de la ville de Thébes inscrit de ces trois différentes manieres, ΘΕ, ΘΕΒ, ΘΕΒΗ. Ce n'est que par la fabrique & par les symboles qu'on peut distinguer les monnoies de Thébes, de celles

de quelques autres villes, comme de Thespies & de Thessalonique, qui n'ont aussi pour légende que les deux lettres ΘΙ. Le culte, qui se rendoit dans Thébes à Hercule, est constaté par les Médailles des n. 15 & 16, auparavant inconnues. Elles ont l'une & l'autre pour légende ΘΗΒΑΙΩΝ ; & pour attributs une Massue traversée, dans la premiere, par une fléche, & surmontée, dans la seconde, par un Arc & un Carquois.

Des cinq Monnoies qu'on attribue à la ville de Thespies, il y en a trois qui n'avoient point encore été publiées. Ce sont celles des n. 22, 23 & 25. Haym, dans son *Tesoro Britannico*, en cite une semblable à celle du n. 26, & il la donne à la ville de Thèbes. Mais M. Pel. la regarde avec raison comme une Monnoie de Thespies, aussi bien que la suivante.

La Médaille du n. 29 est d'un

petit

petit canton de la Bœotie appellé *Pelecania*, qui n'en avoit encore fourni aucune. Pour celles de la ville de Tanagra, qui étoit voisine de Thébes, Goltzius en a décrit qui sont, à peu de chose près, semblables à la derniere de la Pl. XXV. Notre savant Auteur en indique une Impériale de Trajan, qu'il faut joindre dans cette classe à celle de Germanicus, qui est la seule connue de Vaillant.

THESSALIE.

Les Thessaliens avoient, comme plusieurs autres Peuples, des Monnoies qui avoient cours dans tout leur païs. Elles sont communes en bronze & même en argent. Le mot ΘΕΣΣΑΛΩΝ en fait ordinairement toute la légende. Pallas y est le plus ordinairement représentée avec un javelot qu'elle lance d'une main & un bouclier

qu'elle tient de l'autre. On en rapporte une de cette espèce n. 1. de la Pl. XXVI. à cause de sa singularité. Du côté de la Tête, qui est couronnée de laurier, cette Médaille a pour légende : ΟΜΟΝΟΙΑ, *Concordia* ; ce qu'il est rare de trouver sur les Grecques frappées en Europe. Le cheval du revers a pour légende au dessus de lui ; ΘΕΣΣΑΛΩ.., & au dessous, ΡΩΜ. Ces trois lettres sont les initiales du mot *Romanorum*, & sont une preuve de l'attachement que ce Peuple avoit pour les Romains. Les villes de cette partie de la Gréce dont le présent Recueil nous offre des monnoies, sont en trop grand nombre, pour qu'il soit possible de s'arrêter sur chacune. Bornons-nous à ce que nous trouverons de plus remarquable.

Il n'avoit jamais paru de Médailles de Gomphi, ville de l'Estiotide en Thessalie. Nous en trou-

vons enfin une au n. 5. Planche XXVI. D'un côté, la Tête de Méduſe eſt vuë de face ; de l'autre, Jupiter aſſis, tient de la main droite la foudre, & s'appuie de la gauche ſur une haſte pointue, qui ſe termine en haut par une longue Faulx. La légende porte : ΓΟΜΦΕΩ. La Médaille de Gyrton, ville ſituée à l'embouchure du Penée, n. 7 ; aux Nos. 10, 11 & 12. celles de Démétrias, qui étoit une des clefs de la Gréce, n'étoient pas encore connues.

MACÉDOINE.

Cette partie de l'Europe ſi connue particulierement depuis les grands exploits d'Alexandre, fut enfin ſubjuguée, comme tant d'autres par les Romains.

Ils la partagerent en quatre Provinces, & nommerent pour cha-

cune une Capitale, où devoient se tenir les Assemblées. Ces villes principales furent Amphipolis, Thessalique, Pella & Pelagonia, qui dans la suite eurent leurs Monnoies particulieres.

M. Pellerin nous fait connoître plusieurs Médailles de quelques villes de l'ancienne Macédoine. Elles sont d'autant plus remarquables qu'elles n'avoient pas encore été publiées. De ce nombre sont les trois premieres de la Planche 30. Elles ont été frappées à *Ægé*, ville anciennement la Capitale des Rois de Macédoine, qui y faisoient même leur séjour.

Ce sont aussi des nouveautés que les quatre Médaillons & la Médaille d'argent des Numéros 15, 16, &c. de la même Planche. La fabrique de ces cinq Monumens démontre qu'ils sont d'une grande antiquité, & leurs légendes prouvent qu'ils sont sortis de la ville

d'Acanthe, qui ne nous en avoit pas encore fourni.

Nous renvoyons à regret le Lecteur au précieux Recueil que nous analyſons. Il trouvera dans ce que M. Pel. a découvert par rapport à un aſſez grand nombre de villes de cette Province, de quoi ſe dédommager avec uſure du ſilence que nous ſommes obligés de nous impoſer.

PÆONIE.

L'Auteur obſerve qu'une Partie de l'ancienne Pæonie s'étendoit dans la Thrace à l'Orient du fleuve Strymon, & que cette partie fut ſubjuguée & réunie à la Macédoine par Philippe, pere d'Alexandre le Grand.

Il nous en donne au commencement de la Planche 33. deux Médailles. La premiere eſt de la ville de *Nyſa*. Sa légende porte

ΝΥΣΑ ΕΝ ΠΑΙΩ. Ces deux derniers mots, qui prouvent que cette Monnoie a été frappée dans la Pæonie, n'ont encore été vues ſur aucunes Médailles. Ils ſe trouvent auſſi dans la ſuivante. Celle-ci eſt de la ville *Pantalia*, que quelques Auteurs appellent *Pautalia* : & c'eſt ſous ce dernier nom qu'elle eſt indiquée dans toutes les Médailles Impériales qui en ſont ſorties.

THRACE.

La Thrace, qui eſt ſéparée de la Macédoine par le fleuve Strymon, s'étend juſqu'à l'Iſther, qui eſt auſſi un fleuve. On ne nous donne ici aucunes Monnoies qui fuſſent communes à toute la Province ; mais il y en a un aſſez grand nombre de pluſieurs villes particulieres dans les Planches 33, 34 & 35. Nous nous bornerons à quelques-unes.

Les trois Médaillons d'argent cités aux numéros 3, 4 & 6e Pl. 33. font de la Ville d'*Abdère* ; & nous apprennent que le Griffon, qui paroît fur un de leurs côtés, étoit un de fes Types les plus ordinaires. Les Téïens l'avoient appporté avec eux, lorfqu'ils vinrent s'établir dans cette ville. Il ne faut que jetter un coup d'œil fur le premier Médaillon, pour le juger de la plus haute antiquité. On n'y voit point de légende, fa fabrique eft groffiere ; & un champ creux, partagé en quatre parties, forme tout fon revers.

La Tête d'un jeune homme couronnée de laurier au n°. 4, pourroit-être prife pour un Apollon ; mais fes cheveux étant très-courts, on doit plutôt croire que c'eft celle de *Timéfius*, qui à la tête de fes Claroméniens commença, felon Hérodote, à bâtir la ville d'Abdère, & à qui les

Théïens rendirent par la ſuite une ſorte de culte.

Les trois Epis de la Médaille d'argent au n. 8., nous montrent pour la même ville un Symbole qui a tout le mérite de la nouveauté. Au reſte cette Monnoie eſt des plus anciennes.

M. Pel. remarque que Goltzius a publié deux Médailles d'Apollonie à peu près ſemblables à celle du n. 13. Pl. 34., au revers de laquelle ſe trouvent trois femmes de front qui danſent enſemble en ſe tenant par la main. Les Antiquaires ne ſont pas d'accord entre eux par rapport à ces Monnoies. Quelques-uns les donnent à la ville d'Apollonie ſituée ſur le Pont Euxin ; d'autres à celle d'Epire ; & le P. Hardouin veut qu'elles ſoient d'une ville de même nom placée dans l'Aſie mineure. Notre judicieux Auteur apporte une pièce de comparaiſon

qui paroît décisive. C'est une Médaille en petit Bronze de *Julia Domna*, qui avec le même revers de ces trois femmes dansantes, porte en légende : ΑΠΟΛΛΩΝΙΗΤΕΩΝ ΕΝ ΠΟΝΤΩ. Les trois danseuses sont peut-être les trois nourrices d'Apollon, qui étoit singulierement honoré à l'Apollonie de Thrace, d'où Lucullus enleva le célébre Colosse de ce Dieu, qu'il plaça dans le Capitole.

Plusieurs Monnoies de *Bisanthe*, aujourd'hui *Rodosto*, de *Cardia*, de *Maronée*, & une de la ville de *Sestus*, sont du nombre de celles qui n'étoient pas encore connues.

MOESIE.

Dans les 14 Médailles citées pour cette Province dans la Planche 36, on n'en trouvera aucune qui ait été commune à cette petite partie de l'Europe. Elles appar-

tiennent toutes à quelque ville particuliere.

On connoissoit des Monnoies en argent de la ville d'*Istrus*, ou *Istropolis*, pareilles à celles des trois premiers numéros de cette Planche. Mais c'est pour la premiere fois qu'on en voit une en or. C'est celle qui se trouve à la tête de cette Planche. Les Médailles de cette ville sont faciles à distinguer par leurs Types singuliers. D'un côté ce sont deux visages vûs de face ; mais celui de la gauche est renversé. Au revers, un oiseau de proie menace de son bec un Dauphin sur lequel il est comme perché. La légende est ΙΣΤΡΙΗ. Quelques-unes ont d'autres lettres depuis l'*Alpha* jusqu'au *Theta*, qu'on a pris pour des lettres numérales. Mais il ne faut que jetter les yeux sur le revers de la 2e Médaille pour se détromper. L'Alpha & le Gamma y sont

réunis en forme de Monogramme de cette maniere, Æ, & ne permettent plus de croire que ce soient des Lettres Numérales. Il reste donc à découvrir, ajoute M. Pel. ce que ces lettres peuvent signifier sur les Médailles en question.

Les cinq dernieres Monnoies de la même Planche ont des revers tous différens les uns des autres. Elles sont de la ville de Tomi, & ne ressemblent point à celles que les Antiquaires en ont publiées.

SARMATIE EUROPÉENNE.

La Sarmatie d'Europe étoit autrefois bornée au septentrion, par l'Océan Sarmatique près le Golfe Indique; à l'Orient, par le marais Euca; & une partie du Palus-Méotide jusqu'au Tanaïs; au couchant, par la Vistule, la grande

Germanie & les montagnes de la Sarmatie ; & au midi, par d'autres montagnes Sarmates, par la Dace juſqu'aux embouchures du Boriſthene, & enſuite par le bord du Pont-Euxin.

M. Pel. au bas de la Planche 36, cite ſeulement trois Monnoies de la ville *Olbia* & *Olbiopolis* qui étoit de cette Province. Mais, comme il y avoit pluſieurs villes qui portoient ce nom, il avertit que les ſymboles & la fabrique des deux premieres prouvent qu'il faut les attribuer à l'Olbia qui étoit ſituée à une embouchure du Boriſthene. La troiſieme dont la fabrique & le type différent des précédentes, a été frappée ſans doute dans une autre ville du même nom.

CHERSONESE-TAURIQUE.

Pluſieurs villes ont porté en

différens païs le nom de Cherſoneſe. Le P. Panel, en donnant une Médaille pareille à celle qui eſt ici la premiere de la Planche 37, a prétendu qu'elle étoit de la ville de Cherſoneſe ſituée en l'iſle de Crète; M. Pel. eſt d'un avis différent. Sa fabrique & ſon type qui eſt un Griffon, & qu'on voit auſſi ſur les Monnoies de Panticapée, ville de la Peninſule Taurique, lui donnent tout lieu de croire que l'origine de cette Médaille eſt la Cherſoneſe de cette même Peninſule. D'un autre côté, il eſt certain qu'on rendoit dans cette derniere un culte particulier à Diane, & c'eſt en effet cette Déeſſe qui eſt repréſentée ſur le revers.

Panticapée, ville de la même Province, n'a pas encore été connue par les Médailles. Cet eſtimable Recueil nous en fournit juſqu'à onze, dont les deux pre-

mieres ſont d'or. Leurs Têtes & les attributs de leurs revers ſont fort variés. Ceux du n°. 9, qui ſont un Phare, un Trident & une Proue de navire, montrent que c'étoit une ville maritime. La légende qui ſert à la déſigner, ſe réduit quelquefois à la ſeule premiere lettre de ſon nom ; d'autrefois à la premiere ſillabe, qui eſt ΠΑΝ. On en trouve avec ces deux ſyllabes, ΠΑΝΤΙ ; & enfin il y en a d'autres où le nom ſe lit en entier, comme dans les deux dernieres Médailles.

Ajoutons en finiſſant, que Triſtan, Spanheim & Beger, en rapportant une Monnoie de Bronze preſque ſemblable à celle d'or du n°. 4, ont cru voir dans ces lettres ΠΑΝ qui ſont à ſon revers, le nom du Dieu Pan ; & que les deux derniers ont penſé que cette Médaille étoit de Palerme en Sicile. M. Pel. a cru devoir faire

cette remarque, afin que l'autorité de ces habiles Antiquaires ne fût point capable d'en impoſer.

ARTICLE LXXXV.

SECONDE LETTRE AUX Auteurs de ces Mémoires ſur la *Bibliographie inſtructive* de M. DE BURE (*)

L'Accueil favorable dont vous avez honoré, Meſſieurs, mes Obſervations ſur la *Bibliographie* de M. DE BURE, m'a déterminé à en faire de nouvelles ſur le même Ouvrage. J'ai l'honneur de vous les adreſſer & de les ſoumettre à votre jugement : ſi elles peuvent

(*) Il nous eſt revenu que M. *de B.* avoit vû avec peine la premiere Lettre de M. L. P. D. imprimée dans nos Mémoires. Nous certifions à ce Bibliographe que notre unique intention, en publiant ce morceau, a été de contribuer autant qu'il étoit en nous à la perfection de ſon Ouvrage. Si, malgré cette aſſurance, M. *de B.* doûtoit encore de nos véritables ſentimens, nous lui offrons avec plaiſir la voye de ce Journal, pour la publication des Réponſes qu'il croira devoir faire, tant à la premiere Lettre qu'à celle-ci.

être utiles à l'Auteur, & lui faire connoître combien je désire qu'il porte son Livre au point de perfection dont il est susceptible, je serai très-satisfait, parce que je n'ai point d'autres vues. Je commence sur le champ, Messieurs, pour ne pas perdre de tems, & je suis l'ordre que j'ai gardé dans ma premiere Lettre, c'est-à-dire celui des numeros de la *Bibliographie instructive.*

N°. 33. Cette Bible Latine imprimée à Naples par *Moravus* en 1476, est dans la Bibliothéque de M. le Maréchal Prince de Soubise. Si M. *de B.* avoit connu cet Exemplaire, il n'auroit pas manqué d'avertir qu'au commencement du volume, il doit y avoir un feuillet détaché & imprimé d'un seul côté, contenant une Epître Latine intitulée : *Nobili viro Thomæ Taqui Blasius professione Populeti Monachus studio Theologus in Christo sa-*

lutem, après laquelle vient une réponſe de *Taqui* à *Blaſius Romerus.*

N°. 68. Je ferai ſur cet article deux remarques un peu étendues. 1°. M. *de B.* à qui le *pur hazard a fait découvrir dans la Bibliothéque Mazarine* cette ancienne Bible Latine en deux volumes *in-folio* que les Bibliographes inſtruits connoiſſoient depuis long-tems, auroit bien dû aller faire de nouvelles recherches dans cette Bibliothéque : le même *hazard* qui l'avoit ſi bien ſervi pour la Bible Latine ne lui auroit pas été inutile pour celle de Malermi, imprimée à Veniſe en 1471. le premier d'Août ; dont il dit qu'*il n'a point trouvé d'exemplaire*, ſans doute parce qu'il n'a pas bien cherché, ou qu'il n'a pas crû devoir s'en tenir au témoignage de Chevillier qui aſſuroit il y a plus de ſoixante ans (*orig. de l'Imprim.* pag. 78.)

l'avoir vue au Collége Mazarin. J'ai tenu moi-même cet Exemplaire ; &, pour réparer l'omiſſion de M. *de B.*, je vais donner une deſcription typographique de cette rare Edition. Elle forme deux grands volumes *in folio* imprimés à deux colonnes ſans chiffres ni ſignatures; à la tête du premier volume il doit y avoir ſept feuillets ſéparés contenant une Epître Italienne de Malermi à un Religieux de St. François appellé *Laurent*, la Réponſe Latine de ce Moine, & la Table des Chapitres de chaque Livre de l'Ancien Teſtament contenu dans ce volume ; ſuivent enſuite les Prologues de S. Jerôme qui occupent quatre feuillets, le Pentateuque & les autres Livres juſqu'aux Pſeaumes à la fin deſquels on lit : *Amen finiſſe el Pſalterio de David.* Le ſecond volume débute par deux feuillets

séparés (*a*) contenant la Table des Chapitres des autres Livres de l'Ancien Testament ; viennent après cela ces Livres mêmes, puis ceux du N. T. dans l'ordre ordinaire, excepté néanmoins que les actes des Apôtres se trouvent entre les Epîtres Canoniques & l'Apocalypse. A la fin de ce dernier Ouvrage de S. Jean, on trouve des Vers Italiens, dont M. *de B.* a tort de dire qu'ON LES ATTRIBUE à *Jerôme Squarzafica*, puisqu'ils portent en titre le nom de cet Auteur. M. Chevillier avoit remarqué avec beaucoup plus de raison (*ubi suprà*) que l'on trouve dans ces vers la preuve que l'Edition dont

(*a*) Dans l'Exemplaire de Mazarin, le premier manque, & peut-être aussi devroit on y trouver une Table pour les Livres du N. T. que j'y ai inutilement cherchée ; je ne certifie pourtant pas l'existence de cette derniere Table qui pourroit bien n'avoir pas été faite.

il s'agit eſt ſortie des preſſes de Vendelin de Spire ; c'eſt en effet ce que nous apprennent les ſtrophes 8e, 9e, 10e & 11e. Après cette pièce vient la ſouſcription très-fidelement copiée dans la *Bibliographie inſtructive*, & que je crois dès-lors inutile de tranſcrire ici de nouveau.

2°. Après avoir donné la note de l'Edition dont je viens de parler, M. *de B.* dit : « l'on trouve encore une autre Edition de *cette même Bible de Malermi*, imprimée dans la même année » le premier d'Octobre. Il n'eſt point du tout certain que cette derniere Bible *ſoit de Malermi* : Apostolo Zeno qui en avoit examiné avec attention deux Exemplaires, obſerve (*Bibl. del Eloq. Ital. del Fontanini*, tom. 2. pag. 421.) que la Traduction eſt différente de celle de l'Edition datée du 1er Août, & que, quoique la Verſion de

MALERMI ait été réimprimée plusieurs fois, on ne trouve dans aucune des réimpressions les différences qui distinguent les Editions du 1er Août & du 1er Octobre; d'où il est aisé de conclure que les Versions publiées en 1471 ne sont pas du même Auteur. C'est aussi ce que SCIPION MAFFEI, savant d'un mérite distingué, paroît croire, lorsque dans ses *Traduttori Italianni* il s'exprime ainsi : « Dubito che il Traduttore fosse diverso, al meno nel Testamento vecchio ch'è diversissimo » (pag. 21) Il est vrai que M. *de B.* remarque cette différence des deux Versions Italiennes; mais cela ne suffisoit pas; il devoit encore ne pas prononcer qu'elles sont toutes deux *de Malermi*. Au reste ce Bibliographe est peut-être excusable sur ce point, puisqu'il n'a fait que suivre le Catalogue du Roi, dans lequel l'Edition dattée d'Octobre

eſt donnée pour la ſeconde de la Verſion de MALERMI, *imprimée à Rome.* Les Rédacteurs du vaſte Catalogue dont il s'agit, ont vraiſemblablement ſuivi pour guide le P. ORLANDI (*orig è progr. della ſtampa*, pag. 293) mais ils n'ont pas pris garde que ce Religieux parle du Malermi datté d'Octobre, en homme qui ne l'avoit pas vû; quand même ſon ſentiment eût été vrai, ces Meſſieurs devoient toujours écrire entre deux crochets *Malermi* & *Rome*, puiſque ces deux noms ne ſe trouvent nulle part dans l'Edition d'Octobre. J'ai crû devoir entrer dans ces détails, parce que *Gerdeſius*, *Bayer*, *Vogt* & quelqu'autres Bibliographes ne font pas la plus legere mention de la Verſion Italienne de la Bible. Au reſte *Nicolas Malermi* ou *Malerbi* ou *Manerbi* (car il porte ces trois noms) Abbé de S. Michel de Murian, de l'Ordre des Ca-

maldules, a auſſi traduit en Italien des *Vies de Saints* auxquelles il en a ajouté pluſieurs de ſa compoſition telles que celles de Ste. Catherine de Sienne, de S. Nicolas de Tolentin, &c. Cet Ouvrage a été imprimé pour la premiere fois à Veniſe en 1475 par Nic. Jenſon *in folio*, & réimprimé dans le même format & dans la même ville en 1477. Les PP. *Mittarelli* & *Coſtadoni* qui parlent (*Annal. Camald* Tom. VII. pag. 286.) de *Malermi* & de ſes Ouvrages, ne nous apprennent point le tems de la mort de cet Ecrivain; ils ſe contentent de dire qu'il vivoit encore en 1481, agé de 59 ans.

N°. 79. Les Remarques de M. *de B.* ſur la fameuſe Bible Polonoiſe, imprimée en 1563 in-fol. pourroient donner lieu à pluſieurs obſervations; mais je n'en ferai que deux qui ſuffiront pour faire connoître aux Lecteurs combien peu

peu ils doivent compter ſur la vérité des aſſertions les plus formelles de ce Bibliographe. « La » rareté de cette Bible eſt, dit-il, » ſi conſidérable que l'*on n'en con-* » *noît que* DEUX EXEMPLAIRES, » l'un dans la Bibliothéque de » l'Empereur à Vienne, l'autre à » Paris dans la Bibliothéque du » Roi. » DAVID CLEMENT auquel renvoie M. *de B.* à la fin de ſa Remarque dit expreſſément (*Bibl. Cur.* t. 4. p. 190. col. 2.) « la grande rareté de cette Edition n'empêche pas qu'ELLE NE SOIT dans la Bibliothéque de S. A. S. Mde la Ducheſſe de Brunſwick Lunebourg *& dans* DIVERSES AUTRES *Bibliothéques publiques*.... on la paye quelquefois à un prix exorbitant, &c. » M. *de B.* a-t-il lû cet endroit de CLEMENT qu'il cite? S'il l'a lû, que veut-il que l'on penſe de ſon exactitude? Autre erreur du même genre : « *l'on ignore* ce

» qui a pû lui procurer ce dégré de » rareté si considérable, & *les Bi-* » *bliographes qui en ont parlé* juſ- » qu'à préſent *se sont contentés* » *d'en attester simplement la rareté* » *sans entrer* dans aucun détail par- » ticulier à ſon égard. » En pre- nant préciſément la propoſition contradictoire à celle de M. *de B.*, on ſaura la vérité ſur ce point : en effet je ne crois pas qu'un ſeul Bibliographe ait parlé de cette Bible Polonoiſe ſans avertir qu'elle eſt fort rare, *parce que* le très-grand nombre des exemplaires a été brulé. *Jean-Pierre Kohl*, *Schelhorn*, *Melchior Adam*, *Frey-tag* & *Vogt* le diſent de la maniere la plus poſitive ; &, pour m'en tenir à DAVID CLEMENT cité, comme je l'ai déja dit, par M. *de B.*; voici ce que l'on lit à la pag. 191. col. 1. de ſa *Bibliothéque cu-rieuse* : » quoiqu'il y ait près de » deux ſiécles que la Bible Polo-

» lonoiſe ait été imprimée, cela
» ne ſuffiroit pas pour l'élever à un
» ſi haut dégré de rareté; mais ON
» EN A BRULÉ pluſieurs Exem-
» plaires. » Il m'en couteroit trop
pour faire des réflexions ſur des
erreurs de cette eſpèce, j'aime
mieux me taire & prier M. *de B.*
de dire lui-même ce qu'il penſe-
roit d'un ouvrage dans lequel il
verroit des mépriſes auſſi ſur-
prenantes.

N°. 119. Cette Edition de la
Bible avec les Commentaires de
Nicolas de Lyra, eſt célébre dans
l'Hiſtoire de l'Imprimerie, parce
qu'elle acheva, dit LA CAILLE,
de ruiner la ſociété des Impri-
meurs de Rome qui avoient pu-
blié de ſi beaux morceaux depuis
1465. Par cette raiſon & à cauſe
de la rareté des Exemplaires com-
plets de cet Ouvrage, M. *de B.*
auroit dû en donner une deſcrip-
tion typographique. Le premier

volume eſt datté de 1471, ce que ne dit pas notre Bibliographe, & à la tête du Vᵉ on trouve l'Epître d'*André d'Alerie* au Pape Sixte IV. qui contient une Liſte très-utile des Editions publiées par Swenheym & Pannartz. J'ai vû un bel Exemplaire des cinq volumes chez les RR. PP. Céleſtins de Paris.

Nº, 130. La collection générale des Œuvres de M. Bossuet eſt-elle bien placée ici aux *Commentaires de l'Ecriture*? Quoique le ſavant Evêque de Meaux ait beaucoup écrit ſur les Livres ſaints, ſes Ouvrages en ce genre ne tiennent aſſurément qu'un petit eſpace dans la collection générale. Je crois donc que M. *de B* auroit mieux fait de porter ailleurs cet article.

Nº. 135. « L'Edition originale du Commentaire d'Oleaſter ſur le Pentateuque, *eſt* LA SEULE *qui ſoit actuellement recherchée.* » Cette

édition n'eſt point *la ſeule* que recherchent les curieux, ils la préférent ſeulement à celle d'Anvers en 1569; mais ils ſe contentent de celle-ci quand ils ne peuvent pas avoir la premiere, parce qu'elles contiennent toutes deux le morceau ſur l'autorité de la Vulgate qui a été retranché dans celle qui fut faite à Lyon en 1589.

Nº. 148. Il eſt certain que cette Edition de 1470 de la Chaîne de S. THOMAS ſur les Evangiles eſt rare & recherchée, comme le dit M. *de B.*; mais cette rareté même devoit lui fournir une raiſon de donner ſelon ſon uſage quelques notes ſur ce bel ouvrage, & d'en faire une deſcription typographique. Comme il n'a pas jugé à propos de ſuivre ici ſa regle ordinaire, je vais remplir cette lacune : la Chaîne de S. Thomas forme deux très grands volumes *in-folio* fort bien exécutés; à la fin

du premier qui contient S. Matthieu & S. Marc on lit les vers *Aſpicis illuſtres* , &c. & la date de l'impreſſion ; le ſecond renferme S. Luc & S. Jean à la fin duquel on lit la ſouſcriptiou ſuivante : « Joannes Andreas Epiſcopus Alerienſis recognovit. Impreſſum Romæ opus in domo Petri & Franciſci de Maximis juxta campum floræ , præſidentibus magiſtro cont. Sweinheim & Arn. Pannartz anno Dominici natalis, M. CCCC. LXX , die vij. Décembr. SS. D. N. D. Pauli II. Veneti Pont-max. anno VII. Urbe & Eccleſia florente. » Pour que les Exemplaires ſoient complets , il faut obſerver ce qui ſuit : à la fin de l'Evangile de S. Matthieu on doit trouver une Table des Chapitres & une autre des Evangiles qui ſe liſent à la Meſſe , leſquelles forment deux feuillets ſéparés ; à la fin de S. Marc il y a auſſi une Table

des Evangiles qui eſt imprimée ſur une ſeule page. Il ſe trouve auſſi de pareilles Tables à la fin des deux autres Evangéliſtes ; mais comme je n'ai pas actuellement ſous la main le ſecond volume de cet Ouvrage, je ne peux pas dire combien elles rempliſſent de feuilles ſéparées & iſolées. J'ajouterai donc ſeulement que cette Edition qui eſt fort belle, eſt exécutée ſans chiffres ni réclames, ni ſignatures. M. *de B.* qui donne ſouvent de longues obſervations ſur des Livres moins précieux que cette *Chaîne de S. Thomas* ſe contente de donner le titre de celle-ci, ſans avertir même qu'elle eſt partagée en deux volumes. Il promet pourtant & dans le titre de ſon Ouvrage & dans ſon Avertiſſement des deſcriptions des Livres anciens : pourquoi ne pas rechercher les Monumens dont on doit parler, afin d'être en état d'en raiſonner

avec connoiſſance de cauſe ? Pourquoi promettre ce que l'on n'a pas deſſein de tenir ? Horace diſoit dans un cas à peu près pareil :

Quid dignum tanto feret hic promiſſor hiatu ?
Parturient montes , &c.

N°. 150. J'ai quatre à cinq Remarques à faire ſur cet article , 1°. M. *de B.* donne très-mal le titre du Commentaire de *Druthmar* en diſant *cum Epithomatibus in Lucam & Epiſtolam Sti Martini* ; il falloit écrire comme dans le Livre même que j'ai vû : *Cum Epithomatibus in Lucam & Joannem. Epiſtola Sti Martini*, &c. ce qui fait un ſens bien différent. 2°. Ce Commentaire de *Druthmar* ne devoit être placé qu'après le ſuivant qui eſt de S. Jean Chryſoſtome , puiſque ce S. Docteur vivoit dans le IV^e^ ſiécle, & Druth-

mar dans le IX^{e} ſeulement. 3°. Je ne ſçais où M. *de B.* a lû que « cet Ouvrage a été exactement ſupprimé, que *la Cour de Rome elle-même* s'élevant contre la ſeconde Edition auſſitôt qu'elle fut miſe au jour, prétendit qu'elle n'étoit pas conforme à la précédente, & que l'on en fit MALGRÉ CETTE COUR une réviſion, &c. » Toutes ces Anecdotes ſont très-nouvelles, elles peuvent ſervir à prouver la fécondité de l'imagination de celui qui les débite, mais elles ne paroiſſent pas mériter créance. En effet ni *Cave*, ni *Schelhorn*, ni *Fabricius*, tous ennemis de la Religion Romaine cités par M. *Vogt*, ni ce dernier ne parlent d'une *ſuppreſſion* faite par les Catholiques; aucun d'eux ne dit que *la Cour de Rome ſe ſoit élevée* contre la réimpreſſion qui fut faite de *Druthmar*, & ils n'auroient pas manqué de relever ce fait s'il eût

été vrai. *Wendler* lui-même qui ſaiſit avec avidité toutes les occaſions d'inſulter à la Cour de Rome, ne dit rien de tout cela dans ſon *Schediaſma de libris à Pontificiis ſuppreſſis & corruptis*, où il parle de DRUTHMAR (*Diſſert. præl.* pag. 10 & 11.); & il ne fait pour ainſi dire, que copier le récit de *Cave*. Cet Ecrivain raconte, il eſt vrai, que *Sixte de Sienne*, le Cardinal *du Perron* & d'autres Catholiques accuſerent les Théologiens ſacramentaires d'avoir corrompu le texte de *Druthmar* dans l'Edition de 1530. Mais quelques Théologiens ne font pas la *Cour de Rome elle-même*, & encore une fois, il n'eſt pas là queſtion de *ſuppreſſion exacte*. En attendant que M. *de B.* veuille bien nous faire connoître les ſources dans leſquelles il a puiſé toutes ces rares anecdotes, je me contente de le prier d'ouvrir le très-grand nom-

bre des *Bibliothéques des Peres* (en particulier celle de Lyon, Tom. XV. col. 165.), & il se convaincra par là que l'*Ouvrage* de Druthmar *n'a pas été* aussi *exactement supprimé* qu'il le croit, puisqu'il l'y trouvera imprimé. 4°. M. *de B.* manque d'exactitude, lorsqu'il dit encore que M. Vogt *fait voir* que *plusieurs Bibliographes* ont regardé ce volume comme aussi rare que ceux de *Servet* ou de *Jordanus Brunus.* Vogt se contente de citer le passage de *Buneman*, *le seul Bibliographe* qui ait comparé la rareté de ces trois Ouvrages. Est-ce là *faire voir* que *plusieurs Bibliographes* ont pensé de cette maniere? 5°. Enfin la 1re Edition de Druthmar est très-rare, & je crois, quoiqu'en pense M. *de B.* qu'elle peut être mise en parallele sur ce point avec certains Livres de *Servet* ou de *Jord. Brunus.* La bonne Edition du Livre *de Trinitatis erro-*

ribus, par exemple, ſe trouve au moins cinq fois à Paris, où il n'y a peut-être pas trois Exemplaires de *Druthmar*, édition de 1514. Je ne connois celle-ci que dans la Bibliothéque de St. Germain-des-Près. J'ai vû un fort bel Exemplaire de la réimpreſſion de 1530 dans celle de Soubiſe. Elle porte en titre *per Monradum Moltherium reſtituta*; c'eſt un *in*-8°. de 343 p.

N°. 153. Cette Traduction des Homélies de S. *Jean Chriſoſtome* par *François Aretin*, imprimée à Rome dans le Monaſtere de St. Euſebe ſe trouve dans la Bibliothéque de St. Germain-des-Près. La deſcription qu'en donne M. *de B*. eſt très-exacte; mais il devoit citer l'Exemplaire de S. Germain, ce que je dis auſſi pour les autres Ouvrages de cette nature dont il eſt bon, pour ne pas dire néceſſaire, de conſtater l'exiſtence dans les grandes Bibliothéques où le Public peut les conſulter libre-

ment, & d'où ils ne sortent que par des circonstances aussi rares que singulieres.

N°. 155. Ajoutez à ce que dit ici M. *de B.* du Commentaire Latin sur les Epîtres de S. Paul du P. *de Pequigny*, que l'on a donné en François un Abrégé de ce bon Ouvrage sous le titre suivant: *Explication des Epîtres de S. Paul par une analyse qui découvre l'ordre & la liaison du texte, par une paraphrase qui expose la Pensée de l'Apôtre, &c.* Paris, le Mercier. 1714. *in*-12. 4 vol. La premiere Edition est de 1706. Celle-ci a été revue & corrigée par le P. *Bernard* d'Abbeville, Capucin, & neveu du P. *de Pequigny*, mort en 1709.

N°. 200. M. *de B.* a raison de donner la *Missa Latina* de Flaccus Illyricus pour un livre très-rare; mais il se trompe en assurant que sa rareté vient de ce que quelques Catholiques *le firent suppri-*

mer autant qu'il leur fut poſſible, & que *les Proteſtans n'oublierent rien pour en ſupprimer tous les Exemplaires qu'ils purent trouver.* Je ſais que pluſieurs Littérateurs ont aſſuré cette prétendue ſuppreſſion de la part des Catholiques & des Proteſtants : mais en ont-ils donné une preuve ſatisfaiſante? BAYLE parlant (*Dict. Hiſt.* verbo *illyricus* Not. D.) de *Colomiés* qui avoit avancé ce fait, dit que ce dernier ne parloit très-vraiſemblablement que d'après *du Peyrat*, « en quoi, continue ce ſavant, je ne voudrois pas répondre qu'il n'ait eu un peu trop de crédulité, car *du Peyrat* ne donne point d'autre raiſon de ce qu'il impute aux Luthériens que la rareté des exemplaires de cette Meſſe. » Il eſt donc bien plus ſimple, puiſque l'on n'a point de preuve de la ſuppreſſion de cette *Meſſe*, de dire qu'elle eſt très-rare, ſoit à cauſe du petit nombre d'exemplaires qui

en furent tirés, soit parce que formant un volume très-mince, elle s'est perdue & a été négligée aussi bien que plusieurs autres petits livrets polémiques de *Flaccus Illyricus*, & en particulier le *Livre des Evangiles d'Otfride* dont j'ai parlé dans ma premiere Lettre sous le n°. 80. Si la rareté de ces derniers n'est pas une raison suffisante pour assurer qu'ils ont été supprimés, peut-on raisonnablement conclure la suppression de la *Messe* de sa rareté? Cette Remarque qui est de *J.-Christ. Wendler* me paroît très-judicieuse; &, encore une fois, on ne doit jamais certifier la suppression d'un livre, sans avoir des preuves solides à donner.

Puisque l'occasion s'est présentée de parler d'un ouvrage relatif à la Messe, je crois devoir faire mention d'un autre sur le même sujet, qui méritoit, à bien des égards, une place dans la *Biblio-*

graphie instructive où l'on n'en dit pourtant rien. Il a pour titre : « *Officii Missæ* sacri que Canonis expositio & signorum quæ inibi quotidie fiunt misticæ repræsentationis declaratio, cum periculorum contingere potentium obviacione, in alma Universitate Lipczensi edita. « *in-folio*. Cet Ouvrage qui est de VINCENT GRUNNER, Recteur de l'Université de Leipsick en 1410, est si prodigieusement rare que quelques Ecrivains l'ont crû absolument perdu; que d'autres se sont bornés à dire qu'il étoit en manuscrit dans la Bibliothéque Pauline à Leipsick ; & qu'enfin il ne se trouve pas dans les Catalogues les plus riches & les mieux fournis, pas même dans celui du Roi. J'en ai pourtant vû deux Editions différentes dans la Bibliothéque de Ste Genevieve, toutes deux *in-folio*, sans date ni signatures, ni

aucun nom de Ville ou d'Imprimeur. L'une des deux à 182 feuillets d'impreſſion, le titre que j'ai copié plus haut y eſt imprimé en rouge auſſi bien que celui du ſecond Livre qui eſt au feuillet 52ᵉ. L'autre Edition qui eſt peut-être un peu plus ancienne, eſt imprimée avec des caracteres plus gros & plus ſéparés entr'eux que ceux de la premiere; & j'ai remarqué que dans toutes deux on trouve à la ſeconde ligne de l'Ouvrage la même faute d'impreſſion (*cogitante* pour *cogitanti.*) Au reſte ce Livre de *Grunner* mériteroit d'être connu par des détails qui ne ſont point préſentement de mon objet; je n'ai en vûe que de faire connoître ſa rareté à M. *de B.*, & d'inviter ce Bibliographe a en parler dans une ſeconde Edition de ſon Ouvrage. Je dois pourtant ne pas oublier d'avertir que FREYTAG a donné (*Adparat.*

Litterar. Tom. 3. pag. 485.) un article très-curieux sur GRUNNER & sur son Livre.

N°. 218. « Missale Catalaunense. Parisiis. 1543. *in-folio*, Ouvrage *de peu de mérite par lui-même*, mais recommandable *par la qualité* de l'Exemplaire imprimé sur velin. » Il y a tant de Missels & de Breviaires particuliers imprimés sur velin, & ornés de belles mignatures que M. *de B.* a très-bien fait de ne les pas citer, parce que, par une énumération aussi longue, il auroit beaucoup trop enflé cette partie de son Catalogue. Mais quelle raison peut avoir eu ce Bibliographe pour citer par préférence ce Missel de Chaalons qui en lui même n'a rien de recommandable? N'eût-il pas fait infiniment mieux de donner place dans sa *Bibliographie* à quelques Editions de Missels données avant l'année 1500, & dont

on trouve plusieurs exemplaires imprimés sur velin avec mignatures dans les différentes Bibliothéques de Paris ? Au moins ces Livres auroient-ils eu le mérite de l'ancienneté. J'observerai, avant de passer à un autre article, que M. *de B.* auroit dû en consacrer un au Missel de Marseille imprimé en 1530 à Lyon chez de Harsy, dont il y a un Exemplaire sur velin dans la Bibliothéque du Roi: ce Livre, quoiqu'il ne soit pas aussi singulierement rare que le conjecturoit le P. *le Brun* qui croyoit l'Exemplaire du Roi *peut-être unique*, est pourtant très-difficile à trouver, & j'ai eu toutes les peines possibles à en déterrer au bout d'une année entiere de recherches faites à l'aide de bons amis un Exemplaire qui n'est que sur papier, & qui n'est pas même complet.

N°. 233. La *defensio Tridentinæ*

fidei de DIEGO PAYVA n'eſt point diviſée en *ſix* livres, comme le dit M. *de B.*, & la ſuite de l'Explication Bibliographique qu'il donne de cet ouvrage n'eſt pas exacte. Si notre Bibliographe avoit ſeulement pris la peine de jetter les yeux ſur la Table qui eſt au *verſo* du frontiſpice de l'Edition annoncée, il auroit vû que tout l'ouvrage eſt partagé en *cinq* Livres; que le ſecond traite de l'Autorité de l'Ecriture Sainte & des Traditions, le 3^e. de l'Autorité des Livres Canoniques, le 4^e. de l'Autorité de la Vulgate, & qu'enfin le 5^e. eſt partagé en trois parties, la premiere deſquelles traite du Péché originel, la ſeconde des ſuites de ce péché ou de la Concupiſcence, & la 3^e. de la Conception de la Vierge Marie. Cette diviſion eſt bien différente de celle de M. *de B.*, qui vraiſemblablement n'a pas vû ou le Livre ou l'Edition dont il parle en cet en-

droit. Au N°. 606. on trouve les *Explicationes Orthodoxæ* du même Payva, qui ſont encore plus rares que le Livre précédent; cependant M. *de B.* n'en donne point de deſcription typographique, quoiqu'il lui eût été facile d'aller conſulter dans la Bibliothéque de Sorbonne l'Exemplaire qu'y trouva M. Peliſſon (*Letr. de Leibnitz & de Peliſſon*, pag. 285.) après l'avoir inutilement cherché ailleurs. Il pouvoit encore aller à Ste Genevieve où cette Edition a paſſé de la Bibliothéque de M. le Tellier, Archevêque de Reims, dans le Catalogue de laquelle elle eſt indiquée. Je ne dois pas laiſſer ignorer que M. *de B.* diſtingue mal-à propos dans ſa Table des Auteurs *Diego Payva d'Andrada* de *Jacobus Payva Andradius*, puiſque tous ces noms déſignent le même Auteur, mort à Lisbonne à l'âge de 47 ans, ſur

lequel on peut consulter la *Bibliotheca Lusitana* de DIEGO BARBOSA MACHADO, Tom. 1, pag. 684, & tom. 4, pag. 102.

N°. 275. Après cet article, M. *de B.* devoit placer *Ignatii Epistolæ septem genuinæ. Oxonii in Theatr. Sheldon. 1708 in-8°.* Ce Livre est certainement rare, puisque l'on assure qu'il n'en a été tiré que cent Exemplaires (*Acta erudit.* ann. 1713, pag. 399.) A l'occasion de cette omission, j'en rappellerai quelques autres qui me paroissent devoir être relevées. Parmi les Commentaires sur l'Ecriture, M. *de B.* a omis les Questions sur la Genese du P. *Marin Mersenne.* Or il devoit annoncer cet ouvrage, parce que le petit nombre d'exemplaires qui n'ont pas été cartonnés entre les pages 670 & 676, où l'Auteur s'élevoit contre la multitude prodigieuse

(selon lui) des Athées, est extrêmement rare de l'aveu de tous les Bibliographes. Il est vrai que ces feuillets supprimés ont été réimprimés avec la plus grande fidélité dans la *Bibliothéque Françoise*, tom. 34; mais cette réimpression n'empêche pas la rareté d'un exemplaire entier de l'Ouvrage, & elle n'est pas une raison suffisante pour qu'on se dispense d'en parler dans un Catalogue des Livres rares. J'en dis autant du fameux *Manipulus curatorum* de *Guy de Montrocher.* La premiere Edition est de Paris, chez Pierre Cesaris en 1473, le 22 Mars, & elle est remarquable à cause du grade de Maître ès Arts dont se trouve revêtu dans ce tems-là l'Imprimeur *Césaris.* La seconde Edition est de la même ville & de la même année (le 21 Mai) *per Michaelem de Columbaria, Udalr. Gering & Mart. Crantz,*

Août, 1763.

aussi de format *in-folio*. (*) Ces deux Editions rares sont dans la Bibliothéque de Ste Genevieve, où j'en ai vû encore une 3e. *Parisiis in vico Sti Jacobi sub signo follis viridis 1476, Maii die 25.* *in*-4°. Pourquoi M. *de B.* ne dit-il rien de ces trois éditions, ou du moins des deux premieres? C'est ce que j'ignore. Il ne parle pas non plus parmi les Hétérodoxes des Ouvrages du fameux *Marc-Antoine* DE DOMINIS, Archevêque de Spalatro dont la

(*) Dans le Catalogue du Roi (D. N° 3895) on dit cette Edition *in*-4°., & on appelle NICOL. de Columbaria, l'un des Imprimeurs. Ce sont deux fautes d'impression en trois lignes. Cet Imprimeur (qui n'est autre que *Friburger* surnommé *de Columbaria*, parce qu'il étoit de Colmar,) s'appelloit *Michel* & non pas *Nicolas*; l'Edition qu'il donna avec ses Compagnons est certainement *in-fol.* & non *in*-4°.

République

République Eccléſiaſtique devoit figurer dans cette *Bibliographie* comme un Ouvrage eſtimé, fait au moins pour ſervir de *rempliſſage.* Cet Apoſtat dont la fin malheureuſe eſt ſi connue, a donné quelques autres petits Livrets que M. *de B.* auroit bien fait de citer à titre de rareté Je ne nommerai que celui qui a pour titre : *Scogli del Chriſtiano naufragio, quali va ſcoprendo la ſanta Chieſa de Chriſto.* 1618, *in* 12., imprimé en caractères italiques ; il a été traduit en François, & publié la même année à Sédan, chez Jannon *in*-8°. (*Biblioth. Teller.* pag. 144.) Je parlerai peut-être encore de quelques autres omiſſions ; mais je ne veux pas interrompre plus long-tems l'ordre que je me ſuis preſcrit.

Numeros 324, 325 & 326. Ces trois Editions de la Cité de Dieu de S. *Auguſtin* : la premiere de

de 1467, la seconde de 1468, & la 3^e^. de 1470, se trouvent dans la Bibliothéque de St. Germain-des-Prés, & l'Exemplaire de la derniere est imprimé sur vélin, & orné de fort belles mignatures. MM. de Ste Genevieve (qui ont aussi l'Edition de 1468) en conservent une de Rome, chez Swenheym & Pannartz en 1470, avec les Vers, *Aspicis illustres*, &c., laquelle est remarquable en ce que le R. P. DE MONFAUCON l'a donnée (*Diar. Italic* cap. 18) pour la premiere de toutes, quoiqu'elle ne soit que la troisieme, ou peut-être même la quatrieme. (*)

N°. 338. Depuis l'impression

(*) Il seroit difficile de savoir si elle est antérieure ou postérieure à celle de Jean & Vendelin de Spire, l'une & l'autre ne portant d'autre date que celle de l'année.

de ma premiere Lettre j'ai eu occaſion de faire pluſieurs obſervations relatives aux différentes Editions des Œuvres de S. LEON ; je vais les donner ici avec un peu d'étendue, parce que le ſujet me paroît l'exiger. M. *de B.* a cité une Edition des Œuvres de ce St. Pape faite à Rome chez Swenheim & Pannartz en 1470. Je n'ai jamais pu douter de l'exiſtence de ce Livre, & l'on auroit bien mal pris ma penſée ſi l'on m'en prêtoit ſincérement une pareille. Comment en effet douter de l'exiſtence d'une édition dont *André d'Alerie* fait lui-même mention dans la Liſte des Livres imprimés chez *Maximis*, adreſſée à Sixte IV ? D'une édition dont GABRIEL NAUDÉ cite l'Exemplaire qu'il en a vû il y a plus de cent ans chez les PP. Céleſtins de Paris ? D'une édition enfin dont *la Caille* fait la mention la plus expreſſe (*Hiſt. de l'Imprim.*

pag. 16)? Encore une fois je n'ai jamais pû révoquer en doute l'éxiſtence de cette édition. J'ai obſervé à la vérité dans ma premiere Lettre que le Cardinal Quiriri aſſuroit n'avoir vû ni date, ni nom de Ville ou d'Imprimeur dans deux exemplaires de cette même édition de Rome qu'il avoit tenus en mains; mais quel a été le motif de cette obſervation? Point d'autre, comme il eſt aiſé de le voir, ſinon de prouver que puiſque l'exiſtence de cette édition datée étoit révoquée en doute par un homme tel que le Cardinal Quirini, qui fourniſſoit des preuves auſſi capables d'ébranler, M. *de B.* devoit donner, ſelon ſa méthode ordinaire, une deſcription typographique de cette édition, & citer l'exemplaire qu'il en avoit vû, afin de diſſiper entierement le doute que faiſoit néceſſairement naître l'objection du Cardinal.

J'ai donc ſeulement élevé une difficulté tendante à obtenir des preuves de M. *de B.*, & cette difficulté non ſeulement ne fait rien à l'exiſtence de l'édition datée; mais elle ſuppoſe une idée avantageuſe à l'Ouvrage de M. *de B.*, ſavoir; que les Livres rares dont il parle, il les a vus & qu'il en donne toujours une deſcription; ſuppoſition néanmoins aſſez gratuite quant à la premiere partie, puiſque ſans l'exemplaire de l'édition datée de S. Leon que M. Ga... a acheté depuis quelques mois à la vente de la Bibliothéque du feu Seigneur *Soranzo* Patrice Venitien, M. *de B.* & ceux qui avec lui n'ont vraiſemblablement vû que cet Exemplaire, auroient été ſans doute fort embaraſſés de répondre à la difficulté de M. *Quirini*, attendu qu'ils ne ſe doutoient même pas de l'exiſtence de

l'Exemplaire des PP. Céleſtins. Au reſte, puiſque l'occaſion s'en préſente, il ne ſera point inutile de parler un peu en détail. 1°. De cette Edition de S. LEON de 1470, auſſi bien que de celles qui l'ont précédée ou ſuivie. 2°. De ce qui a occaſionné l'erreur de M. Quirini.

1°. Quoique le très-grand nombre des Bibliographes & les plus nouveaux Editeurs de S. Leon ne reconnoiſſent pas d'édition des Ouvrages de ce grand Pape, plus ancienne que 1485, (*a*) il eſt pourtant certain qu'il y en a eu pluſieurs fort long-tems avant celle-là. La premiere dont les PP.

(*a*) Dupin, Dom Ceillier, les PP. Queſnel & Cacciari ne remontent pas plus haut que 1485. J. A. Fabricius (*Bibl. Lat.* Liv. 4. Cap. 3.) ne va pas au-delà de 1551, & Jean Fabricius (*Hiſt. Bibl. Fabric.* tom. 1. pag. 230) ſe borne à 1561, &c.

Céleftins ont, comme je l'ai dit plus haut, un bel exemplaire, eft un petit *in-folio* commençant par l'Epître d'*André d'Alerie* à Paul II, à la fuite de laquelle fe trouve une Table des Ouvrages, ce qui forme trois feuillets féparés; à la fin du Livre on lit les vers, *Afpicis illuftres*, après lefquels fe trouve la date 1470 en chiffres romains. L'Edition fans date qui eft à la Bibliothéque du Roi, & que je foupçonnois, avant de l'avoir vue, être la même que la précédente, à la réferve des vers & de la date; cette Edition, dis-je, eft toute différente pour la partie typographique; le volume eft plus grand, les caracteres en font plus gros, & il contient bien moins d'abrégés. Du refte elle eft entiement femblable à l'autre pour le fonds (*b*); on voit au commencement

(*b*) On a donc eu tort de l'intituler

l'Epître d'André d'Alerie, & elle ne renferme ni plus ni moins de pièces que l'Edition Romaine. Voilà donc une Edition bien certainement distinguée de l'autre : mais où, quand & par qui a-t-elle été faite ? C'est ce qu'il feroit très-difficile de déterminer. Il suffit de remarquer qu'elle n'a ni chiffres ni signatures, & qu'elle est fort ancienne, quoique (au moins à mon avis) elle soit postérieure à 1470. La Caille fait mention (*Hist de l'Impr.* pag. 26) d'une autre édition de S. Léon faite à Cologne en la même année 1470, *in-folio*; mais, comme cet Auteur ne nomme point l'Imprimeur qui l'a publiée, elle me paroît d'autant plus suspecte, que les autres

simplement *Sermones* dans le Catalogue du Roi, puisque, outre les sermons de S. Leon, cette Edition contient des Lettres & d'autres opuscules de ce Pape.

Bibliographes n'en parlent pas. Prosper Marchand cite encore (*Hist. de l'Imprim.* pag. 42,) une Edition *in-folio* des Sermons de S. Leon qui lui appartenoit, & qu'il regarde comme *indubitablement imprimée* par Fust & Schoiffer, parce qu'elle est, dit-il, *de même caractere & de même papier* que plusieurs autres des mêmes Imprimeurs; il ajoute que la *ponctuation est toute semblable à celle de la Bible de* 1462. Si Prosper Marchand ne s'est pas trompé, ce qui est assez probable, cette édition ci seroit la premiere de toutes; mais comme je ne la connois dans aucune Bibliothéque de Paris, je n'en puis rien dire. Les Editions de 1482, de 1485 & celle même de 1505 que j'ai toutes trois tenues en main sont absolument conformes aux deux premieres dont j'ai parlé; &, ce qui est singulierement digne de remarque,

elles contiennent auſſi l'Epître d'André d'Alerie (*a*) Voilà toutes les Editions de S. Leon faites dans le XV^e^. ſiécle qui ſont parvenues à ma connoiſſance.

2°. Les choſes étant par rapport à l'Edition Romaine de 1470, auſſi claires qu'on l'a vû plus haut, comment eſt-il arrivé que le Cardinal QUIRINI ſe ſoit trompé auſſi lourdement qu'il l'a fait en diſant qu'*il ne ſçait* ſur quel fondement *Maittaire* a dit que l'édition en queſtion eſt datée, & en affirmant que dans deux Exemplaires qu'il

(*a*) Il ſuit de là que dans le Catalogue du Roi on a eu tort de qualifier l'édition ſans date dont j'ai parlé : *Editio Paulo II. dicata*, puiſque l'on ne peut avoir eu d'autre raiſon de lui donner cette qualification que l'Epître de l'Evéque d'Alerie, laquelle prouveroit, à ce compte, que l'Edition de 1505 faite plus de 30 ans après la mort de ce Pontife lui fut pourtant dédiée.

a vus, il n'a trouvé ni date ni nom de Ville ou d'Imprimeur ? Comment expliquer en particulier l'incertitude du Cardinal sur les motifs qui ont déterminé *Maittaire* ? Ce Problême n'est pas difficile à résoudre ; &, loin que l'on doive être surpris de l'erreur de M. Quirini, il seroit plus étonnant qu'elle n'eût pas été commise. Ce Cardinal ayant en mains deux exemplaires sans date de l'édition de 1470, ouvre les *Annales typographiques* ; il y trouve que *Maittaire* parle trois fois de cette Edition comme ayant une date & les vers *Aspicis illustres*, &c.; mais il n'apperçoit nulle part l'autorité sur laquelle est appuyé Maittaire, parce que cet Annaliste ne cite qu'une seule fois *l'addition à l'Histoire de Louis XI.* de Naudé ; encore cette citation se trouve-t elle dans une note relative à S. *Thomas*, & non à S. *Léon*, &

y a-t-il dans ce même endroit une faute de chiffres (134 pour 299.) Dans cette conjecture que fait M. Quirini ? Ce que tout autre feroit à sa place : les Exemplaires sans date qu'il avoit en main dictent sur le champ sa décision ; il prononce qu'il n'y a pas d'Exemplaire daté, & cette assertion lui paroît d'autant plus fondée, que l'Imprimerie de Swenheym a donné plus d'un Livre sans date. Telle est la véritable origine de l'erreur de M. Quirini ; car je ne puis croire que ce soient deux Exemplaires sans date de l'Edition du Roi de France qu'ait tenu ce Cardinal, & qu'il les ait confondus avec la véritable Edition de Rome ; la raison en est bien simple : cette Edition de la Bibliothéque du Roi est en caracteres plus gros que ceux dont se sont servis Swenheym & Pannartz ; or on ne peut sans injustice supposer que le Car-

dinal qui n'eſt occupé dans ſon Livre que des ouvrages ſortis de leur Imprimerie dont il eſt clair qu'il a tenu pluſieurs exemplaires, ſe ſoit mépris auſſi grievement ſur un objet pour lequel il ne faut que l'attention la plus legere. Il eſt beaucoup plus naturel de croire que M. Quirini avoit deux exemplaires ſans date de la véritable édition de Rome (*a*), &

(*a*) Un homme de Lettres dont je voudrois pouvoir toujours adopter les idées, m'a paru croire que l'Edition ſans date de la Bibliothéque du Roi étoit antérieure à celle de 1470. Quoique cette opinion ſoit contraire à M. *de B.* qui affirme que cette édition de 1470 *eſt la premiere de toutes*, je la crois inſoutenable, & je tiens pour certain que l'édition ſans date eſt poſtérieure à l'autre. Je ne dis pas mes raiſons, parce qu'elles me meneroient trop loin; je me contente de remarquer que s'il y a effectivement une édition qui ait précédé celle de 1470, c'eſt certainement celle que poſſédoit *Proſper Marchand.*

Août, 1763.

cette idée eſt d'autant plus ſimple qu'elle ne ſuppoſe pour cette édition de S. LEON que ce qu'ont fait nos Imprimeurs de Rome pour d'autres Ouvrages dont quelques exemplaires ſont datés, tandis que d'autres ne le ſont point. Voy. ce que dit MAITTAIRE (*Ann. typogr.* tom. 1. pag. 14. Edit. 1719) du *Strabon* dont il y a quelques exemplaires datés, & d'autres qui n'ont pas de date; & conſultez auſſi les notes de M. SCHELHORN ſur l'ouvrage du Cardinal *Quirini*, pag. 231 & 32. L'erreur de ce dernier eſt donc d'autant moins ſurprenante que tout ſembloit conſpirer à la lui faire commettre.

Il réſulte, ce me ſemble, des détails que l'on vient de lire, que M. QUIRINI s'eſt trompé très-légérement, que ſon erreur a été, pour ainſi dire, néceſſaire, & enfin que l'Edition de S. Leon datée

de 1470, & terminée par les vers *Aſpicis illuſtres*, &c. exiſte réellement comme l'aſſure M. *de B.* à qui perſonne ne l'a conteſté; mais, j'oſerai le dire, ces détails prouvent en même-tems qu'il y a toujours à profiter beaucoup dans la diſcuſſion des erreurs des Savants, tels que M. QUIRINI. Quant à M. DE BURE, il eſt aiſé de montrer par un raiſonnement très-ſimple combien eſt juſte l'obſervation critique faite dans ma premiere Lettre ſur l'article de ſa *Bibliographie* qui a occaſionné ce que je viens d'écrire : ou M. *de B.* connoiſſoit certainement, & pour l'avoir vû, un exemplaire de l'édition datée de S. LEON, ou cette édition ne lui étoit connue que par des citations : dans le premier cas ce Bibliographe n'eſt point excuſable de n'avoir pas indiqué l'Exemplaire qu'il connoiſſoit, & ſurtout de n'en avoir pas donné

une description typographique qu'exigeoit le plan de son Livre. Dans le second cas il est encore blâmable d'avoir suivi *aveuglément* une opinion, qui, quoique vraie, étoit pourtant contestée par un Litterateur instruit, & fournissant des preuves en apparence sans réplique, opinion qui devoit dès-lors être nécessairement discutée & examinée dans une *Bibliographie instructive.*

N°. 348. Après la Collection des Œuvres de S. Gregoire le grand, il convenoit de citer le livre particulier du même Pape intitulé : *Liber quadraginta Omeliarum de diversis lectionibus Evangelii* à la fin duquel on lit ce qui suit : *Impresse Parisius per Michaelem, Udalricum & Martinum anno Domini 1475, die prima mensis Octobris sub Rege Ludovico.* J'ai vû un fort bel Exemplaire de cette magnifique édition dans la

Bibliothéque de St. Germain-des-prés.

N°. 430. J'ai plus d'une remarque à faire sur cet article. 1°. L'ouvrage qui y donne lieu n'a point d'autre titre que celui ci dans l'édition de 1531, *Onus Ecclesiæ*; ainsi tout ce qu'ajoute M. *de B.* à ce titre est déplacé, & il devoit au moins mettre en parenthèse cette addition, pour ne pas laisser croire aux Lecteurs qu'elle se trouve effectivement dans le titre du livre. 2°. Cette édition de 1531 est datée à la fin du volume *Coloniæ ex ædibus Quentelianis*, & M. *de B.* ne nomme ni la ville ni l'Imprimeur. 3°. La premiere & la plus précieuse édition de cet Ouvrage est celle de 1524. selon *Placcius* & *Vogt*; M. *de B.* ne parle que de l'Edition de 1531, sans détruire l'existence de l'autre. 4°. J'ai vû à Ste Genevieve deux exemplaires de l'édition de 1531, & j'ai re-

marqué que dans l'un après les ſix lignes d'avertiſſement qui ſuivent le titre, on en a imprimé deux après coup, tandis que dans l'autre il ne ſe trouve rien de ſemblable. 5°. On ne peut que ſuſpecter l'authenticité & la vérité de ce que contiennent ces deux lignes que voici : « Autor eſt R. » pr D. Johannes Epſ. Chemeſis, » Reverendiſſ. Archiep. Saltz- » burgen̄ à ſuffragiis ſicut nobis » à fide dignis poſt hujus libri im- » preſſionem relatum eſt », & je regarde comme certain qu'elles ont été ajoutées par des ennemis de la Religion Catholique-Romaine. Voici mes raiſons : ce *Jean* prétendu Evêque de Chiem eſt une chimere, puiſqu'il ne s'en trouve pas un de ce nom dans le XVI^e^. ſiécle, ſelon la liſte qu'en a publiée Joseph Mezger à la page 1145 de ſon *Hiſtoria Saliſburgenſis*. D'ailleurs il eſt dit ex-

preſſément dans l'Avertiſſement qui eſt au *verſo* du frontiſpice de l'*Onus Eccleſiæ*, Edition de 1531, que l'Auteur de cet Ouvrage eſt inconnu, mais qu'il vit encore : *Autor iſte ignotus quamvis ſuperſtes* ADHUC *& verus Dei cultor.* Or celui qui tenoit en 1531 le Siége de Chiem s'appelloit *Gilles Rem*, nom qui n'a pas le moindre rapport à celui de *Jean.* Enfin dans celui des deux exemplaires de Ste. Genevieve où ne ſe trouvent pas imprimées les deux lignes que j'ai copiées ci-deſſus, une main du XVIe. ſiécle, à ce qu'il paroît, a écrit ces mots: *Hic liber Hereticus & à Germanis hereticis in Eccliam Cathol. appam & Romanam compoſitus*, & l'on ſçait que ces ſortes d'écritures anciennes fourniſſent en pareil cas un argument qui n'eſt point du tout mépriſable. Je regarde donc comme une véritable fraude cette prétendue Anec-

dote de la compoſition de l'*Onus Eccleſiæ* par *Jean*, Evêque de Chiem, & elle mérite d'autant moins créance qu'elle nous vient dans l'origine d'une ſource très-ſuſpecte aux Catholiques. (*a*)

N°. 452. Après ces Traités ſur le Purgatoire, M. *de B.* ne devoit pas en omettre un qu'a compoſé en notre Langue GENTIAN HERVET, connu par pluſieurs autres productious; il a pour titre; *Traité*

(*a*) Les ſavants Auteurs du Catalogue de la Bibliothéque du Roi conjecturent (D. n°. 3853.) que l'*Onus Eccleſiæ* eſt d'un *Ubertinus de Cabali*. PLACCIUS nomme à la vérité un *Ubertin* à qui quelques-uns ont attribué cet Ouvrage; mais je ne ſçais ce que c'eſt que cet *Ubertinus* DE CABALI dont les Bibliographes ne font pas mention. Ne ſeroit-ce pas plutôt *Hubertinus de Caſalis* dont veulent parler les rédacteurs de ce Catalogue? Mais cet Auteur vivoit en 1330 ſelon Fabricius (*Bibl. Lat. med. ætat.* Lib. 3.) ainſi il n'a pû compiler en 1519 l'Ouvrage dont il s'agit.

du Purgatoire auquel sont confutées les opinions des nouveaux Evangélistes de ce tems. Reims. N. Bacquenois & Jean de Foigny, 1562. *in* 8°. Ce petit volume de 82 pag. seulement est curieux & assez rare. On ne le trouve pas dans le Catalogue de la Bibliothéque du Roi.

N°. 495. Après avoir parlé des Dialogues de S. Grégoire, imprimés à Strasbourg en 1458, M *de B.* en vient au *Liber Regulæ Pastoralis* du même Pere qui est annoncé dans le Catalogue du Roi *comme un des premiers Essais de l'Imprimerie de Jean Fust :* notre Bibliographe croit pouvoir assurer d'après l'examen attentif qu'il a fait de cette édition, qu'ELLE NE DOIT *être regardée tout au plus que comme une production de l'année 1470 ou environ, auquel cas elle ne peut être attribuée à Jean Fust.* Il paroît effectivement certain que

ce Monument n'eſt pas auſſi ancien que l'ont crû MM. de la Bibliothéque du Roi d'après NAUDÉ qui le faiſoit remonter au-delà de 1459, & CHEVILLIER a remarqué il y a long-tems que cette date n'étoit qu'une conjecture incertaine de NAUDÉ, ce qui auroit dû modifier dans le Catalogue du Roi le ſentiment de ce ſavant que l'on y a ſuivi trop ſtrictement : mais il me paroît auſſi que M. *de B.* rapproche trop la date de l'ouvrage dont il s'agit en le fixant *aux environs de 1470*, & en l'ôtant à *Jean Fuſt.* PROSPER MARCHAND fort inſtruit, comme l'on ſçait, dans cette matiere, ne penſe pas tout à-fait comme notre Bibliographe, & il regarde *comme très-probable* (*Hiſt. de l'Imprim.*, pag. 42;) que l'édition en queſtion eſt une des plus anciennes de *Fuſt* & de *Scoiffer.* Je ne prétends pas faire une critique de l'obſervation de

M. *de B* qui eſt très-loüable d'avoir examiné de près ce fameux Livre. Je veux ſeulement balancer, s'il eſt poſſible, ſon ſentiment par celui de MARCHAND.

N°. 514. On cite ici un *Sermo in Paſſionem Jeſu Chriſti nec non Dialogus de veris animi gaudiis*, imprimés à Bologne chez *Plato de Benedictis* en 1450. Je deſirerois que M. *de B.* eût dit s'il a vû ce livre de MATTHÆUS BOSSUS ou s'il ne l'a inſéré dans ſa Bibliographie que ſur une citation. Voici mes raiſons : on conſerve dans la Bibliothéque de Ste Genevieve les *Diſputationes de inſtituendo ſapientia animo* du même BOSSUS, imprimées chez Platon de Benedictis en 1495, & dans le même exemplaire (imprimé ſur de très-beau velin avec les lettres initiales peintes) ſe trouve le *Sermon ſur la paſſion* de l'édition annoncée par M. *de B.* ſans que le *Dialogus de*

veris animi gaudiis y soit. Le Marquis MAFFÉI cite aussi (*a*) les *Disputationes* imprimées avec le *sermon* telles que ces deux Ouvrages se trouvent dans l'exemplaire de Ste Genevieve, & il ne parle du *Dialogue* que pour dire qu'il a été imprimé à Florence en 1491. Il est vrai que dans l'exemplaire de Ste Genevieve le *Sermon sur la Passion* paroît détaché des *Disputationes*, puisque les deux Ouvrages sont différemment signaturés quoique de la même date, & que l'on en pourroit conclure que Benedictis a aussi imprimé cette même année le *Dialogue* : mais pourquoi MAFFÉI & MAITTAIRE qui citent tous deux l'édition de 1491 de ce dernier Ouvrage, n'auroient-ils pas indiqué la réimpression de 1495 si

(*a*) *Verona illustr.* Lib. 3. col. 93.

elle

elle avoit eu lieu réellement? Pourquoi cette réimpression de 1495 ne se trouve-t-elle pas dans l'exemplaire de Ste Genevieve? Toutes ces circonstances porteroient assez à douter de l'existence de ce *Dialogue*, édition de 1495, jusqu'à ce que quelqu'un assurât l'avoir vue. Si M. *de B.* est dans ce dernier cas, il sera très-bien d'en avertir; la question sera dès-lors terminée.

N°. *616.* Le *Systême intellectuel* de CUDWORTH ne se place pas ordinairement à la Théologie, mais à la Philosophie. Si néanmoins M. *de B.* vouloit l'insérer dans ce volume, il devoit dire que l'original est en Anglois, & que la Traduction Latine qu'il annonce est du célébre *Jean-Laurent Mosheim* qui a ajouté au Texte des notes & des Dissertations très-savantes.

N°. 651. Le titre du Livre de GILLES HUNNIUS tel que le donne

M. *de B.* n'est point assez détaillé, & ne peut indiquer l'objet de l'Auteur ; il devoit donc copier ce titre un peu plus au long & de la maniere qui suit : *Calvinus Judaizans, hoc est Judaicæ glossæ & corruptelæ quibus Jo. Calvinus illustrissima Scripturæ Sacræ loca & testimonia de Trinitate, Deitate Christi & Spiritus Sti, &c. detestandum in modum corrumpere non exhorruit : addita est corruptelarum confutatio. Witebergæ. Vidua Matth. Velaci* (& non pas *Velacus* comme dit M. *de B.*) 1595 *in*-8°. de 178 pag. (*a*). Cet Ouvrage dont notre Bibliographe ne dit rien, quoiqu'il se soit souvent étendu

(*a*) Il peut se faire que ce volume ait plus ou moins de pages, parce que, comme il est très mal imprimé en caractères gothiques, il fourmille aussi de fautes pour l'indication du plus grand nombre des chiffres.

ſur pluſieurs autres qui en valoient bien moins la peine eſt fort intéreſſant, & il remplit ſon titre. Voyez-en une hiſtoire bien détaillée dans le Dictionnaire de Bayle, art. *Hunnius* Not. K. & L. Il a été réimprimé dans le Tome ſecond (pag. *636*) des Œuvres d'*Hunnius* imprimées à Wittemberg en 1607, *in-folio.*

N°. *669.* Les *Entretiens des Voyageurs ſur mer* ſont déplacés en cet endroit ſous la diviſion, *Ecrits des nouveaux Réformateurs*; ſi on vouloit les placer à la Théologie, l'endroit qui leur convenoit le mieux étoit le § 14; &, en ce cas, M. *de B.* auroit dû y joindre un autre Ouvrage de la plus grande rareté; ſavoir, *l'Hiſtoire de Calejava ou de l'Iſle des hommes raiſonnables, avec le parallele de leur morale & du Chriſtianiſme*, petit volume *in* 12. de 329 pages, imprimé en 1700 ſans

nom de Ville ni d'Imprimeur, mais certainement à Dijon, chez Jean Ressèyre. CLAUDE GILBERT, Avocat, Auteur de ce Livre impie, jura un jour à l'Abbé Papillon qu'il en avoit brulé toute l'Edition, à l'exception d'un seul Exemplaire dont la veuve de GILBERT fit présent à ce même Abbé. (Voy. *Bibl. des Aut. de Bourgogne*, tom. 1. pag. 249.) Ayant eu occasion de voir il y a quelques mois cet Exemplaire unique, j'ai remarqué que le dessein de l'ouvrage (il est partagé en 12 livres) est d'établir la Religion naturelle sur les débris de la Révélation, & qu'il s'y trouve plusieurs erreurs grossieres qui déterminerent sans doute l'Auteur à le supprimer luimême; je copiai en particulier la phrase suivante de la page 317, que je transcrirai ici pour prouver combien peu l'on doit regretter la perte de cette production

ténébreuse. « L'on ne doit point
» d'obéissance aux loix dont l'ob-
» servation ne produit aucun bien,
» ou dont l'infraction ne cause
» aucun mal, & il faut tenir pour
» maxime certaine qu'il n'y a point
» de mal moral qui n'ait pour
» fondement un mal physique,
» ou pour s'expliquer en d'autres
» termes, une action n'est point
» contraire aux ordres de Dieu,
» que lorsqu'elle est capable de
» faire du mal à quelqu'un, ou de
» le priver de quelque bien. »

N. 691. L'*Antithese de N. S. J. C. & du Pape de Rome*, ne devroit être placée qu'après tous les ouvrages imprimés sur la même matiere dans le XVI^e^ siécle. Mais M. *de B.* l'a mise en cet endroit, parce qu'il a crû mal-à-propos que l'*Ancluse* avoit traduit l'*Antithesis* publiée par ROSARIUS (*a*); or

(*a*) Une nouvelle preuve que M. *de*

rien n'eſt plus faux, ces deux Ouvrages étant abſolument différents l'un de l'autre.

N°. 698. SIBRAND LUBERT a fait cet Ouvrage auſſi bien qu'un Traité de l'Egliſe en ſix Livres contre le Cardinal Bellarmin. Le titre du Livre le porte, & M. *de B.* devoit le copier, afin que les Lecteurs de ſon Catalogue fuſſent à portée de connoître quel eſt l'objet de *Lubert*. Au reſte ce volume ſur le Pape eſt de 903 pages; &, pour que les exemplaires ſoient entiers, on doit trouver avant la Table un feuillet d'*errata*. SIBRAND LUBERT eſt fameux par ſon Ouvrage contre *Conrad Vorſtius*, ouvrage qui lui attira de la part de quelques Arminiens & de

---

B. a eu cette idée, c'eſt que dans la Table des Auteurs (ſous le mot *Roſarius*) il indique les vers de l'*Ancluſe* comme une traduction du Livre Latin.

Grotius en particulier de très-fâcheuses querelles. Voy. D. CLÉMENT, *Bibl. cur.* tom. 4. art. *Bogermannus.*

N°. 715. Ce libelle grossier intitulé : *Le Renversement de la Morale Chrétienne par les désordres du Monachisme*, avoit besoin d'une description typographique à cause de la difficulté qu'il y a d'en trouver des exemplaires complets ; mais M. *de B.* n'en donne aucune, je ne sais par quelle raison. Je vais donc suppléer à cette omission, en avertissant pourtant que je ne peux pas assurer que l'Exemplaire que j'ai vû soit bien complet : avant le frontispice de ce Livre on doit trouver une large Estampe qui a pour titre : l'*Abrégé du Clergé Romain.* L'Ouvrage est divisé en deux Parties ; la premiere qui est de 104 pages, contient 25 Estampes au bas desquelles se trouve un Quatrain Fran-

çois ; les Explications sont en prose Françoise & Hollandoise. La seconde Partie contient aussi 25 Estampes avec un Quatrain François au bas de chacune ; on n'y voit pas d'explication en prose, mais seulement 25 Quatrains Hollandois qui suivent immédiatement le frontispice. Il faut donc, pour que le Recueil soit complet, qu'il s'y trouve 51 Estampes.

N°. 736. *Cette Messe trouvée dans l'Ecriture* est un petit Livret de 44 pages *in*-8°. écrit contre le P. *Véron* Jésuite, fameux par ses Controverses avec les Protestants. Il convenoit d'en avertir les curieux, & de leur faire en même-tems l'histoire abrégée du Livre & des singularités qu'il contient. On trouvera de quoi se dédommager de cette omission de M. *de B.* dans *Memoriæ hist crit. Librorum rar.* d'AUGUSTE BEYER, pag. 271. Il faut pourtant remarquer

que ce Bibliographe, d'ailleurs exact, se trompe en donnant à l'ouvrage la date de 1642; ce qu'ont répété après lui VOGT & GERDESIUS, pag. 203. édit. de 1747. DAVID CLÉMENT cite une édition de la *Messe trouvée* faite à Londres en 1699, *in*-8°. au titre de laquelle on a ajouté le *Miracle du P. Véron.* (*Bibl. cur.* tom. 4. pag. 392. col. 1.)

N°. 786. 1°. Le titre de ces *Considérations de Valdesso* n'est pas rendu exactement par M. *de B.* qui écrit *nelle quali si* RAGIONA COSE; ce qui ne fait pas de sens, tandis qu'il falloit dire, comme dans le titre, *si ragiona* DELLE *cose*: ce peut être là une faute d'impression; mais elle se trouve déja dans le Catalogue de G. D. P. (pag. 24) donné aussi par M. *de B.* 2°. Il convenoit d'avertir qu'après le frontispice du Livre il doit se trouver onze feuillets séparés con-

tenant un Avertissement de *Cælius secundus Curion* (*a*) & la Table. 3°. Enfin cet ouvrage a été traduit en François sous ce titre : *Cent & dix Considérations divines de Jean de Val d'Esso traduites pre-*

(*a*) Cet avertissement est intéressant en ce qu'il nous apprend l'histoire du Livre de *Valdesso*, & quelques détails sur cet Auteur très-peu connu. Un Anonyme ayant traduit en Italien l'original des *Considérations* écrit en Espagnol, Pierre-Paul Vergerio apporta cette traduction avec beaucoup d'autres productions semblables à Curion qui la fit imprimer. Quant à VALDESSO, l'Editeur de son Livre raconte qu'il étoit d'une noble & ancienne famille d'Espagne, & qu'après avoir été Gentilhomme de l'Empereur Charles V., il changea de Religion & vint à Naples où il mourut vers 1540. *Curion* ajoute qu'il a laissé plusieurs autres Ouvrages. NIC. ANTONIO qui n'a presque pas connu cet Ecrivain, cite pourtant de lui (*Bibl. Hisp. nova*, tom. 1.) une espèce de Commentaire en Langue Espagnole sur la premiere Epître de St. Paul aux Corinthiens.

mierement d'Espagnol en Langue Italienne, & de nouveau mises en François par C. K. P. Lyon, Claude Senneton. 1563. *in*-8°. de 708. pag. sans la Table. Cette Traduction valoit bien la peine d'être connue.

N°. 787. La Notice qui se trouve ici du petit Livret intitulé: *De Duplici Officio statu & cognitione Christi* est intéressante; mais pour la rendre complette, M. *de B.* auroit dû avertir que cet Opuscule se trouve dans la collection de plusieurs écrits de Schwencfeld, publiée en 1564 en Allemand. Jean Fabricius qui donne (*Hist. Bibl. Fabric.* tom. 2. pag. 54) la Liste des pièces renfermées dans cette collection nous avertit encore que les Lettres de *Schwencfeld* ont été publiées en 1566 & 1570, en trois volumes; il fait une exposition curieuse des opinions de ce Socinien, & nous

apprend qu'il mourut en 1561 à l'âge de 71 ans. Tous ces détails appartiennent, si je ne me trompe, à une *Bibliographie instructive.*

N°. 788. 1°. Ce Traité de Rescius *de Atheismis & phalarismis Evangeliorum* est très-déplacé sous la division *Ecrits des Anti-Trinitatis ou Sociniens* ; cet Auteur étoit Catholique-Romain, quoique Polonois, & il n'a pas écrit contre les Anti-Trinitaires. M. *de B.* auroit-il crû que tous les Polonois du XVI^e^ siécle avoient embrassé le Socinianisme ? 2°. Notre Bibliographe avance que *Vogt* renvoie sur le Livre de *Rescius* à *l'Ouvrage de Wendler qui en parle dans ses Dissertations préliminaires.* Vogt ne dit point cela, &, d'après ce que M. *de B.* lui fait dire, il sembleroit que *Wendler* auroit composé un livre sous le titre de Dissertations preliminaires : or rien n'est plus faux ; *Wendler*

faiſant imprimer en 1714 à Iene (*in*-4°.) un *Schediaſma de Libris à Pontificiis ſuppreſſis & corruptis*, y joignit une Diſſertation, dans laquelle il défend les Luthériens de l'accuſation intentée contre eux par *Reſcius*, *Baronius*, *Labbe* & autres Catholiques, d'avoir alteré les Ecrivains Eccléſiaſtiques : c'eſt cette Diſſertation à laquelle renvoye M. VOGT. 3°. M. *de B.* a tort de dire que ce dernier *eſt le ſeul Bibliographe* qui parle du Traité de *Reſcius* dont il eſt queſtion. Ce Traité eſt cité auſſi bien que les autres Productions de l'Ecrivain Polonois dans *Scriptorum Polonicorum* Εκατοντας de STAROVOLSCIUS, pag. 50. M. *de B.* peut conſulter ce Bibliographe, il y trouvera l'indication d'un autre Ouvrage de *Reſcius* qu'il ne devoit pas oublier dans ſon Catalogue, parce qu'il eſt rare; il a pour titre ; « Miniſtromachia in

» quâ Evangelicorum magiſtro-
» rum & miniſtrorum de Evange-
» licis magiſtris & miniſtris mu-
» tua judicia, teſtimonia, convi-
» cia, &c. recenſentur. Coloniæ,
» Henr. Flackenburg. 1592. *in-8°.*
» J'en ai vû un Exemplaire à Ste Geneviève, il y en a un autre chez le Roi; enfin GERDESIUS en parle dans ſon *Florileg. Libr. rar.* p. 238.

N°. 791. Après la *Bibliothéque des Freres Polonois*, on devroit trouver le Livre ſuivant qui eſt une eſpèce de ſupplément de cette Collection: *Samuelis Przpicovii cogitationes ſacræ cum tractatibus varii argumenti.* Eleutheropoli, 1692. *in-folio.* Outre les Ouvrages de *Przpicovius*, ce Recueil contient nombre d'autres petits Traités qui ne ſe trouvent pas dans la Bibliothéque Polonoiſe, & ces deux Collections réunies renferment la plus grande partie des Ouvrages des Sociniens.

N°. 828. pag. 466. « Ce volu-

me, dit M. *de B.* du *Spaccio della bestia* de GIORD BRUNO, est divisé en TROIS PARTIES. » Il falloit dire *divisé en trois dialogues*, chacun desquels est subdivisé en trois parties, ou plutôt il valoit mieux ne rien dire du tout, puisque la distribution du Livre se trouve très-exactement énoncée dans le titre copié fidelement par M. *de B.* Notre Bibliographe auroit mieux fait de parler de la Traduction Angloise du *Spaccio* donnée par JEAN TOLAND, & imprimée à Londres en 1713, *in* 8°., laquelle est fort rare à cause du petit nombre d'exemplaires qui en furent tirés, & d'avertir que la premiere partie du premier Dialogue a été traduite en notre Langue, aussi bien que l'Epître à Sidney sous ce titre : *le Ciel réformé, essai de traduction*, &c. volume *in*-12 de 92 pag. imprimé en 1750.

Août, 1763.

N°. 829. Le titre de *la Cena de le Cineri*, du même *Bruno*, tel que le donne M. *de B.* n'est point exact, & il ne forme pas même un sens. Qu'il ait la bonté de r'ouvrir l'Ouvrage de cet Auteur, & il se convaincra que, relativement à ce Livre aussi bien qu'à plusieurs autres, il s'est un peu trop flatté en assurant que dans sa Bibliographie *les titres des livres sont pris avec* LA DERNIERE EXACTITUDE, qu'il *ne donne* RIEN QUE D'EXACT, &c. Notre Bibliographe devoit effectivement être sur cet article de la *derniere exactitude*, & laisser aux autres le soin d'en faire la remarque; mais il a fait, comme on voit, tout le contraire.

N°. 832. J'ai deux ou trois notes à faire sur cet article. 1°. Le *Theatrum universæ naturæ* de JEAN BODIN n'est point une espèce de Dialogue, comme le dit M. *de B.* Ce Dialogue seroit d'une longueur excessive, puisque l'ouvrage a plus

de 600 pages ; il falloit dire que le *Theatrum* eſt écrit en forme de Dialogues. 2°. Bodin ne donne à aucun de ſes interlocuteurs le nom de *Théodore*, comme l'affirme encore notre Bibliographe ; ces interlocuteurs ſe nomment l'un *Theorus*, l'autre *Myſtagogue*, 3°. l'Edition de 1596 étant, quoiqu'en diſe M. *de B.*, aſſez rare, il devoit en donner une deſcription, & avertir qu'il doit y avoir au commencement huit feuillets contenant l'Epître dédicatoire, la Table des Chapitres, & deux Approbations qui ont été ſupprimées dans les Editions de 1597 & de 1605. 4°. Enfin il étoit néceſſaire d'avertir que l'Ouvrage de Bodin a été traduit en François par *François de Fougerolles*, & que cette traduction imprimée à Lyon par *Jean Pillehotte* en 1597, eſt un gros volume in 8°. de 917 pages, ſans y comprendre vingt feuillets

au commencement, l'un desquels contient les approbations de l'Edition de 1596 traduites en François.

N°. 860. La *Philosophia sacræ Scripturæ interpres*, dont M. *de B.* ne nomme pas l'Auteur est de Louis Mayer, Médecin & ami de *Spinosa*, lequel a aussi très-probablement écrit le *Liber de Jure Ecclesiasticorum*, que notre Bibliographe attribue mal-à-propos (sous le n°. 864) à Spinosa; celui-ci a expressément nié qu'il eût jamais composé ce Livre.

N°. 862. M. *de B.* ayant avec raison averti que la Traduction du *Tractatus Theologico Politicus* avoit paru sous trois titres, il devoit aussi ne pas oublier de dire que la même chose est arrivée pour l'original. En effet, *Heinsii operum historicorum collectio I & II.* Lugd. Batav. 1673. *in*-8°. & *Franc. Henriquez de Villacorta, Opera Chirurgica omnia. Amstelod. per Jac.*

Pauli 1673, ne ſont que des frontiſpices fabriqués pour le *Tractatus* de Spinoſa, afin de le vendre plus tranquillement.

N°. 863. Il n'eſt pas auſſi certain que le penſe M. *de B.*, que cette traduction de Spinoſa ait été faite par M. de *S. Glain* : il eſt vrai que *Des Maiſeaux* eſt de cet avis dans une note ſur la 27^e Lettre de BAYLE ; mais des Littérateurs dont le ſuffrage doit être de quelque poids, penſent que cette Verſion eſt de LUCAS, Médecin de La Haye, & ils ajoutent que les notes qui s'y trouvent ſont de SPINOSA lui-même. Voyez *Catalog. Bibl. Reimann.* pag. 1029, & *Nouvelles Littéraires*, Tom. 10. Part. 1. pag. 60.

N°. 865. Ces *Œuvres poſthumes* de *Spinoſa* ont été imprimées par les ſoins de JARRIG JELLIS, ami de cet Athée. La vie de ce dernier qui s'y trouve eſt du même

Jellis qui l'avoit compoſée en Flamand, elle a été traduite en Latin par Louis Mayer dont j'ai parlé il n'y a qu'un inſtant.

N°. 869. C'eſt l'Abbé *Lenglet Du Freſnoy* qui a publié cette prétendue réfutation de *Spinoſa.* Pourquoi ne pas apprendre cette anecdote à ceux qui ne la ſavent pas?

La multitude de ces obſervations que je termine ici, Meſſieurs, pour ne point abuſer de votre patience & de celle des Lecteurs, ne doit faire penſer à perſonne que les articles auxquels je me ſuis arrêté, ſoient les ſeuls qui puiſſent prêter à la critique. J'en ai remarqué bien d'autres ſur leſquels il ſeroit auſſi facile que néceſſaire de donner des Remarques. Mais je n'ai pas entrepris une critique en forme de la *Bibliographie* de M. *de B.*; j'ai ſeulement voulu

donner quelques notes ſur les endroits qui m'ont frappé à la premiere & à la ſeconde lecture; je laiſſe à d'autres le ſoin d'examiner plus particulierement ce Catalogue, & je prends d'autant plus volontiers ce parti, que je connois un homme très-verſé dans la ſcience des Livres, occupé depuis quelque tems à une Critique ſuivie & bien détaillée de celui dont il il s'agit. J'en reſterai donc là, Meſſieurs, au moins pour les articles de la *Bibliographie* qui pourroient être critiqués, & je me bornerai ſeulement à examiner dans une troiſieme Lettre qui ſuivra de près celle-ci le *Syſtême général de Bibliographie* adopté par M. *de B.*; j'y diſcuterai avec quelque attention ce *ſyſtême* dans toutes ſes parties, je l'oppoſerai aux différentes méthodes ſuivies par pluſieurs hommes de Lettres ou Libraires, je le comparerai avec *l'ordre* par-

ticulier *des divisions & des facultés* du premier volume donné par M. *de B.*, & j'essayerai de prouver que tant le *système général* que l'*ordre* particulier pouvoient être mieux conçus & plus parfaitement exécutés.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Le P. D. M.

A.... ce 2 Août 1763.

P. S. J'entends dire que M. DE BURE & quelques-uns de ses Protecteurs ou amis répandent dans le Public que ma premiere Lettre, à l'exception d'une douzaine de bonnes Remarques, ne contient que des notes fausses & des critiques injustes. Je n'ai pas la vanité de penser que je n'aie pû me méprendre en aucun endroit de cette Lettre écrite peut-être

avec trop de précipitation : mais la très-grande partie de mes Observations roulant sur des faits, rien n'est plus aisé que de me convaincre de faux si je me suis écarté de la vérité; & ce seroit avec le plus grand plaisir que je reconnoîtrois les erreurs que l'on me feroit appercevoir. Mon unique objet, comme je l'ai dit très-sincérement, a été non de diminuer le mérite de l'Ouvrage de M. *de B.*; mais d'empêcher que les erreurs involontaires de ce Bibliographe ne passassent pour autant de vérités, & ne fussent adoptées trop légerement par ceux qui n'ont ni le tems ni la volonté d'examiner une matiere rebutante par elle-même, & d'une discussion aussi longue que pénible. Si je me suis trompé, je l'avouerai volontiers, & en relevant mes écarts, loin de me mortifier, on me rendra un service essentiel dont

je ferai très-reconnoissant. * Mais seroit-il juste que je crusse avoir commis des fautes uniquement sur la parole de gens qui se borneroient à répéter sans cesse : *cela est faux, ceci n'est pas juste*? Quiconque nie des faits, doit donner les raisons qu'il a de nier : la chose vis-à-vis de moi est d'autant plus facile que j'ai toujours cité mes garands, & que je crois n'avoir rien avancé que sur de bonnes autorités.

Dans ma premiere Lettre sous le N°. 545, l'Imprimeur a lû mal-à-propos 20 Septembre, au lieu de 21. Quoique la suite de la phrase montre assez que c'est-là une faute d'impression, je crois devoir en avertir.

---

* *Et refellere sine pertinacia, & refelli sine iracundia parati sumus* (Cic. Tusculan. Quæst. Lib. 2.)

ARTICLE

ARTICLE LXXXVI.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ITALIE.

DE ROME.

R*Acolta di Vite de Santi*, &c. ou *Recueil des Vies des Saints pour chaque jour de l'année, précédé de la Vie de J. C. & des Fêtes mobiles. A Rome, chez Marc Pigliarini, 1763. deux vol. in-4°.* Le Pere Charles Maſſini, Prêtre de la Congrégation de l'Oratoire, a donné au Public cet Ouvrage édifiant qui a été composé d'après les Auteurs les plus connus & les plus célébres dans ce genre d'é-

crire. Il a eu grand ſoin d'éloigner de ſon Recueil tout ce qui n'étoit point conſtaté par le témoignage des Ecrivains contemporains ; & même, lorſque les faits paroiſſoient douteux, il les a éclaircis avec le flambeau d'une critique ſaine & judicieuſe.

Riſpoſta al ragionamento del matrimonio, &c. ou *Réponſe au diſcours du Philoſophe* Mangellanus *ſur le Mariage ; par un Membre de l'Académie de Botanique de Cortone.* On ne ſçait pas pourquoi on a réveillé l'attention du Public ſur un Ouvrage enſeveli depuis long-tems dans l'obſcurité. Le diſcours de Mangellanus, Philoſophe Epicurien, ſe réfute aſſez de lui-même ; & d'ailleurs peu de lecteurs en ont connoiſſance, parce qu'il mérite peu d'être connu.

De Verone.

Sacre antiche inſcrizioni, &c. ou *Refutation de l'exiſtence de quelques inſcriptions ſacrées & de l'explication qu'en a donné M. Dominique Vallarſi. Par* M. le Marquis Louis Pindemonti. *A Verone, chez Cerattoni, avec dix Planches en taille douce.* A Verone on célébre la Fête des ſaints Martyrs Ferme & Ruſtique dont on poſſéde les Reliques. M. Vallarſi, de cette ville, ayant examiné la Chaſſe de ces Martyrs a cru y voir une inſcription ; & l'Ecrit que nous annonçons a pour but de démontrer que cette inſcription eſt ſuppoſée. Cet Ouvrage ne peut intéreſſer que ceux qui veulent bien prendre part à cette querelle.

DE FLORENCE.

Justiniani Magni Imperatoris & Eudoxiæ Augustæ, Opera quædam anecdota, nunc primum ex Mss. codd. Bibliothecæ Mediceæ Græce & Latine in lucem prodeunt curâ & studio Aug. Mar. Bandini, regii Bibliothecarii. A Florence. Des traits d'histoire tirés de manuscrits authentiques, & qui n'avoient jamais paru imprimés, sont des morceaux précieux, & l'on doit sçavoir gré à M. Bandini d'en avoir enrichi la République des Lettres. Ces morceaux regardent principalement l'Histoire Ecclésiastique, & en particulier les hérésies de Théodore, Evêque de Mopsueste; d'Iba, Evêque en Syrie, & du fameux Théodoret.

DE PISE.

Egli ossei Tumori, &c. Traité

des Tumeurs osseuses. *Par M. Mattani, Médecin à Pise, 1763.* La nature des os, les différens états dont ils sont susceptibles, leur accroissement contre nature, & le traitement de leurs tumeurs, sont l'objet de cet Ouvrage, dont l'Auteur paroît très-instruit de son art.

ALLEMAGNE.

De Vienne.

Dissertation sur la Politique & les Priviléges de la Maison d'Autriche, &c. Par M. Schroetter. *A Vienne, chez Krause, 1763.* Cet Ouvrage écrit en Allemand renferme des recherches curieuses sur la Maison d'Autriche depuis son origine : l'Auteur expose les événemens qui l'ont rendue Souveraine, & traite des Priviléges dont

elle jouiſſoit avant & après Rodolphe de Hapsbourg.

De Leipsic.

Hiſtoire générale des Provinces-Unies, depuis leur union juſqu'à nos jours, &c. traduite du Hollandois en Allemand, 5me. Partie. A Leipſic, chez les Héritiers Weidmann & Reich, 1763. Ce volume qui conduit les événemens juſqu'à l'an 1666, ſoutient l'honneur des précédens, & fait deſirer la ſuite de cette Hiſtoire.

Dannemarck.

Paul. Chriſt. Henrici exercitatio hiſtorica de Legibus Danorum antiquiſſimis; à altona, 1763. Eſſai hiſtorique ſur les Loix les plus anciennes du Dannemarck, Ouvrage qui a mérité à ſon Auteur l'éloge unanime de ſes compatriotes.

Outre l'objet énoncé dans ſon intitulé, il renferme des recherches & des obſervations critiques ſur cette partie du Nord dont l'hiſtoire eſt très embrouillée, ſurtout dans les premiers tems.

ANGLETERRE.

Nauveau ſyſtême d'Hiſtoire Naturelle, Ouvrage écrit en Anglois *par M. Brookes*, M. D. avec 150 planches en taille douce. *A Londres, chez Newbery, 1763.* Les ſix volumes *in*-12. qui doivent expoſer ce ſyſtême développeront les objets ſuivans. 1°. L'Hiſtoire des Quadrupedes, des Amphibies, des Grenouilles & Lézards, avec leurs proprietés & leurs uſages en Médecine. 2°. L'Ornithologie & la maniere d'élever les eſpèces d'oiſeaux qui chantent. 3°. L'Icthiologie. 4°. L'Hiſtoire des

Inſectes. 5°. L'Hiſtoire des Eaux, Terres, Pierres, Foſſiles & Minéraux, avec la méthode de M. Linnæus. 6°. Celle des Végétaux, avec l'explication de leur culture dans les jardins. Le nom de l'Auteur eſt un heureux préſage pour l'exécution de ce plan, dans lequel on trouvera un Traité aſſez étendu de matiere Médicale.

PAYS-BAS.

Diſſertation ſur les douleurs vagues connues ſous les noms de Gouttes vagues & Rhumatiſmes goutteux; laquelle a remporté le prix au jugement de MM. les Docteurs-Régens de l'étroite Faculté de Médecine de l'Univerſité de Louvain. *Par M. J.-P. Limbourg. A Liége, 1763.* Il ſeroit difficile de raſſembler avec plus d'ordre & de préciſion tout ce que les différens Auteurs de Méde-

cine ont écrit de plus plausible sur cette matiere.

FRANCE.

Du Puy-en-Vellay.

Instruction Pastorale de Monseigneur l'Evêque du Puy, *sur la prétendue Philosophie des Incrédules modernes.* Au Puy, *chez Clet, Imprimeur de Mgr. l'Evêque : & se trouve à Lyon, chez J. de Ville, & à Paris, chez Chaubert, Quai des Augustins, 1763, volume in 4°. de 300 pages, sans la table analytique des matieres, prix 4 liv. broché.* Nous ne faisons aujourd'hui qu'annoncer cet Ouvrage utile, important, & même nécessaire dans les circonstances & le tems présents. C'est le troisieme Ouvrage en ce gente que M. l'Evêque du Puy donne au Public depuis quelques années. Nous

avons fait sentir comme nous le devions la solidité des deux premiers ; sçavoir, des *Questions diverses sur l'Incrédulité*, *in*-12. 1. *vol.* & de *l'Incrédulité convaincue par les Prophéties*, *in*-12.3 *vol. ou in*-4° 1 *vol.*Ces trois Ouvrages réunis sont les prétieux fruits du plan que s'est proposé ce docte & religieux Prélat de défendre notre sainte Religion contre les téméraires attaques des incrédules sous quelque nom & sous quelques faces qu'ils osent se présenter pour la combattre ; nous ne tarderons pas à rendre un compte suivi & détaillé des traits de lumiere & de force qui caractérisent surtout *l'Instruction Pastorale*, objet de notre présente annonce.

DE PARIS.

Cours d'Histoire Sacrée & Prophane dédié aux jeunes personnes,

comprenant l'Histoire Sainte, l'Histoire Ancienne, l'Histoire Romaine & l'Histoire de France. A Paris, chez Pankouke, rue & à côté de la Comédie Françoise, 1763. 2 vol. *in*-12. *prix* 5 *liv.* Cet Ouvrage n'est pas une suite de faits & d'annales ; on a en ce genre tout ce que l'on peut souhaiter dans d'autres Ouvrages excellents : ce sont des Tableaux rangés avec ordre, & sous chacun desquels on donne des préceptes de Morale tirés du sujet. C'est pour la jeunesse un livre élémentaire où l'on paroît avoir suivi le plan que M. de la Chalotais a tracé dans son Mémoire sur l'Education nationale. On trouve dans ce Cours d'Histoire une certaine facilité de style qui ne peut gueres s'acquérir que par l'usage. Ce qui prouveroit que l'Auteur a déja beaucoup écrit ; on peut cependant lui reprocher un défaut qui n'est gueres que ce-

lui des commençants, c'est-à-dire, qu'il multiplie un peu trop les Epitheres.

Amusements philosophiques sur diverses parties des Sciences, & principalement de la Physique & des Mathématiques. Par le Pere Bonaventure Abat, Cordelier de l'Observance, associé à l'Académie Royale des Belles-Lettres de Barcelone. *A Amsterdam, & se vend à Marseille, chez Jean Mossy.* On en trouve des Exemplaires *à Paris, chez Desaint & Saillant, Libraires, rue St. Jean de Beauvais.*

Eloge du Roi prononcé à la publication de la Paix, par M. l'Abbé Donjeon, Docteur en Théologie, Principal du Collége de la Fleche, dit de Henry le Grand. A Angers: Et se trouve à Paris, chez Barbou, rue St. Jacques, 1763. L'Ora-

teur ſe propoſe ces deux points à développer ; Louis eſt le plus grand des Rois ; les François ſont les plus heureux des Peuples. Il ne faut chercher dans ce diſcours ni la richeſſe des penſées, ni la délicateſſe des tours ; il ne brille point par l'invention ; le ſtyle n'y a point de défaut bien marqué : tout y eſt dans un honnête état de médiocrité. Nous citerons un trait qui tire ſon plus grand intérêt de la vérité même. « S'il étoit per-
» mis, en louant un Roi, de louer
» l'homme privé, & de conſidé-
» rer Louis ſous ce rapport déli-
» cat qui ternit ſi ſouvent la gloire
» des Souverains, parce qu'ils
» montrent ce qu'ils ſont, indé-
» pendamment de la Majeſté du
» Thrône ; de quels traits ne pour-
» rois-je pas embellir cet Eloge ?
» Je vous ferois remarquer le Roi
» dans le ſecret de ſa Maiſon, non

» comme un maître qui commande » à des sujets, mais comme un » pere bienfaisant & dévoué à tous » ceux qui l'approchent & le ser» vent. Je vous dirois d'admirer » cet air majestueux d'affabilité » & de douceur qui anime ses re» gards & lui gagne tous les cœurs. » Je vous demanderois quel est » l'homme attaché à son service » qui puisse lui reprocher une » seule parole dure ou impé» rieuse, qui ait réclamé son cœur » généreux sans en avoir ressenti » les effets ; & vous seriez con» traints d'avouer que, si pour » louer Louis le Grand, on a dit » qu'il étoit Roi jusques dans sa » Maison, on peut faire de Louis » le Bien-aimé un Eloge plus fla» teur en disant que sans cesser » d'être Roi, il est pere dans son » Royaume comme dans le sein » de sa Famille. »

Eloge de Maximilien de Bethune, Duc de Sully, Surintendant des Finances, &c. principal Ministre sous Henry IV. Discours qui a remporté le prix de l'Académie Françoise en 1763. Par M. Thomas. *A Paris, chez Regnard, Imprimeur de l'Académie Françoise, Grand Salle du Palais, & rue Basse des Ursins.* Nous détaillerons dans un Extrait les beautés principales de ce discours si justement couronné. Nous nous ferons seulement aujourd'hui une question. Pourquoi M. Thomas, depuis plusieurs années, remporte-t-il constamment la victoire sur tous ses Concurrens, & dans tous les genres de combats? A-t-il sur eux une supériorité dont ils ne puissent absolument franchir l'intervalle? Est-ce le fond du génie qui leur manque, ou plutôt se

ſont-ils mal exercés ? Le ſecret de ces queſtions eſt un dépôt que l'Académie tient ſcrupuleuſement couvert : mais, ce que tout le monde apperçoit, c'eſt que les jeunes Athletes ne s'étudient qu'à ſe parer de gentilleſſes, négligent la force des penſées, & croyent ſuppléer à tout par le bruit des phraſes. Les mœurs du ſiécle ont influé ſur le genre d'étude des jeunes gens qui courent la carriere des Belles-Lettres. Ils ſont curieux de ſavoir parler avant de ſavoir penſer ; beaucoup de mots dans la tête ; point de Philoſophie, voilà leur avoir. S'il eſt parmi nos Auteurs François un Ecrivain frivole, c'eſt à ſa maniere qu'ils s'attachent : les grands modèles, tant chez les anciens que chez les modernes, ſont trop ſérieux & trop péſants pour eux.

M. l'Abbé Dinouart, Chanoine

de S. Benoît vient de publier une petite pièce de Vers Latins, dans laquelle il déploie sa satisfaction sur la Convalescence de M. de Jarente, Evêque d'Orléans. Sa Muse mérite des applaudissemens.

M. Guyot, Professeur de quatrieme au Collége Mazarin, vient aussi de faire imprimer sous les auspices de l'Université, une *Ode Latine* à la louange de M. le Duc de Nivernois. Cette Ode fait honneur à son Auteur : le sujet fournissoit abondamment à sa verve : mais la richesse du fond n'assure pas toujours le succès du Poëte. Peut-être desireroit-on que M. Guyot eût observé de ménager les repos à la fin de ses strophes, & qu'il les eût moins souvent fait enjamber les unes sur les autres. Nos Lecteurs jugeront de son talent poëtique par ces

Vers, où il peint M. le Duc de Nivernois ſous le nom de Neſtor.

Achillis iras atque Agamemnonis
Quis temperaret Neſtore mollius,
In flore qui maturus ævi
Conſiliis ſuperat ſenectam;
Cui labra dulci melle fluentia,
Rerumque prudens uſus, & efficax
Vis mentis ambages doloſas
Solvere difficileſque nodos?

Recherches ſur la nature & l'inoculation de la Petite Verole, *par* M. Robert, Docteur-Régent en la Faculté de l'Univerſité de Paris, *vol. in-12. de 184 pag. ſans la Préface. Prix 1 liv. 10 ſ. broché. A La Haye : Et ſe trouve à Paris, chez P.-François Didot, Quai des Auguſtins, 1763.* L'Auteur profite des circonſtances pour expoſer ſon ſentiment ſur cette matiere délicate qui a déja exercé la plume de pluſieurs Médecins, &

qui a même excité la ridicule demangeaiſon d'écrire chez certaines gens qui n'avoient pas plus fait de licences de Médecine que le Docteur Bucheron ſi plaiſamment introduit ſur la ſcéne par le Prince de nos Poëtes comiques. M. Robert eſt partiſan de l'Inoculation, & ne s'accorde point par conſéquent ſur cet article avec le plus grand nombre de ſes Confreres qui nous ont paru juſqu'à préſent la rejetter. Nous ferons part à nos Lecteurs des motifs qui le déterminent à préferer le ſentiment qu'il adopte.

Profeſſion de Foi Philoſophique, 1763. in-8°. de 36 pag. C'eſt une plaiſanterie aſſez ingénieuſe, qui tourne en ridicule la croyance aveugle de quantité de gens, qui feroient volontiers leur ſymbole de Foi ſans aucun examen d'a-

près la doctrine de M. R. Malgré l'estime que l'Auteur nous inspire pour son mérite, & malgré la vénération dont nous sommes pénétrés pour la cause qu'il défend, nous ne pouvons dissimuler qu'il a quelquesfois outré les reproches faute d'avoir bien entendu M. R. Il ne doit point être étonné de nous voir si scrupuleusement amis de la vérité ; nous dirons toujours ainsi que lui ! *Amicus Plato, magis amica Veritas.*

AVIS sur l'établissement d'un *Bureau d'indication ou de location* destiné à indiquer les Hôtels, Maisons & Appartemens à louer, garnis ou non garnis dans la Ville, Fauxbourg, Banlieue & environs de Paris, les Pensions destinées à l'éducation de la jeunesse, & plusieurs autres renseignemens qu'il est quelquefois embarassant de se procurer.

Le Bureau ſera ouvert tous les jours & en tout tems, depuis neuf heures du matin jufqu'à huit heures du ſoir, ſoit pour y faire enregiſtrer les objets dont on voudra diſpoſer, ſoit pour y prendre les inſtructions dont on aura beſoin; on peut s'abonner ou ne pas s'abonner ſelon qu'on le juge juge à propos, & les traitemens varient ſuivant leur objet. On a diſtribué une eſpèce de *Proſpectus* qui met au fait de la fin & de la manœuvre de cet Etabliſſement. Ceux qui deſireront avoir des éclairciſſemens, ou faire annoncer quelque choſe au Public par cette voie, pourront écrire lorſqu'il ne leur ſera pas poſſible d'aller ou d'envoyer au Bureau. On adreſſera les lettres ... *au Directeur du Bureau de Location*, à l'Hôtel d'Aligre, rue St. Honoré, vis-à-vis celle des Vieilles Etuves.

Août, 1763.

Quelques perſonnes nous ont rapporté que les opérations de ce Bureau s'exécutoient avec beaucoup d'ordre, d'exactitude & d'intelligence.

Fautes à corriger dans le Journal de Juillet, 2me. vol.

Page 1743, ligne 10, *Eſt-il ſujet à l'appel comme d'abus*, liſez, *Eſt-il ſujet à l'appel ſimple*, ou *à l'appel comme d'abus?* Page 1857, ligne 22, il compoſa *l'état*, liſez *l'art*.

TABLE
DES ARTICLES
Du mois d'Août, 1763.

ARTICLE LXXXI. *Essai sur le Beau, Nouvelle Edition*, pag. 1912
ART. LXXXII. *Mémoires de Littérature, tirés des Registres de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, &c.* 1928
ART. LXXXIII. *Recueil de Pièces de Médecine & de Physique, traduites de l'Italien de* M. Cocchi & autres Auteurs vivans, 1950
ART. LXXXIV. *Recueil de Médailles de Peuples & de Villes, qui n'ont point encore été publiées*, &c. 1972
ART. LXXXV. *Seconde Lettre aux Auteurs de ces Mémoires sur la* Bibliographie instructive de M. DE BURE, 1994

ART. LXXXVI Nouvelles Littéraires, 2075.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monſeigneur le Chancelier, ce préſent Journal, dont il m'a paru que l'impreſſion pouvoit être permiſe. A Paris, ce 4 Août 1763.

SALMON, *Docteur de la Maiſon & Société de Sorbonne.*

De l'Imprimerie de D'HOURY.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

SEPTEMBRE, 1763.

AVIS.

Le prix de l'abonnement pour les ſeize Volumes de ces Memoires, année *1763*, rendus chez les Abonnés, à Paris ou dans la Province, aux adreſſés indiquées, ſera à l'ordinaire de 12 liv. *16* ſ. Les Perſonnes qui ſouhaiteront les recevoir francs de port par la poſte, les payeront 17 l. 12 ſ.

Le Bureau d'adreſſe pour les abonnemens, eſt chez CHAUBERT, Libraire, rue du Hurpoix, à l'entrée du Quai des Auguſtins.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Commencés d'être imprimés l'an 1701. à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

SEPTEMBRE, 1763.

SE DISTRIBUENT A PARIS,

Chez { CHAUBERT, Quai des Augustins à la Renommée & à la Prudence.
LE BRETON, premier Imprimeur Ordinaire du Roi, rue de la Harpe. }

M DCC. LXIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

CES MÉMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 816 volumes; Sçavoir,

ANNÉES.	VOL.	ANNÉES.	VOL.
1701.	9.	1733.	12.
1702.	12.	1734.	12.
1703.	12.	1735.	14.
1704.	13.	1736.	15.
1705.	12.	1737.	13.
1706.	12.	1738.	13.
1707.	12.	1739.	14.
1708.	12.	1740.	13.
1709.	12.	1741.	12.
1710.	12.	1742.	12.
1711.	12.	1743.	12.
1712.	12.	1744.	12.
1713.	12.	1745.	12.
1714.	12.	1746.	15.
1715.	12.	1747.	14.
1716.	12.	1748.	15.
1717.	12.	1749.	14.
1718.	12.	1750.	15.
1719.	12.	1751.	14.
1720.	5.	1752.	15.
1721.	12.	1753.	16.
1722.	12.	1754.	16.
1723.	12.	1755.	16.
1724.	12.	1756.	16.
1725.	12.	1757.	16.
1726.	13.	1758.	16.
1727.	12.	1759.	16.
1728.	12.	1760.	16.
1729.	13.	1761.	16.
1730.	12.	1762.	16.
1731.	12.	1763.	12.
1732.	12.		

Chacun de ces volumes se vend 15 sols en feuilles, & 16 sols broché.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Septembre, 1763.

ARTICLE LXXXVII.

L'INTÉREST D'UN OUVRAGE : Discours prononcé par M. *** le jour de sa réception à l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Nancy, le 8 *Septembre*, 1763.

Mai 1763. *A Paris, Vallat-la Chapelle, Libraire au Palais.*

LE choix, l'ordre & la représentation de la pensée : voilà, dit notre Orateur, le fondement, la forme, & la décoration d'un Ouvrage. Le choix décide le sujet, l'ordre établit le plan, la représentation donne le style. Si l'Ouvrage affecte par le sujet, s'il satisfait par le plan, s'il attache par le style, c'est un ouvrage intéressant... Le style sans le sujet n'attache qu'un moment ; le sujet sans le style n'affecte qu'à demi ; l'un & l'autre sans le plan ne satisfont que par intervalles.

Comme rien ne nous affecte long-tems que le vrai, la premiere qualité que doit avoir le sujet est la vérité. Choisissons donc un sujet qui soit vrai dans tous les tems & pour tous les hommes. Mais qu'est-ce que la vérité elle-même?

Voici l'idée que s'en eſt faite M***
La vérité, ſelon lui, n'eſt autre choſe que la réalité. Réalité dans les faits, qui produit la vérité dans l'Hiſtoire ; réalité dans les principes, qui produit la vérité dans les Sciences ; réalité dans les reſſemblances, qui produit la vérité dans les Beaux Arts.

Un ſujet faux nous affecte quelquesfois comme paradoxal. Mais le goût des paradoxes naît de l'amour même de la vérité : il eſt fondé ſur le deſir de la mieux connoître, & ſur la crainte d'avoir pris long-tems ſon phantôme pour ſon image. D'ailleurs on s'intéreſſe le plus ſouvent à un paradoxe comme à un combat de gladiateurs; on veut voir comment il eſt attaqué & défendu. Enfin l'émotion qu'il cauſe n'eſt que paſſagere : ou il imite la vérité, & affecte par l'imitation ; ou il laiſſe

percer l'erreur, & il révolte comme l'erreur elle-même.

Un ſujet faux peut auſſi nous affecter comme utile. Mais l'erreur n'eſt utile qu'un moment. La vérité ſeule nous affecte toujours, parce qu'elle ſeule nous eſt toujours utile.

D'où il ſuit que de deux ſujets également vrais, le plus utile nous intéreſſe toujours davantage & plus conſtamment. La ſource des ſujets utiles eſt intariſſable; elle coule par deux canaux que nous cherchons ſans ceſſe à agrandir, celui des ſentimens agréables & celui des connoiſſances néceſſaires. Notre vie n'eſt qu'une recherche pénible & continuelle des uns & des autres.

Si la liaiſon qu'ont les objets avec les ſentimens agréables, n'eſt qu'apparente & factice, elle ne ſubſiſtera pas. Or la plus générale, la plus naturelle, la plus durable

de ces liaisons, est celle qui nous attache aux êtres de notre espèce par le nœud de l'amour & de la pitié. Après l'amour & la pitié, les sentimens qui nous frappent le plus dans un sujet, sont la terreur, la liberté & la justice. Un sujet qui excite la terreur, nous procure alternativement l'émotion forte que cause la présence des grands dangers, & l'émotion douce que produit leur absence. Un sujet qui va à la liberté, semble soulever les fers qui nous accablent; on croit redevenir l'homme dans son origine primitive, & renaître à la nature. Un sujet va-t-il à la justice; « il nous éleve en » quelque sorte au dessus de la » nature elle-même, dit M***, » & nous place dans une région » supérieure où regne un calme » éternel, où rien n'intercepte les » lumieres de l'ame, où l'on res- » pire un air dégagé des exhalai-

» ſons groſſieres d'un vil intérêt ;
» d'où l'on foule à ſes pieds les
» brouillards de l'erreur & les
» ouragans de la paſſion, d'où en-
» fin l'on croit mettre entre ſoi &
» la foule des autres hommes preſ-
» que le même intervalle qui eſt
» entre la terre & l'empyrée. »

Les ſujets liés aux connoiſſances néceſſaires ne ſont pas moins utiles & ne nous affectent pas moins. A cette claſſe de ſujets ſe rapportent la connoiſſance de nous-mêmes & celle de nos ſemblables. Mais une connoiſſance propre à nous affecter encore plus, & qui eſt d'un uſage plus général & plus journalier, c'eſt celle des choſes eſſentielles à l'humanité. Tels ſont la Religion, les Loix & les Arts.

Ces ſujets fixeront d'autant plus notre attention, qu'à plus d'utilité ils allieront plus de difficulté. Ce qui eſt difficile ſans être utile,

nous étonne ſans nous toucher; ce qui eſt aiſé, quoiqu'utile, nous touche ſans nous émouvoir. La difficulté ſe trouve dans un ſujet qui eſt ou délicat ou profond, ou hardi ou compliqué. Les reſſorts de l'intérêt varient ſelon la diverſité de ces caractères. Expoſons ici d'après notre Orateur un tableau de ces différentes eſpèces de difficultés : ce trait fera juger de ſon ſtyle, de ſa maniere, & de ſon génie.

« Tel qu'un zéphir leger, ſe jouer parmi les fleurs ſans les flétrir, rider la ſurface d'une eau limpide ſans la troubler; c'eſt-à-dire, parcourir un objet avec une réſerve d'imagination, le manier avec une fineſſe de tact qui ſaiſiſſent les points les plus ſubtils, qui démêlent les nuances les plus imperceptibles, ſans les affoiblir, ſans les exagerer, ſans les trop voiler, ſans les trop découvrir;

de maniere que l'objet se montre assez pour plaire, & se cache assez pour plaire encore davantage. »

« Tel que l'astre qui nous éclaire, porter un rayon vainqueur au fond d'un ténébreux abîme que l'œil ne mesure qu'en tremblant; c'est-à-dire, creuser une profondeur là où le vulgaire voit à peine une surface; s'avancer à grands pas dans le sanctuaire des Sciences & des Arts sans être arrêté par les ténébres qui l'environnent; pénétrer un principe caché, pour ainsi dire, dans les abîmes de l'esprit humain; toucher à la racine d'une vérité dont on se contente de goûter les fruits ou de mesurer les branches. »

« Tel que la foudre, se plaire à sillonner les bords des précipices, à frapper la cime des rocs les plus sourcilleux & des plus superbes tours; c'est-à dire, insulter avec audace à des vices accrédités, à

des préjugés puiſſans : ébranler d'une main hardie l'Autel de l'illuſion publique ; montrer une ame qui n'a point été conçue dans la baſſeſſe, qui n'a ſçu ni s'apprivoiſer avec l'eſclavage, ni pactiſer avec l'erreur ; faire parler la raiſon devant ceux qui la proſcrivent, l'humanité devant ceux qui l'immolent. »

« Tel que le priſme Neutonien, décompoſer un faiſceau de rayons confondus, & en extraire les couleurs primitives ; c'eſt à-dire, diſcerner dans la multitude des objets ce qui les ſépare & ce qui les unit, les déplacer par l'eſprit d'analyſe, les combiner par l'eſprit d'ordre, débrouiller ainſi le cahos, & d'une propoſition compliquée, vague & obſcure, faire jaillir une ſuite d'idées ſimples, préciſes & lumineuſes : Quoi de plus difficile & de plus intéreſſant ? »

Septembre, 1763.

Mais rien ne nous affecte tant que le sublime, qui réveille avec force dans notre ame l'idée ou le sentiment des grandes choses. Le grand se trouvant dans l'homme, dans la nature & dans Dieu; ce qui nous donnera une grande idée de l'homme, de la nature, ou de Dieu, sera sublime.

Au défaut du sublime, il faut que le sujet offre la nouveauté. Le grand occupe toute notre ame; le neuf semble nous en prêter une. Un sujet est neuf, lorsqu'il développe un germe inconnu d'idées, d'images ou de sentimens; lorsque c'est un rapport, un événement, un objet, une passion, un caractere ou une situation, qui n'avoient point encore été saisis, maniés ou décrits.

Le sublime & la nouveauté nous manquent-ils? Recourons à la variété: la multitude des objets suppléera à leur grandeur, & le mé-

lange des ſenſations à leur vivacité. « Le ſujet eſt varié lorſqu'il
» eſt le centre de pluſieurs ſujets
» divers, qui en s'élançant du
» même point ſe tracent des rou-
» tes diſparates (& non pas op-
» poſées,) & procurent à l'œil
« qui les ſuit des tableaux diver-
» ſifiés & des ſenſations contraſ-
» tées (& non pas contraires.) »

A toutes ces qualités du ſujet il faut joindre celles du plan, qui doivent être la juſteſſe, la netteté, la ſimplicité, la fécondité, l'unité & la proportion. Que le plan ſoit circonſcrit dans ſes juſtes limites; que par la force & la préciſion des linéamens il grave dans notre eſprit une image abrégée, mais diſtincte, de tout le ſujet; qu'il ſe réduiſe à un petit nombre de penſées directes, préciſes, eſſentielles qui naiſſent du fond de la choſe, & qui s'y arrêtent; que les idées primordiales renferment

dans leur ſein le germe ébauché d'une foule d'idées ſecondaires qui ne demandent qu'à éclore ; qu'enfin l'accord regne entre les différentes parties, de maniere à ne faire qu'un ſeul tout, à ne remplir que la place & l'étendue qui leur conviennent.

Ce n'eſt pas aſſez d'un ſujet qui affecte & d'un plan qui ſatisfait, il faut encore un ſtyle qui attache. Pour nous ſervir des expreſſions de notre Orateur qui ont beſoin d'être expliquées & avouées, le ſtyle n'aura cet avantage qu'autant qu'il réunira la *propriété* des termes, la *propriété* du ton, la *propriété* du tour, la *propriété* du coloris, la *propriété* des ſens, la *propriété* des traits ; enfin la *propriété* de la maniere. C'eſt-à-dire, on n'employera que les expreſſions propres & caractériſtiques ; le ton ſera aſſorti au genre d'ouvrage, ſérieux ou agréable, touchant ou

terrible, naturel ou héroïque; le tour ſera ſimple, uniforme, rapide; ou varié, ingénieux, brillant; ou ferme, réfléchi, ſévére; ou libre, pathétique, inſinuant; ou figuré, enthouſiaſte, original & créateur, ſelon que l'ouvrage appartiendra à la mémoire, à l'eſprit, à la raiſon, au ſentiment, ou à l'imagination; ſuivant que la choſe particuliere que vous avez à peindre, eſt dans le gracieux, dans le fort, dans le ſublime ou dans le naïf, vous employerez des couleurs moëlleuſes, tendres, fraîches, bien fondues; ou pleines, reſſerrées, tranchantes, hardies; ou éclatantes & ſimples en même-tems; ou négligées & délicates tout enſemble; les ſons auront du rapport au mouvement de l'action que l'on décrit, & feront tantôt graves & traînans, tantôt vifs & rapides, quelquesfois éclatans & nombreux, d'au-

tres fois doux & coulans, ici rudes & ſourds, là majeſtueux & ſoutenus; le ſtyle offrira des traits aſſortis à la paſſion qu'on exprime; enfin chacun peindra à ſa *maniere.* « Un Ecrivain qui n'auroit point » de maniere, n'auroit point de » ſtyle. Un Ecrivain qui quitte- » roit ſa *maniere* pour emprunter » celle d'un autre, cette derniere » fût-elle meilleure, n'auroit ja- » mais qu'un ſtyle diſſonant, étran- » ger, équivoque »

Quant à cette *propriété de maniere*, nous obſerverons qu'il eſt inutile de la conſeiller; on la ſuit de ſoi même, & ſans qu'il ſoit beſoin d'en faire un précepte. Nous ajouterons qu'il faudroit le plus ſouvent engager les Ecrivains à la rectifier ou même à l'abandonner: Si la *maniere* ne vaut rien, jamais elle n'intéreſſera; & le ſeul moyen de plaire ou au moins de ne pas déplaire, ſera d'en adopter

une meilleure, ou de renoncer aux suffrages des connoisseurs si l'on ne peut pas se faire à une autre moins défectueuse.

C'est précisément la *maniere* de M*** qui demande à être réformée, & ce qu'elle a de défectueux disparoîtra vraisemblablement avec le tems & le secours de la réflexion : tous les Ecrivains n'offrent pas une aussi belle perspective. M*** a du génie, du goût, de l'éloquence, & connoît bien sa Langue. Il a l'imagination brillante & féconde : mais peut-être lui reprochera-t-on la redondance du style, l'usage immodéré de la métaphore, de la monotonie dans le tour, des expressions trop poëtiques & même forcées, une élocution trop compassée, un penchant trop marqué à la répétition. Voici quelques exemples du dernier défaut.

(page 23) « Le sujet est neuf

lorſqu'il développe un germe inconnu d'idées, d'images ou de ſentimens ; lorſque c'eſt un rapport *non encore apperçu*, un événement *non encore* décrit, un objet *non encore* dépeint, une paſſion *non encore* maniée, un caractere *non encore* ſaiſi, une ſituation *non encore* rendue. »

(*Ibid.*) « C'eſt ainſi que d'un même réſervoir, préparé par la nature dans le creux des rochers, tombent différens ruiſſeaux, *dont* l'un ſe jette dans une riante prairie pour y circuler à pas lents au milieu d'un troupeau qui bondit ſur ſa rive ; *dont* l'autre ſe précipite à travers l'étroite gorge d'un vallon *mélancholique* *, & ſilencieux que

* Voilà ce que nous avons appellé des expreſſions forcées. Remarquons encore que l'abondance du ſtyle ne s'appellera point ici rédondance, *Luxuriès*, parce qu'il s'agit en cet endroit de donner des exemples de la *variété*.

terminent des cabanes ruinées & des plaines désertes ; *dont* celui-ci coule avec un doux murmure dans un bocage frais, où à l'abri des feux du midi le berger quitte sa musette & s'endort sur les fleurs ; *dont* celui-là va tristement se perdre dans l'horreur d'une sombre & antique forêt, &c. »

(page 41) « *Quand* la maniere décéle l'Auteur ; *quand* les traits expriment la passion ; *quand* les sons imitent le mouvement ; *quand* les couleurs peignent la chose ; *quand* les tours marquent le sujet ; *quand* le ton répond au genre ; *quand* les termes rendent l'idée : alors, &c. »

La répétition ne doit plaire, ce semble, que lorsqu'elle rappelle l'attention sur des objets qu'il est intéressant de ne point laisser échapper. Voici une répétition fondée en raison ; tout le monde la connoît.

Sire, mon pere eſt mort, mes yeux
ont vu ſon ſang
Couler à gros bouillons de ſon généreux flanc,
Ce ſang qui tant de fois garantit
vos murailles,
Ce ſang qui tant de fois vous gagna
des batailles,
Ce ſang qui tout ſorti fume encore
de courroux
De ſe voir répandu pour d'autres
que pour vous.

C'eſt en réformant ces défectuoſités que M*** s'aſſurera la réputation qu'il a ſi juſtement acquiſe, & qu'il s'élévera aux plus grands ſuccès.

ARTICLE LXXXVIII.

ESSAI SUR LA JURISPRUDENCE de la Médecine en France : ou Abrégé Historique & Juridique des Établissemens, Réglemens, Police, Devoirs, fonctions, récompenses, honneurs, droits & Priviléges des trois Corps de Médecine, avec les devoirs, fonctions & autorité des Juges à leur égard. Par M. Verdier, Docteur en Médecine, & Avocat en la Cour du Parlement de Paris 1. vol. 8°. de 381 pages, la Table comprise. *A Alençon, chez Malassis le jeune, Imprimeur du Roi ; & se vend à Paris, chez Prault Pere, Quai de Gevres, 1763.*

PLus les succès en Médecine sont utiles, les fautes dangé-

reuſes pour la Société, plus il étoit néceſſaire de veiller à l'adminiſtration des moyens qu'elle emploie pour conſerver ou rétablir la ſanté des Citoyens, & d'introduire une ſage Police qui pût rappeller à leur devoir ceux qui abuſeroient de cet art, ou perdroient de vue ſa vraie fin & la route pour y parvenir. A meſure que les progrès de cette Science lui ont concilié l'attention & l'eſtime des Nations chez leſquelles elle s'eſt établie, on a vu les Légiſlateurs s'occuper de ſa perfection. C'eſt ce qui eſt arrivé chez les Aſſyriens, les Caldéens, les Babiloniens, les Perſes, les Egyptiens, les Grecs, les Romains, les anciens Gaulois, les Juifs & les Arabes. Les Nations modernes & policées, ayant été à portée de juger encore plus ſûrement de l'utilité de la Médecine, ont cru devoir, à l'exemple des Anciens, la

mettre

mettre au point de ne répandre ſur l'humanité que des influences ſalutaires. La ſageſſe du Gouvernement François s'eſt ſurtout ſignalée dans cet objet de légiſlation.

L'amour de nos Rois pour leurs ſujets les a portés à donner une attention ſcrupuleuſe à cet article. Les trois Corps qui conſpirent à l'art de guérir les maladies, ne furent pas plutôt établis & diſtingués, que nos Monarques, de concert avec les Souverains Pontifes, réglerent les fonctions de chacun, relativement au miniſtere public, aux particuliers, & aux autres profeſſions qui peuvent avoir quelque rapport avec la Médecine. Ils s'occuperent des moyens propres à étendre & à perpétuer les connoiſſances de cet Art; ils preſcrivirent des devoirs tant aux Maîtres qu'ils chargerent de l'enſeigner, qu'aux Eléves qui cherchoient à s'en inſtruire; ils

accorderent des droits, des priviléges & des récompenses, en même-tems qu'ils établirent la police & la discipline de ces professions par une multitude de Réglemens, de Statuts, d'Edits, de Lettres-Patentes, de Déclarations & d'Arrêts.

La collection de ces Ordonnances inspirées par la prudence & par l'équité, forme un corps de Jurisprudence qui peut être regardé comme une des principales & des plus importantes parties du Droit. Mais ces Oracles de notre législation étant comme épars sur autant de feuilles volantes, la plûpart ont eu le sort de ceux des Sybilles ; & l'oubli de ces sages Réglemens est devenu la premiere cause de leur inexécution. C'est pour remédier, autant qu'il est en lui, aux funestes suites de cet oubli, que M. Verdier s'est proposé de rassembler sous un seul point

de vue toutes les queſtions que la Juriſprudence a décidées relativement à la Médecine.

Pour procéder avec méthode, notre Auteur, d'autant plus propre à remplir ce projet qu'il eſt en même-tems Médecin & Juriſconſulte, a rangé les matieres ſous quatre claſſes qui formeront quatre Parties, dont la premiere, déja imprimée en deux volumes, expoſe ce qui eſt commun aux trois Corps de la Médecine & à tous leurs Suppôts ; la ſeconde ſera propre aux Médecins ; la troiſieme aux Chirurgiens, & la quatrieme aux Apothicaires.

M. V*** dans chacune de ces Parties, diviſe & rapproche les matieres ſuivant qu'elles ont plus ou moins de liaiſon entre elles, & s'applique à fonder les déciſions ſur toutes les preuves dont elles ſont ſuſceptibles. Comme l'uniformité & l'analogie des uſages

formenr très-souvent une possession aussi respectable que la loi, il commence presque toujours chaque article par l'histoire succinte de la chose dont il s'agit chez les anciens Peuples, & quelquefois chez nos voisins.

Dans les autorités que cite notre Auteur, nous appercevons, outre les Ordonnances de nos Rois, l'Ecriture Sainte, les Constitutions Apostoliques, le Droit-Ecrit, & les Arrêts du Conseil de nos Rois. Pour ôter toute surprise, en même tems qu'il expose les Ordonnances & les Arrêts, il fait l'histoire & le détail de tous les Reglemens anciens & nouveaux, analogues & contraires, généraux & particuliers : & comme la désuétude & le non-usage mettent les loix dans l'oubli & l'inexécution, il a soin de faire mention des cas où cette espèce de dérogation pratique a lieu.

Des Arrêts des Cours Souve-

raines, l'Auteur defcend quelquefois aux ufages & Sentences des principales Jurifdictions qui y reffortiffent. Ces Sentences peuvent être confultées, lorfqu'il s'agit de décider des queftions particulieres à certains pays. Les ufages des Corps de Médecine lui ont paru encore de nature à entrer dans ce Code Médicinal : outre que leurs Statuts leur donnent la faculté de s'aftreindre par des délibérés, quelques-uns d'eux ont encore reçu de la protection des Rois une Jurifdiction contentieufe. Dans certaines controverfes, M. Verdier ne s'eft pas borné aux preuves précédentes ; il cite fouvent divers Auteurs, des Médecins, des Jurifconfultes, & quelquefois même des Cafuiftes & des Théologiens, fuivant la nature des objets qu'il traite. Enfin quoiqu'il n'ait pu, malgré tous fes foins, fe procurer des éclairciffemens fur

pluſieurs diſpoſitions particulieres à quelques Villes ou Provinces, on trouvera dans ſon Traité tout ce qu'il y a de poſitif, de général & d'intéreſſant ſur la légiſlation de la Médecine.

Cet Eſſai eſt diſtribué en quatre Livres, qui pourroient être regardés comme les ſommaires des quatre Parties qui doivent former la Juriſprudence médicinale. Le premier comprend donc ce qui concerne les trois Corps de Médecine en général, & ce qui eſt commun à tous ceux qui exercent quelque partie de cet art. Le ſecond renferme ce qui eſt propre aux Médecins. Le troiſieme contient ce qui regarde la Chirurgie & les Chirurgiens. La Pharmacie, les Apothicaires & les Epiciers-Droguiſtes ſont les objets du 4^e^. Nous n'entrerons point ici dans le détail analytique des différens rapports ſous leſquels l'Auteur con-

ſidere la matiere ; c'eſt ce que nous avons déja fait dans un de nos derniers Mémoires en annonçant l'Ouvrage. Préſentons ſeulement quelques-uns de ces objets à nos Lecteurs.

Chez les Aſſyriens, les Babyloniens, les Caldéens & les Perſes, la Médecine trouva ſon berceau dans les Temples. Les inſcriptions dont étoient chargées leurs murailles & leurs colonnes étoient les ſeuls Livres, les ſeuls Profeſſeurs & les ſeuls Médecins que l'on pût conſulter ſur la ſanté. Les Temples furent auſſi chez les Egyptiens les écoles publiques des ſciences : les Livres ſacrés confiés à la garde des Prêtres en renfermoient la Doctrine ; les Prêtres de Vénus ſpécialement étoient les dépoſitaires de la Médecine.

La plus ancienne Ecole des Grecs dont on ait fait mention, eſt celle de Chiron qui donnoit

ſes leçons dans une grotte du mont Pélion. Les Eléves qu'il inſtruiſit formerent dans leurs familles autant d'éleves domeſtiques pour leurs parens & leurs amis. Le plus renommé de ces Eleves fut Eſculape auquel on bâtit des temples dont les Prêtres étoient Médecins : ils cultivoient un jardin botanique & gravoient dans le temple l'hiſtoire des cures qu'ils avoient opérées. Par-là pluſieurs de ces temples devinrent célébres & fréquentés, entr'autres ceux d'Epidaure, de Cos, de Pergame, d'Athenes, d'Alexandrie & de Cyrene. En outre Eſculape avoit établi dans ſa famille une Ecole qui ſe diviſa en pluſieurs branches ſous le titre de familles des Aſclépiades; les plus fameuſes des écoles particulieres qui en dériverent, furent celles de Cos, de Rhodes ou de Cnide. Il eſt encore mention chez les anciens Hiſto-

riens des écoles de Crotone, d'Agrigente, d'Alexandrie, de Smirne, &c. qui étoient les Emules des précédentes.

Le mépris des Romains pour cet art persévéra jusqu'au tems où ayant consulté le Dieu d'Epidaure dans une maladie pestilentielle, ils lui érigerent pour monument de reconnoissance un temple qui devint aussi le sanctuaire de la Médecine. Les sciences s'étant enfin établies dans Rome, la Médecine trouva place dans les Académies Romaines qui étoient les Gymnases, le temple de la Paix & le Collége des Beaux Arts appellé *Atheneum*. Il y avoit de plus des Auditoires particuliers, les Colléges des Médecins du Xiste & des Vestales, le Collége des Archiatres qui devint une Ecole de Médecine très-réglée. Après l'extinction de la République, il y eut de ces Colléges d'Archiatres

établis dans la plûpart des grandes villes. Sous l'Empereur Aurélien l'Italie fournit à la Perse des Maîtres en Médecine que Sapor établit dans sa nouvelle ville d'Imdisabur.

En 640, Alexandrie ayant été prise par les Arabes, sa célébre Ecole se ressentit bientôt du désastre général de l'Egypte. Ces Barbares brulerent tous les livres, à l'exception de plusieurs Ouvrages Grecs qu'ils respecterent, parce qu'ils traitoient de la Médecine. Leur vénération pour cet art les porta à entretenir quelque tems à Alexandrie les écoles publiques de Médecine. En 721 ils les transporterent à Antioche & à Harran; & c'est de ces deux villes que l'étude de la Médecine se répandit dans les autres parties de l'Empire Sarrazin. Bagdad, sur la fin du huitieme siécle, fut destiné à être dans cette contrée le séjour

des ſciences pour leſquelles ces Peuples commençoient à montrer moins de mépris; dans la ſuite on y établit pluſieurs Moſquées & des Ecoles publiques : les Mahométans ont eu depuis pour uſage de fonder un Hôpital & un Collége dans tous les lieux où ils faiſoient bâtir une Moſquée.

L'Hiſtoire des Sciences chez les Gaulois dans les tems reculés nous eſt aſſez peu connue. Les Druides étoient tour à la fois leurs ſacrificateurs, leurs Juges, leurs Docteurs & leurs Médecins. Après la conquête des Gaules par Céſar, il s'y forma différentes Académies dont les plus renommées furent celles de Marſeille, Toulouſe, Autun, Narbonne, Arles, Bordeaux, Lyon & Beſançon. L'invaſion des Goths, Vandales, Bourguignons & Francs ramena dans les Gaules l'ancienne groſſiereté. Clovis préſerva cependant les

ſciences de leur ruine totale ; & ſa converſion ayant donné lieu à l'établiſſement de pluſieurs Monaſteres, le peu de ſcience qui reſtoit dans l'Empire François ſe renferma dans ces retraites : mais enfin la barbarie devenue générale trouva accès juſques dans ces aſyles ſacrés.

Les ſectateurs de la Médecine cédant au trouble des premieres Gueres qui ébranlerent l'Empire Romain, ſe retirerent dans la partie méridionale des Gaules, & jetterent les fondemens de l'Ecole Latine des Médecins de Montpellier. Dans les tems poſtérieurs les Arabes ou Sarraſins apportant les Sciences & les Arts libéraux avec leurs armes donnerent auſſi lieu à l'établiſſement des Académies de Grenade, de Cordoue, de Toléde, de Salamanque, de Salerne, de Naples & de Bologne; ils contribuerent même à l'illuſ-

tration de celle de Montpellier. Les Juifs qui avoient au troisieme siécle une espèce d'Université à Fora en Asie, & qui dans la suite furent presque les seuls qui entendissent la Langue Arabe, devinrent aussi dans les Académies précédentes les plus réputés des Médecins.

Nos Lecteurs ne regretteront pas d'avoir jetté un coup d'œil rapide sur l'établissement de quelques Universités & Facultés de Médecine en France. Il n'est guéres possible de fixer par des dates précises les commencemens de l'Université de Paris, ceux des différens corps qui la composent, & des attributs qui la caractérisent. Les uns ont rapporté l'époque de sa fondation au tems du rétablissement des Lettres en France vers l'an 790. D'autres font honneur de cet établissement à divers grands hommes du onzieme & du dou-

zieme siécle. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'établissement juridique de cette Université est dû à la réunion faite au 12ᵉ siécle de différentes écoles qui existoient dans Paris de tems immémorial. Quelques traits donnent lieu de conjecturer que la Médecine s'enseignoit dans l'Ecole Palatine fondée par Charlemagne, & même dans les Ecoles Ecclésiastiques; mais ce ne fut avec célébrité que sur la fin du douzieme siécle. Le Corps des Médecins, qualifiés dans les premiers tems du titre de *Physiciens* ne fut gouverné par son Doyen & totalement séparé des quatre nations des arts qu'en 1267: quatorze ans après, les Médecins prirent un sceau d'argent, & cesserent de consigner leurs Decrets dans le Livre du Recteur. Il paroît que l'on peut faire remonter jusqu'à ce tems le droit qu'a le Doyen de cette Faculté de faire

battre des jettons d'argent & d'airain, portans d'un côté le portrait du Doyen, & de l'autre les armes de la Faculté, ou celles du Doyen, ou quelque emblême honorable pour la compagnie.

L'Ecole de Médecine de Montpellier exiſtoit, comme nous l'avons dit, dès les premiers ſiécles de la Monarchie ; l'ancienneté de ſon origine eſt prouvée par pluſieurs monumens qui ne ſuffiſent pas pour en déterminer la date préciſe. Cette ſociété de Médecins étoit déja célébre dans des tems où l'on découvre à peine quelques traces de pareil établiſſement dans Paris. L'Académie de Montpellier pendant pluſieurs ſiécles, ne fut compoſée que de Médecins ; ce ne fut qu'en 1289 qu'elle devint réellement Univerſité par l'établiſſement que fit le Pape Nicolas IV des autres Facul-cultés dans cette ville: elle continua

cependant à former un Corps distinct & séparé des autres, & de porter comme auparavant le titre d'*Université* de Médecine. De toute ancienneté elle a été présidée par un Chancelier, & s'est gouvernée elle même sans dépendre du Recteur des autres Facultés.

L'Université de Toulouse prétend au second rang d'antiquité dans le Royaume. Quelques Historiens lui donnent l'Empereur Théodore pour fondateur. On pourroit cependant avec plus de vraisemblance rapporter l'époque de son établissement juridique à un Traité par lequel le Comte Raimond VII s'engagea en 1228 d'y stipendier des Professeurs. Elle ne comprit pas d'abord toutes les Facultés; celle de Médecine n'y fut ajoutée qu'en 1600. L'Université de Cahors, érigée en 1422 avec quatre Facultés, a été réunie à celle de Toulouse en 1751.

De tems immémorial la Théologie & les Arts ont été enſeignés à Angers ; mais l'étude du Droit y a preſque toujours prévalu. Ce n'eſt qu'en 1432 qu'elle fut amplifiée de la Médecine & des deux autres Facultés.

Dans le huitieme ſiécle il y avoit à Beſançon un cours d'études, qu'Othon, Comte de Bourgogne, transféra à Gray en 1287. Philippe le Bon tranſporta cette Société à Dole en 1484 : elle y a ſubſiſté juſqu'en 1691, que Louis XIV la rétablit à Beſançon. La Faculté de Médecine eſt compriſe dans les Reglemens de cette Univerſité.

Celle de Grenoble érigée par le Dauphin Humbert II en 1339, & transferée à Valence par le Roi Louis XI en 1452, n'eſt compoſée que de la Théologie, du Droit & de la Médecine. Cette derniere Faculté y eſt moins indépendante que

dans les autres villes pour ſon régime particulier.

L'Univerſité de Perpignan fut établie en 1349 par Pierre III. Roi d'Arragon. Elle eſt compoſée de quatre Facultés. Celle de Médecine eſt préſidée par un Doyen qu'elle choiſit dans ſon Corps.

Le Pape Alexandre V érigea l'Univerſité d'Aix en 1409. Louis XII, Roi de Sicile & Comte de Provence la confirma en 1413. Elle n'a que trois Facultés, au nombre deſquelles eſt celle de Médecine.

Quoique l'on découvre quelques traces d'une Société Littéraire à Poitiers dès le 14^e^ ſiécle, ſon exiſtence légale ne paroît pas remonter au-delà de l'an 1431, & les Lettres que lui donna alors Charles VII, ſemblent être ſon premier titre d'érection. Elle a eu quatre Facultés, & elle n'eſt plus compoſée que d'Aggrégés qui

prennent la qualité de Docteurs-Régens.

En 1431, Henry VI, Roi d'Angleterre & Duc de Normandie, établit à Caën une Université qui ne fut d'abord composée que des Droits. Ce Prince en 1437 ajouta la Faculté de Médecine aux deux premieres. Treize ans après, Charles VII, Roi de France, ayant recouvré la Normandie, confirma l'établissement de cette Académie.

L'Université de Bordeaux fut érigée en 1441 à la Requête des Jurats de cette ville, & la Bulle d'érection les en déclara Patrons. La Médecine en fit partie; mais la Faculté ne fut d'abord composée que d'un seul Docteur-Régent, & ne fut amplifiée d'un second Professeur que par Louis XI.

Nantes vit son Académie se former en 1460 : la Médecine y fut comprise avec les autres Facultés.

Septembre, 1763.

Depuis que celle-ci a cessé de donner des leçons, elle n'est plus composée que d'Aggrégés qui prennent le titre de Régens. Elle participe cependant au gouvernement général de l'Université, à laquelle elle donne à son tour un Recteur de son Corps.

Louis XI & le Duc de Berry son frere établirent en 1464 une Université à Bourges : en vain celle de Paris protesta contre cette institution, comme elle avoit déja fait quelquefois en pareil cas.

Le Sénat de Strasbourg fonda dans cette ville une Université en 1538. Rheims doit l'origine de la sienne au Cardinal Charles de Lorraine qui en fut le fondateur en 1547, & qui créa aussi celle de Pont-à-Mousson en 1573. Philippe II, Roi d'Espagne, en érigea une à Douay en 1561. Vers l'an 1620, Louis XIII établit celle de

Pau. La Médecine a eu ſa place dans toutes ces Sociétés.

Nous trouverions encore à nous étendre ſur la partie hiſtorique de l'Ouvrage dont nous rendons compte ; & nous pourrions, ſi nous n'étions bornés par la nature de notre travail, dire un mot, par exemple, ſur le grand nombre d'Aggrégations ou de Colléges de Médecine répandus dans tout le Royaume. Ces objets & preſque tous les autres qui compoſent la matiere de l'Eſſai de M. Verdier ſont intéreſſans, au moins pour ceux qui exercent les Profeſſions dont il y eſt queſtion : ils y trouveront de quoi s'inſtruire relativement à leur état. L'article de la Légiſlation nous fournira de quoi occuper nos Lecteurs, quand nous ferons connoître les deux premiers volumes de la *Juriſprudence de la Médecine.*

Septembre, 1763.

ARTICLE LXXXIX.

DISCOURS SUR L'ÉDUCATION, par M. Vicaire, ancien Recteur de l'Université de Paris, Professeur d'Eloquence au Collége Royal de Navarre. *A Paris, chez J. Barbou, rue S. Jacques, aux Cigognes.* 1763. vol. *in*-12. de 236 pages.

DE tout tems les nations policées ont envisagé l'Education de la Jeunesse comme un des points les plus essentiels au bien public. Les réflexions que cette vérité de fait peut suggérer sur l'utilité de cet objet, occupent l'Orateur dans l'exorde du Discours dont nous allons rendre compte: delà il parvient à la distribution de son Sujet. Quelle conduite

doivent tenir les Maîtres d'une part, pour assurer & hâter les progrès de leurs Éleves ? de l'autre, quelles doivent être les dispositions des éleves pour profiter du travail des Maîtres? Telles sont les deux branches du plan que se trace M. Vicaire.

Le Maître se propose d'enseigner à la jeunesse ce qu'elle ne sçait pas : très-souvent il est obligé de commencer par lui faire oublier ce qu'elle sçait. L'ignorance profonde dans laquelle nous naissons, & le desir impatient de connoître ce qui nous environne lorsqu'il nous intéresse, disposent l'enfant à recevoir sans opposition les premieres impressions qu'on lui communique. Mais quels sont ordinairement les premiers guides de l'enfance, sans excepter même le plus grand nombre des parens ? Que d'erreurs & de préjugés n'insinuent-ils pas dans

l'ame de cette foible & impuissante créature qui céde aveuglément à l'impulsion de ceux qui la gouvernent, espèce de machine animée qui doit un jour donner les preuves les plus éclatantes de son intelligence, mais qui dans ses premiers mouvemens suit ou abandonne les sentiers de la raison qu'elle ne connoît pas, selon qu'il plaît à ses conducteurs?

Si l'on examine sur quels objets on doit d'abord instruire la jeunesse, il est manifeste, dit M. Vicaire, qu'un des premiers & des plus essentiels, surtout dans l'Institution publique, est la Religion quant à ses principes fondamentaux. « Loin de nous ces esprits » superbes & indociles, qui ont » l'audace de prétendre que la con- » noissance de Dieu est la derniere » qu'il faille donner à la jeunesse; » singuliers dans leurs pensées » comme dans leur conduite, pour

faire

» faire mieux comprendre à l'homme l'excellence de ſon être, ils mettent tout en uſage pour le convaincre de ſa reſſemblance avec la bête, il ne leur ſuffit pas de s'égarer eux mêmes, il faut que leur mechanceté tranſpire au dehors ; ils tendent des piéges aux ames foibles, & il n'eſt point d'artifices qu'ils n'emploient pour les y faire tomber. ... Il eſt naturel que l'homme connoiſſe avant tout l'Auteur de ſon exiſtence ; il eſt juſte, dès qu'il commence à ſentir ſa raiſon, qu'il en conſacre les prémices à celui dont la main libérale lui a fait un ſi riche préſent. »

Mais quelque connoiſſance que l'on ait deſſein de faire acquérir à la jeuneſſe, il faut, ſi l'on veut réuſſir, procéder avec ordre, & bien examiner les moyens qu'on emploie. D'abord, meſurons l'é-

tendue & la force des eſprits : tous n'ont pas reçu les mêmes diſpoſitions. Chaque talent a ſa nature propre, & demande une culture particuliere. Quand le Maître aura bien diſtingué la portée de ſon éleve, il ne manquera pas, s'il eſt inſtruit, de reſſources pour le tourner aux objets que la nature a rendus analogues à ſon penchant & à ſes forces.

Il ſeroit à ſouhaiter que le Maître réunît toutes les ſciences. Mais ſi l'on ne peut pas exiger de lui ce qui paſſe les bornes ordinaires des facultés humaines, ſera-ce une injuſtice de vouloir qu'il en ait au moins les notions générales & premieres ? Pour inſtruire les autres, il faut être inſtruit ſoi-même ; l'ignorance raviroit à la patrie des talens ſur leſquels elle a droit de fonder ſes eſpérances. Qu'un Maître ne ſoit jamais oiſif ; que toujours il avance dans la carriere des

connoiſſances utiles : dans l'étude des Lettres, comme dans la pratique de la vertu, c'eſt reculer que de ne pas avancer ; c'eſt, pour un Maître, expoſer ſes éleves à manquer le but qu'ils pouvoient atteindre.

Un Inſtituteur veut-il exercer avec fruit ſa fonction utile & honorable, mais pénible & périlleuſe ; qu'il étudie avec ſoin le caractere de ceux qu'on lui confie. Il eſt des caracteres ouverts que le premier coup d'œil pénétre ; il en eſt de ſombres & d'enveloppés qui ſemblent s'enfoncer dans d'épaiſſes ténébres, d'où, ſans être apperçus, ils obſervent tout en ſilence, toujours attentifs à ne donner aucun accès aux regards de l'œil le plus perçant. Il n'eſt pas facile de deviner ces derniers ; cependant ils ſe trahiſſent malgré eux, dans le tems même qu'ils ſe tiennent le plus en garde contre la

ſurpriſe: c'eſt à la ſagacité d'un Maître, obſervateur intelligent & aſſidu, qu'il eſt reſervé de les prendre ſur le fait. Celui-ci, vif comme le feu, s'enflamme dès qu'il s'attache à quelque matiere combuſtible; ſi vous l'abandonnez à lui-même, ſi vous ne tournez ſon activité aux objets qui doivent l'occuper, ſon feu ſe conſumera inutilement, & la patrie perdra un Citoyen utile. Celui-là, pareſſeux & nonchalant ne goûte que le repos & l'oiſiveté; preſſez-le de l'aiguillon. S'il n'eſt que lent, il veut être attendu; en précipitant indiſcretement ſa marche, on le rebutera. Plus légers que le papillon, les uns voltigent de fleur en fleur, & ne ſe repoſent ſur aucune: captivez & fixez leur attention ſans la forcer ni l'appéſantir. Les autres, indifférens pour tout, ne ſont que rarement affectés de ce qui ſe préſente à leur

vue : c'eſt une terre froide qu'il faut échauffer. Comme notre humanité n'eſt point inſenſible à ce qui la touche perſonnellement, ce que la raiſon ne pourra ſur ces ſortes de ſujets, l'honneur, l'amour propre & l'intérêt inſpirés à-propos l'opéreront. Faites ſortir de ſon aſſoupiſſement mélancholique cet enfant ſérieux qui ſemble ſe faire un crime de rire ; contenez au contraire la gaieté pétulente, mais prenez garde de la révolter par la rudeſſe d'un front toujours impoſant.

Gardons-nous de ſurchatger ces eſprits précoces qui invitent à preſſer chez eux la fructification, & que l'on rendra bientôt ſtériles ſi on a l'imprudence d'en trop exiger. « Témoin quelquefois du re-» pentir inutile des Peres, j'ai cru » voir, dit M. Vicaire, un Jar-» dinier imprudent, dont l'avi-» dité a fait périr la tendre eſpé-

» rance de ſon verger : il ne voit
» le tort qu'il s'eſt fait lui-même,
» que lorſqu'il eſt irréparable, &
» il en gémit : je n'ai jamais in-
« ſulté à la douleur du Jardinier,
» mais j'ai toujours plaint le ſort
» de l'arbre. »

L'homme ſouffre impatiemment le joug : que la jeuneſſe ne ſente pas celui qu'elle porte ; pour peu qu'on l'appéſantiſſe, elle ſuccombe ou ſe révolte. En même-tems qu'on la porte d'un effort à l'autre, que ſa marche ſoit meſurée ſur ſes forces & ſur la patience dont elle eſt ſuſceptible : qu'elle paſſe inſenſiblement d'une étude ſimple, facile & entrecoupée, à une étude compoſée, pénible & ſoutenue.

Les premiers élémens ont leurs dégoûts, mais faut-il pour cela ne donner aux enfans que des connoiſſances découſues & qui n'auront d'autre mérite que celui de

leur être agréables ? Non. Un maître patient & instruit par l'expérience saura faire cueillir les roses au milieu des épines, faire acheter l'agrément de l'étude au prix d'un travail méthodique, & faire trouver à la jeunesse dans les Sciences & les Lettres de quoi tromper l'ennui que leurs notions élémentaires & abstraites peuvent lui inspirer.

Outre les agrémens qu'on peut lui faire naître de son travail même, il en est d'autres qu'elle doit trouver dans le fonds du Maître. Elle a droit à l'amitié de ceux qui l'instruisent ; & si elle n'est assurée qu'ils sont ses amis, elle les prendra pour ses ennemis : il n'y a point de milieu pour elle.

Des sentimens d'humanité qui doivent animer un Instituteur, dériveront la douceur & la bonté, qui sont chez lui des moyens absolument nécessaires pour former

le cœur de ſes éleves. L'eſprit ne peut ſe refuſer à la vérité dès qu'on la lui fait connoître ; mais la lumiere brillante qui environne la vertu a beau frapper les yeux des jeunes gens, leur cœur n'en ſera point affecté, ſi l'humeur, le caprice & la bruſquerie la leur préſentent. Armons-nous de fermeté ; mais n'oublions pas que nous avons affaire à des malades déja trop à plaindre pour que la dureté du Médecin ajoute à leur miſere.

Les Maîtres ne trouveront qu'à profiter dans tout le Diſcours que nous analyſons : qu'ils faſſent ſurtout attention à l'endroit où M. Vicaire développe les moyens d'inſpirer aux jeunes gens les vertus chrétiennes & ſociales. Ils y verront comment & avec quel ſoin ils doivent établir dans le cœur de leurs éleves un amour conſtant pour la Religion, un tendre reſ-

pect pour leurs parens, un zèle vif & persévérant pour le bien de la patrie, une fidélité inviolable au Souverain & aux loix qui émanent de son autorité, une probité à l'épreuve des assauts de l'intérêt particulier, une solidité de sentiment capable de résister au torrent de la licence d'esprit & de conduite.

Nous avons conseillé aux Maîtres de se pénétrer des impressions qu'ils puiseront dans le Discours de M. Vicaire ; nous les engagerons encore, ainsi que les parens, à le mettre entre les mains des jeunes gens, qui trouveront dans la seconde Partie les avis salutaires & réfléchis d'un Mentor éclairé & zélé pour leur bien.

Arrêtons-nous à un article qui terminera notre Extrait. M V*** a occasion d'entrer en lice avec les Adversaires de l'Education publique ; voici à peu près comment

il la juſtifie des inconvéniens qu'on lui impute. Nous laiſſerons à nos Lecteurs la ſatisfaction de juger ſes preuves.

Faut-il donc, dit-il, qu'un enfant emploie à l'étude de quelques Langues mortes tant d'années ſi précieuſes, ces premiers tems de de la vie, le fondement & l'eſpérance de l'âge mûr ? Si tout l'avantage qu'on peut retirer de nos travaux conſiſtoit, répond-il à remplir la tête de la jeuneſſe des mots d'un langage ancien, qui n'eſt plus d'uſage dans le commerce de la vie; la raiſon auroit bientôt déchiré le voile de l'impoſture : mais l'expérience de tous les tems & l'approbation de tous les Peuples répondent aux inquiétudes ſecrettes des gens de bien qu'une crainte mal fondée jette dans l'erreur; elles émouſſent en même-tems les traits envenimés de nos Adverſaires dont le plus

grand nombre ſemble ne redouter nos écoles que parce qu'elles élevent une digue inſurmontable au libertinage d'eſprit qu'ils voudroient introduire dans la ſociété.

Aux vains raiſonnemens de nos Antagoniſtes, nous pourrions oppoſer, continue-t-il, une foule de grands hommes ſortis des Ecoles publiqees ; nous pourrions les renvoyer à leurs écrits qui nous vengent des outrages, de la calomnie & de l'ignorance : nous pourrions ajouter que les Langues mortes ſont les meres de preſque toutes les autres ; & qu'uſer de celles-ci pour décrier celles-là, c'eſt les armer pour *battre leurs nourrices ;* que les Orateurs, les Poëtes, les Hiſtoriens, les beaux Eſprits en tout genre qui ſe ſont diſtiugués parmi les modernes, ont puiſé la ſcience & le bon goût dans les ſources de la Gréce & de l'ancienne Rome.

Que l'on examine ſans prévention ce qu'un jeune homme laborieux & appliqué emporte avec lui de connoiſſances, quand il a ſuivi le cours de l'Education publique. Il s'eſt familiariſé avec les principes de pluſieurs Langues, & par la connoiſſance méthodique qu'il en a, il s'eſt frayé le chemin à toutes les autres : il eſt verſé, autant qu'on pouvoit l'exiger de ſon âge, dans la Littérature Françoiſe & dans la lecture des Auteurs de l'antiquité : le livre de l'Hiſtoire a été ouvert à ſes yeux ; la Poëſie & l'éloquence ont fait partie de ſon étude ; on lui a dévoilé les merveilles de la nature ; il a manié le compas d'Archiméde ; la ſcience des Newtons & des Leibnitz ne lui eſt point étrangére : on l'a muni d'un flambeau, dont la clarté doit guider ſes pas dans les ſentiers de la Religion.

L'éducation particuliere abrége

la carriere des études ; mais comment le fait elle ? Les progrès y sont-ils aussi sûrs ? L'esprit ne pénétre dans les sciences, qu'autant qu'il s'opiniâtre à vaincre les difficultés. Quelle ardeur peut avoir un enfant toujours enfermé dans le même lieu, où il voit toujours les mêmes objets, & entend toujours la même voix ? A cet âge surtout, la variété délasse l'esprit & lui rend ses forces. Quelle chaleur anime les leçons, quel sentiment éleve l'ame, quel mouvement échauffe le zéle, quel goût assaisonne le travail de l'Instituteur ? Le Maître languit vis-à-vis du disciple, & le disciple est glacé par le froid du Maître.

Dans l'éducation publique, point de langueur & de monotonie ; tout y est animé. L'activité des maîtres & celle des éleves s'excitent mutuellement. Les Ecoles publiques tiennent un commerce

ouvert de biens littéraires ; un jeune homme inſtruit l'autre par ſes mépriſes même, & les Maîtres que ſoutient une noble émulation s'entrecommuniquent leurs lumieres : chaque particulier peut s'approprier les productions de tous. Cette communication réciproque eſt la marche la plus naturelle & la voie d'inſtruction qui humilie le moins tant le Maître que le Diſciple qui veulent étendre la ſphere de leurs connoiſſances.

C'eſt à force de répéter que l'on parvient à inſtruire la Jeuneſſe. Or quelle eſt la méthode ordinaire de l'éducation particuliere, & quels en ſont les ſuccès ? On voyage rapidement dans la région des Sciences, on vole d'objet en objet, rarement revient-on ſur aucun ; l'eſprit du jeune homme n'a pris qu'une teinture légere, comment ſubſiſteroit-elle ?

Si les ſuccès dans l'étude des ſciences ſont portés plus loin dans les gymnaſes publics, doit-on les acheter aux dépens des mœurs ? Non ſans doute. Mais la contagion du vice n'oſe-t-elle approcher de la maiſon paternelle ? Qui ne ſçait au contraire quels diſcours peuvent tenir, quels exemples & quels conſeils ſont capables de donner les ames ſerviles que la pareſſe ou la néceſſité fait marcher à la ſuite de ceux qui ſont en état d'acheter un Maître particulier, & d'ajouter à leur train un Précepteur mercénaire ? Qui pourroit ignorer combien de corruption traînent avec eux ces hommes frivoles, ces oiſifs importans, ces beaux eſprits paraſites dont les maximes frappent à tout inſtant les oreilles de la Jeuneſſe ? Les parens eux-mêmes s'obſervent-ils toujours aſſez pour ne point ou-

blier le respect qui est dû à l'enfance ?

Les Ecoles puliques offrent un spectacle tout différent. Les Maîtres sont des hommes connus : leur vie est exposée aux regards du Magistrat & du Citoyen ; ils sont obligés de se respecter eux mêmes ; sans le vouloir & sans y penser ils veillent mutuellement les uns sur les autres ; leurs leçons ne peuvent que respirer l'amour du bien ; la Jeunesse confiée à leurs soins est observée de toutes parts ; de quelque côté qu'elle se tourne , elle rencontre des surveillans : le tribunal sévére & incorruptible que l'émulation & l'hypocrisie même érigent au milieu des éleves ne permet pas au vice de se montrer , & l'obscurité à laquelle ils le condamnent d'un commun accord , préserve leur petite société du regne de la corruption.

Nous nous ſommes impoſé le ſilence ſur le métite de cette Apologie, quoiqu'elle faſſe honneur à ſon Auteur; mais nous n'abandonnerons point à d'autres la ſatisfaction d'applaudir aux talens littéraires, aux vues ſages & réflechies, au caractere de probité & au zéle patriotique de M. Vicaire.

ARTICLE LXXXX.

L'ESPRIT DE LA RELIGION Chrétienne oppoſé aux mœurs des Chrétiens de nos jours, (dédié à M. le Duc de Saint-Aignan;) par M. Compan. *Paris, Mérigot Pere, 1763. in-12. de 360 pages.*

LE meilleur moyen de remédier au déreglement des mœurs parmi les Chrétiens, eſt ſans doute de les rappeller à *l'eſprit de la Religion Chrétienne.* L'Auteur déclare modeſtement à la tête de ſon *Avant-propos*, que ſon but en compoſant cet Ouvrage a *moins été d'éclairer les autres que de s'inſtruire lui-même;* il ſe met au rang non pas de ceux qui défendent la Religion Chrétienne, mais de

ceux *qui essayent de la faire aimer en la faisant connoître ;* & il place son Ouvrage *au nombre des Livres de Piété.* Il ajoute qu'il écrit « moins » pour ceux qui ont secoué le joug » de la Religion, que pour ceux » qui vivent encore sous ses loix ; » moins pour ceux qui la rejettent, » que pour ceux qui la déshono- » rent : moins pour les incré- » dules, que pour les mauvais » Chrétiens. » Après avoir montré sommairement combien il est utile & même nécessaire d'étudier l'esprit de la Religion Chrétienne, il termine cet Avant-propos en priant *ceux qui voudront jetter sur ce Livre des regards critiques*, de considérer que c'est *plus l'ouvrage du sentiment que de la réflexion, du cœur que de l'esprit*, & que quoiqu'on puisse *en instruisant* ne pas négliger *le soin de plaire*, il a cru dans un Ouvrage de ce genre,

devoir *s'appliquer au premier, à l'exclusion peut-être de l'autre.*

Après ce début modeste il entre en matiere : son Ouvrage est divisé en neuf Chapitres. Dans le premier il traite *de la Religion en général*, & montre *la supériorité du Judaïsme* sur les fausses Religions, & *de la Religion Chrétienne* sur le Judaïsme. Le second a pour objet de faire voir que les Chrétiens sont *obligés d'étudier l'esprit du Christianisme & de s'y conformer :* il y développe les *causes* & les *effets de leur indifférence à cet égard.* Dans le troisieme il établit que *l'Esprit du Christianisme est seul propre à former des sociétés vertueuses & de bons Citoyens*, Il entreprend ensuite de caractériser *l'Esprit du Christianisme.* Il montre que c'est un *esprit d'humilité & d'anéantissement* ; (Chap. IV.) un esprit *de détachement & d'indifférence* pour les biens

de la terre ; (Chap. V) un eſprit de *ſoumiſſion & de docilité* ; (Chap. VI) un eſprit *de douceur & de paix* ; (Chap. VII.) un eſprit *qui applique chacun à s'acquitter des devoirs de ſon état* ; (Chap. VIII.) enfin un eſprit *d amour & de reconnoiſſance envers Dieu.* (Chap. IX.) Tout cela eſt rempli d'obſervations priſes non-ſeulement des ſaintes Ecritures & des Ouvrages des ſaints Peres, mais des mœurs des hommes & des ouvrages mêmes des Philoſophes ou Hiſtoriens Profanes : & ſouvent c'eſt par le contraſte du vice qu'on releve l'éclat de la vertu qui caractériſe l'eſprit du Chriſtianiſme. Il y a de côté & d'autres quelques notes qui contiennent des paſſages, des anecdotes, des obſervations relatives au ſujet que l'on traite.

Il ne faut pas ſe laiſſer prévenir par quelques négligences qui peuvent être échappées dans les pré-

miers Chapitres, & même dès les premieres pages; la ſuite eſt beaucoup mieux. Qu'il nous ſoit permis de faire ici ſur cela quelques obſervations qui prémuniront le Lecteur contre les écueils qu'il pourroit rencontrer, & qui ſuppléeront à ce que l'Auteur même pourroit dire pour l'éclairciſſement de ſon Ouvrage.

L'Auteur commence judicieuſement ſon Livre par cet axiôme que perſonne ne peut légitimement conteſter : *Il faut une Religion à l'homme.* Il obſerve que *les hommes ont pu ſe tromper dans le choix dee moyens* qu'ils ont pris pour témoigner les ſentimens que la Religion leur inſpire; mais que *la bizarrerie des cérémonies Païennes ne conclud rien contre une religion en général;* il veut dire ſans doute, contre l'exiſtence perpétuelle & univerſelle d'une Religion en général. Pourquoi, dit-il, les

» hommes ne se seroient-ils pas
» trompés dans l'espèce de culte
» qu'ils rendoient à une divinité
» supérieure, puisqu'ils se trom-
» perent si grossierement par rap-
» port à l'objet de ce culte ? Est-ce
» *un moindre crime* d'adorer le So-
» leil comme faisoient les Persans,
» que de sacrifier des victimes hu-
» maines comme firent plusieurs
» Peuples, principalement les Car-
» thaginois* ? *Non sans doute.* Des
» sacrifices inhumains *ne répugnent*
» *pas moins* à l'Etre suprême que
» l'erreur d'un Peuple qui l'oublie
» pour adorer son ouvrage; & le
» croire cruel, ou nier son exis-
» tence, c'est *également lui déplaire*,
» puisque la clémence est une per-

* Ceci est le sujet d'une note historique, que nous ne rapporterons pas : elle est indépendante de ce qui fait ici le sujet de notre observation.

» fection eſſentielle ſans laquelle » nous ne ſaurions concevoir un » Dieu. » (*pag.* 16 & *ſuiv.*) Nous avons peine à concilier cela. La queſtion eſt de ſavoir *ſi c'eſt un moindre crime d'adorer le Soleil*, que de ſacrifier des victimes humaines : la réponſe eſt préciſe : *Non ſans doute* : ce n'eſt donc pas un moindre crime. Il s'agit enſuite d'en venir à la preuve : mais que prouve l'Auteur ? Il prouve que *les ſacrifices inhumains ne répugnent pas moins* à l'Etre ſuprême que le culte rendu au Soleil. C'eſt changer la thèſe : c'eſt ſuppoſer ce qui étoit en queſtion, & prouver ce que l'on ne conteſtoit pas. Nous étions d'abord tentés de croire qu'il y avoit là quelque faute d'impreſſion : peut-être en effet faudroit-il lire : *Eſt-ce un plus grand crime d'adorer le Soleil*, &c. Du moins alors tout ce qui ſuit s'accorderoit avec la queſtion ainſi

propoſée :

proposée : mais cela s'accorderoit-il avec ce qui précéde ? Quoi qu'il en soit, concluons avec l'Auteur & avec Ciceron même qu'il cite, que « de même que tous les Peu-» ples se sont accordés sur la né-» cessité d'un Dieu * quelqu'il » soit, de même aussi trouve-t-on » chez tous les Peuples un culte » extérieur de Religion plus ou » moins parfait. »

Un peu plus loin l'Auteur propose cette autre question : « Mais » quel étoit l'esprit de *ces fausses* » *religions qui précéderent la vé-* » *ritable*, sinon un esprit de dé-» reglement & de dépravation ? » (pag. 21 & 22.) L'expression ne

---

* L'Auteur rapporte ici dans une note cette parole de Ciceron : *Nulla est gens tam fera, tam barbara, quæ etiam si ignoret qualem Deum habere deceat, tamen habendum esse non sciat.* Cic. 1. de legib. n. 24.

nous paroît pas exacte. Les *fauſſes religions* n'ont pas précédé *la véritable :* la *véritable* eſt auſſi ancienne que le monde, & les *fauſſes* ne ſont que des altérations de cette religion primitive. On ſent bien ce que l'Auteur veut dire; c'eſt que ces *fauſſes religions* ont en quelque ſorte précédé *la Religion Chrétienne* conſidérée quant à la forme du culte qu'on y rend au vrai Dieu. Mais *la Religion Chrétienne* eſt *le culte du vrai Dieu*, & le *culte du vrai Dieu* eſt auſſi ancien que le monde : *la forme de ce culte* a pu varier, & elle a varié en effet: ce culte étoit plus ſimple chez les Patriarches que chez les Juifs ; chez ceux-ci il a été chargé d'une multitude d'obſervances figuratives ; chez les Chrétiens, il a été déchargé de toutes ces obſervances, parce que parmi eux la vérité a ſuccédé aux figures : mais dans tous ces états, c'eſt toujours *le*

ſeul culte du vrai Dieu ; & conſéquemment *la religion véritable* a précédé toutes *les fauſſes religions.*

Lorſque M. Compan vient à établir que *l'eſprit du Chriſtianiſme eſt le ſeul propre à former des ſociétés vertueuſes & de bons citoyens*, il poſe les maximes les plus exactes ; ſon ſtyle même alors s'anime ; rapportons-en quelques traits. « L'abrégé des devoirs d'un *bon citoyen* conſiſte dans *l'amour de la Patrie* & dans *la fidélité aux Souverains.* Cela poſé, qui ſeroit meilleur citoyen, qu'un homme qui ſeroit animé de l'Eſprit du Chriſtianiſme ?.. *Jeſus-Chriſt* aimoit tendrement ſa Patrie ... Ce Sauveur du monde n'obſerva pas moins la fidélité envers le Prince ... *Les Apôtres* & leurs premiers ſucceſſeurs hériterent de leur divin maître ces vertus civiles .... Dans les perſécutions que ſuſcita (aux

Chrétiens) la haîne des Empereurs pour la Religion Chrétienne, *les fidèles* ne furent jamais que souffrir & prier pour leurs persécuteurs ... La différence de religion qui peut se trouver quelquefois entre le Souverain & le Peuple, ne sauroit justifier la rébellion de l'un contre l'autorité de l'autre.... De ce principe, que *les Rois tiennent leur Couronne immédiatement de Dieu même*, & que *leur attachement à quelque fausse religion*, en les rendant plus coupables, *ne doit pas rendre les sujets moins soumis*, naissent la sûreté publique & la tranquillité de l'Etat. *Que tous les hommes n'imitent-ils en cela les premiers fidèles!* Que ne portent-ils profondément gravés dans leurs cœurs l'amour de la patrie & la fidélité dûe aux Souverains si recommandés par la Religion Chrétienne! *François*, vous n'eussiez pas levé les armes contre

le meilleur des Rois, (1) si fermant l'oreille aux cris de l'affreux fanatisme, vous eussiez écouté la voix de la religion : *& toi* (2) *qu'attendoit un supplice réel* au lieu d'une gloire chimérique dont tu te flattois, tu n'eusses pas répandu de ta propre main le sang d'un Roi (3) pour la défense duquel tout le tien auroit dû se répandre. A quels excès, *Religion sainte*, ne se portent pas ceux qui se croyant animés de votre esprit, ne suivent que les mouvemens de la passion qui les aveugle & du faux zéle qui les transporte, &c. » (*pag. 98 & suiv.*)

Achevons de caractériser cet Ouvrage, en faisant connoître la maniere de penser de l'Auteur sur

(1) Henry IV.
(2) Jacques Clément.
(3) Henry III.

un point délicat sur lequel il est également dangereux d'en trop dire & de n'en pas dire assez. C'est lorsqu'il s'agit *de l'esprit de soumission & de docilité que la Religion recommande.* Voici de quelle maniere il en parle : « *La gloire de la religion* demande que les fidèles soient dociles & soumis (à l'autorité de l'Eglise)... *Le repos des Etats* & *la sureté des Empires* dépendent également de cet esprit de soumission.... Donc prêcher aux fidèles la soumission d'esprit, c'est vouloir procurer le repos à l'Etat, *les vrais perturbateurs* étant ceux *qui ne respectent pas l'autorité de l'Eglise*, & *qui* d'une main téméraire *portent la main à l'encensoir.* La *soumission* du véritable Chrétien *à toutes les décisions de l'Eglise* n'est point une soumission aveugle & déraisonnable. Il sait que Dieu a parlé, Dieu qui ne sauroit ni se tromper, ni nous

tromper. *S'il s'éleve des troubles dans le sein de l'Eglise*, il en est affligé; mais il n'en est pas surpris, sachant que J. C. & S. Paul après lui en ont prévenu les fidèles. Loin de se joindre aux réfractaires, il ne s'attache qu'avec plus de force à l'église, qu'on n'abandonne point sans périr .... *S'il se présente plusieurs chemins*, il n'est point incertain sur celui qu'il doit prendre. Il demeure *invariablement attaché au centre de l'unité*, à la *pluralité des Pasteurs unis au souverain Pontife*. Il sait que *c'est là que réside l'infaillibilité*, en vertu de la promesse que J. C. a faite à son Eglise de ne la poiut abandonner, mais d'être toujours avec elle jusqu'à la consommation des siécles. » (*pag.* 245 *& suiv.*) En effet, en vertu de cette promesse *l'infaillibilité* résidoit dans le *saint Concile de Nicée* où *la pluralité des Pasteurs unis au souverain Pontife* déciderent una-

nimement la consubstantialité du Verbe, & anathématiserent Arius qui la nioit. Mais ensuite *les troubles* s'éleverent; *plusieurs chemins* se présenterent. *Les formules de foi* se multiplierent; les ennemis de la consubstantialité du Verbe s'efforcerent de séduire les Pasteurs mêmes : la séduction insinua que le terme de *consubstantiel* étoit nouveau; qu'il étoit seul la cause de tous ces troubles; qu'à la vérité J. C. étoit *Dieu*, qu'il étoit véritablement *semblable en substance* à Dieu son Pere; mais que l'on pouvoit bien s'abstenir de dire qu'il lui fût *consubstantiel*, & qu'enfin l'amour de la paix exigeoit cette condescendance. La *pluralité des Pasteurs* persiste à soutenir la *consubstantialité;* le *souverain Pontife Libere* consent de souffrir l'exil plutôt que de céder aux ennemis du *consubstantiel.* Mais la séduction & la violence s'unissent pour l'a-

battre, & lui font enfin souscrire la frauduleuse *formule de Sirmium.* Dans ce triste moment à qui faut-il être attaché ? Faut il souscrire avec lui cette formule ? Lui-même, revenu de son exil, répare sa faute en refusant de souscrire la *formule de Rimini*; mais alors la violence soumet à cette nouvelle formule ceux qui jusques là avoient résisté à la séduction, & viennent enfin ces jours ténébreux après lesquels, selon la vive expression de S. Jerôme, tout l'Univers gémit de la surprise qui lui avoit été faite, & s'étonna de se trouver enveloppé dans la séduction de l'Arianisme : *Ingemuit totus orbis, & Arianum se esse miratus est.* * Dans ces tristes jours où la pluralité des Pasteurs résiste

* *S. Hier. adv. Lucif. Tom. 4. Part. 2. col. 300. Edit. Ben.*

aux ennemis du conſubſtantiel, tandis que Libere leur céde; & où enſuite la pluralité leur céde, tandis que Libere leur réſiſte. A qui faut-il être attaché? *Au Concile de Nicée* : quel chemin faut-il ſuivre? *Le chemin montré par ce Concile*, c'eſt-à-dire, *par la pluralité des Paſteurs unis au ſouverain Pontife* dans l'unanimité de leur déciſion avant que les *troubles* s'élevaſſent. Mais au milieu de ces *troubles*, Jeſus-Chriſt abandonna-t-il donc ſon Egliſe? Non ſans doute : il étoit toujours avec elle, & conſervoit au milieu d'elle la ſaine doctrine par le *témoignage conſtant & fidèle* que lui rendirent ceux qui demeurerent attachés à la *déciſion du Concile de Nicée*; & c'étoit à ceux-là qu'il falloit demeurer attaché au milieu des plus grands obſcurciſſemens, au milieu des plus grands troubles, parce que *la foi de Nicée* qu'ils

ſoutenoient, étoit *la foi de l'Egliſe*, dont il n'eſt jamais permis de s'écarter ſous aucun prétexte. Ç'eſt en marchant ſur les traces de ces anciens defenſeurs de la vérité au milieu des troubles, que « pour » prix *de ſa fidélité & de ſa ſoumiſ-* » *ſion*, le vrai fidèle jouit du pré- » cieux tréſor de la foi que tant » d'autres diſſipent ou ſe laiſſent » ravir. Retiré dans le ſein de » l'arche, il échappe au naufrage, » & s'éleve ſur les flots dont la » terre eſt couverte, ſans craindre » le danger qui menace les autres » hommes. Pour recompenſe en- » fin d'avoir cru ce qu'il ne voyoit » pas, il verra dans le Ciel celui » qu'il croit & qu'il adore ſur la » terre : *Videmus nunc per ſpeculum* » *& in ænigmate, tunc autem facie* » *ad faciem.* » C'eſt ainſi que M. Compan termine ce Chapitre intéreſſant.

Dans celui où il ſe propoſe de

montrer que *l'Eſprit du Chriſtia-niſme conſiſte à ce que chacun s'ac-quitte des devoirs de ſon état*, (ce ſont ſes expreſſions ,) il donne un *Abrégé des devoirs de chaque état*, c'eſt-à-dire, *de l'état Eccléſiaſtique* ; des *Epoux* ; des *Maîtres envers leurs domeſtiques* ; & de *ceux-ci envers leurs Maîtres* ; des *Militaires* ; de *la Vie religieuſe*.

Il s'eſt gliſſé dans ce volume quelques fautes d'impreſſion. Pag. 169, où il eſt parlé des ſupplices des Païens dans les enfers, on lit : *Laudantur ubi non ſunt*, *cruciſi-guntur ubi ſunt* : nous ſoupçon-nons qu'il faut lire, *cruçiantur*.

Il manque à ce Livre une Table des Chapitres.

ARTICLE LXXXXI.

ESSAI DE POËSIES DIVERSES. Par M. V***. *A Geneve : Et se vend à Paris, chez Charpentier, Libraire, Quai des Augustins, à S. Chrysostome.* 1763.

LE titre est modeste, & convient à l'Ouvrage ; c'est un Essai : le Poëte une autrefois réussira mieux ; au moins n'y a-t-il pas de mal qu'il s'en flatte. Combien eussions-nous perdu de chefs-d'œuvres, si les Athlètes dans la carriere des Lettres se fussent découragés à la premiere infortune !

Ce Recueil de Poësies diverses offre d'abord une Pièce de Vers adressée à leurs Majestés les Rois de France & de Prusse, sur la Paix.

Ô Frederic, ô Louis ! Dieux puiſſans,
Qui n'avez pas beſoin de mon encens,
Lorſque tous deux poſant votre tonnerre,
Vous l'éteignez pour raſſurer la terre :
Ô cœurs humains ! non, vous n'étiez point faits
Pour voir couler les pleurs de vos Sujets.

Les quatre premiers Vers ne ſont que des mots, ou bien le Poëte étoit réellement perſuadé qu'il eſt inutile d'offrir l'encens aux Dieux, lorſqu'ils ne font plus éclater les ſignes effrayans de leur puiſſance ; c'eſt donc à dire que la crainte eſt un hommage bien plus digne de l'homme & de l'Etre ſuprême, que la reconnoiſſance. On ne peut paſſer qu'aux

Sauvages d'oublier le *Génie* qui préside aux événemens, lorsqu'ils sont quittes d'une tempête.

Arts immortels....
Quittez la Grece, oubliez Miltiade,
Timoléon, Péricle, Alcibiade :
Rassemblez-vous où Louis tient sa Cour :
Chez Fréderic fixez votre séjour ;
Paris, Berlin, valent du moins Athène.
Vous y verrez la pompe souveraine,
Du haut du trône appeller la bonté,
Et le retour de la félicité.

Si les arts ont disparu de la France & de la Prusse pendant le tumulte de la guerre, ils ne s'étoient certainement pas réfugiés dans la Grèce. *Athene* & *souveraine* ne riment gueres. Entend-on ce que veut dire *la pompe souveraine* qui *appelle du haut du trône la bonté & le retour de la félicité* ?

Septembre, 1763.

Le troisieme Vers après ceux-ci n'est pas plus heureux ; le voici :

> Des bords féconds où la Seine a son
> *sein*, &c.

Après avoir observé que le mot *n'a guere*, très-familier à notre Poëte, n'est plus de mise dans un style noble & sérieux, nous passons aux deux Odes qui suivent. La premiere est *sur la Paix*. Ce n'est pas la plus mauvaise pièce ; mais il ne faut pas beaucoup chercher pour y découvrir des défauts. Dans la cinquieme strophe, on dit aux guerriers,

> Vous êtes tous parens : respectez
> vos *journées*.
> Ce n'est point pour trancher le fil
> de vos années,
> Que de vos *faibles* jours le tissu fut
> ourdi :
> En courant les défendre,
> Faut-il fouler la *cendre*
> D'un frere ou d'un ami ?

L'expreſſion *journées* ne fait pas une trop belle figure. L'imagination ne s'eſt-elle pas bien preſſée d'allumer les buchers funébres, lorſqu'elle a fait voir au Poëte la *cendre* des combattans ſur un champ de bataille pendant la mêlée ? A propos de *faibles*, nous remarquerons qu'il ne ſuffit pas de porter les livrées d'un grand homme pour l'être ſoi même, & que ce n'eſt pas la nouvelle orthographe qui a fait le mérite de ſon inventeur. Ceci ſoit dit pour ceux qui ſe donnent de petits airs en Littérature.

Et vous, fiers Potentats, qui ſignaliez vos haînes,
De vos Etats heureux en reprenant les rênes,
Recueillez nos ſoupirs & nos gémiſſemens :
Le tonnerre qui gronde,
Ebranle encore le monde
Juſqu'en ſes fondemens.

Septembre, 1763.

Le commencement de la ſtrophe ſuppoſe les troubles appaiſés, & ils ſubſiſtent encore à la fin. Le beau déſordre de l'Ode ne conſiſte pas dans ce bouleverſement d'idées. N'imagineroit-on pas auſſi, en liſant le ſecond vers, que deux Potentats en guerre ont abandonné le rênes de leurs Etats ?

Gardons quelques réflexions pour les autres Pièces ; elles en fourniront plus que nous n'aurons le loiſir d'en faire. La ſeconde Ode eſt adreſſée à M. le Comte d'Eſtaing, ſur ſon expédition à la côte de Perſe, en 1759. On y verra Philipppe-Auguſte appellé ſimplement *Auguſte.* On ne manquera pas de demander encore, pourquoi *rivaux* y rime avec *Colchos*, *Croiſſant* avec *élément*, & l'*Angleterre* avec *étrangere.* En attendant que l'Auteur réponde à la queſtion, citons quelques ſtrophes.

Ces Peuples (les Anglois) qui comptoient ſur l'empire de l'Onde,
Enflés de leurs ſuccès, dans une paix profonde;
Ne vous attendoient pas en cet autre Univers:
Déja vous arrivez, & leurs troupes tremblantes
Succombent ſous les coups de vos mains triomphantes
Qui leur donnent des fers.
C'eſt trop peu; mais voilà qu'au fort de nos détreſſes,
Nos ports vont regorger de leurs vaſtes richeſſes,
Pour prix des vains combats qu'ils ont oſé livrer.
Achille eut un Homère, Auguſte eut un Virgile:
Mais moi, de qui la Lyre eſt muette & ſtérile,
Je ne puis qu'admirer.

Cet aveu de ſtérilité n'a-t-il pas

grand rapport avec le reſte de la ſtance qu'il termine ? Les Anglois *ont oſé* livrer des combats ! Voilà qui eſt bien étrange. N'y a-t-il pas auſſi du prodige à battre des gens qui ſont *dans une paix profonde ?* C'eſt bien mal s'y prendre pour relever l'éclat d'une victoire.

Le Poëte déclare de nouveau qu'il eſt *peu fait aux détours des rives du Permeſſe* ; qu'il *ignore les accès de cette ſainte yvreſſe qui ravit les eſprits, qui s'empare des ſens*, que *ſeulement* il ſait faire quelques Comédies, & continue en ces termes :

> Ainſi trompant l'ennui qui regne *en cet aſyle*,
> *Et mettant à profit un loiſir inutile*,
> Moliere vient m'apprendre à peindre mes égaux, &c.

Eſt-ce Moliére ou l'Auteur qui trompe l'ennui ? Quel eſt *cet aſyle*,

dont il eſt ici queſtion? On n'en dit pas un mot. Il falloit auſſi ne pas parler de ce *loiſir* qu'on nomme *inutile*, tandis cependant qu'on *le met à profit.*

Quatre *Diſcours en vers* ſuivent les Odes. Le premier a pour objet *le véritable héroïſme* : devinera qui pourra la conſtruction des quatre premiers Vers,

> De tous les Conquérans de la Gréce & de Rome,
> Peu dignes la plûpart du titre de *grand-homme*,
> On ne les voit cueillir que de ſanglans lauriers,
> Et des aſſaſſinats ſont leurs travaux guerriers.

Suivons le Poëte dans ſon *Diſcours*. Nous ſuppoſerons qu'il s'eſt entendu dans les endroits où nous ne l'entendrons pas.

Le tonnerre en tombant n'éclate pas toujours ;
Aux épaisses nuits succédent de beaux jours.
Le plus fameux guerrier doit être magnanime :
Mais tous n'obtiennent pas un titre aussi sublime.
C'est moins aux champs de Mars, qu'au temple de Janus,
Qu'on mérite les noms d'Auguste & de Titus.
Eh ! que m'importe à moi *de* ce Palais en cendre,
De ces femmes en pleurs, *de* ces murs *démolis*,
De ces trésors pillés, *de* ces temples *détruits* ?

. . . .

Les humains pourroient seuls adopter des maximes
Qui des Rois malheureux font d'illustres victimes :
Mais chez moi l'heureux fruit de la férocité
Ne passera jamais pour magnanimité.

Voilà de bien belles choses ! Si

l'on avoit le tems de détailler & d'apprécier toutes les beautés, on s'arrêteroit encore ici,

> Tel on a vû Louis, lorſqu'après la victoire,
> Il viſitoit ſes camps, l'aſyle de la gloire.
> Les vainqueurs, les vaincus étoient tous ſes enfans;
> *Il rappelloit leurs jours à ſes jours triomphans.*

Mais il faut paſſer au ſecond *Diſcours* dans lequel le Poëte prouve *que les biens & les honneurs n'illuſtrent pas toujours les talens de l'eſprit.* Pour ôter l'équivoque du ſommaire que l'on a placé en tête, il eût fallu dire que les biens & les honneurs n'*accompagnent* pas toujours les talens de l'eſprit; mais le mot *illuſtrent* avoit quelque choſe de mieux ſonnant à l'oreille. Comme nos Lecteurs ne

se contentent pas du son des *expressions* , nous allons leur présenter des choses :

A Paris comme à Rome , aujourd'hui comme au tems
Ou le cygne d'Andès déployoit ses accens ,
Aux cordons , *aux faisceaux* , les talens sont en butte.

. . . .

Les titres, ces enfans de la faiblesse humaine ,
Autant que l'appareil de la fierté hautaine ,
Voudroient tromper des yeux qui ne s'y trompent point,
Et le moins clair-voyant *ne l'est pas* en ce point.

. . . .

On ne peut , en méprisant les grandeurs des humains,
Respecter toujours ceux qui les ont en leurs mains ;
Et quand il ne s'agit que de simples hommages ,
La B... & P... ne sont que de faux sages.

Peut-

Peut-être verrons-nous plus clair & découvrirons-nous encore plus de beautés dans le troisieme *Discours.* Il s'agit d'y prouver *Que l'âge ou la naissance ne font pas le grand homme ou le grand Citoyen.* N'est-ce pas une vérité toute nouvelle ? Ici comme ailleurs nous appercevons qu'en général notre Auteur est souvent dans le délire Poëtique, & qu'en *discourant en vers*, il perd ordinairement son objet de vüe : ce n'est cependant pas que jamais il s'éleve trop ; le style & la pensée n'ont chez lui rien que de très-commun.

La pauvreté fait Roi le sage Abdolonime,
Et *la Grece* & les siens n'en ont que plus d'estime
Pour celui qui n'a guere au fond de ses jardins
Les cultivoit en paix de ses heureuses mains.

Toujours ſimple en ſes mœurs, dans
ſa *molle* indigence,
Il n'a point de Porus la *farouche*
opulence.

Quel choix d'épithétes! Enfin nous ſerons cependant aſſez heureux pour avoir du bien à dire du quatrieme *Diſcours* qui traite du *bonheur*. On y découvre des traces du bon goût & des indices d'un jugement ſain. Voici néanmoins une tirade terminée par un Vers qui figure aſſez plaiſamment avec tout le reſte. Après avoir fait ſentir le vuide & la frivolité du bonheur que la jeuneſſe cherche dans les plaiſirs, l'Auteur pourſuit

Mais ceux, de qui le front couvert
de cheveux gris,
Annonce que bientôt la tardive
vieilleſſe,
Doit faire éclore en eux les fruits
de la ſageſſe;

Heureux, si détrompés d'une foule
d'erreurs,
Ils en ont dès long-tems débarrassé
leurs cœurs;
Et si l'esprit nourri d'une morale
pure,
Ils ont sçu de bonne heure écouter
Epicure.

Nous sommes parvenus aux Lettres: elles sont aussi au nombre de quatre. Si l'Auteur n'eût fait que la premiere, il eût pu ne passer que pour un Poëte médiocre. Citons ce trait:

Alidor enfoncé dans la matiere in-
forme,
De l'homme n'ayant rien tout au
plus que la forme,
Tout paîtri d'ignorance & boursou-
flé d'orgueil,
Emplit l'énormité de son vaste
fauteuil.

C'eſt là que ſans ſentir les brocards qu'on lui jette,
Depuis près de cent ans à ſon aiſe il végete ;
Cet homme vit content, & pour moins d'un louis
Il donneroit, dit-il, tous les airs des Lullis.
C'eſt en vain qu'Amphion, ſur les traces d'Orphée,
Prétendroit s'ériger ſur ſes ſens un trophée :
Les organes peſans de ſon eſprit bouché
Des ſons les plus moëlleux *lui feroient un péché ;*
Et le divin Rameau ne trouveroit point grace,
Quelque *ſavant* qu'il ſoit, devant ſa large face.
Entre Apollon & Pan, Midas en jugeant mal
Fut moins ſtupide enfin que mon original.

Une eſpèce de preſſentiment avoit fait enviſager à l'Auteur le ſort fâcheux de ſes Vers.

Ô vous, qui de mes chants partagez
les hommages,
Cher ami (l'amitié reçoit de pareils
gages.)
Liſez ces Vers formés au ſein de
mon loiſir.
Ils ne perceront point la nuit de l'a-
venir,
Je le ſçais ; toutesfois s'ils paſſoient
dans les villes,
N'allez pas les livrer aux traits de
nos Zoïles.
Mon goût pour les beaux Arts *que
J'oſe embraſſer tous*,
Peut-être les rendra du moins dignes
de vous.

Du milieu du fatras qui fait le tiſſu de la ſeconde Lettre, on voit ſortir une exclamation tout-à-fait pathétique :

Beaux Vers, Physique, Histoire... ô Voltaire ! ô mon pere !
Ce tendre cri du cœur pourroit-il vous déplaire ?
. . . .
Helas ! si le destin de vous m'eût fait connoître,
Quels égards le disciple auroit eus pour son maître !

On a déja vu que le disciple étoit bien loin du maître pour le talent de la Poësie ; on reconnoîtra bientôt qu'il a mieux goûté sa morale.

Dans la troisieme Lettre l'Auteur expose son portrait, fait avec enthousiasme quelques digressions sur les savans de nos jours, & termine par cette invocation :

Ô beaux arts, mes Dieux & ma vie,
A qui je consacre mes chants,
Soutenez mes faibles talens :

Puiſſe-je, au ſein de ma patrie,
Voir couler mes paiſibles jours,
Loin des ſoupçons *& de l'envie*
Qui voudroit en troubler le cours.
Beaux arts, Déités bienfaiſantes,
Qui couvrez de roſes nos pas,
Puiſſé-je, loin des embarras
De nos ſociétés bruyantes,
Rendez-vous de tous nos Midas, -
Courir vos carrieres brillantes,
Et de vos routes triomphantes
Aller mourir entre vos bras..

Le joli morceau que la quatrieme Lettre adreſſée à M. de **! On ne la publie que mutilée, ſans doute parce qu'elle contenoit manuſcrite pluſieurs choſes qu'on n'eût point dû écrire. En voici le début dont on ſaiſira le ſens, ſi l'on peut.

Pauvre humanité, que fais-tu
De tous ces *ſages ſans folie*,

De tous ces dévots ſans vertu,
De tous ces Auteurs ſans génie,
De tous ces guerriers ſans renom?.
Alte là, *Monſeu* le Caton!
Allez-vous nous parler de Rome,
D'Athene ou de *Lacédémone?*
Hélas! *je n'en ſuis rien*; pardon.
Je ne veux pas que l'on m'aſſomme.
Si l'on vouloit pourtant.... Non, non,
Meſſieurs les Colons de l'Attique,
Ou bien de l'Auſonie antique,
Ne vous faites point voir de près,
&c.

Nous placerons ici une réflexion de l'Auteur, qui s'entend à merveille. « *On dit* qu'un ſage couronné, *beaucoup plus ancien, en tant que beaucoup moins moderne que celui de ce ſiécle*, s'écrioit, après avoir eſſayé de tout: vanité des vanités, tout n'eſt que vanité. Pour moi, qui n'ai

» l'honneur d'avoir ni sageſſe, ni
» couronne, je me contente de
» regarder autour de moi : puis
» je dis ; *ſotiſe des ſotiſes, tout n'eſt*
» *que ſotiſe.* » Il s'en trouve en effet dans les Contes & dans les Epigrammes qui terminent le petit Recueil que nous parcourons : en certains endroits même la plaiſanterie eſt pouſſée juſqu'à l'indécence. En général on n'y trouvera pas la plus petite parcelle de ce ſel qu'on a eu intention d'y répandre. Donnons une Epigramme pour exemple : elle eſt intitulée, *Le Confeſſeur.*

Oui, mes amis, me voilà Confeſſeur,
Confeſſeur vrai des vérités mondaines,
Ou, ſi voulez, des ſotiſes humaines :
Par quoi mon nom eſt chez vous en honneur.
Amen. Vaut mieux que ſoit ainſi la choſe,
Que ſi, d'après le fanatiſme impur,
Ou l'ineptie, ou le menſonge obſcur,
J'euſſe honni des Vers ou de la Proſe.

Mais vous qui cenſurez mes Vers ſi fort à votre aiſe, & qui vous croyez quittes pour les avoir trouvés mauvais; faites-en donc de pareils, dira l'Auteur : car il eſt fort aiſé de relever les ſotiſes d'autrui. A cela nous rendrons la réponſe d'Alceſte dans le *Miſanthrope*, nous pourrions, par malheur, en faire d'auſſi méchans; mais, &c. *

* Dans les Nouvelles Littéraires du premier volume de Juillet, nous annoncions que de prime abord ce petit Recueil nous avoit paru contenir quelques piéces qui méritoient d'être connues. *Decipit frons prima* : mais auſſi on peut être ſûr qu'un examen ſubſéquent ne manquera jamais de nous éclairer, autant que nous ſommes ſuſceptibles de l'être, ſur la qualité des ouvrages que nous pourrions avoir mal jugés d'après une inſpection rapide. Nous pouvons encore garantir que nous ne ſerons dans le cas de la contradiction apparente que relativement aux ouvrages dont nous ne donnons que de ſimples annonces en attendant l'analyſe. Perſonne n'eſt à l'abri de ces mépriſes ſubreptices.

ARTICLE LXXXXII.

HISTOIRE UNIVERSELLE, Sacrée & Profane, composée par ordre de Mesdames de France, Tomes XV & XVI. *Paris, Cellot, 1763. in 12. Le premier de ces deux volumes contient environ 430 pâges : le second environ 450.*

C'Est toujours avec une satisfaction nouvelle, que l'on voit paroître la suite d'un ouvrage utile qu'on lit avec satisfaction, & que l'on souhaite de voir amené à son dernier terme. Le *quatorzieme Tome* sur lequel on étoit resté en 1760, commençoit *l'Histoire du douzieme Siécle* : M. Hardion nous y avoit donné l'Histoire de l'Eglise dans ce siécle, l'histoire

des Rois de Jéruſalem, des Sultans Seljoucides, des Califes Fatimites, des Sultans d'Egypte, des Empereurs Grecs, des Empereurs d'Allemagne, des Rois de France; il acheve donc dans ſon *quinzieme Tome* l'Hiſtoire de ce ſiécle, en nous donnant celle d'Eſpagne & d'Angleterre. Il commence enſuite dans le même tome *l'Hiſtoire du treizieme ſiécle*, en nous donnant l'hiſtoire de l'Egliſe & celle des Rois de Jéruſalem, des Sultans d'Egypte, des Kalifes de Bagdad, des Seljoucides d'Iconium; l'hiſtoire de l'invaſion des Mogols; celle des Empereurs Grecs, & celle des Empereurs François à Conſtantinople. Il acheve l'hiſtoire de ce ſiécle dans le *Tome ſeizieme*, en nous y donnant l'hiſtoire des Empereurs d'Allemagne, & des Rois de France, d'Eſpagne & d'Angleterre.

Les bornes de nos Mémoires

ne nous permettant pas d'embrasser dans une seule analyse une si vaste matiere, nous la partagerons, & puisqu'il s'agit ici d'une *Histoire Sacrée & Profane*, nous considérerons aujourd'hui uniquement la partie qui concerne *l'Histoire Sacrée*, c'est-à-dire, *l'Histoire de l'Eglise au treizieme siécle.* Triste siécle! mais il y a long-tems que les beaux jours de l'Eglise sont passés; & il faut s'attendre que plus les siécles s'avanceront, plus les scandales & les maux se multiplieront. Ces malheurs sont prédits; ils ne doivent ni nous étonner ni nous scandaliser: mais ils doivent affliger ceux qui aiment l'Eglise, & en même-tems ils doivent servir à nous rendre plus sages que ceux qui ont causé ces scandales, & qui ont attiré sur eux ces maux.

Il s'agit ici de réduire à un petit nombre de pages un morceau

d'hiſtoire qui en contient plus de cent dans l'Ouvrage que nous analyſons : ou plutôt nous devons ici réduire à une ſimple miniature le tableau dont M. Hardion a déja beaucoup reſſerré les traits. L'ordre que nous ſuivrons eſt celui qu'il a ſuivi : les extraits que nous rapporterons ſerviront à caractériſer l'eſprit & la maniere de l'Auteur, ſans que nous ayons beſoin d'y ajouter nos réflexions. Ce genre d'Analyſe nous a paru le plus propre à faire connoître cet Ouvrage ; & nous devons être ici très-ſerrés.

M. Hardion commence par caractériſer Innocent III. qui occupoit le ſaint Siége au commencement du treizieme ſiécle. « Il étoit » dit-il, fort profond dans les » ſciences divines & humaines ; » & à l'âge de trente-ſept ans, on » l'avoit jugé le plus digne, par » ſon ſavoir & par la pureté de ſes

» mœurs, d'être placé ſur la Chaire
» de S. Pierre. On a reproché à
» ſa mémoire d'avoir porté trop
» loin ſes prétentions ſur le tem-
» porel des Souverains : il les fon-
» doit ſans doute ſur les décré-
» tales attribuées par Iſidore Mer-
» cator, qui en étoit l'Auteur,
» aux Papes des trois premiers
» ſiécles, & dont on n'avoit pas
» encore démontré la fauſſeté. »

Ce Pape, dès la fin du douzieme ſiécle, fit prêcher une *Croiſade*, qui eſt ici réputée pour *quatrieme*, en ne comptant pas celle des Allemans qui ſe croiſerent à la fin de ce ſiécle, & dont l'entrepriſe demeura ſans effet & ſans ſuite. Celle-ci avoit été prêchée par ordre d'*Innocent III.* dans tous les Etats des Princes Chrétiens : elle fut principalement compoſée de *François* & de *Vénitiens* : Boniface, *Marquis de Montferrat*, parent de Philippe-Auguſte Roi

de France, fut le chef de cette armée. Le Pape défendit aux Croiſés de commettre aucune hoſtilité contre les Chrétiens; les Vénitiens refuſerent d'y conſentir; & en effet leur premiere expédition fut de prendre la ville de *Zara* dans la Dalmatie, que leur avoit enlevée Béla Roi de Hongrie. Ils étoient encore près de cette ville, lorſqu'*Alexis l'Ange* implora leur ſecours pour monter ſur le thrône de Conſtantinople, uſurpé par ſon oncle Alexis Comnene. Les Croiſés marcherent vers *Conſtantinople*, & s'en emparerent. Le jeune Alexis fut proclamé Empereur; mais bientôt après il fut ſupplanté par Alexis Ducas ſurnommé Murſufle. Les Croiſés revinrent, prirent une ſeconde fois la ville, & l'abandonnerent au pillage. On enleva toutes les Reliques, dont il y avoit à Conſtantinople une prodigieuſe quantité,

& elles se répandirent dans toutes les Eglises d'Occident. *Baudouin*, Comte de Flandre, fut élu Empereur, & Morosini Vénitien Patriarche. Ainsi *l'Empire des Grecs passa entre les mains des François ;* & les croisés furent désormais plus occupés du soin de conserver cet Empire, que de délivrer la Terre Sainte.

L'Allemagne étoit alors partagée entre trois concurrens à l'Empire, *Frédéric*, fils de l'Empereur Henri VI, fut exclus à cause de son bas âge ; *Philippe* de Suabe son oncle & son tuteur fut déclaré Roi de Germanie par une partie des Princes d'Allemagne. Le Pape *Innocent III*, en vertu du droit qu'il s'attribuoit de nommer & couronner les Empereurs, fit élire par quelques autres Princes d'Allemagne *Othon* Duc de Saxe. L'un & l'autre de ces deux Prétendans se fit successivement couronner à

Aix-la-Chapelle par l'Archevêque de Cologne. Philippe gagne une bataille contre Othon ; le Pape l'excommunie. Philippe est assassiné ; Othon est couronné Empereur par le Pape : mais ayant ensuite manqué aux sermens qu'il avoit faits au Pape pour parvenir à l'Empire, le Pape l'excommunie, & fait élire le jeune *Fréderic.* Presque toute l'Allemagne se déclare pour celui-ci ; *Philippe Auguste*, Roi de France, promet de l'appuyer de toutes ses forces. Othon se ligue avec le Comte de Flandre & le Roi d'Angleterre : Philippe Auguste gagne sur eux la bataille *de Bovines* en Flandre : Othon est abandonné.

» Pendant qu'*Innocent III*, dit » M. H. s'appliquoit avec tant » d'ardeur à étendre son autorité » sur le temporel des Souverains, » il ne montroit pas moins de

» zéle ni de vivacité pour procurer » le ſalut des ames. » Il avoit envoyé en Languedoc des Légats pour convertir les *Albigeois* : l'Evêque d'Oſma en Caſtille va ſe joindre à eux avec Dominique de Guzman, qui fut depuis l'inſtituteur des Dominicains. Le Légat Pierre de Caſtelnau fut aſſaſſiné : & l'on ne douta point que ce ne fût par ordre de *Raimond VI. Comte de Toulouſe*, qui protégeoit les Hérétiques. En conſéquence le Pape fit prêcher une *Croiſade contre les Albigeois.* Le Comte de Toulouſe effrayé demande & obtient l'abſolution, prend lui-même la Croix, & marche avec les croiſés au ſiége de Beziers. *Simon Comte de Montfort* eſt élu chef des Croiſés. Le Comte de Toulouſe réclame en vain ſes domaines : il va à Rome porter ſes plaintes contre le Comte de Montfort ; il obtient du Pape ſon abſo-

lution. Mais en France on juge que sa conduite n'est qu'artifice; on l'excommunie de nouveau; le Pape confirme la Sentence, & donne ordre à ses Légats de se saisir de tous les domaines du Comte. Baudouin, frere du Comte, se joint aux Croisés. Pierre II. Roi d'Arragon vient au secours du Comte de Toulouse son beau-frere, & perd la *bataille de Muret* dans le Comté de Cominge où il est tué. Le Comte de Toulouse se retire auprès de *Jean*, *Roi d'Angleterre*, qui étoit aussi son beau-frere.

Celui-ci de son côté eut avec *Innocent III.* de vifs démêlés. Le Siége de Cantorbéri étant devenu vacant, les Moines de cette Eglise avoient élu un Archevêque sans l'agrément du Roi; il leur fit faire une seconde élection; le Pape cassa l'une & l'autre, & ordonna aux Moines de nommer Etienne Lang-

ton, Cardinal Anglois. *Jean* refusa de le reconnoître, & chassa de ses Etats les Moines de Cantorbéri. Le Pape alors jette un *interdit sur l'Angleterre*, délie les sujets du Roi de leur serment de fidelité, le déclare déchu de la Couronne, & donne le Royaume d'Angleterre à *Philippe Auguste*.
« Ce Prince, dit M. Hardion, » également sollicité par son am- » bition & par son intérêt, ac- » cepta le don ; c'étoit reconnoître » le droit que le Pape s'attribuoit » de donner & d'ôter les Cou- » ronnes ; mais la Noblesse & le » Clergé l'avoient précédemment » invité à venir les délivrer de » l'oppression, & à monter sur le » trône d'Angleterre, en la place » d'un tyran qu'ils avoient en hor- » reur. » *Jean*, pour détourner cet orage, rend ses Royaumes tributaires & feudataires du saint Siége. Mais en même-tems, il

envoie une ambaſſade au Roi de Maroc pour lui demander ſon ſecours, en lui offrant de ſe rendre ſon vaſſal, & d'embraſſer ſa Religion. Le Roi de Maroc, indigné lui-même de cette propoſition, renvoie les Ambaſſadeurs en leur diſant : *Votre Maître eſt un miſérable, indigne de mon alliance.* L'Hiſtorien Mathieu Paris atteſte la vérité de ce fait, d'après le récit qu'il en avoit entendu faire à Robert, Secretaire de l'ambaſſade.

Baudouin, frere du *Comte de Toulouſe*, lui eſt livré & mis à mort par ſon ordre : le Concile de Montpellier compoſé de cinq Archevêques & de vingt-huit Evêques, demande au Pape le *Comte de Montfort* pour Seigneur. Le *quatrieme Concile général de Latran* s'aſſemble ; quatre cents-douze Evêques s'y trouvent. On y expoſe d'abord la foi de l'Egliſe

contre les Albigeois, les Vaudois & autres hérétiques du tems. Il eſt dit dans le troiſieme Canon, que ſi le Seigneur temporel, après avoir été admonété néglige de purger ſa terre des Hérétiques, il ſera excommunié par le Métropolitain & ſes Comprovinciaux, & que s'il ne ſatisfait pas dans l'an, on en avertira le Pape, afin qu'il déclare ſes vaſſaux abſous de leur ſerment de fidélité, & abandonne ſa terre à la conquête des Catholiques. « On peut remarquer ici, » avec l'Abbé Fleury, dit M. Hardion, que les Ambaſſadeurs des » Princes ſouverains ne réclame- » rent point au nom de leurs Maî- » tres contre ce decret, où l'Egliſe » paroît entreprendre ſur l'auto- » rité temporelle. » * Les Canons

* Voici les propres expreſſions de M. l'Abbé Fleury: « L'Egliſe ſemble ici en- » treprendre ſur la puiſſance ſéculiere :

de ce Concile ſont tous au nom du Pape : mais dans quelques-uns on ajoute la clauſe, *avec l'approbation du ſaint Concile* » & cette » clauſe qui ſe trouve pour la pre- » miere fois dans le troiſieme » Concile de Latran, ſert, dit » M. H. à déclarer que les decrets » ne peuvent avoir leur pleine au- » torité, ſans l'approbation du » Concile, repréſentant l'Egliſe » univerſelle. » Le Comte de Touloufe & Raimond VII. ſon fils ſe préſenterent au Concile pour demander la reſtitution de leurs domaines. « Le Pape, avec l'appro- » bation du plus grand nombre » des Peres du Concile, adjugea » le Comté de Toulouſe, & ce

» mais il faut ſe ſouvenir qu'à ce Con- » cile aſſiſtoient les Ambaſſadeurs de » pluſieurs Souverains, qui conſentoient » à ces decrets au nom de leurs Maîtres. » Fleury, Hiſt. Eccleſ. *in*-4°. Tom. XVI. Liv. LXXVII. n. 47.

que

» que les Croiſés avoient conquis
» au Comte de Montfort, & ré-
» ſerva le reſte au jeune Raimond,
» en ajoutant que le pere iroit s'é-
» tablir en quelque lieu conve-
» nable, avec une penſion de qua-
» tre cents marcs d'argent. » Vers ce tems *S. Dominique* inſtitua l'Ordre des Freres Prêcheurs; *S. François* celui des Freres Mineurs : & *Sainte Claire*, celui des pauvres femmes ou Religieuſes de Sainte-Claire.

Jean, *Roi d'Angleterre*, obtient la levée de l'interdit qui avoit été jetté ſur ſes Royaumes : il fait la guerre à *Philippe Auguſte*. Louis, fils de Philippe ayant arrêté les progrès des Anglois, les Barons d'Angleterre lui offrent le thrône. *Louis* paſſe en Angleterre, & reçoit le ſerment des Barons. Mais bientôt après Jean meurt, & *Henri* ſon fils lui ſuccéde : il ſe met ſous la protection du Pape *Honorius*

III. qui venoit de succéder à Innocent III. Le Prince Louis excommunié par le Pape, est obligé de repasser en France.

Honorius III. pressa l'exécution d'une *nouvelle Croisade* publiée par son prédécesseur pour le secours de la Terre Sainte. *André*, Roi de Hongrie, passa alors dans la Palestine, mais en revint trois mois après sans succès. Une flotte de croisés Anglois, Hollandois & Flamands étant arrivée au port d'Acre, le Légat Pelage, Portugais, dispute à *Jean de Arienne*, Roi de Jérusalem, le commandement des croisés en Egypte : le Roi dissimule, & continue de donner ses ordres. Damiete est prise par les croisés. Le Légat les ayant ensuite obligés de marcher vers le Caire, Capitale de l'Egypte, le Sultan les met dans la nécessité de demander la paix & de rendre Damiete. Vers ce tems *Pierre No-*

Nolasque institua l'Ordre de la Merci.

Grégoire IX., successeur d'Honorius III., presse l'Empereur *Frédéric* de passer en Palestine, & l'excommunie même pour l'y obliger. Frédéric y étant arrivé fait un traité avec le Sultan d'Egypte, qui lui rend Jérusalem. Il force *Jean de Brienne* son beau-pere, de lui céder ses droits sur le Royaume de Jérusalem. Frédéric entre dans l'Eglise du S. Sépulcre, prend lui-même la Couronne sur l'Autel & revient en Italie, où il fait sa paix avec le Pape.

Le *Comte de Montfort* ayant été tué, *Amauri* son fils succéde à ses prétentions. *Raimond VI*, *Comte de Toulouse* meurt. *Raimond VII.* son fils lui succéde. Amauri céde ses droits à *Louis VIII*, Roi de France, qui venoit de succéder à Philippe Auguste. Louis marche contre les Albigeois, & meurt au

retour de son expédition. *Saint Louis* son fils, qui lui succéde, accorde la paix à Raimond VII. qui reçoit l'absolution du Légat. Le Légat établit à Toulouse le *Tribunal de l'Inquisition* pour la recherche des Hérétiques, & le confie aux Dominicains.

Grégoire IX. publie une *nouvelle Croisade* : mais un nouveau démêlé s'éleve entre lui & l'Empereur *Frédéric*, à l'occasion du Royaume de Sardaigne, sur lequel l'un & l'autre avoient des prétentions. Le Pape excommunie l'Empereur, & offre à Saint Louis le thrône Impérial. « Mais, » dit M. H. ce Prince persuadé » que l'Empereur n'avoit pas mérité sa déposition, rejetta cette » offre. » Frédéric porte ses armes en Italie. Le pape indique un Concile à Rome, & meurt. *Célestin IV.* élu, meurt avant d'avoir été consacré. *Innocent IV.* qui lui

ſuccéde, accorde une nouvelle abſolution à *Raimond VII*, *Comte de Toulouſe*, qui avoit encore été frappé de nouvelles cenſures : & la *priſe du Château de Montfort* ſur les Albigeois par les croiſés fut le *dernier exploit* de cette guerre.

Innocent IV. traite auſſi de la paix avec *l'Empereur Frédéric.* « Il » eſt à remarquer, dit M. H. qu'il » n'eſt point queſtion dans le traité » de réhabiliter Frédéric dans la » dignité Impériale, dont Gré» goire IX. l'avoit déclaré déchu, » mais ſeulement de l'abſoudre » de l'excommunication. » On ne convint pas des conditions : le traité fut rompu. Le Pape vient *à Lyon*, où il aſſemble un *Concile général* : cent quarante Evêques s'y trouverent. Dans la troiſieme & derniere ſeſſion, le Pape dépoſa l'Empereur Frédéric, & délia ſes ſujets de leur ſerment de fidelité : « il eſt dit, ſelon la re-

» marque de M. H., que ce fut » *en préſence du Concile*, non avec » ſon approbation, comme dans » les autres décrets. » S. Louis déſaprouve cette dépoſition, & s'entremet ſans ſuccès pour un accommodemeut. Le Pape fait prêcher une *croiſade contre Frédéric*, & fait élire Empereur *Guillaume*, *Comte de Hollande*. Cette croiſade trouble toute l'Allemagne.

S. Louis qui s'étoit croiſé pour la Terre ſainte, va deſcendre devant Damiete; il entre dans cette place, & marche vers le Caire; il eſt fait priſonnier, & obtient ſa délivrance en rendant Damiete; il eſt près de ſix ans dans la Paleſtine, & revient en France. Dans cet intervalle *Robert de Sorbonne* fonda à Paris le fameux Collége qui porte ſon nom.

L'Empereur Frédéric étant mort, *Conrad* ſon fils lui ſuccéde; mais le Pape publie contre lui une croi-

ſade. *Conrad* meurt, recommandant au Pape *Conradin* ſon fils, âgé de deux ans. *Mainfroy*, oncle du jeune Prince, devient ſon tuteur, & ſe ſoumet au Pape : mais bientôt après il prend les armes contre le Pape. *Innocent IV.* meurt: *Alexandre IV.* lui ſuccéde, & refuſant l'accommodement propoſé par Mainfroy, il offre la Couronne de Sicile au ſecond fils du Roi d'Angleterre. La mort arrête ſes projets. Sous ſon pontificat, les *Mogols* s'étant répandus dans l'Aſie & dans l'Afrique, pénétrent juſque dans l'Europe, & y répandent la terreur.

Urbain IV. qui eſt mis à ſa place, excommunie Mainfroy, & offre le Royaume de Sicile à *S. Louis* pour l'un de ſes fils: « mais » ce ſaint Roi, dit M. H. jugea » que ce ſeroit faire tort à Con» radin qui en étoit l'héritier lé» gitime, ou même au Prince Ed-

» mond, fils du Roi d'Angleterre, » à qui les Papes précédens avoient » déféré cette couronne. » Sur le refus de S. Louis, le Pape l'offrit à *Charles Comte d'Anjou*, frere de ce Prince. *Clement IV.*, successeur d'Urbain, donne en effet à Charles le Royaume de Sicile. Charles est couronné à Rome, & marche contre *Mainfroy*; qui est tué à la *bataille de Bénevent*. Le jeune Conradin prend le titre de Roi de Sicile. Le Pape l'excommunie; Charles le fait prisonnier, & le condamne à mort. Peu de tems après mourut *Clement IV.*

S. Louis médite une seconde expédition contre les infidèles; il passe à Tunis pour s'en rendre maître & convertir le Roi; il y meurt de la peste. *Philippe le Hardi* son fils fait une treve avec le Roi de Tunis, & revient en France.

Grégoire X. est élu Pape, après une vacance de trois ans. *Michel*

Paléologue, Empereur Grec, avoit repris Constantinople sur les François, & témoignoit un grand desir de la réunion des Grecs avec les Latins. Grégoire assemble *à Lyon* un second *Concile général.* Michel y envoya ses Ambassadeurs qui abjurerent le schisme en son nom. Alors moururent S. Thomas d'Aquin & S. Bonaventure. « *S. Thomas*, dit M. H. mourut » âgé de quarante-neuf ans: il avoit « été appellé au Concile, en con» sidération de son profond savoir. » . . . Il étoit si sublime Théolo» gien, qu'on lui a donné dans » les écoles le surnom de *Docteur* » *Angelique.* Entre ses Ouvrages » qui composent dix-sept volumes » *in folio*, sa Somme de Théolo» gie passe pour un chef-d'œuvre, » & l'on peut-être étonné qu'ayant » si peu vécu, il ait laissé un si pro» digieux nombre d'écrits. *S. Bo*» *naventure* fut surnommé le *Doc-*

» *teur Séraphique* . . . Grégoire X.
» l'avoit créé Cardinal, & il assista en cette qualité au Concile
» de Lyon; mais il mourut avant
» qu'il fût terminé. Il a laissé un
» grand nombre d'ouvrages de
» Théologie & de Piété. » Grégoire X. projettoit encore une croisade pour la Terre Sainte; mais elle n'eut pas lieu, & l'on ne fit plus d'entreprise générale pour le recouvrement du Royaume de Jérusalem. Les troubles de l'Allemagne furent terminés, après un interregne de dix-huit ans, par l'élection de *Rodolphe de Hapsbourg*, chef de la Maison d'Autriche, avec qui le Pape eut une entrevue.

Grégoire X. eut pour successeur *Innocent V.* qui ne tint le saint Siége que cinq mois. *Adrien V.* élu, mourut devant d'avoir été consacré. *Jean XXI.* ne gouverna que trois mois. *Nicolas III.* ex-

communia *Michel Poléologue*, ſoupçonné de mauvaiſe foi. Son ſucceſſeur *Martin IV.* renouvelle cette excommunication, & en lance une autre ſur *Pierre*, *Roi d'Arragon*, qui ſe portoit pour héritier du Royaume de Sicile du chef de ſa femme, fille de Mainfroy. Le Pape dépoſe ce Prince, fait prêcher contre lui la croiſade, & donne ſes états à *Philippe le Hardi*, Roi de France, pour l'un de ſes fils, Philippe mourut après avoir tenté ſans ſuccès la conquête de l'Arragon. *Martin IV.* eut pour ſucceſſeur *Honorius IV.*, à qui ſuccéda *Nicolas IV.* Sous le pontificat de celui-ci *les Chrétiens perdirent la ville d'Acre*, la ſeule place conſidérable qui leur reſtât en Syrie; & c'eſt à quoi ſe terminerent les guerres qui duroient depuis près de deux cents ans pour la conquête de la Terre-Sainte.

Céleſtin V., ſucceſſeur de Ni-

colas IV., & instituteur de la Congrégation des *Celestins*, ne pouvant soutenir le poids du gouvernement de l'Eglise, abdiqua le pontificat : *Boniface VIII.* qui lui succéde, le fait enfermer dans une tour, & Céleftin y meurt saintement dix mois après. » Bo-
» niface VIII, dit M. Hardion,
» avoit été employé dans d'impor-
» tantes négociations auprès de
» plusieurs Souverains. Il avoit
» beaucoup d'esprit & de péné-
» tration, une éloquence natu-
» relle, une grande dextérité, &
» une profonde connoissance du
» Droit Canon & du Droit Ci-
» vil : il aimoit le faste, la ma-
» gnificence, & ses inclinations
» étoient toutes mondaines. Loin
» d'avoir ces sentimens de mo-
» destie & d'humilité, qui con-
» viennent à tout le monde, &
» qui doivent être le principal at-
» tribut du Vicaire de Jesus-

» Christ, il étoit fier, orgueil-
» leux, d'une hauteur excessive,
» & d'une violence outrée. Trop
» plein de sa grandeur & enivré
» de son pouvoir, il se regarda
» comme le souverain arbitre de
» l'Univers, se crut en droit de par-
» ler aux Rois comme à ses sujets,
» & entreprit de les soumettre à
» son autorité dans le temporel
» comme dans le spirituel. On a
» dit que peu de gens l'aimoient,
» que beaucoup le haïssoient, &
» que tout le monde le craignoit.
» Il ne négligea d'ailleurs aucun
» moyen d'enrichir sa famille, &
» d'accumuler des trésors, même
» par des voies peu honnêtes.
» Telle est l'idée que nous donne
» de ce Pape, dans ses Annales
» d'Italie, le savant Muratori,
» d'après les Historiens des tems
» les moins passionnés. » Boniface
dans les dernieres années de ce
siécle, qui furent les premieres

de son Pontificat, érige en France l'Evêché de Pamiers de sa seule autorité, publie contre les Rois de France & d'Angleterre la fameuse Bulle *Clericis laïcos*, pour défendre aux Ecclésiastiques d'accorder aux Princes aucun subside ; foudroie la famille des Colonnes qui avoient été contraires à son élection ; canonise S. Louis, & institue le Jubilé de la centieme année.

M. Hardion termine ici *l'Histoire Sacrée du treizieme siécle*, & réserve au siécle suivant la suite du Pontificat de *Boniface VIII.* & de ses démêlés avec le Roi *Philippe le Bel*, successeur de Philippe le Hardi.

Nous considérerons dans un second Mémoire *l'Histoire Profane du treizieme siécle.* Elle s'est déja trouvée bien mêlée avec *l'Histoire Sacrée* ; & c'est un des

malheurs de ce ſiécle : mais M. Hardion ſait la préſenter ſous autant de faces nouvelles qu'il embraſſe d'états différens ; c'eſt ce que nous tâcherons de faire ſentir dans l'Analyſe que nous en donnerons.

ARTICLE LXXXXIII.

LETTRE DE M. MERCIER, Chanoine Régulier & Bibliothécaire de Ste Genevieve, aux Auteurs de ces Mémoires, sur un article du *Dictionnaire Géographique, Historique & Politique de la France.*

EN ouvrant pour la premiere fois, Messieurs, le *Dictionnaire Géographique* de M. l'Abbé EXPILLY, je suis tombé par hazard sur l'article AISNAY, j'y ai apperçu une méprise qui peut en occasionner plusieurs autres, & je me crois d'autant mieux fondé à vous en faire part, que je n'ai pas l'honneur de connoître M. EXPILLY, & que ce savant Auteur a puisé dans vos Mémoires mêmes

l'erreur qui fait l'objet de cette Lettre : « En 1724, dit M. Expilly (pag. 52. col. 1.) on découvrit auprès du confluent du Rhône & de la Saône une Urne antique de plomb qui renfermoit les cendres & quelques ossemens d'un Flamine nommé Sévere. Ce qui rend cette Urne presque unique en ce genre, c'est qu'on lit autour en lettres onciales ce Vers ïambe qui marque le nom & la qualité du mort.

Ollam Severi Flaminis ne tangito.

On ne peut raisonnablement douter que ce Severe ne fût Flamine du temple dont il est ici question. Cette opinion affirmative se prouve, 1°. Parce qu'on a trouvé parmi les cendres quatre Médailles d'Auguste en moyen bronze, avec le frontispice de ce même temple, & au revers la lé-

gende *Romæ & Augusto*. 2°. A cause de l'endroit où l'Urne a été trouvée. 3°. Par le goût même de l'inscription qui marque le noble & simple goût d'Auguste. » Toute cette histoire est exactement tirée de vos Mémoires (*) que cite l'habile Lexicographe: mais le croiriez-vous, Messieurs, cette Urne de plomb, cette inscription, ce Flamine Severe, & surtout les quatre Médailles trouvées dans l'Urne ne doivent leur existence qu'à une ruse d'autant moins pardonnable qu'il étoit plus difficile de s'en garantir. Voici le fait : le P. Colonia, grand amateur d'antiquités, avoit à Lyon quelques ennemis qui aimoient comme lui les anciens Monumens ; ils se proposerent de lui faire un mauvais

(*) Année 1724. Décembre, pag. 2271.

tour en ce genre, & d'essayer la force du Jesuite : l'un d'eux (*a*) choisit pour remplir ces vues un Pot de plomb sur leqnel il fit graver avec soin le Vers *Ollam Severi* de sa composition ; il enfouit pendant quelques jours ce vase dans la terre, afin qu'il prît le *vernis* antique, & l'envoya ensuite au P. Colonia par un païsan, avec ordre de dire au bon Pere que le Pot venoit d'être trouvé dans un champ près d'Aisnay. La Com-

(*a*) *Gabriel-Joseph* du Pineau, Chanoine Régulier de la Congrégation de France, né à Angers de *Gabriel*, célébre Jurisconsulte, dont il a donné la vie dans les Mémoires du P. Niceron. Il étoit très-versé dans la connoissance des Antiquités & des Tableaux : après avoir occupé pendant quelque tems avec honneur la place de Garde des Médailles & Antiques de Ste. Genevieve à Paris, il se retira à Châtillon-sur-Sevre où il est mort le 5 Avril 1756, à l'âge de 62 ans.

miſſion fut faite exactement ; le Jeſuite à la vue du Pot s'extaſie ; ſon imagination s'échauffe, & , comme ce Curé qui ne voyoit dans la Lune que ſon clocher, il reconnoît les caracteres onciaux des Romains , le vrai goût antique dans l'inſcription, & ſur le champ il adreſſe à vos ſavants prédéceſſeurs une notice dans laquelle il débite de très bonne foi tout ce qu'a copié M. l'Abbé Expilly. Vous jugez aiſément, Meſſieurs, de la ſatisfaction avec laquelle le mauvais plaiſant lut l'annonce du P. Colonia dans vos Mémoires ; enchanté d'avoir trompé un Jeſuite auſſi habile , il voulut que le Public fût inſtruit de cette avanture, & il écrivit pour cela une longue lettre dont on trouve dans un Journal de Hollande (*) un

(*) Lettres hiſtoriques contenant ce qui ſe paſſe de plus important en Eu-

Extrait que je crois devoir tranſcrire ici, parce que cet Ouvrage Périodique n'eſt pas commun dans nos Bibliothéques. « Dès l'an 1724, une perſonne d'érudition voulant voir ſi le P. Colonia Jeſuite étoit auſſi infaillible qu'il le diſoit pour diſcerner le faux d'avec l'antique, lui envoya un pot de plomb dans lequel il mit quelques cendres après y avoir fait graver ce vers ïambe *Ollam Severi*, &c. Le Jeſuite donna tête baiſſée dans le piege, & fit même imprimer une Diſſertation dans le Journal (de Trevoux) du mois Décembre 1724, art. de Lyon, où il dit que cette pièce eſt antique & du tems d'Auguſte, & prétend que l'inſcription reſſent

---

rope, & les Réflexions convenables à ce ſujet. Mois de Mai 1727. *A Amſterdam, chez la veuve de Jacques Desbordes, in-12.*

le ſimple & noble goût du ſiécle de cet Empereur. Il ajoute pour prouver que ce Flamine étoit du temple d'Auguſte à Lyon qu'il avoit trouvé dans ce Pot quatre Médailles de ce même Temple. Mais par malheur pour ce Pere l'on a plus de dix perſonnes de mérite qui ont vû le pot avant qu'il fût gravé, & qui ſont prêtes à dépoſer qu'il n'y avoit dedans aucune Médaille. Il n'y a point de milieu, il faut que le Jeſuite ſoit connu publiquement pour un inſigne menteur, ou qu'il ſe prépare à combattre une vérité avérée. »

Cette hiſtoire, Meſſieurs, eſt de la plus exacte vérité; elle a été connue dans le tems de pluſieurs perſonnes; & des témoins oculaires, amis de M. du Pineau, me l'ont ſouvent racontée, en y ajoutant des circonſtances étrangeres au but que je me propoſe, & qu'il eſt par conſéquent inutile

de rapporter. Au reſte, en vous en faiſant part, je ſuis bien éloigné de vouloir porter la plus legere atteinte au Dictionnaire de M. l'Abbé Expilly ; j'en ai lû pluſieurs articles qui m'ont paru réunir la plus profonde érudition à la plus grande préciſion, & cet Ouvrage qui manquoit à la Nation, juſtifie pleinement l'idée que l'on avoit conçue du métite de l'Auteur. Mais, vous le ſavez, Meſſieurs, plus un Livre eſt eſtimable, plus il eſt néceſſaire de corriger les fautes qui s'y ſont gliſſées ; j'avois donc une double raiſon pour dire la vérité ſur l'Urne du P. *Colonià* dont la fauſſe Généalogie ſe trouvoit conſignée dans votre Journal, & dans le Dictionnaire de M. Expilly, deux Ouvrages dont le mérite me paroît au deſſus de toutes les Critiques.

A Paris, ce 3 Septembre 1763.

Septembre, 1763.

P. S. Dans ma ſeconde Lettre ſur la *Bibliographie de M. de B.* inſerée dans vos Mémoires du mois d'Août dernier, votre Imprimeur a fait des fautes qu'il eſt neceſſaire de corriger. Pag. 2038, lign. trois, *conjecture*, liſez *conjoncture*. Pag. 2044, ligne ſeconde, *ſix* lignes, liſez *cinq* lignes.

ARTICLE

ARTICLE LXXXXIV.

RÉFLEXIONS DU VOYAGEUR, éloigné de sa chere Patrie, & touché des dangers qu'il court * de n'y arriver jamais ; où l'on expose les véritables idées qu'un Chrétien doit se faire, sur les objets qui entrent dans la conduite de sa vie, pour assurer son salut : Par feu M. l'Abbé de Coninck, Chanoine, Archidiacre, Vicaire Général & Official de Tournay. *Lille, Danel, 1763, petit in-8°. de plus de 300 pages. (Il se trouve à Paris, chez Despilly.)*

* On lit sur le frontispice de ce Livre, *qu'il coure* : & ce mot est répété de même à la tête de la matiere : il nous semble que l'usage est d'écrire à l'indicatif, *court* ; on réserve *coure* pour le subjonctif.

NOus sommes tous *voyageurs* sur la terre. Quelque idée que nous puissions nous former de la vie, soit que nous en considérions ou que nous nous en dissimulions le terme, elle n'est toujours en effet qu'un *voyage*. L'homme éclairé des lumieres de la foi, sait que ce *voyage* le conduit au terme de l'éternité; & là d'un côté il voit sa *chere patrie*, où seront éternellement ceux qui auront vécu de la foi; & de l'autre le lieu d'un *exil affreux*, où seront livrés à des maux éternels ceux qui auront erré ici bas au gré de leurs passions. L'homme qui n'est point éclairé de la foi, ou qui en néglige ou méprise les lumieres, peut bien avoir de fausses idées sur le terme de son voyage, ou même s'efforcer d'en écarter de son esprit la pensée; mais quelque idée qu'il en ait, quelque usage

qu'il faſſe de cette idée, la vie n'eſt en effet pour lui comme pour tous les autres qu'un *voyage*, qui le conduit inévitablement à l'un de ces deux termes. Nous ſommes donc tous infiniment intéreſſés à nous conſidérer ſous cette idée de *voyageurs*, & à *réflechir* ſur ce voyage où nous ſommes néceſſairement engagés ; à conſidérer d'où nous venons, qui nous ſommes, où nous allons, & quels ſont les moyens de nous aſſurer pour la fin de notre voyage le terme heureux qui doit être l'objet de nos deſirs.

C'eſt ſous ce point de vue que M. l'Abbé de Coninck nous préſente ici ce recueil de Réflexions, qu'il appelle *Réfléxions du Voyageur*. A la tête il met une Préface où il s'applique à montrer combien il eſt important de *méditer & réflechir ſur les vérités Chrétiennes*. Enſuite il préſente le plan

de ſon Ouvrage diviſé en *quatre Chapitres*, dont le premier a pour objet *l'homme*, ſon excellence, ſes miſeres; le ſecond, *les bienfaits de Dieu* envers l'homme pécheur; le troiſiéme, *le péché*, & les moyens de l'éviter; le quatriéme, *la vertu*, & les moyens d'y avancer. Chacun de ces Chapitres eſt ſubdiviſé en pluſieurs *Reflexions.*

Le *premier Chapitre* qui traite de *l'homme*, eſt ſubdiviſé en *trois Réflexions*; la premiere, ſur *l'excellence de ſon ame;* la ſeconde, ſur *la miſere de l'homme de la part de ſon corps depuis le péché;* on y parle *de la brieveté de la vie;* la troiſieme, *ſur la miſere de l'homme de la part de ſon ame depuis le péché;* on y expoſe *la vanité de ce monde.*

Ces *Réflexions* ne ſont pas, comme on pourroit le penſer, la ſimple expreſſion des penſées d'un homme qui rentre en lui-même pour y réfléchir ſeul dans ſon pro-

pre cœur. Non : ce *voyageur* n'est pas ſeul ; il a toujours avec lui quelqu'un à qui il communique ſes *réflexions* : ce qui contribue à les rendre plus vives, plus animées. Il les coupe & les diſtribue en divers paragraphes, dont chacun a communément pour objet quelque texte de l'Ecriture ou des ſaints Peres : en ſorte qu'on ſeroit porté à croire que cet Ouvrage étoit originairement un *Recueil de textes de l'Ecriture ou des Peres*, ſur leſquels l'Auteur a formé enſuite ſes Réflexions. Pour en donner quelque idée, nous allons rapporter ici la premiere.

» Conſidérez que Dieu, qui ſeul eſt par lui-même (*a*), & qui a donné l'être à toutes les créatures, eſt un pur eſprit, infiniment juſte & puiſſant. Il a bien

(*a*) Ego ſum qui ſum. *Exod.* 3.

» bien voulu par une bonté ineffable
» fable créer notre ame à sa di-
» vine ressemblance (*b*) en la
» douant de raison & de volonté
» (*c*), de l'une pour le connoître,
» de l'autre pour l'aimer & lui
» obéir, & par-là arriver au bon-
» heur, qui le rend éternellement
» heureux en lui-même. »

Le *second Chapitre* qui a pour objet *les bienfaits de Dieu envers l'homme pécheur*, ne contient que *deux Reflexions* : l'une, sur *les souffrances & la mort ignominieuse de Jesus pour le salut des hommes ;* l'autre, sur *les différentes manieres*,

(*b*) Creavit Deus hominem ad imaginem suam. *Gen. 1.*

(*c*) Inveniemus hominem ideò ad imaginem Dei conditum, ut imitator sui esset Auctoris : & hanc esse naturalem nostri generis dignitatem, si in nobis quasi in quodam speculo divinæ dignitatis forma resplendeat *S. Leo. Serm. de jejunio 10 mensis & collectis.*

par lesquelles Dieu exerce sa bonté envers nous.

Le premier paragraphe de la premiere réflexion présente une idée peut-être un peu singuliere. » Considérez d'abord que notre » Dieu qui est toute bonté, a bien » voulu vous choisir & vous créer » à son image, en vous tirant du » néant, *dans lequel il laissera pour » toujours une infinité d'autres hom- » mes.* » Nous ne croyons pas qu'il faille beaucoup se fatiguer pour concevoir cette *infinité d'hommes laissés dans le néant* : l'imagination s'y perdroit. Il suffit de considérer que Dieu par sa puissance *nous a tirés du néant* ; c'est-à dire, qu'il *nous a donné l'être.*

Le *Chapitre troisieme* commence par une *Réflexion préliminaire* sur *l'énormité du péché mortel.* Ensuite notre voyageur nous expose *les moyens d'éviter le péché.* C'est le sujet de *sept Réflexions* qui ont

pour objet ; *la mort naturelle*, commune à tous les hommes ; *la mort terrible* des pécheurs ; *la mort précieuse* des justes, & le *jugement particulier* ; le *jugement général* au dernier jour du monde ; l'*éternité*, dans laquelle nous entrons au moment de la mort ; *l'enfer*, & les peines des damnés ; *la gloire du Ciel* & la félicité des Saints.

L'Auteur ouvre cette vaste matiere de réflexions par cet avis important qui nous est donné dans les Livres saints : « c'est le S. Esprit même qui nous dit par la bouche du Sage (*a*) : *Souvenez-vous dans toutes vos actions de votre derniere fin, de la mort,*

(*a*) In omnibus operibus tuis memorare novissima tua, & in æternum non peccabis. *Eccli.* 7.

» *de ce qui doit la suivre, & vous*
» *ne pécherez jamais.* »

Il y a dans les textes quelques fautes d'impression, qu'un Lecteur attentif pourra facilement reconnoître & corriger. Pag. 56, dans la note *g*, on lit *concidisti* pour *conscidisti* : & pag. 59, note *f*, *Demus* pour *Stemus*. Il y a aussi quelques fautes semblables dans le corps même des Réflexions. Page 81. ligne 10, on lit, « Collines, tombez sur nous, *éteignez-nous.* » l'Auteur a peut-être voulu dire, *écrasez-nous*.

Le *quatrieme* & dernier *Chapitre* commence, comme le précédent, par une *Réflexion préliminaire*, sur *les effets & les avantages de la vertu.* Ensuite il s'agit *des moyens d'avancer à la perfection :* c'est l'objet de douze Réflexions, sur la *présence de Dieu*, sur *l'exercice de la*

Foi, ſur *l'eſprit de recueillement & de priere*, ſur *la dévotion envers Jeſus mourant*, ſur *l'examen de conſcience & la componction du cœur*, ſur *la mortification du corps & des ſens*, ſur *la ſainte Euchariſtie*, ſur *l'exercice de la charité envers les pauvres*, ſur *la fuite des fautes legeres*, ſur *la retraite & l'éloignement des vicieux*, ſur *l'amitié*, ſur *la vie des Saints & la lecture ſpirituelle.*

En parlant de *l'exercice de la foi*, l'Auteur fait voir combien ce ſaint exercice eſt devenu rare; d'où il conclut en ces termes : « *Nous* » *ſommes donc près de ces tems mal-* » *heureux*, *prédits par J. C.*, ces » tems où il n'y aura preſque plus » de foi ſur la terre : les vérités » que l'on enſeigne, que l'on » écoute & que l'on dit de croire, » n'occupent preſque plus les fi- » dèles; elles entrent peu dans » leurs délibérations, & encore

» moins dans leurs mœurs : la va-
» nité, le menfonge en dérobent
» le fouvenir ; la cupidité, les ma-
» ximes du monde, les mauvais
» exemples, l'attachement aux
» biens du fiécle & le plaifir des
» fens, étouffent le bon grain que
» la Religion & la voix des Pré-
» dicateurs veulent femer dans
» les efprits & dans les cœurs des
» Chrétiens ; livrés à l'amour de
» cette vie, ils s'étourdiffent fur
» fa fragilité, ils vivent & ils meu-
» rent, comme s'il n'y en avoit
» point d'autre. »

Le Lecteur attentif à l'importance des vérités dont ces Réflexions font remplies, excufera fans doute volontiers quelques négligences de ftyle. Par exemple, lorfque traitant des *avantages de la retraite*, l'Auteur traduit ainfi une parole vraiement remarquable : « Croyez-m'en fur mon expérien-

» ce, diſoit S. Bernard, (*a*) vous » trouverez quelque choſe de plus » dans les forêts & dans les dé- » ſerts les plus arides, que dans » les livres : les bois & les rochers » *vous inſtruiront plus que vous ne* » *ſçauriez apprendre* des ſavans. » Voici le texte qu'il rapporte lui-même à la marge : *Experto crede : aliquid amplius invenies in ſylvis quàm in libris : ligna & lapides docebunt te, quod à magiſtris audire non poſſis.* Nous dirions : « les » bois & les rochers *vous enſei-* » *gneront ce que vous ne ſçauriez* » *apprendre* de vos maîtres. » Mais le Lecteur judicieux s'arrête plus au ſens qu'aux expreſſions, & ne s'offenſe pas de ces legeres négligences.

En parlant des *lectures ſpirituelles*,

(*a*) *S. Bern. Ep.* 106.

notre Voyageur s'exprime ainsi : « *C'est particulierement dans les* » *saintes Ecritures* que Dieu nous » a parlé par la bouche de ses » Législateurs & de ses Prophêtes, » & ensuite par celle de son Fils, » la vérité même, & celle de ses » Apôtres & de ses disciples. *S'il* » *vous est permis de les lire*, [c'est » en Flandre que l'Auteur écrit;] » ne le faites jamais qu'en vous y » préparant par une respectueuse » contenance, par un esprit de re- » cueillement, d'attention, de foi » & d'adoration : figurez vous » alors d'être au bas de la mon- » tagne aux pieds de J. C. qui » veut bien ouvrir la bouche pour » vous faire entendre sa voix; at- » tendrissez votre cœur à cette » bonté extrême; pesez chaque » parole; demandez-en l'intel- » ligence & l'esprit. »

Lorſque l'Auteur parle des *Machabées*, il ſuppoſe que le ſaint vieillard *Eleazar* étoit *leur pere* : le texte ſacré ne le dit pas.

Ce volume eſt terminé par une *récapitulation en forme de prieres*. L'Auteur y remonte juſqu'à ſa *Préface*, & paſſe en revue *tous les objets de ſes Réflexions*, toujours relativement à des *textes de l'Ecriture ou des Peres* rapportés au long ſur la marge. Dans cette récapitulation qui contient *trente-huit pages*, on compte plus de *cent-ſoixante & dix textes* relatifs à *vingt-ſept objets*, tous également intéreſſans, comme le prouve aſſez le détail que nous en avons donné.

Cet Ouvrage eſt dédié *à M. le Comte de Salm, Evêque de Tournay*, par *Dom Joſeph*, Religieux de l'Abbaye de S. Martin à Tournay, petit neveu de M. l'Abbé de Coninck.

La ſeule collection des textes raſſemblés dans ce volume ſuffiroit pour le rendre recommandable. L'Auteur a ſu les lier avec art.

ARTICLE LXXXXV.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ALLEMAGNE.

De Cologne.

Lettres d'un Citoyen de Geneve. A Cologne, brochure in-12. de 179 pag. On suppose dans ces lettres qu'un Genevois nommé *Georges Thomas* écrit à son neveu que l'on appelle *Clifort*, & que ce neveu par lequel il paroît désigner M. *Rousseau* de Geneve, répond à cet oncle qui lui écrit des lettres d'injures. Tel est le fond de cette brochure dont les détails roulent sur deux femmes, Julie & Lucile,

dont l'une étoit la maîtresse, l'autre l'épouse de *Clifort*. Il y a aussi beaucoup de lettres de cette Lucile dans la brochure, & toutes ensemble forment une espèce de Roman, moitié moral, moitié satyrique. On en trouve des exemplaires au *Cabinet Littéraire*, *Pont Notre-Dame*, *près la Pompe*, *Magazin de Grangé & Dufour*.

ANGLETERRE.

De Londres.

L'Art de communiquer ses idées, enrichi de notes historiques & philosophiques. Par M. de la Chapelle, Censeur Royal, Membre des Académies de Lyon, Rouen, & de la Société Royale de Londres, vol. *in*-12. A Londres, 1763, chez David Wilson : Et se vend à Paris, chez de Bure Pere, Quai des Augustins, à l'I-

mage S. Paul. Prix 2 liv. 8 sols broch.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM.

Lettres à M. Rousseau, pour servir de réponse à sa lettre contre le Mandement de M. l'Archevêque de Paris. A Amsterdam, chez Marc-Michel Rey, 1763, avec cette Epigraphe : Fuerunt quidam Philosophi de virtutibus & vitiis subtilia multa tractantes, dividentes, definientes, libros implentes, suam sapientiam buccis crepantibus ventilantes; qui etiam dicere auderent hominibus : nos sequamini, sectam nostram tenete, si vultis beate vivere. Sed non intrabant per ostium : perdere volebant, mactare & occidere. *Aug. Tract. 45. in Joannem, broch. in-8°. dont on trouve des exemplaires*

à Paris, chez l'Auteur (M. l'Abbé Yvon) rue Ste Anne, Butte St. Roch, au Bureau du Mercure.

Nous n'avons encore sous les yeux, & l'on n'a encore publié que la premiere de ces Lettres, & la Préface qui annonce l'objet & le nombre des autres. L'Auteur qui écrit à Paris nous en promet quinze. Dans la premiere, il répond aux plaintes de M. Rousseau contre le decret du Parlement, & contre le Mandement de M. l'Archevêque; elle n'est proprement, comme le dit l'Auteur lui-même, qu'un jeu avant-coureur d'un véritable combat. La seconde aura pour objet la nature de l'homme que M. R. paroît avoir méconnue, non dans sa corruption actuelle qu'il a quelquefois exagerée, mais dans la source dont il la fait découler : ce sera le lieu de faire reconnoître l'existence trop assurée du péché originel.

Septembre, 1763.

L'examen du nouveau plan d'Education tracé dans *Emile*, fera la matiere de la troiſieme. On ſe propoſe de prouver dans la quatrieme que M. Rouſſeau, ſur l'article de la Création, eſt auſſi mauvais Philoſophe que mauvais Théologien. La cinquieme ſera deſtinée à mettre dans tout ſon jour la duplicité inconſéquente de l'Auteur d'*Emile* par rapport au Chriſtianiſme auquel il ne rend hommage en quelques endroits, que pour le rendre ailleurs la victime & le jouet de ſon orgueilleuſe incrédulité. La ſixieme prouvera l'inſuffiſance & l'erreur de la prétendue Religion Philoſophique, que M. R. ſubſtitue de ſa propre autorité à celle de J. C. Dans la ſeptieme on prendra le contrepied de M. R. ſur ce qui concerne la Tolérance civile & théologique. Dans la huitieme on démontrera que la Religion

Chrétienne, émanant du Ciel, a reçu d'abord toute ſa perfection; que ſa foi eſt immuable & ne ſe réforme point; que dans l'Egliſe Romaine on ne croit aujourd'hui que ce qui étoit cru du tems des Apôtres; que les déciſions de l'Egliſe n'augmentent point la maſſe des articles de foi, & n'en ſont que de ſimples développemens; que multiplier ces articles, comme fait M. Rouſſeau, c'eſt confondre le dogme avec les queſtions de pure ſcholaſtique. Le dialogue entre l'Inſpiré & le Raiſonneur, ſera l'objet de la neuvieme, dans laquelle on fera voir que le premier eſt un fanatique, & l'autre un homme peu inſtruit des droits de la raiſon & de ceux de l'autorité divine. Les miracles & les prophéties occuperont la dixieme. Dans la onzieme, l'Auteur diſcutera les difficultés que M. R. trouve dans la voie de l'é-

xamen. Dans la douzieme on remontera avec M. R. à l'état de nature, où les hommes naissent libres & indépendans ; & de là on déduira la Constitution légitime de la Société. Dans la treizieme on examinera s'il est vrai que le Peuple soit naturellement souverain, ensorte qu'il ne puisse même aliéner sa souveraineté à un ou à plusieurs de ses membres. Dans la quatorzieme, on comparera la Théocratie des Payens avec celles des Juifs : de cet examen il résultera que dès l'origine même des nations, la Politique & la Religion ont eu un objet commun. La quinzieme & derniere Lettre roulera sur le Chapitre de la *Religion Civile*, dans lequel M. R. exhale tout le poison de sa doctrine contre le Royaume spirituel de J. C., auquel il attribue les divisions intestines qui ont de

tout tems agité les peuples Chrétiens.

Nous n'entrerons dans aucun détail ſur cet ouvrage juſqu'à ce qu'il ſoit complet : nous croyons cependant ne rien hazarder en aſſurant qu'il méritera l'attention du Public. Ce que l'Auteur donne aujourd'hui d'avance, prouve qu'il eſt très-inſtruit. Il nous permettra de l'engager à uſer plus modérément des digreſſions, & à ne pas perdre un inſtant de vuë ſon objet principal. Quoique ſon ſtyle ſoit ordinairement hors de blame, & qu'il ſoit même très-ſouvent correct, noble & harmonieux, nous l'exhortons cependant à redoubler auſſi d'attention ſur cet article. Voici une phraſe entr'autres telle qu'il ne doit plus lui en échapper. « Paris & Londres, ces rivales éternelles, *de* » tous les genres de gloire, ſemblent s'être auſſi diſputées à qui

» iroit le plus loin en fait d'irréligion. Comme dans ces deux » Capitales la mollesse *y* est *sur le* » *thrône*, on ne doit point être » surpris qu'à l'exemple de la vertu » qui se saisit de toutes les armes » qu'elle rencontre, soit pour se » défendre, soit pour attaquer, » le vice *n*'en fasse autant. »

De la Haye.

Mémoire pour servir à l'Histoire de l'usage interne du Mercure sublimé corrosif. Par M. le Begue de Presle, Docteur - Régent de la Faculté de Médecine, Censeur Royal. On y a joint un Recueil d'observations faites sur l'usage interne de ce remède en Allemagne, en Angleterre, eu Italie, &c. brochure *in*-12. 1763, avec cette Epigraphe : *At prudenter à prudente Medico usurpetur. A La Haye* : Et se trouve *à Paris*, *chez Pierre-*

Pierre-François Didot, *Libraire*, *Quai des Auguſtins*, près du Pont St. Michel, à St. Auguſtin.

FRANCE.

DE LYON.

Traité des affections vaporeuſes des deux ſexes, où l'on a tâché de joindre à une théorie ſolide une pratique ſure, fondée ſur des obſervations : Par M. *Pomme fils*, Docteur de l'Univerſité de Montpellier, réſident à Arles en Provence, vol. *in*-8°. avec cette Epigraphe : *Medicus ſi ſuffecerit ad cognoſcendum, ſufficiet etiam ad ſanandum.* Hipp. de arte S. XX. *A Lyon, chez Benoît Duplain, Libraire, grande rue Merciere, à l'Aigle :* Et ſe trouve à Paris, chez Gogué, Libraire, Quai des Auguſtins, à St. Hilaire.

De Paris.

Catalogue des Livres de la Bibliothéque de la Maison Professe des ci devant soi-disans Jesuites. Paris, Pissot, Quai de Conti, & Gogué, Quai des Augustins, 1763. *in* 8°. de plus de 400 pag. Quoique l'on ne trouve dans ce Catalogue aucun de ces livres rares & singuliers qui piquent si vivement aujourd'hui la curiosité de nos Bibliomanes, il ne seroit pas juste de le confondre avec ces Listes informes dressées uniquement pour les ventes des Livres, & qui pour l'ordinaire se ressentent un peu trop de l'usage auquel on les destine. Outre que la Bibliothéque de la Maison Professe est bien fournie dans chacune des branches principales de la Littérature (dans la Théologie surtout) elle mérite encore une attention singuliere,

parce que les Cabinets de MM. Huet, Guyet & Ménage y avoient été réunis. Plusieurs Livres de ce dépôt littéraire sont chargés des notes Mss. de ces trois Savants, & ces Exemplaires doivent être d'un très grand prix aux yeux des connoisseurs. Mais que vont devenir ces morceaux estimables ? Comment les Gens de Lettres pourront-ils en avoir communication par la suite ? Ne passeront-ils pas chez l'Etranget, plus curieux que nous de la vraie & solide érudition ? Nous avouons que ces idées nous affligent de la maniere la plus sensible, & nous ne pouvons cacher le desir ardent que nous aurions de voir réunis dans quelque grande Bibliothéque nationale ces thrésors précieux dont la conservation doit être chere aux François, & dont la communication deviendroit par-là très-facile. Osons-le dire libre-

ment : la Bibliothéque du Roi, ce dépôt de la Nation qu'on ne sauroit assez augmenter, parce que les richesses qu'il renferme sont proprement celles du Public, nous paroît être la place naturelle de tous ces Livres chargés de notes MSS. & nous voudrious bien que l'on fît les plus grands efforts pour obtenir du Ministere les moyens de les acquérir.

Pour revenir au Catalogue même qui fait le sujet de cette annonce, nous reconnoissons avec plaisir que, généralement parlant, il est assez bien fait, que l'ordre dans lequel on y a rangé les Livres est clair, méthodique & dégagé de ces obscurités qui défigurent quelques-uns de nos Catalogues modernes. Il n'est pourtant pas exempt de fautes : mais la précipitation avec laquelle on a été obligé de le rédiger, doit servir d'excuse aux Libraires qui

en ont été chargés. Nous ne comptons pourtant pas parmi ces erreurs excusables celle de la page 62, où l'on trouve (n°. 975.) le Traité de *François de Roye* de *Missis Dominicis* (*) parmi les Ouvrages sur le saint Sacrifice de la Messe; erreur que l'on ne sauroit excuser, puisqu'elle suppose que les Rédacteurs du Catalogue ont expliqué *de Missis Dominicis* par les *Messes du Dimanche.* Quoiqu'il en soit, la vente de la Bibliothéque de la Maison Professe est fixée au mois de Décembre prochain; on nous promet la *Table des Auteurs* dans le courant de Janvier, & l'on avertit que l'on dressera un

(*) Les Officiers envoyés dans les Provinces par nos Rois de la premiere & seconde race, pour y regler ce qui concernoit la Justice, la Police & les Finances étoient appellés *Missi Domnici,*

Catalogue particulier des Mſſ. de la même Bibliothéque qui ſera auſſi imprimé.

Avis au Peuple ſur ſa Santé; ou Traité des maladies les plus fréquentes, par M. *Tiſſot*, Médecin, Membre des Sociétés de Londres & de Bâle, ſeconde Edition, augmentée, ſur la derniere de l'Auteur, de la deſcription & de la cure de pluſieurs maladies, & principalement de celles qui demandent de prompts ſecours; ouvrage compoſé en faveur des habitans de la campagne, du Peuple des villes, & de tous ceux qui ne peuvent avoir facilement les conſeils des Médecins, 2 vol. *in*-12. *A Paris, aux dépens de P.-F. Didot le jeune, à S. Auguſtin. Prix 3 liv. relié en un vol.* Nous nous faiſons un devoir de copier ici l'avertiſſement du Libraire qui eſt à la tête de cette nouvelle Edition.

« Le Public ayant paru assez satis-
» fait de l'exécution typographi-
» que, du papier & du prix de la
» premiere Edition que nous avons
» donnée de cet Ouvrage, revue
» pour l'usage de la France, con-
» nue sous le nom de l'Edition dé-
» diée à M. le Marquis DE MI-
» RABEAU, *l'ami des hommes*, &
» recherchée généralement; nous
» avons donné tous nos soins &
» n'avons rien épargné pour nous
» conserver une réputation aussi
» flateuse; c'est donc dans ces sen-
» timens que nous lui donnons
» cette seconde Edition considé-
» rablement augmentée; * nous
» l'avons partagée en deux volu-
» mes qui n'en feront toujours

* Dans un avertissement particulier pour cette seconde Edition, l'Editeur rend un compte détaillé de ces augmentations, & en fait sentir l'utilité.

» qu'un seul portatif, afin que les
» habitans de la campagne, pour
» lesquels l'Auteur l'a destinée
» principalement, puissent se la
» procurer à peu de frais. Mais
» comme il arrive toujours que
» les Editions des bons Livres
» se multiplient à l'infini, que
» l'appas du gain les fait faire à la
» hâte, & que par conséquent elles
» fourmillent de fautes; nous
» avons cru que pour obvier à un
» mal qui ne devient que trop dan-
» gereux, surtout dans un Livre
» de la nature de celui-ci, * où il
» s'agit de la vie d'une grande

---

* Nous avons, au sujet du *Dictionnaire de Santé*, *imprimé chez Vincent*, donné dans un de nos précédens Mémoires, un exemple bien frappant des suites funestes de ces pernicieux abus; ainsi tous les Exemplaires de *l'Avis au Peuple sur sa Santé*, qui ne seront point signés & paraphés P.-F. DIDOT le jeune, doivent être suspects.

» partie du Peuple, nous devions
» signer & parapher tous les Exem-
» plaires qui sortiront de notre
» magasin, afin d'éviter les abus
» qui pourroient se commettre
» dans leurs distributions. »

Oe trouve chez le même Libraire une petite brochure du prix de 12 sols, intitulée : *Avis sur l'Inoculation de la petite Verole.*

On trouve actuellement chez *Lottin le jeune*, Libraire, rue St. Jacques, vis-à-vis celle de la Parcheminerie,

Les Exercices Religieux, utiles & profitables aux ames religieuses qui desirent s'avancer en la perfection, avec plusieuss avis, instructions & pratiques spirituelles pour y conduire, nouvelle Edition, revue & corrigée, in-12. 1763.

Les Apophtégmes, ou belles Paroles des Saints, in-12., l'un & l'autre du fonds du sieur *le Prieur*,

Libraire ; & de celui du sieur le *Mercier*, Libraire, les Ouvrages suivants :

Cathechismus ad ordinandos juxta doctrinam cathechismi Concilii Tridentini, opus Clericis ad sacros ordines, præsertimque Sacerdotium non solum promovendis, sed & promotis utilissimum. Novissima Editio, recognita, prioribus multò correctior, plurimisque aucta instructionibus, maximeque iis quæ confessariis ad rite administrandum pœnitentiæ sacramentum sunt pernecessaria, in-12.

Motifs de consolation dans les souffrances, avec un Exercice Chrétien pour servir de préparation à la mort, augmentés des Prieres des Agonisans, traduits de l'Italien du P. *Pinamonti*, *in 18*.

Le Dictionnaire des Sciences & Arts de Thomas Corneille, *in-fol.* 2 *vol.*

Les Confessions de St. August-

tin traduites en François sur l'Edition Latine des PP. Bénédictins, *avec des nottes & de nouveaux sommaires*, *par* M. du Bois de l'Académie Françoise, *in*-12. & *in*-8°. belle édition, en gros caracteres.

Les Soliloques, *les Méditations & le Manuel de saint Augustin*, *& son Traité de l'Esprit & de la lettre*, *traduits en François sur l'Edition Latine des PP. Bénédictins*, *avec des notes par le même* M. du Bois, *in*-12. Ces deux derniers articles lui sont communs avec son frere le sieur *Lottin l'aîné*, rue St. Jacques, près St. Yves.

Le même *Lottin le jeune* a publié depuis peu *la Morale Evangélique expliquée par les SS. Peres*; ou Homelies choisies des Peres de l'Eglise sur tous les Evangiles des Dimanches & Fêtes de l'année, 2 vol. *in*-12. Ce sont communément les Homelies du Breviaire

Romain, mais plus étendues, c'eſt-à-dire, que les extraits des ſaints Peres y ſont plus longs, & embraſſent tout le texte de l'Evangile. Ce livre eſt gouté, & pourra avoir de la ſuite, nous y reviendrons dans nos Mémoires.

Projection Géo-Sphérique, ou plan Trigonographique de la France. Contenant tous les lieux devenus célébres dans l'Aſtronomie par le grand nombre d'obſervations céleſtes qui y ont été faites depuis l'établiſſement de l'Académie Royale des Sciences, & tous ceux dont la longitude & la latitude ſe concluent des opérations Géométriques, entrepriſes dès le commencement de ce ſiécle par ordre de Sa Majeſté T. C. pour déterminer la figure de la terre, dreſſée pour l'utilité des Géographes & des Navigateurs, par M. Rizzi Zannoni de l'Académie des Scien-

ces & Belles-Lettres de Gottingue donnée au Public, & dirigée par M. DESNOS, Ingénieur Géographe pour les Globes, Sphères & instrumens de Mathématiques, rue S. Jacques, au Globe, 1763. Les succès soutenus du savant Académicien qui a projetté & dressé cette Carte utile, & de l'Ingénieur habile dont le travail en a produit l'exécution, nous dispensent de prévenir le jugement que les vrais amateurs en doivent porter.

On trouve chez le même M. Desnos un *Atlas de France*, dans lequel on donne une connoissance Générale & détaillée du Royaume considéré sous les différentes formes de Gouvernement tant Civil qu'Ecclésiastique & Militaire; dressé relativement au Commerce & aux Finances, & distribué en dix-huit Cartes d'une maniere méthodique & intelligible

en faveur des jeunes gens & des amateurs de Géographie, contenant la longitude & la latitude du Royaume comprises dans les grands triangles de la Méridienne & de la perpendiculaire de Paris, déterminées par les observations astronomiques de l'Académie Royale des Sciences ; les Gouvernements généraux & particuliers, tant anciens que modernes ; l'enceinte des Places fortes & Villes de Guerre ; les Parlements & Conseils supérieurs ; les trente Hôtels des Monnoies, Maisons Royales & Présidiaux ; les Intendances & Païs d'Etats ; les Chefs-lieux d'Election, Bailliages, Vigueries, Diocèses, Subdélégations. La France Ecclésiastique, ses Archevêchés & Evêchés ; le cours des Rivieres navigables & des principales Routes du Royaume ; les distances itinéraires des

principales villes de France à Paris & aux Entrepôts les plus célébres du Commerce ; les Métropoles de l'Europe ; toutes les Côtes maritimes du Royaume, les Ports, les ſondes, les bans de ſables, rochers, écueils, Caps, &c. Enfin tout ce qui peut contribuer à faire connoître la France dans toutes ſes parties.

Encore un autre *Atlas Chorographique, hiſtorique & portatif des Elections du Royaume.* GÉNÉRALITÉ DE PARIS diviſée en ſes vingt-deux Elections, & repréſentée dans toutes ſes parties par autant de Cartes particulieres d'une maniere chorographique & complette, avec le nombre des Paroiſſes & des feux, la poſition des Villes, des Bourgs, des Villages, des Hameaux, des Abbayes, des Bois, des Prairies, des Montagnes, des Etangs, des

Marais, des Rivieres, des Routes, de tous les lieux enfin qui la composent, levées sur le terrein ; le tout accompagné d'une description dans laquelle on explique l'Histoire particuliere de chaque ville, sa situation, ses embellissemens, ses principaux Edifices, ses événemens remarquables, son terroir, ses Foires, son Commerce, ses Manufactures & curiosités naturelles ; enfin toutes les productions de la nature & de l'art qui s'y trouvent, par M. l'Abbé Regley : Ouvrage utile à l'Etranger comme au Citoyen qui veut avoir une connoissance détaillée de la France, & particulierement à ceux qui sont intéressés dans l'administration de la Justice, le Commerce & les Finances ; aux voyageurs, aux jeunes gens qui veulent apprendre notre Histoire. On trouve le Prospectus de cet Atlas, dédié

au Roi, chez l'Auteur M. Desnos, & chez les Libraires Savoye, d'Espilly & Duchesne, rue St. Jacques; Dessaint & Saillant, rue St. Jean de Beauvais; Guillyn, Quai des Augustins; Grangé & Dufour, au Cabinet Littéraire.

Défense de la Doctrine des combinaisons & réfutation du Mémoire dix des Opuscules Mathématiques de M. d'Alembert, *par M. Massé de la Rudeliere*, avec *deux lettres* au même; *l'une*, sur sa dissertation lue dans l'Académie des Sciences, pour prouver qu'on ne peut soumettre l'inoculation au calcul des Probabilités; & *l'autre*, sur un article du Dictionnaire de l'Encyclopédie, au mot de *Croix & Pile*, brochure *in*-12. de 148 pag. qui se trouve *à Paris*, *chez Chaubert*, *Quai des*

Augustins, à la Renommée & à la Prudence : Moreau, Imprimeur, rue Galande, Place Maubert, & autres Libraires. Prix 30 sols.

TABLE

DES ARTICLES

Du mois de Septembre, 1763.

ARTICLE LXXXVII. *L'intérêt d'un Ouvrage*, pag. 2103.
ART. LXXXVIII. *Essai sur la Jurisprudence de la Médecine en France*, 2121
ART. LXXXIX. *Discours sur l'Education, par* M. Vicaire, 2144
ART. LXXXX. *L'Esprit de la Religion Chrétienne, opposé aux Mœurs des Chrétiens de nos jours*, 2164
ART. LXXXXI. *Essai de Poësies diverses*, 2183
ART. LXXXXII. *Histoire Universelle, Sacrée & Prophane, composée par l'ordre* de Mesdames de France, *Tom. XV. & XVI.* 2205

ART. LXXXXIII. *Lettre de M.* MERCIER, *Bibliothécaire de Ste. Genevieve, aux Auteurs de ces Mémoires, sur un article du* Dictionnaire Géographique, Historique & Politique de la France, 2234

ART. LXXXXIV. *Reflexions du Voyageur éloigné de sa chere Patrie, &c.* par feu M. l'Abbé de Coninck, 2243

ART. LXXXXV. Nouvelles Littéraires, 2258.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 15 Août 1763.
SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Imprimerie de D'HOURY.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 0250